LIBRARY
OF
TUFTS COLLEGE.

THE GIFT OF

Maturin M. Ballou, Esq. of
Boston.
(1385.) June, 1860.

E
48

MEMOIRES
DE SULLY.

TOME TROISIÉME.

MEMOIRES
DE MAXIMILIEN
DE BÉTHUNE,
DUC
DE SULLY,
PRINCIPAL MINISTRE
DE HENRI-LE-GRAND,
Mis en ordre, avec des Remarques.

PAR M. L. D. L. D. L.

Nouvelle édition, revue & corrigée.

TOME TROISIÉME.

A LONDRES.

M. DCC. LXXVIII.

DC
122.9
.S9
1778

MEMOIRES DE SULLY.

SUITE DU LIVRE VII.

MÉMOIRES de l'année 1595. Henri est blessé par Jean Châtel : particularités sur cet attentat, & sur le bannissement des jésuites. Motifs qui déterminent Henri à marcher en Bourgogne. Rosny se brouille avec le conseil des finances. Desertion du comte de Soissons : insulte faite à Rosny par ses officiers. Campagne en Picardie : défaite des François à Dourlens : mort de l'amiral de Villars. Campagne en Bour-

gogne, glorieuse pour Henri IV. Journée de Fontaine-Françoise. Conditions sous lesquelles le pape donne l'absolution à Henri : examen de la conduite du cardinal d'Ossat. Henri passe en Picardie : pertes qu'y fait la France. Complot des grands du royaume, déclaré au roi par le duc de Montpensier. Bouillon est envoyé à Londres. Jalousie & haine du conseil des finances contre Rosny.

LE 26 Décembre, le roi étant à Paris dans sa chambre du (1) Louvre, où il donnoit audience à MM. de Ragny & de Montigny, avec lesquels il étoit entré un monde considérable; dans le moment

(1) Selon d'autres dans la chambre de la marquise de Monceaux, à l'hôtel de Schomberg, derriere le Louvre; mais ce n'est véritablement ni au Louvre, ni à l'hôtel de Schomberg que ceci se passa. Un regiſtre de l'hôtel de l'hôtel de ville de Paris, cité par Piganiole, *tom. 2. de la description de Paris*, fait foi que la belle Gabrielle demeuroit dans l'année 1595 à l'hôtel d'Estrées; & que c'est en cet endroit que Henri IV fut blessé. Cet hôtel s'est appellé ensuite l'hôtel du Bouchage, & fut acheté en 1616 par M. de Berulle, pour loger les peres de l'Oratoire, qui y demeurent encore aujourd'hui.

qu'il se baissoit pour embrasser l'un d'eux, il reçut dans le visage un coup de couteau que le meurtrier laissa tomber, pour songer à s'échapper à la faveur de la foule (2). J'étois présent. J'approchai plus mort que vif, voyant le roi tout couvert de sang, & craignant avec raison que le coup n'eût porté dans la gorge. Ce prince nous rassura avec un air doux & tranquille; & nous vîmes bien-tôt qu'il n'avoit en effet eu d'autre mal qu'une lévre fendue. Le coup ayant

(2) » A l'instant, le roi qui se sentit blessé, » regardant ceux qui étoient autour de lui, & » ayant avisé Mathurine sa folle, commença à » dire : *Au diable soit de la folle ! elle m'a blessé :* » Mais elle le niant, courut tout aussi-tôt fermer » la porte, & fut cause que ce petit assassin n'échap» pât ; lequel ayant été saisi, puis fouillé, jetta à » terre son couteau encore tout sanglant. « C'est ainsi qu'en parle l'Etoile. Les manuscrits de la bibliotheque du roi, portent au contraire, *vol.* 9033, que le roi se sentant frappé, dit à l'un de ces deux messieurs : » *Ah ! cousin, tu m'as blessé ;* « & que se jettant à ses pieds, ce gentilhomme lui répondit : » A Dieu ne plaise, sire, que j'aie la » pensée de toucher ni blesser votre majesté. Je » n'ai rien sur moi que l'épée qui est à mon côté «. M. De Thou dit que M. le comte de Soissons arrêtant le meurtrier, dit tout haut que c'étoit l'un d'eux deux qui avoit fait le coup, & qu'on apperçut à ses pieds le poignard qui brilloit à la lueur des flambeaux. *Liv.* 111.

été porté trop haut, avoit été arrêté par une une dent qui en étoit éclatée. Le parricide fut découvert sans peine, quoique caché dans la foule: c'étoit un écolier, nommé Jean Châtel: il répondit aux premieres questions qu'on lui fit, qu'il sortoit du collége des jésuites; & il chargea griévement ces peres (3). Le roi qui l'en-

(3) Lorsqu'il est question d'imputations personnelles, ou faites à tout un corps, je me crois obligé avant tout de rappeller la remarque que j'ai faite dans la préface de cet ouvrage, que les mémoires de Sully sont composés de piéces autentiques & originales, qui doivent les faire regarder comme dignes de toute la foi qu'on a pour les auteurs graves, & de plus, comme la véritable production du duc de Sully. Telles sont les lettres, mémoires particuliers, entretiens, réflexions, &c. mais qu'ils sont aussi mêlés de récits qu'on peut bien attribuer uniquement à ceux qui ont recueilli & compilé ces piéces, & dont l'autorité n'a rien de bien respectable. Or c'est dans ces pages de narration que se trouve une grande partie des faits & paroles contre les jésuites; & on ne doit point les admettre sans de sûrs garans, sans de solides preuves. On en trouvera contre l'énoncé de nos mémoires, sur l'affaire de Châtel, dans les mémoires pour servir à l'histoire Universelle de l'Europe, *tom.* 1, *pag.* 110 *& suiv.* Et si l'on a plus de déférence pour le témoignage des auteurs contemporains: » Châtel, » dit l'Etoile, *dans son journal sur l'année* 1595, » fut interrogé le 28, & par son interrogatoire,

tendit, dit avec une gaieté, dont peu de personnes auroient été capables en pareille

---

» déchargea du tout les jésuites, même le P. Guéret » son précepteur; dit qu'il avoit entrepris le coup » de son propre mouvement, &c. « En effet, lorsque ce parricide fit le coup, il y avoit sept mois qu'il étoit sorti du collége, & qu'il avoit fini ses études. A cette autorité de l'Etoile qui n'est pas suspecte, se joint celle du manuscrit royal que je viens de citer, de M. De Thou, de Matthieu, *tom.* 2, *liv.* 1, *pag.* 183, de Cayet, *liv.* 6, *pag.* 432, & des mémoires de la ligue. Selon tous ces écrivains, Châtel déclara bien à la vérité qu'il avoit fait ses études aux Jésuites, & que par leur doctrine il est permis de tuer les rois, comme l'enseignoient les écrits du Pere Guignard, bibliothécaire du collége de Clermont, qu'on alla saisir à l'heure même: mais en même tems il disculpa formellement, & son professeur, & tous les jésuites, de lui avoir jamais conseillé d'assassiner le roi, & même d'avoir eu, non plus que son pere, aucune connoissance de son dessein; quoique selon l'étoile, Lugoly, lieutenant de la maréchaussée, se fût déguisé en confesseur, pour arracher de Châtel son secret. Messieurs de Sully & d'Aubigné, ont donc très-grand tort de faire juger par la maniere dont ils s'énoncent l'un & l'autre, que les jésuites pousserent Châtel à cet assassinat. Le P. de Châlon s'exprime d'une maniere assez ambigue, lorsqu'il dit, *tom. 3. de son histoire de France*, *pag.* 245, que Châtel avoua à l'interrogatoire: » Que les principes & les discours des jésuites » l'avoient porté à cette criminelle action; « mais on apperçoit pourtant que le sens de ces paroles est fort éloigné du précédent.

occaſion, qu'il ſavoit déjà par la bouche de quantité de gens de bien, que la ſociété ne l'aimoit point ; qu'il venoit d'en être convaincu par la ſienne propre. Châtel fut livré à la juſtice ; (4) & les pourſuites contre les jéſuites qui avoient été ſuſpendues, ayant été repriſes plus fortement qu'auparavant, elles ne finirent que par l'expulſion de tout cet Ordre (5) hors

---

(4) » Après avoir été mis à la queſtion ordinaire & extraordinaire, qu'il endura ſans rien » confeſſer, fit amende honorable, eut le poing » coupé, tenant à ſa main l'homicide couteau » duquel il avoit voulu tuer le roi ; puis fut » tenaillé & tiré à quatre chevaux en la place » de Grève ; ſon corps & ſes membres jettés au » feu, & conſommés en cendres, & les cendres » jettées au vent. . . . . Le ſire Châtel, pere du » parricide, fut banni pour neuf ans du royaume » de France, & de la prévôté & vicomté de » Paris à toujours ; condamné à quatre mille écus » d'amende ; ſa maiſon fut raſée, & au lieu d'icelle, » une pyramide élevée, contenant le diſcours de » tout le fait «. *L'Etoile, ibid.* On croit que la petite place qui eſt devant les Barnabites, eſt le ſol de la maiſon de Châtel.

(5) » Les jéſuites obéiſſant à leur arrêt, ſortirent de la ville de Paris, conduits par un huiſſier » de la cour. Ils étoient trente-ſept, deſquels une » partie dans trois charrettes, & le reſte à pied ; » leur procureur étoit monté ſur un petit bidet ; » &c «. *L'Etoile, ibid.*

du royaume. Le pere Jean Guignard (6) fut pendu pour ſes thèſes criminelles contre l'autorité & la vie des têtes couron-

---

(6) Le P. Guignard n'enſeignoit pas la pernicieuſe doctrine qu'on lui reprochoit, dans le tems de l'affaire de Châtel. Il pouvoit l'avoir enſeignée pendant les fureurs de la ligue; comme la Sorbonne elle-même l'avoit fait, avec un grand nombre de prêtres & de religieux. A s'en tenir aux piéces du procès de ce pere, on doit convenir, 1°. Que s'il avoit écrit & parlé en faveur de la ligue, ce crime lui étoit pardonné, puiſque l'amniſtie avoit été accordée à tous les ligueurs. 2°. Qu'il n'a ſubi la rigueur des loix, que pour avoir conſervé quelques écrits & quelques livres, qui étoient favorables à ce parti. Sur quoi le P. Daniel, *hiſt. de France, in-fol. t. 3, pag.* 1706, remarque que ſi on avoit fait le procès à tous ceux qui étoient dans le même cas, il auroit fallu condamner à mort la plûpart des prêtres & des religieux chargés du ſoin des cabinets & des bibliotheques, où de ſemblables écrits étoient gardés, & où ils ſe ſont conſervés juſqu'à nos jours. » Il dit qu'il mouroit innocent. . . . Exhorta » le peuple à la crainte de Dieu, obéiſſance au » roi; même fit une priere tout haut pour S. M. » pria le peuple de n'ajouter foi légérement aux » faux rapports qu'on faiſoit courir d'eux; qu'ils » n'étoient point aſſaſſins des rois, & que jamais » les jéſuites n'avoient procuré ni approuvé la » mort de roi quelconque, &c «. *Mém. de l'Etoile, ibid.* » Il ne voulut point faire amende honorable » au roi, diſant qu'il ne l'avoit point offenſé «. *Cayet, ibid.*

nées. Jean Gueret (7), Pierre Varade, Alexandre Mayus, François Jacob, & Jean Lebel, autres membres de la Société, ſuſpects de complicité, furent condamnés

---

(7) L'auteur ſe trompe encore. Jean Gueret fut condamné par un arrêt particulier au banniſſement perpétuel : mais il n'eſt fait nulle mention expreſſe de Pierre Varade, d'Alexandre Mayus, &c. leſquels furent ſeulement compris avec tous les autres, & ſans être ſpécialement nommés dans l'arrêt qui proſcrivoit en général toute la ſociété. C'eſt une inſigne calomnie dans Mariſot, d'avoir avancé (*chapitre* 33.) que François Jacob, à qui l'on vint dire qu'Henri IV venoit d'être tué par Châtel, ſe vanta qu'il auroit poignardé ce prince, ſi Châtel ne l'avoit pas prévenu. Je ne connois aucun hiſtorien qui ait dit rien de pareil.

C'eſt une autre calomnie auſſi noire, d'avoir cherché à les faire paſſer pour les auteurs de l'écrit qui a pour titre : *Apologie de Jean Châtel :* Ecrit frivole, & en même tems abominable par l'abus qu'on y fait de toutes les loix divines & humaines, & de l'écriture même. Ils prouverent dès ce tems-là leur innocence à cet égard ; & ſelon le même hiſtorien, P. Matthieu, ils furent encore mieux juſtifiés par l'aveu du véritable auteur de cette piéce, qui eſt Jean Boucher, ce même prêtre dont toutes les hiſtoires ont rendu le nom ſi odieux. Avec cet écrit, qui n'auroit jamais dû voir le jour, on vient d'imprimer tout récemment l'hiſtoire du procès de Châtel, par piéces tirées tant du manuſcrit de la bibliotheque du roi, dont il vient d'être parlé, que des actes du parlement.

à faire amende honorable, & à être bannis à perpétuité.

Le roi n'en fut que plus animé à poursuivre la guerre contre l'Espagne. Il tira un favorable augure du succès qu'eurent les premiers actes d'hostilités. Les troupes Lorraines aussi-tôt après leur traité avec la France, s'étoient répandues d'elles-mêmes dans la Bourgogne, sous la conduite de Tremblecourt & (8) de Saint-George, & y avoient jetté la terreur. D'un autre côté la garnison de Soissons, place toute dévouée à la ligue, ayant à sa tête Conan & Bellefond (*a*), fut défaite presqu'entiérement par Moussy (9), d'Edouville, de Bays & de Gadancourt, lieutenant de ma compagnie. Le duc de Montmorency (10), pour se rendre digne de la dignité de connétable dont il venoit d'être revêtu, étoit allé fondre dans le

(8) N. d'Aussonville, sieur de Saint George, & Louis de Beauveau, sieur de Tremblecourt, gentilshommes Lorrains.

(*a*) Bernardin Gigault de Bellefond.

(9) Le 15 Février, dans les plaines de Villers-Cotterets en Vallois. Le baron de Conan est nommé Conas, ou Conac, dans M. de Thou ; & il faut lire Beyne, au lieu de Bays.

(10) Henri II, fils du connétable Anne de Montmorency. Il fut fait connétable en 1593.

Dauphiné, le Lyonnois & la Bresse, avec un corps de quatre mille hommes d'infanterie, & quatre cens chevaux très-aguerris; avoit chassé ce qui y restoit des troupes des ducs de Savoie & de Nemours; pris Vienne par composition sur Dizimieux qui en étoit gouverneur pour le duc de Nemours, & ensuite Montluel. Le maréchal de Biron, après l'expédition de Beaune, s'étoit rendu maître de Nuys, d'Autun & de Dijon (11). Le duc de Bouillon qui étoit allé se mettre à la tête des troupes Sedanoises, aussi-tôt après la déclaration de guerre, étoit entré dans le Luxembourg; où, avec le secours du comte Philippe de Nassau, il avoit défait huit ou dix partis de cavalerie, conduits par Mansfeld.

Henri ne douta point qu'en unissant tous ces petits corps d'armées en un seul, il ne fût en état de faire trembler la province où il le conduiroit. Il est vrai qu'après cela on cessoit de faire tête partout, comme auparavant; mais l'avantage que S. M. espéra retirer du premier dessein, le lui fit préférer. Ayant à choisir

(11) Voyez toutes ces différentes expéditions en Bourgogne, dans De Thou & d'Aubigné, *année* 1595.

entre la Picardie, la Champagne & la Bourgogne, ce prince ſe détermina pour la Bourgogne, où MM. de Montmorency, de Biron & de Sancy lui donnoient eſpérance des plus grands ſuccès. Voyons quels étoient les motifs ſecrets de ces trois perſonnes.

Le connétable de Montmorency avoit pris l'allarme des grands préparatifs qu'il voyoit faire à l'Eſpagne en Lombardie; où le connétable de Caſtille avoit eu ordre d'abandonner le Milanois, quelque néceſſaire qu'y fût ſa préſence, pour entrer en France, & y tenter quelque grand exploit après ſa jonction avec le comte de Fuentes, général des troupes Eſpagnoles dans les Pays-Bas: Montmorency craignoit d'avoir toutes ces forces ſur les bras. Le maréchal de Biron qui étoit dans les mêmes quartiers, où après s'être ſaiſi de la ville de Dijon, il s'étoit attaché au château de cette ville & à celui de Talan, tous deux très-forts, appréhendoit auſſi d'être obligé d'en lever le ſiége, s'il n'étoit ſecouru.

Quant à Sancy, il cherchoit à ſe faire honneur de la conquête de la Franche-Comté, vers laquelle il pouſſoit ſans ceſſe le roi. Convaincu par ſon expérience du pouvoir de madame de Liancourt, il

ſongea à lui mettre ce deſſein dans la tête. Il n'étoit pas aſſez bien avec cette dame, pour l'entreprendre par lui même; mais il ſavoit bien de quelle maniere, en ſe tenant caché, on peut à la cour porter un adroit contre-coup. Il fit gliſſer au chancelier de Chiverny, & par ſon moyen à une dame qui ne pouvoit manquer d'en faire ſa cour à madame de Liancour, que le roi pouvoit ſans peine faire un riche appanage à ſon fils Céſar: il ne s'agiſſoit que de chaſſer les Eſpagnols de la Franche-Comté, & de lui en donner la jouiſſance, ſous la ſouveraineté des Treize Cantons, que leur intérêt portoit à favoriſer cette entrepriſe. Je ſuis ſûr que madame de Liancourt ne ſe flata pas de pouvoir faire entrer le roi dans une idée ſi ridicule, & quelle n'oſa même la lui communiquer; quoique ce prince eût pour elle un ſi grand foible (12), qu'il n'étoit

(12) » Il paſſoit au travers de Paris ayant cette » dame à ſon côté: la menoit à la chaſſe; la careſ-» ſoit devant tout le monde «. *Journal de l'Etoile, ibid.* On peut auſſi juger de l'attachement de Henri IV, pour cette dame, par les lettres qu'il lui écrivoit. Elles ont été extraites des manuſcrits de la bibliotheque du roi, & imprimées dans le 1. *tome du journal du régne de Henri III, pag.* 281 *& ſuiv.*

plus ignoré de perſonne ; mais il n'en fallut pas davantage à cette dame, pour ſe ranger du côté de ceux qui conſeilloient à S. M. le voyage de Bourgogne. Voilà quelle eſt la cour ; & voilà comme on trompe les rois. Qu'ils apprennent de-là, que quelque idée qu'ils aient conçue de l'habileté ou de la ſageſſe de leurs miniſtres ; il eſt toujours plus ſûr de bien étudier par rapport à chaque affaire, le penchant, l'intérêt & les diſpoſitions ſecrettes de ceux qui les approchent.

Pour remédier en quelque ſorte à l'inconvénient de laiſſer la frontiere de Picardie expoſée aux efforts des troupes Eſpagnoles qui étoient en Flandre, le roi qui ne s'abuſoit pas comme les autres ſur ces ſecours ſi puiſſans, promis par l'Angleterre & la Hollande, laiſſa ſur cette frontiere MM. de Nevers, de Bouillon, de Villars & de Saint-Paul, (13) à la tête chacun d'un détachement ; leur enjoignit de ſe ſecourir dans le beſoin, & ne leur recommanda rien tant que la bonne intelligence. En cas de réunion, le duc de Nevers fut celui que S. M. déſi-

(13) François d'Orléans, comte de Saint-Paul, gouverneur de la province.

gna commandant. Il pourvut avec la même attention aux affaires du dedans, en établissant un conseil, lequel outre les finances, devoit connoître des traités à faire avec les provinces, villes & gouverneurs, des affaires de la guerre, & de l'administration du royaume.

Aussi-tôt que S. M. se fut expliquée publiquement sur la formation de ce conseil, M. le comte de Soissons souhaita d'en être nommé le président, & commença à en insinuer quelque chose en présence du roi. Afin de lui faire oublier ce que j'avois fait pour traverser son mariage, je sollicitai pour lui ce titre plus honorable qu'effectif, & qui, suivant les apparences, devoit être de courte durée; mais le roi qui sentoit croître de jour en jour son aversion pour le comte, avoit déjà jetté les yeux sur le prince de Conty, & s'en expliqua à son dîner devant toute la cour; ensuite se tournant vers M. le comte, il lui dit que connoissant que son humeur le portoit tout entier vers la guerre, il le retenoit près de sa personne pour cette campagne, & lui ordonna d'aller mettre en état sa compagnie de gendarmes. Le prince de Conty répondit par une profonde révérence, parce qu'il s'exprimoit avec peine; &

le comte de Soiſſons en fit autant, parce que le dépit l'empêcha de parler : tout ce que lui diſoit S. M. étant accompagné d'éloges de ſa valeur ; & d'un air de diſtinction dont il falloit faire ſemblant d'être content.

Les membres du nouveau conſeil furent preſque tous pris de l'ancien. On y ajouta trois intendans, Heudicourt, Marcel & Guibert : le nombre en fut dans la ſuite augmenté juſqu'à huit ; en joignant à ces trois-ci Incarville, des Barreaux, Atichy, Santeny & Vienne, & un ſecrétaire qui fût Meillant. Quoique le duc de Nevers n'y fût plus, le roi ne trouvoit pas moins de difficulté à m'y faire entrer que dans le premier. Il ne l'oſa d'abord, tant il avoit d'égards pour les catholiques, qui ne pouvoient ſouffrir un proteſtant en place. Cependant il franchit le pas trois jours après ; & la raiſon qu'il en apporta aux autres conſeillers, fut que la confiance que le prince de Conty avoit en moi, leur rendoit mon aſſociation néceſſaire par rapport à eux-mêmes.

Le chemin de S. M. s'adonnant par Moret, je l'accompagnai juſques-là ; moins pour l'y recevoir, puiſque madame de Roſny auroit pu le faire ſans moi, que pour avoir le tems de m'entretenir en

particulier avec ce prince, & pour recevoir ſes inſtructions ſecrettes ſur les choſes qui devoient ſe traiter dans le conſeil en ſon abſence. La bonne intelligence n'y régna pas long-tems. Mes collégues s'appercevant par les dépêches particulieres que je recevois du roi, que j'avois l'oreille de S. M., ſe liguerent tous par jajouſie contre moi ; me regardant comme celui qui auroit tout l'honneur de ce que le conſeil pourroit faire de louable. Ils crurent me dégoûter, ou me forcer au ſilence, en ſe réuniſſant tous conſtamment contre mon avis ; comme ils virent que je n'en allois pas moins mon chemin, ils prirent le parti de s'entrenir dans les aſſemblées de tout autre choſe que des finances, dont ils remettoient à conférer en ſecret, tantôt chez le chancelier, tantôt chez Sancy : c'eſt-là que tout ſe régloit ſans ma participation. Je ne leur diſſimulai point ce que je penſois de cette prévarication : je leur déclarai que je ne prétendois plus être compris dans leurs réſultats ; & au lieu de ſigner leurs arrêtés, je proteſtai contre, & me retirai à Moret. Meſſieurs du conſeil qui n'avoient pas même de prétexte à apporter du mécontentement qu'ils me donnoient, craignirent les reproches de S. M. & me firent

prier par M. le prince de Conty lui-même de revenir au conſeil. J'ai toujours été naturellement incapable de flater perſonne, ni de rien dire contre mon ſentiment. Je leur répondis que puiſqu'on ne remédioit à aucun des abus qui s'étoient introduits dans les finances, quoiqu'on les connût; je ne voulois pas du moins qu'il me fût reproché d'y participer, & je demeurai à Moret, plutôt que d'être le témoin des malverſations que je voyois commettre impunément.

Le roi trouva tant de conformité entre ſa ſituation & la mienne, lorſque je lui mandai tout ce qui m'étoit arrivé, qu'il crut ne pouvoir mieux me conſoler qu'en m'en inſtruiſant à ſon tour. Il avoit affaire à des eſprits intraitables. M. le comte de Soiſſons, qui ne l'avoit ſuivi qu'à regret, s'en vengeoit en lui faiſant eſſuyer tous ſes caprices & ſa mauvaiſe humeur. Il eut beau faire, il ne put pouſſer S. M. quelqu'irritée qu'elle fût, juſqu'à en arracher un ordre de ſe retirer, qui étoit tout ce qu'il demandoit; & il fut enfin obligé de ſe retirer de lui-même ſur un prétexte ſi frivole, qu'à peine peut-on l'appeller un prétexte. Sur le bruit de l'approche du connétable de Caſtille, le roi s'étant fait amener par le connétable de Montmo-

rency & le maréchal de Biron les deux corps de troupes qu'ils commandoient, M. le comte prétendit que sa charge de grand-maître de la maison du roi lui donnoit le droit de conduire en chef toutes ces troupes en l'absence de S. M.; & il le lui déclara à elle-même. Le roi ne jugea pas devoir seulement parler au connétable & au maréchal de souffrir un passe-droit de cette nature & s'efforça de faire revenir le comte de Soissons de cette ridicule idée. Il le sollicita, le pria comme il auroit pu faire son fils ou son frere, ce sont les termes dont ce prince se servoit en me mandant ce détail, mais inutilement. Le comte, qui ne péchoit pas par ignorance, le quitta avec un feint mécontentement, & engagea une partie des gens de guerre, qu'il avoit sous sa conduite, à en faire autant. Le roi dépêcha aussi-tôt un courier chargé de lettres pour son conseil, qu'il avertissoit de prendre de justes mesures sur la fuite du comte de Soissons. Le même courier en laissa une pour moi en passant par Moret. Henri ne savoit pas encore que je m'y étois retiré; mais nous étions ainsi convenus, afin de dérober à mes ennemis la connoissance de mon commerce avec S. M.

Trois ou quatre jours après la réception

de cette lettre, mes domeſtiques vinrent m'avertir qu'il venoit d'arriver des gens de guerre, qui prétendoient avoir leur logement à Saint-Mamert, village ſur le confluent de la Seine & du Loin, de la dépendance de Moret, & qui n'en eſt diſtant que d'un quart de lieue. J'envoyai Camord ſavoir qui ils étoient, & quel étoit leur deſſein. Non-ſeulement ils ne me rendirent point par ce gentilhomme les civilités uſitées en pareil cas, mais encore il lui répondirent inſolemment qu'ils étoient en droit de loger par-tout où leurs chevaux ſe trouvoient fatigués, ſans qu'on pût exiger d'eux que de ne faire aucun dégât. Ils refuſerent de nommer leur capitaine, & dirent ſeulement qu'ils étoient à M. le comte de Soiſſons. Pour mettre encore davantage ces officiers dans leur tort, je crus devoir leur écrire une ſeconde fois, que puiſqu'ils appartenoient à M. le comte, qui me faiſoit l'honneur de m'aimer, ils devoient venir loger à Moret, que je leur ferois donner place dans les hôtelleries & chez les bourgeois, où il ſeroient plus commodément. J'y gliſſai ſeulement un mot pour leur montrer que je ſentois bien la maniere dont ils avoient reçu mon député. Camord, que je voulus charger de ce

ſecond meſſage, me dit que cela ne ſerviroit qu'à accroître l'inſolence de ces officiers, qui n'étoient venus que dans un deſſein prémédité de m'inſulter : ce qu'il me confirma par pluſieurs autres circonſtances de ſa réception, qu'il m'avoit cachées pour éviter un plus grand malheur. Madame de Roſny, qui étoit préſente à ce rapport, commença à ſe laiſſer aller à des frayeurs de femme; & en accuſant Camord d'imprudence, elle dit qu'elle aimoit mieux que tout le village de Saint-Mamert fût ruiné de fond en comble, que de me voir pour ſi peu de choſe brouillé avec M. le comte, & expoſé à un démêlé avec ces officiers.

J'impoſai ſilence à mon épouſe, & commençant à faire arrêter cinq ou ſix de ces cavaliers, qui étoient venus faire raccommoder leurs équipages dans Moret, & acheter des denrées, je renvoyai Camord vers ces officiers impolis. Il fut encore plus mal reçu cette fois. Peu s'en fallut qu'on n'usât de main miſe. On ſe plaignit avec de grandes menaces de la détention des ſoldats. Il n'étoit plus poſſible de diſſimuler; & il ne me reſtoit d'autre parti à prendre que de me faire raiſon à moi-même, en continuant d'uſer de toute la modération poſſible. Je fis retenir douze

douze autres cavaliers qui venoient d'entrer dans Moret ; & rassemblant en deux heures cent cinquante arquebusiers & trente chevaux , je pris avec moi les trente chevaux , cinquante des arquebusiers & trente piquiers , avec lesquels je m'avançai vers Saint - Mamert , par le chemin de terre qui y conduit , & qui est fort court ; pendant que le reste de ma troupe fit le même trajet par la riviere , sur un bateau plat & couvert de planches , & arriva en même tems que moi sous les maisons du village qui bordent la riviere. Mes aggresseurs voyant cette double escorte , détacherent quelques-uns des leurs, qui s'adressant à moi , me demanderent ce que cela signifioit : » Rien autre chose , leur répondis - je » froidement , sinon que ce village étant » à moi , j'y mene loger mes gens de » pied , qui en font leur quartier «. Les officiers comprirent à ces paroles que je n'étois pas d'humeur à leur céder. Ils renvoyerent me faire des excuses , & me dire qu'ils alloient se retirer dans le moment ; n'ayant point compté loger sur mes terres malgré moi , ce que M. le comte ne leur auroit pas pardonné. En effet ils payerent ce qu'ils avoient acheté , & remonterent tous à cheval , sans seule-

ment demander leurs prisonniers, que je leur renvoyai lorsqu'ils furent sur le côteau de Dormeilles. Ils m'en remercierent, & me firent des offres de service, qui acheverent de m'appaiser. J'envoyai même aux officiers douze bouteilles de vin & deux pâtés. Après quoi je montai à cheval, pour aller, suivant l'ordre que je venois de recevoir de S. M. prendre avec M. le prince de Conty des mesures contre la désertion de M. le comte de Soissons.

Ce malheur n'est rien auprès de celui qui arriva en Picardie. La jalousie du commandement brouilla dès l'abord le duc de Nevers avec le duc de Bouillon. Le comte de Fuentes & Rosne qui commandoient les troupes Espagnoles & qui sans doute en furent informés, profiterent de cette désunion & vinrent assiéger le Catelet & la Capelle. La premiere de ces deux places manquoit de vivres & de munitions de guerre, & la seconde avoit un gouverneur sans honneur ; mais la principale cause de leur perte vint des deux généraux (14) François, qui en

(14) Brantôme justifie le duc de Nevers sur l'échec arrivé aux François à Dourlens, & marque qu'il s'avança à grande journée, & qu'il manda

haine l'un de l'autre, ne firent aucune démarche pour les secourir.

Les choses étoient en cet état, lorsque le gouverneur de Ham, place Espagnole, mécontent de sa garnison, résolut de remettre au roi le château de Ham, qui entraînoit la reddition de la ville. Il s'adressa au duc de Longueville, & le pria de lui prêter main-forte, ayant en tête une garnison nombreuse. Longueville fit part de la chose à ses officiers généraux & sur-tout au duc de Bouillon, qui lui promit un prompt secours. Sur cette assurance, le duc de Longueville, pour ne pas perdre par trop de délai une occasion si favorable, accourut d'abord du côté de Ham, avec d'Humiéres (*b*) suivi de quelques troupes Picardes, & en jetta partie dans le château, partie aux environs, cherchant à réduire la ville par l'escalade & le petard. La garnison ennemie se défendit avec un courage de lions. Elle les repoussa plusieurs fois. Il ne s'est peut-être jamais rien passé

---

qu'on l'attendît. Ce que les autres commandans ne jugerent pas à propos de faire, *tom.* 3, *pag.* 268.

(*b*) Charles, seigneur d'Humiéres.

de plus vif en ce genre. Enfin les François animés par leurs braves chefs, qui virent qu'ils attendoient inutilement le duc de Bouillon, s'attacherent aux retranchemens du château, les forcerent & entrerent dans la ville. La garnison Espagnole les y attendit de pied ferme. Forcée de plier, elle se rallia plusieurs fois, & donna une infinité de petits combats dans les places, les carrefours, les maisons mêmes, jusqu'à ce qu'elle fût toute taillée en piéces au nombre de mille ou douze cens hommes. Mais les François acheterent fort cher cet avantage. Il leur en coûta trente de leurs meilleurs officiers; du nombre desquels furent du Cluseau (*c*) & la Croix, mestre-de-camp, & d'Humiéres (15) lui-même, le plus brave & le plus capable officier qui fût en toute la Picardie.

Messieurs de Saint-Paul, de Bouillon & de Villars, ayant joint leurs troupes pendant cet intervalle, crurent ne pouvoir mieux les employer qu'à faire lever

(*c*) N. Blanchard du Cluseau.

(15) On ne peut rien ajouter à l'éloge que fait de ce seigneur M. De Thou, qui dit, *liv.* 112, que le roi & tout le royaume le pleurerent. Sa vie & ses belles actions remplissent le *vol.* 8930 *des MSS. de la bibliotheque du roi.*

le fiége de Dourlens, que Fuentes & Rofne avoient attaqué après le Catelet & la Capelle. Le duc de Bouillon menoit quatre cens chevaux, Villars autant & Saint-Paul cinq cens; & toute leur infanterie pouvoit monter à deux mille hommes qu'ils comptoient jetter dans la ville, s'ils ne réuffiffoient pas à en chaffer les affiégeans.

A demie-lieue de Dourlens, Bouillon ayant fait avancer cinq cens pas devant lui cinquante de fes cavaliers, pour gagner le fommet d'une montagne d'où l'on découvroit en plein la ville & le camp des affiégeans, quatre de ces cinquante chevaux qui précédoient les autres, apperçurent une troupe des ennemis qui venoit droit à eux entre le camp & le côteau : c'étoit l'armée entiere en ordre de bataille, qui avoit été inftruite du deffein des nôtres. Mais ces quatre cavaliers, à qui la peur ne permit de voir la chofe que confufément, firent un faux rapport au duc de Bouillon, qui croyant n'avoir en tête qu'un détachement, doubla le pas de ce côté avec fon efcadron. Arrivé fur le haut de la montagne, il vit clairement fa méprife. Un parti de cent chevaux précédoit deux efcadrons de fix cens chevaux chacun, qui fe tenoient

derriere environ mille pas, & étoient ſoutenus de trois autres eſcadrons de pareil nombre & d'une infanterie de ſept à huit mille hommes. Les cent chevaux n'eurent pas ſi-tôt apperçu Bouillon, qu'ils vinrent à lui au trot, ſuivis au grand pas des deux premiers eſcadrons, tous armés de pied en cap & la lance ſur la cuiſſe; ce qui ne lui permit plus de douter que les François n'euſſent été découverts, & qu'il ne fallût en venir aux mains, quoique la partie fût ſi inégale, que les Eſpagnols étoient plus forts au moins des deux tiers, à moins qu'il ne trouvât le moyen de leur cacher ſon petit nombre.

Bouillon envoya un gentilhomme dire à l'amiral qu'il vînt promptement à ſon ſecours. Villars qui étoit la bravoure même, ſans répondre un ſeul mot, hauſſa les bras au milieu de ſes cavaliers & leur fit mettre caſque en tête, en leur diſant, pour toute exhortation, de ne ſonger qu'à le ſuivre; & dans l'inſtant Bouillon le vit à ſon côté. Le trouvant ſi bien diſpoſé, il lui dit qu'il falloit empêcher les ennemis de reconnoître leurs derrieres, en faiſant la plus furieuſe charge qu'on pourroit. L'amiral ne ſe le fit pas dire deux fois. Croyant être parfaitement ſecondé par Bouillon, il prit par émulation le devant

avec ſa troupe, & marchant intrépidement vers l'ennemi au grand trop, il attaqua bruſquement la gauche & ſe jetta le piſtolet à la main au travers de cette forêt de lances. Il mit l'épouvante parmi les ſix cens premiers chevaux, & ils les auroit taillés en piéces & peut-être mieux fait encore, s'il avoit eu un auſſi bon ſecond; mais Bouillon ne fit de ſon côté qu'une fauſſe attaque, après laquelle il ſe retira en caracolant; & il a toujours ſoutenu, qu'il n'étoit convenu que de cela ſeul avec (16) l'amiral; quoique tous ceux qui accompagnoient ce dernier, aient unanimement dépoſé pour une attaque véritable.

(16) Si nous n'en croyons pas l'hiſtorien qui a écrit ſa vie, croyons-en M. De Thou, qui diſculpe entiérement le duc de Bouillon. Il dit de plus, que l'amiral de Villars fut encore averti par le comte de Saint-Paul de ſe retirer, mais qu'il ne prit cet avis que pour une eſpece d'ordre du duc de Bouillon, auquel il refuſa de déférer par vanité, & par une bravoure qu'on ne peut excuſer de témérité, *liv.* 112. D'Aubigné parle comme De Thou, *tom.* 3, *liv.* 4, *chap.* 9, les mémoires de la ligue, *tom.* 6, & Matthieu, *tom.* 2, *liv.* 1. Le ſentiment de Cayet eſt que l'amiral de Villars voulut profiter de l'avis que le duc Bouillon lui fit donner de ſe retirer, mais qu'il étoit alors trop engagé. *Chronol. Novenn. liv.* 7, *pag.* 504.

Cette méprise, si c'en fut une, eut toute la suite fâcheuse qu'on en devoit attendre. L'escadron ennemi que Bouillon avoit attaqué & ensuite esquivé, fut le premier qui tomba sur les bras de Villars vainqueur du sien, & dans l'instant il s'y joignit d'autres troupes fraîches en si grand nombre, que son escadron accablé ne vit plus d'autre parti à prendre que la fuite. Villars incapable de fuir ou de trembler, fit des efforts incroyables avec un petit nombre de braves gens qui ne l'abandonnerent point; mais enfin assaillis & enveloppés de tous côtés, ils furent tous portés par terre & expirerent percés de coups (17), ou massacrés de sang froid.

Il ne servit de rien à Bouillon d'avoir ainsi mis à la boucherie son collégue. L'ennemi victorieux s'attacha à sa troupe, & celle de Saint-Paul à l'infanterie. Leur

(17) L'amiral de Villars fut de ces derniers. Ayant été fait prisonnier par quelques Napolitains, un capitaine Espagnol, nommé Contrera, entra exprès en dispute avec eux pour l'avoir, & se servit de leur refus pour le tuer. L'Etoile dit que la haine que les Espagnols lui portoient depuis qu'il avoit quitté le parti de la ligue pour celui du roi, fut la véritable cause de sa mort. Il lui donne les mêmes louanges que de M. de Rosny, *Journal de P. de l'Etoile, année* 1595.

chef ne leur avoit pas inſpiré l'exemple de ſe défendre, & ne fit encore rien moins en ce moment. Bouillon & Saint-Paul prirent la fuite & leur cavalerie avec eux, laiſſant l'infanterie ſans aucune eſpérance de ſalut; auſſi fut-elle hachée par morceaux. La ville aſſiégée demanda en vain après cela à capituler. L'ennemi enyvré de ſa bonne fortune n'écouta rien, força la place lorſqu'elle parlementoit, & fit main-baſſe par-tout avec une horrible inhumanité. Je tiens ce détail de Lafont, qui repaſſa à mon ſervice après avoir perdu ſon maître, & on peut s'aſſurer qu'il eſt exactement vrai, puiſque cet homme mérite toute la foi qu'on doit à un homme d'honneur & témoin oculaire de tout ce qu'il rapporte. Il obſerve qu'il périt en cette occaſion plus de trois mille François, & ce qui eſt bien déplorable, plus de vaillans hommes qu'il n'en avoit péri dans les trois grandes batailles enſemble que le roi avoit livrées à Coutras, à Arques & à Ivry. Dans le ſeul Villars la France dut compter avoir fait une perte irréparable. Aux regrets communs à tout le royaume, je joins particuliérement celui d'avoir perdu un véritable & rare ami.

Une autre lettre auſſi fidelle du ſieur

Baltazard, auquel j'avois expreſſément recommandé de ne rien perdre de tout ce qui ſe feroit dans l'armée du roi, me met en état d'en inſtruire le public. On verra avec plaiſir en liſant ce récit, un roi que les délices du trône avoient laiſſé tel qu'il étoit auparavant. Ses ſuccès paroiſſoient tels en toutes leurs circonſtances, qu'on ne ſauroit les attribuer qu'à ſa valeur & à ſa bonne conduite; & leur gloire redouble par l'oppoſition des malheurs qui arrivoient par-tout où il n'étoit point. Auſſi cette campagne de Henri en Franche Comté l'emporte, dans l'eſprit de bien des connoiſſeurs, ſur tout ce qu'on lui avoit vu faire juſques-là.

J'ai remarqué plus haut que le maréchal de Biron étoit occupé à ſecourir les bourgeois de Dijon, qui tenoient aſſiégée la garniſon ennemie dans leur château. Il y arriva fort à propos. Le vicomte de Tavannes (18) ayant amené un renfort conſidérable à cette garniſon, d'aſſiégée elle étoit devenue aſſiégeante à ſon tour. La bourgeoiſie preſſée de toutes

(18) Jean de Saulx, fait maréchal de France par la ligue, & lieutenant en Bourgogne pour le duc de Mayenne.

parts & réduite aux abois, ne faisoit plus que se défendre dans quelques bouts de rues où elle étoit acculée, & ne disposoit plus que d'une seule des portes de la ville. L'arrivée de Biron lui fit reprendre courage. Ils rechasserent ensemble le vicomte de Tavannes & l'investirent dans les châteaux de Dijon & de Talan (19). C'est sur ces entrefaites que Biron apprit que le duc de Mayenne, qui étoit sensiblement affligé du succès des armes du roi en Bourgogne, avoit si instamment sollicité le connétable de Castille, que celui-ci étoit sur le point de passer enfin les Monts à la tête d'une armée & d'entrer en Bourgogne. Biron cachant au roi ce qu'il avoit appris, se contenta d'envoyer le prier de venir au plutôt lui aider à réduire le château de Dijon. Le roi arrivoit à Troyes, lorsqu'il reçut la dépêche du maréchal, & devinant par pure conjecture ce que Biron savoit par un bon avis ; je veux dire, que le connétable de Castille, qu'il croyoit de voir bien-tôt passer en Flandre, prendroit sa route par Dijon, pour y rétablir en passant avec le duc de Mayenne

(19) A demi-lieue de Dijon, où commandoit un Italien, nommé Francisque.

les affaires de la ligue; il y marcha en diligence & mit tout en œuvre, afin qu'ils ne trouvaſſent plus rien à faire à leur arrivée.

Il eſt, ſans contredit, que ces deux généraux auroient encore pu prévenir le roi, & ſe conſerver le château de Dijon s'ils ne s'étoient pas arrêtés mal-à-propos à prendre ſur leur chemin Veſoul & quelques autres petites places en Franche-Comté, dont les troupes Lorraines s'étoient ſaiſies. Après ce retardement volontaire, ils ſe trouverent enſuite arrêtés malgré eux à Gray où ils trouverent le paſſage de la Saône impraticable par le débordement de cette riviere. Le connétable de Caſtille, pour lever cet obſtacle, fit un pont au-deſſous de cette ville; mais il conduiſit ſon ouvrage ſi lentement qu'il ſembloit craindre de s'engager dans le cœur de la France, laiſſant tant de rivieres derriere lui. La vérité eſt que ce général ſavoit déjà qu'il auroit en tête la perſonne du roi.

En partant de Troyes, le roi fit prendre les devans au comte de Torigny (20),

---

(20) Odet de Matignon, comte de Torigny, fils aîné du maréchal.

avec huit ou neuf cens chevaux, qui firent bien plaisir au maréchal de Biron. Henri arriva à Dijon quatre jours après ; & sans descendre de cheval, il alla reconnoître les dehors & tous les environs de cette place, principalement du côté où il conjecturoit que les ennemis pourroient arriver. Il y fit faire de bons retranchemens, & coupa la communication des deux châteaux. Cela fait, le roi voyant que ces châteaux pouvoient malgré tous ses efforts tenir encore assez long-tems, il prit, à son ordinaire, le parti de s'avancer lui-même sur la route des ennemis avec un simple détachement, afin de retarder leur marche & de donner le tems au reste de ses troupes d'achever l'entreprise. Il jugea que ce seroit un avantage considérable pour lui, s'il pouvoit les trouver encore occupés au passage de la Saône, n'eût-il avec lui qu'une poignée de monde. Il donna donc rendez-vous à toute sa troupe à Lux & à (21) Fontaine-Françoise ; prit les devants avec trois cens chevaux seulement, dont une

(21) Sur la frontiere de Bourgogne & de Franche-Comté : cette expédition se fit au commencement de Juin.

moitié étoient arquebuſiers, & vint avec cette petite eſcorte juſques ſur la Vigenne, près du bourg de St. Seine. Là il détacha le marquis de (22) Mirebeau avec cinquante ou ſoixante chevaux, pour aller prendre langue ; & pendant ce tems-là il paſſa la riviere de Vigenne, avec cent ou cent vingt chevaux, uniquement dans le deſſein de connoître le terrein & la forme d'un pays où il ſeroit peut-être obligé d'avoir une affaire.

Il n'avoit guères fait plus d'une lieue, qu'il vit revenir à lui aſſez en déſordre Mirebeau, qui lui dit qu'il avoit été chargé par trois ou quatre cens chevaux qui l'avoient empêché de bien reconnoître l'ennemi. Qu'il croyoit pourtant que ces quatre cens chevaux avoient été envoyés ſe ſaiſir du poſte de Saint-Seine, & qu'ils étoient ſuivis de près par toute l'armée. Le maréchal de Biron qui arrivoit en ce moment auprès du roi, offrit d'aller ſavoir des nouvelles plus poſitives. Au bout de mille pas il trouva une garde avancée ſur une colline d'environ ſoixante

(22) Jacques Chabot, marquis de Mirebeau, comte de Charny, conſeiller d'état, & lieutenant pour le roi en Bourgogne, mort en 1670.

chevaux, qu'il chargea, & ayant pris sa place, il vit clairement toute l'armée Espagnole s'approcher en ordre de bataille, & en particulier quatre cens chevaux plus avancés que le reste de l'armée, qui en poursuivoient cent cinquante François. C'étoit d'Aussonville (23) que S. M. avoit envoyé à la découverte d'un autre côté. D'Aussonville en fuyant, détourna l'orage sur le maréchal de Biron. Le détachement ennemi l'attaqua à droite & à gauche en se séparant en deux bandes; sans doute dans la même intention que Biron, de découvrir ce qui pouvoit être derriere. La différence entr'eux étoit que les ennemis, soutenus de près de six cens autres chevaux, étoient supérieurs de plus des deux tiers aux deux troupes de MM. de Biron & de Mirebeau, qui ne faisoient en tout que trois cens chevaux.

Malgré l'inégalité, Biron ne laissa pas de faire face. Il sépara ses trois cens chevaux en trois pelotons égaux. Mirebeau fut placé avec le premier à la droite; le baron de Lux (24) à la gauche avec le

(23) N baron d'Aussonville de Saint-George, gentilhomme Lorrain.

(24) Edme de Malain, baron de Lux ou de

ſecond, & le maréchal ſe tint au milieu avec le troiſiéme. Les ennemis chargerent en même-tems par cent cinquante hommes d'un & d'autre côté. De Lux fut fort maltraité & même jetté par terre avec pluſieurs autres. Biron, qui avoit eu l'avantage par ſon endroit, vola à ſon ſecours, & rétablit ſa troupe; mais enſuite il fut chargé ſi impétueuſement lui-même par tous les eſcadrons ennemis réunis, vers leſquels il en vit encore s'avancer d'autres de la grande armée, qu'il prit le parti de la retraite. Cette retraite fut changée en une fuite véritable, ſi-tôt que cette cavalerie ennemie ſe fut miſe à ſes trouſſes. Il arriva en cet état à la vue du roi, qui envoya d'abord cent chevaux pour le ſoutenir. Rien n'eſt plus difficile que d'arrêter une troupe qui fuit, ſur-tout lorſqu'elle a l'ennemi ſur ſes talons. Ces cent hommes prirent eux-mêmes le mouvement de ceux qu'ils venoient appuyer & revinrent en fuyant.

Le roi voyant qu'il ne lui reſtoit de

Luz. Il fut conſeiller d'état, capitaine de cinquante hommes d'armes, & lieutenant du roi en Bourgogne. Il en ſera parlé à l'occaſion de la conſpiration du maréchal de Biron, dans laquelle il trempa.

ressource que dans lui-même, s'avance vers les fuyards, sans se donner le tems de prendre son casque; s'expose à la rencontre des escadrons victorieux, qui composoient plus de huit cens hommes; appelle ses principaux officiers par leur nom, & en se portant partout sans aucun ménagement pour sa personne, il fait tant qu'il arrête une partie des fuyards. Il fait deux corps du tout, & se mettant à la tête de cent cinquante chevaux, il revient à la charge d'un côté, pendant que la Trémouille (*d*) en fait autant de l'autre par son ordre, avec pareil nombre. Sans cette intrépidité, il ne seroit peut-être pas échappé un seul de ces trois cens hommes, ainsi engagés au-delà d'une riviere devant un corps de cavalerie victorieux. Le roi (25) donnant l'exemple

(*d*) Claude de la Trémouille, duc de Thouars.

(25) Le roi disoit que dans les autres occasions où il s'étoit trouvé, il avoit combattu pour la victoire, mais qu'en celle-ci il avoit combattu pour la vie. Péréfixe, Matthieu, Cayet, le Grain & d'Aubigné, rapportent les actions de cette journée de la même maniere, M. de Thou, & le *vol*. 8929. *des manuscrits royaux*, avec quelque différence. D'Aubigné dit que le roi ne se montra parfaitement content que des seuls ducs de la Trémouille & d'Elbeuf, qui se joignirent ensemble de bonne

à ses soldats, se mêle ensuite la tête nue au milieu de ces six escadrons, les ouvre & les fait plier. Biron profitant de l'oc-

---

grace. » Pour abattre, dit-il, la rosée devant » S. M. « *tom.* 3, *liv.* 4, *chap.* 8. Mais selon de Thou, il loua devant le parlement le marquis de Mirebeau, la Curée & plusieurs autres.

» Je n'ai point besoin de conseil, mais d'assis-» tance, répondit Henri IV à ceux qui lui conseil-» loient de s'enfuir sur un excellent cheval Turc » qu'on lui tenoit prêt; il y a plus de péril à la » fuite qu'à la chasse. *Matthieu, tom.* 2, *liv.* 1, » *pag.* 187. Mainville, ajoute cet historien, qui » étoit auprès de lui, & qui gardoit son coup de » pistolet pour en servir le premier des ennemis » qui s'en approcheroit, en choisit un si à propos, » qu'il lui perça la tête de part en part, & la balle » vint siffler autour des oreilles du roi, qui ne » parla jamais de pistolet, qu'il ne se souvint de ce » coup, disant plus n'en avoir jamais vu de si grand; » aussi étoit-il chargé de deux carreaux d'acier «. Au rapport du même, le duc de Mayenne demanda quatre cens chevaux seulement au général Espagnol, pour charger la troupe du roi, que l'Espagnol lui refusa, persuadé que Henri ne cherchoit qu'à le faire tomber dans une embuscade. Cette défiance des ennemis fut son salut à Fontaine-Françoise, comme elle l'avoit été à Aumale. Ce qui est plus surprenant, c'est que ce prince ne perdit que six hommes dans une action si chaude, pendant qu'il demeura du côté des Espagnols six vingt morts, outre deux cens blessés & soixante prisonniers. *Chron. Novenn. liv.* 7, *pag.* 497.

casion, rassemble quelque cent vingt chevaux de ceux qui fuyoient, revient à l'appui du roi, & tous ensemble ils menent la cavalerie ennemie battant jusques dans le gros de l'armée du duc de Mayenne.

Henri ne se laissa pas si fort emporter, qu'il n'apperçût à droite & à gauche deux bois farcis de fusiliers, dont il alloit essuyer la décharge, & ensuite courir risque d'être enveloppé, si dans le cours du combat il se fût permis d'insulter l'armée Espagnole. Il suspend sa course & se tient sur ses gardes. Dans le moment il apperçoit deux autres corps de cavalerie, qui sortoient du milieu de l'un de ces bois, pour venir fortifier l'avant-garde vaincue. C'étoit encore là un de ces momens critiques, où le plus léger manque de précaution est suivi d'une perte inévitable. Le roi, qui observoit de l'œil la manœuvre de ces deux troupes, fait faire cependant halte à la sienne, & la rapproche pour être en état de les recevoir. Il ne s'agissoit que de cela seul ; car dans l'ardeur de sa victoire, elle eut bien-tôt renversé tout ce qui vint à sa rencontre, & se trouva au large devant tous ces bataillons, étonnés des prodiges qu'ils voyoient. Henri comprit que cette surprise ne

pouvoit pas être fort longue, & qu'il alloit avoir ſur les bras un monde, animé par la vue d'une poignée de gens, à réparer la honte d'une défaite preſque incompréhenſible. Il profita de l'inaction de l'ennemi pour regagner ſans être pourſuivi, du moins le premier lieu du combat, & ſe dégager du milieu de l'armée ennemie: ce qu'il fit avec tant d'ordre & de ſupériorité, que l'ennemi ne ſe racquitta en rien de ſa perte; & que ce prince remporta dans un même jour & preſque dans le même moment, l'honneur de la plus belle victoire & de la plus belle retraite, dont l'hiſtoire nous fourniſſe l'exemple.

En arrivant à ſon premier poſte, il trouva la comte de Chiverny, (26) le chevalier d'Oiſe, MM. de Vitry, de Clermont, de Riſſé, d'Arambure, de la

---

(26) Henri Hurault, comte de Chiverny. Georges de Brancas-Villars. Louis de l'Hôpital-Vitry. George de Clermont-d'Amboiſe. N. de Créquy Riſſey. Jean d'Arembure. Gilbert Filbet de la Curée. Il fut du combat, où il combattit ſans armures, & mal monté. Une voix qu'il reconnut être celle du roi, lui cria: *garde, Curé:* c'étoit un des ennemis qui étoit prêt à lui paſſer ſa lance au travers du corps, & qu'il tua. *Vol.* 8929. *Manuſcrits de la bibliotheque du roi.*

Curée, d'Heures, de Saint-Geran & de la Boulaye, qui arrivoient aussi avec leurs compagnies; elles composoient avec celles du roi environ huit cens chevaux. Les ennemis n'oserent l'attaquer après ce renfort. Persuadés que toute son armée le suivoit, & encore consternés de ce qu'un peloton de ses gens en venoit de battre six fois autant, ils rebrousserent chemin, faisant passer leur cavalerie à leur tête, afin que l'infanterie la mît à couvert. Le roi ne laissa pas de les poursuivre; & il ne cessa point de les harceler, qu'il ne leur eût fait repasser la Saône sur leur pont au-dessous de Gray. Comme ils n'oserent plus après cela tenter ce passage, la Bourgogne demeura, par cet exploit, à la discrétion du roi, qui la prit toute en peu de jours, à l'exception de Seure (27). Il s'empara encore de quantité de petites villes en Franche-Comté, qu'il mit en liberté à la priere des Suisses. Tous ces avantages furent les fruits de la journée de Fontaine-Françoise.

Henri avoua qu'ils n'égaloient pas ce

(27) Seure, ville sur la Saône: elle a changé de nom, & s'appelle aujourd'hui Bellegarde.

qu'il avoit perdu, quand il eût appris la déroute arrivée en Picardie. Il se hâta de quitter la Bourgogne & le Lyonnois & revint en diligence à Paris. Il passa par Moret ; où ayant su en détail les motifs de ma sortie du conseil, il me rendit justice, & jugea que les marques qu'il avoit laissé paroître de sa confiance en moi, & le desir que j'avois de m'en rendre encore plus digne, étoient les vraies causes qui m'avoient attiré tant d'ennemis. Il eut la bonté de m'en consoler, en m'assurant que ce déchaînement ne faisoit qu'accroître sa bonne volonté pour moi. Je convins en même-tems que S. M. ayant à ménager tout le monde, dans une conjoncture où l'échec arrivé devant Dourlens pouvoit causer une révolution, elle étoit obligée de dissimuler & de n'accuser personne. Ce fut avec moi seulement que le roi se plaignit des auteurs de ce cruel accident, & qu'il déplora les pernicieux effets de l'inimitié des chefs, presque l'unique cause des plus grands désastres dans la guerre. Il me parut sensiblement touché de la perte de l'amiral de Villars ; & il ne m'en parla qu'avec mille louanges. Il avoit bien su démêler la vérité, au travers de tout ce que les parties intéressées avoient avancé, pour mettre sur

le compte du mort tout ce qui étoit arrivé.

Ce prince comprit en ce moment, & m'avoua qu'il s'étoit laiſſé aller mal-à-propos à l'avis d'une guerre, dont on lui avoit aſſuré le ſuccès infaillible. Il eut même la ſincérité de la traiter de faute ſi capitale, qu'elle étoit capable de replonger la France dans des miſeres plus grandes que celles dont elle ſortoit. Le roi, en parlant ainſi, ne conſidéroit que la grandeur d'une perte telle que le Catelet, la Capelle, Ardres, (28) Dourlens, Cambray, dont Balagny venoit d'être chaſſé, & Calais par-deſſus tout, qu'on regardoit déjà comme pris, quoiqu'il ne le fût pas encore. Pour moi je trouvois que la France avoit encore plus riſqué dans ces occaſions, où le roi n'avoit ſauvé la Bourgogne & ſa propre vie, que par un prodige de valeur & de bonheur. Depuis cela, Henri avoit coutume de dire qu'une déclaration de guerre eſt la choſe du monde qui doit être le plus murement

(28) Ardres fut rendu aux ennemis par le comte Belin, preſque ſans faire de défenſe. Il en fut diſgracié : on lui ôta ſes charges, on le relégua dans ſes terres, &c. *Bongars, Epiſt.* 75. *au Camer. Moriſot, chap.* 33.

pesée; & que quelqu'attention qu'on croie y apporter, elle ne l'est presque jamais assez. Les princes peuvent encore tirer de cet exemple une autre leçon qui n'est pas moins utile : c'est qu'ils ne doivent jamais avoir de haine envenimée contre leurs voisins; & que la prudence exige en bien des occasions, que malgré le ressentiment le plus violent & même le plus juste, ils paroissent toujours disposés à la réconciliation.

Le roi se garda bien de rien témoigner en public de ce qu'il pensoit. Au contraire, cherchant à relever les courages abattus, il répondit aux Parisiens, qui vinrent le complimenter sur sa perte, qu'elle étoit facile à réparer, si de leur part ils vouloient joindre les effets aux paroles. Ils lui firent d'assez belles offres : mais S. M. ayant plusieurs fois éprouvé combien peu elle devoit s'y arrêter, prit ses mesures d'ailleurs; & sans en attendre l'accomplissement, elle repartit de Paris dès le lendemain, avec la joie d'avoir appris, par un courrier arrivé de Rome, que le pape s'étoit enfin porté à lui donner (29) l'absolution qu'il faisoit solliciter

(29) » Ce qui fit, dit M. de Péréfixe, que le depuis

depuis si long-tems : nouvelle qui n'étoit rien moins qu'indifférente dans la conjoncture présente.

Le S. P. mit pour conditions (30) à

» pape tarda tant à accorder l'absolution, c'est, » disoit-il, que lui seul avoit le pouvoir de réhabi- » liter les relaps. Il étoit fort en colere de ce que » les prélats de France avoient entrepris de l'ab- « soudre, quoiqu'ils ne l'eussent absous que par » provision *ad Cautelam* seulement «.

(30) Outre ces conditions qu'on peut voir en original dans le *Vol.* 8778. *des MSS. de la bibliotheque du roi*, où l'acte de l'absolution de Henri IV est rapporté tout long en italien ; le S. P. y impose encore pour pénitence à ce prince, d'entendre tous les dimanches & fêtes une messe conventuelle dans la chapelle royale, & la messe privée tous les jours de la semaine ; de dire le rosaire tous les dimanches, le chapelet tous les samedis, & les litanies tous les mercredis ; de jeûner tous les vendredis ; de se confesser & communier publiquement au moins quatre fois l'année. Je remarque dans cet acte, que le pape après avoir donné l'absolution à Henri, le nomma alors seulement, roi de France & de Navarre. A chaque verset du *Miserere*, le S. P. donnoit légérement un coup de la baguette du pénitencier sur les épaules de MM. du Perron & d'Ossat qui y sont nommés *procuratori di Navarra* : ce qui est une formalité ordinaire de cette sorte de cérémonie, sur laquelle les écrivains protestans n'ont pas manqué de gloser avec malignité, en disant que Henri IV s'étoit soumis à recevoir des coups de fouet par procureur, & autres traits semblables. Mais ces mau-

cette abſolution : que le roi excluroit les proteſtans de toutes les charges & digni-

vaiſes plainteries n'en ont plus impoſé à perſonne, depuis que M. de Thou & tous les critiques ſenſés, ont fait voir qu'elles étoient injuſtes & ſans fondement. M. de Sully, à ce qu'il paroît, s'étoit mis au-deſſus de cette erreur populaire, mais je ne ſais s'il obſerve la même équité par rapport au cardinal d'Oſſat.

Ce qu'il en dit ici, & en pluſieurs autres endroits de ſes mémoires, m'a donné la curioſité de lire avec attention le recueil des Lettres de ce cardinal, qui jouit parmi nous de la réputation d'avoir été auſſi bon François qu'habile négociateur. Je dirai librement ma penſée ſur chacun des griefs qui fourniſſent au duc de Sully occaſion de l'attaquer, à meſure qu'ils ſe préſenteront ; & pour commencer par celui de l'abſolution de Henri IV, il me ſemble qu'après avoir examiné tout ce qu'il dit ſur ce ſujet, *pages* 45, 48, 105, 107, 115, 129, 208, *& ſuiv. ancienne édition in-fol.* on ne peut ſe diſpenſer de reconnoître d'un côté, qu'il y trouva de grandes difficultés dans l'eſprit du pape, & de véritables obſtacles de la part du conclave ; qu'il s'appliqua avec travail & avec fruit à les ſurmonter ; & que tout autre que lui auroit eu bien de la peine à y réuſſir : témoin ce qui arriva au duc de Nevers, au cardinal de Retz, au marquis de Piſany & autres ; qu'il eſt fort éloigné d'approuver les ſubterfuges auxquels la cour de Rome eut ſouvent recours dans les formalités ; & même que tout ce manége l'impatienta ſouvent auſſi bien que la ſupercherie dont il ſe plaint qu'on uſa dans

tés ; & qu'il travailleroit de tout ſon pouvoir à les éteindre tout-à-fait ; qu'il rétabliroit la meſſe en Béarn ; qu'il feroit reſtituer aux catholiques tous les biens eccléſiaſtiques qui leur avoient été pris par les Huguenots ; qu'il réſoudroit le prince de Condé à ſe faire catholique romain ; qu'il publieroit & feroit recevoir le concile de Trente ; enfin qu'il

---

la bulle d'abſolution. Cependant au travers de tout cela on ſent d'un autre côté dans ces mêmes endroits, & bien plus encore dans tous ceux qui ont quelque rapport aux proteſtans, aux jéſuites, au concile de Trente, &c. que cette éminence ne fut point fâchée que l'affaire de l'abſolution du roi paſſât avec les conditions dont M. de Sully ſe plaint ſi amérement : ſoit que d'Oſſat n'y apperçut point cette prétendue léſion de l'honneur de la couronne, & ce préjudice aux libertés de l'égliſe Gallicane, ce que je laiſſe aux ſavans à diſcuter : ſoit qu'il crût que toutes ces précautions devenoient néceſſaires pour l'intérêt de la religion : ſoit enfin qu'il fût un peu prévenu en faveur des maximes de la ligue ; ce qui ne m'empêche pas de ſouſcrire aux éloges qu'ont donnés à ce cardinal tous nos bons hiſtoriens, & en dernier lieu Amelot de la Houſſaye, dans la vie qu'il nous a donnée du cardinal d'Oſſat, à la tête de l'édition de ſes lettres à laquelle je renvoie le lecteur. L'abbé du Perron & M. de Villeroy rendirent auſſi d'importans ſervices à Henri IV dans l'affaire de ſon abſolution. *Matthieu, tom. 2, liv. 2, pag. 210 & ſuiv.*

rétabliroit les jésuites en France. Celles de ces conditions qui regardoient les protestans & le concile de Trente demeurerent sans effet : le roi satisfit aux autres. Ceux qui trouvent qu'en cette occasion S. M. reçut la loi du pape, ne doivent s'en prendre qu'à du Perron, & plus encore à Arnault d'Ossat, alors agent immédiat de cette affaire à Rome. Bien loin de rejetter ces conditions, ces deux ecclésiastiques auroient été bien fâchés que la chose se fût exécutée autrement. Si l'on doit ajouter foi à un mémoire qui me fut envoyé de Rome plusieurs années après, & dont je parlerai plus au long en son tems, on y trouvera la preuve complette de ce que je viens de dire, du moins quant à d'Ossat.

Ce mémoire avance deux choses au sujet de l'absolution du roi, qui en fait un des articles principaux : l'une ; que le pape & tout le sacré college souhaitoient si passionnément que ce prince eût recours à Rome pour cette formalité, qu'ils ne pouvoient cacher la crainte que quelquefois les nouvelles leur donnoient, que Henri ne se portât à la mépriser ou à la regarder comme inutile. Il en prend la preuve dans leurs propres lettres. L'autre, que d'Ossat, loin d'instruire le roi

de cette disposition de la cour de Rome, comme il devoit, pour peu qu'il eût eu en recommandation l'honneur du roi & de la couronne, faisoit au contraire entendre à ce prince, qu'il ne pourroit obtenir sa réconciliation du S. P. qu'en souffrant qu'on donnât atteinte aux libertés de l'église Gallicane, & en l'achetant par toutes les conditions qui viennent d'être marquées. Henri ne laissa pas de récompenser ses deux agens par les plus éminentes dignités de la prélature.

En trois jours S. M. se rendit à Péronne, où elle fut saluée d'abord par Balagny. Cet homme à qui une folle vanité (31)

---

(31) M. de Péréfixe dit que Cambrai fut pris par famine; d'autres, comme Matthieu, en accusent la mésintelligence des ducs de Nevers & de Bouillon; & d'autres, la lâcheté de Balagny. Les mémoires de la ligue, *tom.* 6, marquent que trois compagnies Suisses, qu'il ne payoit point, l'obligerent à rendre sa place. Tous les historiens ont parlé du courage de Renée de Clermont, femme de Balagny, & sœur du brave Bussy d'Amboise, qui après avoir inutilement fait tous ses efforts pour inspirer de la résolution à sa garnison & à son mari, ne voulut pas survivre à la perte de sa principauté, & se laissa mourir de faim ou de douleur. » Voilà en un chapitre l'abrégé des plus » grands affronts, que de mémoire d'hommes la

venoit de faire perdre gouvernement, biens, femme & honneur au lieu de rougir & de se cacher, affectoit de se produire, parloit haut, & vouloit qu'en cet état, qui étoit son état naturel, on eût pour lui tous les égards qu'on conserve pour les souverains malheureux. Le roi résolu de tout tenter pour secourir Calais, voyant qu'il n'avoit aucunes troupes avec lui pour entreprendre de forcer le camp des assiégeans, prit le seul parti qui lui restoit, de se jetter lui-même dans la place, à la tête d'un parti considérable. Il s'embarqua par deux fois dans ce dessein : mais le vent contraire le rejetta sur la terre. Comme il désespéroit de son entreprise, Matelet, gouverneur de Foix, vint lui offrir d'essayer pour une troisiéme fois l'entrée dans Calais ; &

» France ait reçu par les étrangers «. C'est d'Aubigné qui parle ainsi, en finissant le *chap.* 9 *du l.* 4, *tom.* 3. de son histoire, dans lequel il a rassemblé la prise du Catelet & de la Capelle, la défaite de Dourlens, la prise d'Ardres, Cambrai, & Calais. Balagny dit à un officier Espagnol, qui paroissoit étonné de lui voir emmener sa maîtresse avec lui, & dans le même batteau, que l'amour adoucissoit les traits de la fortune : » Vous avez raison, » répartit l'Espagnol, & sur-tout à présent que » vous aurez moins d'affaires que vous n'aviez «. *P. Matthieu, tom.* 2, *liv.* 2, *pag.* 219.

lui promit que s'il vouloit lui donner quatre ou cinq cens gentilshommes, il feroit tant, soit par mer, soit du côté de la terre, qu'il s'ouvriroit un passage. Le roi l'ayant loué de sa résolution, lui donna l'escorte qu'il demandoit, avec laquelle Matelet vint effectivement à bout de son entreprise, & entra dans Calais, après avoir surmonté mille obstacles (32): mais il fit bien-tôt oublier sa belle action, lorsqu'on vit qu'il ne s'étoit joint à la garnison de cette place, que pour partager sa peur & consentir à la capitulation. Ainsi,

(32) Les historiens ne sont pas d'accord sur cette action. Les uns, comme de Thou & d'Aubigné, n'en disant rien, paroissent la révoquer en doute : d'autres l'attribuent au sieur de Campagnole le cadet ; Davila & nos mémoires, à Matelet, gouverneur de Foix. Elisabeth offrit de défendre Calais contre les Espagnols, à condition qu'on remettroit cette place aux Anglois eux-mêmes. Sancy, qui étoit alors ambassadeur à Londres, répondit à cette reine, que le roi l'aimoit encore mieux dans les mains des Espagnols, que dans celles des Anglois : Et Henri IV disoit aussi, que s'il avoit à être mordu, il aimoit autant que ce fût d'un lion que d'une lionne.... Ce qui fut cause qu'Elisabeth refusa depuis d'assiéger cette ville, pendant que Henri IV assiégeoit celle d'Amiens, quoiqu'on lui offrît alors de la lui engager. *Matthieu, ibid. pag.* 223.

le roi eut le chagrin de ne s'être avancé jusqu'à Calais, que pour le voir rendre sous ses yeux.

On me demandera où étoient pendant ce tems-là tous ces seigneurs & officiers François, qui s'étoient montrés si ardens à conseiller la guerre ; & pourquoi ils laissoient S. M. en supporter seule le fardeau, & recevoir échec sur échec. Il faut le dire à la honte du nom François, ils songeoient à tirer parti pour eux-mêmes des malheurs que leur imprudence avoit causés, & que leur nonchalance augmentoit ; & ils tramoient cependant des desseins plus ruineux à l'autorité du roi, que la guerre étrangere la plus cruelle. On va en être instruit dans un moment.

Le roi supérieur à la mauvaise comme à la bonne fortune, consola ceux qui étoient sortis de Calais ; pourvut à la fureté de Boulogne (*e*), Abbeville, Montreuil, Monthulin & autres châteaux & places ; & marcha vers Saint-Quentin, dans la crainte que les ennemis, qui n'étoient pas éloignés de ces quartiers, ne surprissent quelqu'un des seigneurs & officiers généraux, qui s'y rendoient enfin

(*e*) Villes & forteresses de Picardie.

l'un après l'autre. Ils choisirent ce moment pour travailler auprès du roi à l'exécution du dessein qu'ils avoient formé ensemble avant que de partir de Paris. Ce fut le duc de Montpensier qui se chargea de cette commission; non qu'il fût le plus mal-intentionné, mais il étoit le plus facile & le plus foible. Il aborda le roi à Saint-Quentin, & lui proposa de la part des principaux seigneurs François, comme l'unique moyen de résister à ses ennemis, d'abandonner aux gouverneurs des provinces la propriété de leurs gouvernemens, à droit d'hérédité, & sans être obligés à rien envers le roi qu'à l'hommage-lige.

On ne comprend pas comment une proposition, qui tendoit si visiblement à rejetter la France dans l'état d'anarchie qui l'avoit remplie de sang & d'horreur dans ses premiers siécles, put sortir de la bouche d'un François, d'un prince, & sur-tout d'un prince du sang. Henri ne trouva point de parole dans ce premier moment, tant il se sentit surpris & frappé de l'affront qu'on faisoit à la dignité royale. M. de Montpensier continuant un discours, concerté de longue-main, voulut prouver à S. M. que tous ces gouverneurs, ou pour mieux dire, tous

ces petits princes, s'obligeant à lui tenir pour tous ses besoins, des troupes toujours prêtes, elle ne se trouveroit plus dans la situation où elle étoit actuellement, de paroître sans soldats devant ses ennemis. De tous les sentimens qui agitoient l'esprit du roi, ce prince ne montra au duc de Montpensier que celui d'une grande compassion, de lui voir faire un personnage si indigne de lui. Il l'arrêta, en lui disant, sans la moindre aigreur, qu'il n'en avoit déjà entendu que trop; qu'il voyoit bien qu'on avoit abusé de sa facilité, pour le charger d'un rôle dont il n'avoit pas senti toute la bassesse; lui prince du sang, & beaucoup plus proche de la couronne, que n'en avoit été autrefois Henri lui-même. Ce prince ajouta encore beaucoup de choses sur le même ton. Il étoit si éloigné de craindre de se voir jamais obligé à donner les mains à une pareille proposition, & si déterminé à périr mille fois, plutôt que de couvrir de cette infamie la famille & la dignité royale, qu'il n'eut pas même la pensée d'entrer à cet égard dans aucune discussion, ni de répondre un seul mot sur le fond de la proposition (33).

---

(33) » Nous sommes tous gentilshommes », ce

M. le duc de Montpenſier ſentit ſa faute, par l'air & le ton dont S. M. lui parloit. Il en rougit, en demanda pardon, & pria le prince d'oublier qu'il eût été capable de ſe dégrader ainſi lui-même de ſon rang. Le roi, après avoir fait connoître au duc tout ſon tort, lui enſeigna le moyen de le réparer en quelque maniere, auprès de ceux qui le lui avoient fait commettre; & pour lui, il aſſura M. de Montpenſier, qu'il vouloit bien l'oublier & continuer à le regarder comme étant de ſon ſang. M. le duc de Montpenſier convint qu'à la premiere occaſion où les auteurs de la propoſition le mettroient ſur ce chapître, il déclareroit, qu'il avoit fait ſes réflexions ſur ce qu'ils avoient exigé de lui; qu'ils pouvoit charger un autre d'une propoſition qu'il déſavouoit formellement; que s'il en parloit jamais à S. M., ce ne feroit que pour l'en détourner, & qu'ils devoient s'attendre qu'il en empêcheroit l'effet lui-même, par tous les moyens imaginables: ce qu'il exécuta ponctuellement & d'un air ſi naturel, qu'il déconcerta tous ces ſei-

---

diſoit quelquefois Henri IV devant les princes du ſang.

gneurs & leur ôta pour toujours l'envie de tenter ſa fidélité.

C'étoit donc pour jetter le roi dans la néceſſité de les rendre ſes égaux, que les princes & les gouverneurs des provinces de France, l'aidoient ſi mal des ſecours qu'ils lui avoient promis. Le duc de Bouillon fut un de ceux qui ſe firent le plus acheter. Comme S. M. ne doutoit pas de la part qu'il avoit dans le complot, elle en voulut tirer la conviction de l'embarras du duc ſans lui faire connoître qu'elle en eût rien appris d'ailleurs. Bouillon étoit aſſez diſſimulé & aſſez beau parleur, pour bien cacher ce qu'il ne vouloit pas qu'on découvrît; mais outre que Henri n'avoit pas moins de talens pour pénétrer juſques dans le fond du cœur de ceux qu'il entretenoit, la préſence du ſouverain eſt ſeule un poids capable d'abattre un homme qui ſe ſent coupable. Le roi commença par s'aſſurer que M. de Montpenſier ne lui avoit point fait une ſeconde trahiſon auprès du duc de Bouillon. Il le mit enſuite ſur la défaite de Dourlens, en lui demandant ſans détour & avec une eſpece de confiance, comment avoient pu manquer ces intelligences ſi ſûres, que lui duc de Bouillon avoit dans Liége, Namur

& tant d'autres places du Luxembourg & du Hainaut, & ſur leſquelles, comme il ſavoit, on s'étoit porté à entreprendre la guerre.

Bouillon embarraſſé de la queſtion & de l'air ſimple dont elle étoit faite, au lieu de répondre juſte ſur ſes prétendues intelligences, ſe jetta dans de grands diſcours ſans ſuite, qui le trahiſſoient mieux que l'aveu le plus ſincere. Il accuſa tout le monde ; le duc de Nevers, qui lui avoit, diſoit-il, débauché ſes officiers & empêché ſes levées ; les Anglois, qui n'avoient point fait la diverſion qu'ils avoient promiſe ; les Hollandois, qui avoient profité de cette conjoncture, pour s'agrandir eux-mêmes du côté de l'Over-Iſſel & de la Friſe. Sur quoi le duc de Bouillon, qui ne cherchoit qu'à détourner de plus en plus la converſation, dit au roi, que la premiere cauſe de tous les malheurs ne venoit que de ce que S. M. n'avoit aucune perſonne de confiance & de poids à la cour de Londres, pour hâter le ſecours qu'elle avoit promis, & en même tems il s'offrit pour cette ambaſſade & même la ſollicita inſtamment. Le roi jugeant qu'il étoit inutile de preſſer davantage le duc ſur ſa faute, ceſſa de lui en parler, & pour l'ambaſſade d'An-

gleterre, il y consentit à la fin, considérant qu'il perdoit fort peu en perdant la présence du duc. Il lui en fit expédier la commission, & Bouillon partit peu de jours après pour l'Angleterre.

C'est de la bouche de S. M. que je tiens le détail de cette conversation avec le duc de Bouillon, aussi bien que de celle qu'elle eut avec M. le duc de Montpensier, dont il vient d'être parlé. Le roi n'eut pas plutôt quitté Bouillon, qu'il fit réflexion que le duc, au lieu de le servir utilement à la cour de Londres, pouvoit bien ne demander cet emploi, que pour y donner de mauvaises impressions de sa conduite, ou du moins, qu'il ne travailleroit que pour lui seul. Ce prince m'envoya chercher de fort grand matin par Jacquinot, pour me communiquer sa crainte. M'étant mis à genoux sur un carreau près du lit de S. M., il me demanda d'abord ce qu'on disoit & ce que je pensois moi-même du long entretien qu'il venoit d'avoir avec le duc de Bouillon. Je répondis que chacun en conjecturoit à sa maniere, & qu'apparemment l'affaire de Ham & de Dourlens, & la proposition faite par M. de Montpensier, y avoient eu la meilleure part. Le roi me dit que je me trom-

pois, qu'il connoiſſoit aſſez le duc de Bouillon, pour ne point douter que les reproches qu'il lui auroit pu faire ſur tous ces ſujets, loin de le corriger, n'auroient ſervi qu'à l'engager tout-à-fait dans la révolte. Enſuite S. M. m'ayant redit preſque mot pour mot, tout ce qui s'étoit dit entr'eux ſur l'ambaſſade d'Angleterre, elle me propoſa d'y accompagner le duc de Bouillon, pour éclairer ſes démarches.

Tout ſe fait par ſouterrains à la cour. Au ſortir de ſa converſation avec Bouillon, le roi ayant dit à MM. du conſeil des finances, qu'elle envoyoit le duc en Angleterre, ces meſſieurs, après en avoir conféré enſemble, n'avoient trouvé rien de plus propre à ſatisfaire leur jalouſie contre moi, que de perſuader au roi qu'il devoit me joindre au duc de Bouillon. Ma capacité dans les négociations reçut de leur part des éloges, dont ils comptoient bien de ſe racquitter, d'abord qu'une fois ils ſeroient parvenus à m'éloigner du roi. Ce prince ne pénétrant point leur intention, trouva cette idée de ſon goût, mais je ne donnai pas dans le piége. Je fis appercevoir à S. M. le vrai motif de la feinte généroſité de ces meſſieurs à mon égard. Dès le moment que le duc

de Bouillon auroit eu le moindre ſoupçon que je l'obſervois & que je détruiſois ſon ouvrage, il n'auroit pas manqué d'éclater contre moi, & de l'eſprit dont il étoit, ſa haine ingénieuſe auroit trouvé le moyen de me charger du mal qu'il auroit fait & du bien qu'il n'auroit pas voulu faire. C'eſt ce que mes envieux avoient auſſi bien ſenti que moi, S. M. en convint, & s'étant rendue à mes raiſons, elle ne me preſſa plus.

Meſſieurs du conſeil ne s'en tinrent pas là. Lorſqu'ils revirent le roi, ils furent les premiers à avouer qu'ils avoient eu tort de vouloir me joindre avec le duc de Bouillon, mais comme ce duc ne devoit être que fort peu de tems à Londres, ils imaginerent de me faire remplir ſa place, avec le même titre & les mêmes honneurs. Tout leur étoit égal, pourvu qu'ils fuſſent défaits de moi. Le roi tomba encore dans leur ſentiment & me déclara ſon intention quelques jours après, avec un ordre de faire dès-à-préſent, tous mes préparatifs pour ce voyage, de me pourvoir d'argent, & de diſpoſer mon épouſe à me ſuivre, ſi je jugeois à propos de la mener avec moi, ce que S. M. ne trouvoit pas néceſſaire, mon voyage ne devant être, diſoit-elle, que de ſept ou huit mois au plus.

Ce prince, qui s'apperçut d'abord de ma répugnance, accompagna ſon ordre de tout ce qu'il put imaginer d'obligeant. Il me dit que la néceſſité des tems l'empêchant de me charger ſeul de ſes finances, il ſe reprocheroit d'expoſer aux dangers d'un ſiége long & rude, le ſeul homme de ſon royaume, qu'il jugeoit digne de remplir cette importante place. S. M. venoit de ſe déclarer hautement ſur le ſiége de La-Fére.

J'admirois pendant que le roi me tenoit ce diſcours, l'opiniâtreté de mes adverſaires à me perſécuter & le fond de leur malice. Sous l'apparence d'un titre d'honneur vain & ruineux, ils éloignoient & peut-être pour toujours, les occaſions de m'avancer : car, qui auroit parlé pour moi en mon abſence ? Qui les auroit empêchés encore de prolonger à leur gré mon ſéjour hors du royaume, juſqu'à ce que les affaires ayant pris en France un état fixe & durable, ils n'y euſſent plus laiſſé de part à un homme, qu'une ſi longue abſence auroit fait regarder enſuite comme un étranger ? Toutes ces penſées firent que je tins ferme. Je ſuppliai le roi de ne me point contraindre à un voyage, pour lequel je me ſentois un éloignement invincible, & j'eus le bonheur que Henri

diſpoſé à croire de lui-même, que je lui ſerois d'une plus grande utilité à Paris que dans Londres, pendant le ſiége qu'il alloit entreprendre, m'y renvoya pour me faciliter la levée de l'argent & l'envoi de toutes les choſes néceſſaires à faire réuſſir ce ſiége pour y recevoir ſes ordres, en faire part au conſeil & y faire prendre de ſages réſolutions. Quand j'aurois choiſi moi-même ma vengeance, je n'en aurois pas pu prendre une autre.

Fin du Livre ſeptième.

LIVRE VIII.

MÉMOIRES de l'année 1596-1597. Siége de la Fère : maladie du roi. Entreprises militaires exécutées & manquées. Morts des ducs de Nemours & de Nevers. Malversations dans les finances. Rosny va trouver Henri à Amiens : ce qui lui arrive avec un Astrologue : péril que court madame de Liancourt. Voyage de Rosny à Rouen. Il est député vers Madame, pour la résoudre à épouser le duc de Montpensier : traitement qu'il reçoit de cette princesse : il court risque d'être disgracié à cette occasion : il rentre dans les bonnes graces de Madame. Succès des armes du roi dans différentes provinces. Opposition des Financiers à l'entrée de Rosny dans le conseil des finances : irrésolutions de Henri, qui enfin le met dans le conseil. Traité du duc de Mayenne avec le roi, qu'il vint trouver à Monceaux. Rosny va visiter les généralités : calomnies de ses ennemis à cette occasion : utilité dont ce voyage est au roi. Démêlés de Rosny

avec Sancy : il découvre les artifices & les fraudes du conſeil des finances. Aſſemblée des notables, tenue à Rouen : réflexions ſur les états du royaume : bon conſeil donné à Henri par Sully : réſultat de cette aſſemblée : établiſſement du conſeil de raiſon, qu'on eſt obligé de ſupprimer. Travaux de Roſny dans les finances.

CE qui détermina le roi à entreprendre un ſiége auſſi difficile que celui de la Fère, c'eſt que ſes ennemis ayant ſéparé leurs troupes après leurs ſuccès, S. M. ne voulut pas laiſſer inutiles les ſiennes, qui s'étoient à la fin raſſemblées, & qu'il étoit important de raſſurer la Picardie ébranlée par tant de pertes. Le parti que j'aurois préféré à tout autre, eût été de demeurer pendant ce ſiége auprès du roi, dont je ne goûtois point les ménagemens pour ma perſonne : mais je n'oſai refuſer la commiſſion qui m'alloit retenir à Paris ; & pour en adoucir l'ordre, S. M. m'aſſura que de long-tems il ne ſe feroit rien de conſidérable devant la Fère, & que je pourrois dans la ſuite y faire quelque voyage. En effet, j'y en fis deux ou trois ; mais je n'y étois pas plutôt arrivé,

que la néceſſité de pourvoir à la ſubſiſtance des troupes, m'en faiſoit repartir preſqu'auſſi-tôt. Ce qui m'en conſola, c'eſt que rien n'ayant manqué dans l'armée, moyennant les ſoins que je pris, je puis me flatter d'avoir un peu contribué à la réuſſite de ce ſiége. Il dura ſix mois: c'eſt le plus long que Henri ait fait. Auſſi cette place, outre l'avantage de ſes fortifications, avoit une garniſon très-nombreuſe, compoſée de ſoldats choiſis, & commandée par deux excellens officiers; l'un François (1), ſénéchal de Montelimart, & l'autre Eſpagnol, nommé Oſorio.

Béringhen (2) à la perſuaſion d'un ingénieur ſon ami, ou même ſon parent, & venu exprès de Flandre où il demeuroit, ſe mit dans la tête qu'on pouvoit ſubmerger la Fère, & il répondit ſi bien de la réuſſite, ſur la caution de ſon ingénieur, que le roi, contre ſon ſentiment, ſe laiſſa aller à permettre qu'on tentât cette voie. Elle auroit, en effet, bien

(1) Il ſe nommoit Colas. Les Eſpagnols avoient promis de le faire comte de la Fère.

(2) Pierre de Béringhen étoit lui-même Flamand, né à Bruxelles.

abrégé le ſiége ; mais on a pu remarquer que preſque tous les projets de cette nature ſont ſujets à échouer ; le plus leger mécompte ſuffit pour cela, & il eſt fort rare qu'on n'y en faſſe pas. C'eſt l'idée de détourner le Téſin, qui fit autrefois perdre une bataille & la liberté à François I. Je trouvai cette propoſition ſur le tapis, dans un des voyages que je fis au camp. J'en jugeai l'exécution impoſſible, & je la combattis de tout mon pouvoir ; mais l'ingénieur ne manquoit point de raiſons plauſibles pour oppoſer aux nôtres. A l'entendre, c'étoit une affaire de peu de tems & de peine ; il ne s'agiſſoit que d'élever une chauſſée. On la fit donc, & parce que l'eau la força deux ou trois fois, on la refit autant de fois. Une derniere ſe trouva à l'épreuve de l'eau : qu'arriva-t-il ? Que l'eau ne put monter juſqu'à la hauteur qu'on s'étoit promiſe. Il eſt vrai qu'il ne s'en falloit que de ſix pieds ; mais on n'en fut pas moins contraint d'abandonner l'ouvrage (3) après y avoir conſumé beaucoup de tems & d'argent.

(3) D'Aubigné n'en parle pas d'une maniere ſi mépriſante, *ch.* 12, *ibid.* « La chauſſée, dit-il, » ayant fait refouler la riviere d'Oiſe dedans la

Le ſiége de la Fère ſouffrit encore de la maladie qu'eût le roi à Traverſy, (*a*) où étoit ſon quartier. A la premiere nouvelle qui m'en vint, je volai vers ce prince, & je ne le quittai qu'après que je le vis entiérement rétabli. Sa maladie fut aſſez conſidérable, pour me faire craindre la plus grande perte que la France pût faire. Le gouverneur de la Fère ſe voyant manquer de tout, remit enfin cette place au roi, qui la fit réparer. A la priere de madame de Liancourt, il en donna le gouvernement à ſon fils Céſar, dont Manicamp (4), parent de cette dame, fit les fonctions, en qualité de lieutenant.

S. M. s'avança enſuite vers la frontiere d'Artois, emporta d'aſſaut le château d'Imbercourt (*b*), & crut en faire autant par le pétard, de la ville d'Arras. Le maré-

---

» ville de la Fère, elle pourrit tous les magaſins
» qu'ils tenoient dans le bas...... C'étoit une
» grande machine de plus d'un quart de lieue de
» long..... Entrepriſe qui ne ſentoit ni un roi,
» ni un royaume abattus de tant d'incommo-
» dités ».

(*a*) Mieux, Travecy.

(*b*) En Picardie.

(4) Philippe de Longueval, Sieur de Manicamp.

chal de Biron (5) fut cauſe que cette derniere entrepriſe échoua, parce qu'il ne ſe munit pas d'une aſſez grande quantitéde pétards. Les trois premiers qu'on appliqua jouerent aſſez heureuſement ; le quatriéme ayant été jetté ſans effet dans le foſſé, avec celui qui l'attachoit, tua & bleſſa pluſieurs des nôtres. Il eſt triſte qu'une conquête ſi conſidérable, & qui auroit garanti Amiens du malheur qui lui arriva bien-tôt après, ait été manquée, faute de deux ou trois pétards de plus. Biron s'éloigna pour éviter les juſtes reproches qu'on pouvoit lui faire, & alla décharger ſa colere ſur le pays des environs de Bapaume, où il fit un horrible dégât.

Le mauvais ſuccès d'Arras fut avantageuſement compenſé par pluſieurs événemens favorables, arrivés ſur la fin de l'année précédente, & au commencement de celle-ci, que je ne ferai qu'indiquer à mon ordinaire : je parle de la réduction de Toulouſe (6), de la proſpérité des

(5) Biron à ſon tour en accuſoit hautement, avec murmures, l'avarice du roi.

(6) Conſultez ſur ces faits les hiſtoriens ci-deſſus nommés, *année* 1595 & 1596.

armes

armes du roi en Provence, & de la réunion des chefs de la ligue au parti du roi. Joyeuse (7) qui avoit quitté le froc pour endosser le harnois, & se payoit avec usure des mortifications du cloître, fit son traité avec le roi en ce tems-là. Le duc de Nemours suivit; mais sur le point que le sien alloit être conclu, il mourut (8) de regrèt, à ce qu'on croit, de voir tant de grands projets réduits à si peu de chose. Saint-Sorlin (*c*), son frere, continua le traité pour lui-même. La mort du duc de Nevers (9) délivra

---

(7) Henri de Joyeuse, le seul qui resta des sept fils de Guillaume, duc de Joyeuse. Il entra chez les Capucins, & y mourut sous le nom de P. Ange.

(8) » Il jetta par la bouche & par tous les » pores, jusqu'à la derniere goutte de son sang. » *Péréfixe*, *ibid.* Cayet en fait une description » très-touchante, *ibid*, *pag.* 519 «.

(*c*) Henri de Savoye-Nemours.

(9) Louis de Gonzague mourut de la dysenterie à Nesle en 1595, âgé de cinquante-six ans, de chagrin, dit-on, de ce que s'entretenant avec Henri IV, auquel il donnoit un conseil au sujet de la ville de Calais; ce prince lui avoit répondu: » c'est bien à vous à me conseiller là-dessus, vous » qui n'avez jamais approché de cette place, de » plus près que de sept lieues «. Quoique M. de Thou, *liv.* 113, & Brantôme, *tom.* 3, *pag.* 159, louent beaucoup ce seigneur; le reproche que lui

encore le roi d'un ſerviteur auſſi incommode qu'inutile. Enfin, ce fut en ce tems-là que le duc d Mayenne, entiérement dégoûté de l aiſe foi des Eſpagnols,

---

fait le duc de Sully, d'avoir toujours été un ſerviteur extrêmement à charge à ſon maître, ſe vé aiſément, & par les propres lettres de ce gén à Henri IV, dont nous avons un recueil d mémoires de Nevers, *tom.* 2, *pag.* 207, » Si V. M., lui dit-il dans une de ces lettres, » ne peut ou ne veut pas venir de par-deçà, je » m'en éloignerai de telle ſorte que l'on n'aura » plus ſujet d'attendre aucun ſecours de moi. » En vérité, ſire, vous ne me traitez pas de la » façon que je vous ſers, & il ſemble à tout le » monde que vous ne faites pas grand état de » moi.... Jamais je n'ai été traité de la façon que » vous me traitez, par les rois vos prédéceſſeurs; » j'avois cependant reçu d'eux pluſieurs bienfaits, » qui m'obligeoient à les ſervir aveuglément, & » je ſuis encore à en recevoir le premier de V. M.; » ſi ſes commiſſions ruineuſes ne ſont les bienfaits » & les faveurs que je reçois d'Elle : je vous » dirai librement que je n'en ai point reçu d'autres, » depuis qu'il vous a plû de me commander de venir » par-deçà, &c «. *pag.* 348, & il y en a un aſſez grand nombre ſur ce ton. C'eſt ſur celles-là que le duc de Sully, auquel Henri IV communiquoit les ſecrets de ſon cabinet, jugeoit des diſpoſitions du duc de Nevers, & non ſur celles qu'il écrivoit à différens particuliers, leſquelles ne marquent, en effet, que beaucoup d'attachement & de zèle pour la perſonne du roi.

commença à chercher ſérieuſement les moyens de rentrer dans les bonnes graces du roi.

Il avoit paru ſi important au roi de ſe rendre maître d'Arras, qu'après avoir eſſayé inutilement de le ſurprendre, il avoit formé le deſſein d'en faire le ſiége dans les formes. Je crois être le ſeul à qui il s'en ouvrit. Le ſecret étoit d'une ſi grande conſéquence en cette occaſion, que n'oſant confier à perſonne le ſoin d'obſerver cette place, il s'en chargea lui-même. J'avois ſéjourné tout cet hiver à Paris, occupé du ſervice de S. M.; je faiſois ſeulement de tems en tems un tour à Moret, où je me plaiſois beaucoup. Un jour que je m'y occupois à faire niveler les hauteurs, à deux mille pas de la maiſon, pour y conduire deux ruiſſeaux, qui font les deux nappes d'eau qu'on voit aujourd'hui à côté de la grande allée, je vis arriver un courier de madame de Liancourt, chargé d'une lettre de cette dame, & d'une autre de S. M., par laquelle Henri m'informoit de ſes deſſeins ſur Arras, & des moyens de les faire réuſſir. Je n'ai jamais vu ce prince dans une auſſi grande colere, qu'il me parut l'être dans cette lettre, contre
» les maltôtes & les friponneries, je me

» ſers de ſes termes, de huit mangeurs,
» qu'il s'étoit donnés, diſoit-il, au lieu
» d'un ſeul qu'il avoit auparavant. Ces
» coquins, ajoutoit-il, avec cette prodi-
» gieuſe quantité d'intendans qui ſe ſont
» fourrés avec eux par compere & par
» commere, mangent le cochon enſem-
» ble, & ont conſommé plus de cent mille
» écus, qui étoit ſomme ſuffiſante pour
» chaſſer l'Eſpagne de la France«. Il n'y a en tout ceci, rien qui ne ſoit exactement vrai. Je ferai bien-tôt toucher ſenſiblement la choſe au doigt, lorſque j'entrerai dans le détail des finances : je vais ſeulement en rapporter d'avance deux ou trois traits.

Meſſieurs du conſeil des finances ne doutant point qu'ils ne fuſſent chargés d'apurer les comptes, pour les fourniſſemens du ſiége de la Fère ; en quoi pourtant ils furent trompés, le roi m'en ayant attribué ſeul la connoiſſance ; ils les firent prendre à Deſcures, la Corbiniere & autres partiſans, avec leſquels ils étoient ſi bien d'accord, que ces derniers ne faiſoient que leur prêter leur nom, ou tout au plus, n'y étoient intéreſſés que pour une légere ſomme. Enſuite ils traiterent, toujours ſous ces noms empruntés, avec les marchands & pourvoyeurs

qui les fourniſſoient ordinairement, au plus bas prix qu'ils purent, dans l'intention d'employer en compte le double ou le triple de ce qu'il en auroit réellement coûté au roi.

Je tiens du roi lui-même le fait que voici. Il étoit dû par le tréſor royal aux Suiſſes, Reitres & autres étrangers à la ſolde de la France, des arrérages conſidérables. Le conſeil apoſta un nommé Otoplote, qui fit entendre aux receveurs commis par ces étrangers, qu'ils ne devoient pas s'attendre à être jamais payés, à moins qu'ils ne ſe réduiſiſſent d'eux-mêmes à une ſomme ſi modique, qu'on pût la leur donner, ſans épuiſer l'épargne. On convint de la réduction; mais meſſieurs du conſeil chargerent leur compte de toute la ſomme due; & en déroberent ainſi le ſurplus au roi, ou plutôt aux légitimes créanciers.

On pourroit joindre ici bien d'autres traits de cette eſpece. Auſſi ces meſſieurs nageoient dans l'abondance, pendant que le roi étoit, lui & ſa maiſon, dans la diſette de tout. Ce prince leur ayant mandé peu de jours avant celui où il m'écrivoit, qu'il avoit beſoin de huit cens écus pour une entrepriſe importante (le ſiége d'Arras) il les pria, les conjura

de lui faire cette ſomme. Il parloit à des ſourds : ils ne lui répondirent autre choſe, ſinon que bien loin de pouvoir lui fournir ce qu'il demandoit, ils ne ſavoient plus comment faire rouler ſa maiſon. C'eſt une choſe curieuſe de voir comment ils la faiſoient rouler, cette maiſon. » Je ſuis, » m'écrivoit ce bon prince, fort proche » de mes ennemis, & n'ai quaſi pas un » cheval ſur lequel je puiſſe combattre, » ni un harnois complet que je puiſſe en- » doſſer : mes chemiſes ſont toutes déchi- » rées ; mes pourpoints (10) troués au » coude ; ma marmite eſt ſouvent renver- » ſée, & depuis deux jours je dîne chez » les uns & les autres ; mes pour- » voyeurs diſant n'avoir plus moyen de » rien fournir pour ma table «. Celle de meſſieurs du conſeil étoit ſur un bien meilleure pied. Henri déploroit dans ſa lettre des abus ſi crians ; moins à cauſe de lui, qu'à cauſe de ſes ſujets, qu'il regardoit, diſoit-il, comme ſes enfans, le Ciel ne lui en ayant point donné d'au-

---

(10) » Je lui ai vu, dit le Grain, *liv.* 8, un » pourpoint de toile blanche unie, étant toute ſale » de la cuirace, déchiré par la manche, & des » chauſſes fort uſées, & rompues du côté du port- » épée «.

tres ; & il me propoſoit l'idée d'aſſembler les Etats du royaume, pour chercher un remede à toutes ces malverſations.

J'obéis à l'ordre que le roi me donnoit de brûler ſa lettre ; mais ce ne fut qu'après en avoir réſervé une copie ; & aujourd'hui que les raiſons de garder le ſecret ne ſubſiſtent plus, je me fais un devoir d'en rapporter le contenu, comme un témoignage de la bonté & de la ſageſſe de ce prince. La lettre finiſſoit par un commandement de S. M. de venir la trouver en Picardie, & d'y amener ſa maîtreſſe. Nous étions les ſeuls avec leſquels ce prince pût ouvrir librement ſon cœur. Pour le billet de madame de Liancourt, il ne contenoit que deux mots : qu'elle partiroit le mardi ſuivant, pour aller coucher le mercredi à Maubuiſſon, où elle avoit une ſœur (*d*) abbeſſe, & qu'elle m'attendroit juſques-là à Paris.

Je vins coucher le ſamedi à Corbeil, & je m'attendois à paſſer une partie du dimanche & même tout le lundi à Paris, où j'avois quelques emplettes à faire au Palais. En entrant dans la rue de la Coutellerie, je rencontrai un meſſager de madame de

(*d*) Angéliques d'Eſtrées.

Liancourt, qui me faisoit savoir que sur de nouvelles lettres du roi, & sur un avis de la maladie de l'abbesse de Maubuisson, elle s'étoit déterminée à partir avant le jour désigné, & que je pourrois la rejoindre à Pontoise. Je soupçonnai que cette dame avoit peut-être intention de faire sa cour au roi, aux dépens de ma paresse, & changeant de dessein, je dis à mes gens que je voulois aller dès ce même soir à Maubuisson, sans m'arrêter à Paris, qu'autant de tems qu'il en falloit pour manger un morceau, & pour faire repaître mes chevaux dans la premiere hotellerie que je rencontrerois, qui fut les trois pigeons: je ne me serois pas souvenu de ce nom, sans une petite aventure comique qui m'arriva en cet endroit.

Etant monté seul dans une fort grande chambre, j'y trouvai un homme qui s'y promenoit à grands pas, & si absorbé dans ses pensées, qu'il ne me salua ni ne m'apperçut, comme je crois. En le considérant plus attentivement, tout me parut singulier dans sa personne, port, physionomie, habillement, un corps long & effilé, un visage sec & décharné, une barbe claire & fourchue, un large chapeau qui lui ombrageoit tout le visage, un manteau boutonné jusqu'au collet,

des bottes énormes, une épée traînante, & dans ſa main une grande gibeciere double, de celles qu'on attache à l'arçon d'une ſelle. Je lui demandai aſſez haut s'il étoit logé dans cette chambre, & pourquoi il rêvoit ſi profondément. Mon homme dédaignant la queſtion, me répondit bruſquement, & ſans me ſaluer ni me regarder, qu'il étoit dans ſa chambre, & qu'il penſoit à ſes affaires, comme moi aux miennes. Quoiqu'un peu ému de de la ſotiſe du perſonnage, je ne laiſſai pas de le prier fort honnêtement de me faire part de la chambre, ſeulement pour le tems de dîner, propoſition qui fut reçue en grondant & ſuivie d'un refus des moins polis. Trois de mes gentilshommes, mes pages & quelques valets, étant entrés en ce moment, mon brutal crut devoir adoucir ſon viſage & ſa parole; il ôta ſon chapeau, & m'offrit tout ce qui étoit à lui; puis tout d'un coup s'étant mis à me regarder fixement, il me demanda d'un air un peu égaré, où j'allois: » trouver le » roi, lui dis-je. Quoi! Monſieur, re» prit-il, le roi vous a mandé! Je vous » prie de me dire à quel jour & à quelle » heure vous avez reçu ſes lettres, & » auſſi à quelle heure vous êtes parti «.

Il me fut aiſé de reconnoître un aſtro-

logue à toutes ces queſtions, qu'il me fit d'un air ſi ſérieux, que rien ne fut capable de le faire ſortir de ſa gravité. Il fallut encore lui dire mon âge, & lui donner mes deux mains à conſidérer. » Vraiment, mon-» ſieur, me dit-il, après tout ce cérémo-» nial, d'un air de ſurpriſe & de reſpect, » je vous cede bien volontiers ma cham-» bre : il y en aura beaucoup d'autres » avant qu'il ſoit peu, qui vous quitte-» ront leur place avec plus de regret que » je ne fais la mienne «. Plus je feignois être ſurpris de ſon habileté, plus il s'efforçoit de m'en donner des preuves. Il me promit richeſſes, honneurs, autorité, les devins pour l'ordinaire n'en ſont pas chiches, & il ajouta, que ſi je voulois lui envoyer l'heure de ma naiſſance, il me diroit tout ce qui m'étoit arrivé & ce qui m'arriveroit; mais pourtant ſans vouloir ſavoir mon nom, ni que je fuſſe le ſien. Il jugea à propos de ſortir aſſez précipitamment après ces paroles, en me donnant pour excuſe de ce qu'il ne m'entretenoit pas plus long-tems, qu'il étoit preſſé de porter des papiers à ſon avocat & à ſon procureur. Je ne cherchai point à le retenir. Il n'en étoit pas de même de mes gens, que je voyois ſaiſis de reſpect & de crainte à chacune des paroles

que proféroit cet extravagant. Je réjouis mon épouſe de cette petite ſcène, dans la premiere lettre que je lui écrivis.

J'arrivai le ſoir à Maubuiſſon, qui ſert comme de fauxbourg à Pontoiſe : j'y trouvai encore madame de Liancourt, avec laquelle je pris le lendemain la route de Clermont. Je marchois ſept ou huit cens pas devant la litiere où étoit cette dame, & qui étoit ſuivie, à quelque diſtance, d'un grand & lourd caroſſe, où étoient ſes femmes ; devant & derriere le caroſſe, marchoient quelques mulets chargés de bagage. A une lieue de Clermont, dans un endroit où le chemin rétréci par un côteau eſcarpé & par un vallon en précipice, ne laiſſe que la place aſſez juſte pour paſſer deux voitures, le cocher du caroſſe étant deſcendu pour quelques néceſſités, un des mulets en paſſant à côté de ce caroſſe arrêté, effraya tellement par ſon henniſſement & par ſes ſonnettes, les chevaux qui malheureuſement étoient jeunes & ombrageux, qu'ils prirent le frein aux dents : ils commencerent à emporter le caroſſe & toute ſa charge avec une ſi grande roideur, que rencontrant d'abord deux des mulets, ils les culbuterent. Les femmes enfermées, qui comprirent le danger où elles étoient

en voyant mille abîmes ouverts ſous leurs pieds, ſe mirent à pouſſer des cris douloureux. Le cocher & les muletiers avoient beau crier, appeller, s'efforcer, les chevaux ne s'arrêtoient point. Ils n'étoient déjà plus qu'à cinquante pas de la litiere, dans le moment que madame de Liancourt, effrayée du bruit qu'elle entendoit, mit la tête à la portiere. Elle jetta un cri épouvantable, ne voyant aucun moyen d'empêcher ſa litiere d'être précipitée. Je me retournai auſſi, & je frémis du danger de cette dame & de toute ſa troupe; mais ſans pouvoir y apporter de remede, à cauſe de la diſtance où j'étois; » Ah! mon ami, dis-je » à la Font, que ferons-nous? Voilà » notre femme qui va être miſe en pié» ces : que deviendrons-nous? Et que dira le roi «? En diſant ces paroles, je ne laiſſois pas de pouſſer mon cheval de toutes mes forces; mais cela ne me ſervoit de rien, & je ſerois arrivé trop tard.

Par un de ces coups heureux, & qui tiennentdu miracle, dans le fort du danger, l'eſſieu des petites roues étant ſorti des moyeux, par une violente ſecouſſe qui caſſa les chevilles, ces deux roues tomberent chacune de leur côté, le caroſſe donna en terre & y demeura; un des che-

vaux de derriere fut renversé de la secousse & retint l'autre. Les chevaux de volée rompirent les traits & vinrent passer si près de la litiere, qui rasa le bord du précipice, qu'il est clair que s'ils avoient encore traîné le carosse, elle en auroit été accrochée & renversée. Je les arrêtai, & les fis prendre par mes domestiques; ensuite je courus rassurer madame de Liancourt, qui étoit demi-morte de frayeur. Je passai jusqu'au carrosse, d'où je tirai toutes les femmes, dont la peur n'étoit pas moindre. Elles penserent étrangler leur cocher, & j'eus la complaisance de lui donner une volée de coups de canne. Enfin, la peur étant entiérement dissipée, & la voiture bien raccommodée, nous nous remîmes en marche, & jusqu'à Clermont, je ne quittai plus la portiere de madame de Liancourt.

Le roi s'étoit avancé jusqu'en cet endroit au-devant de sa maîtresse, & il y arriva un quart-d'heure après nous. Pendant le récit de l'aventure arrivée, dont on ne manqua pas de l'instruire d'abord, j'observois ce prince, & je le voyois se troubler & pâlir. A ces mouvemens, que je ne lui avois jamais remarqués dans les plus grands dangers, il me fut facile de juger de la grandeur de sa passion pour cette femme.

Les premiers momens ayant été donnés à la tendresse, le roi me mit sur ses affaires, dont la plus pressante étoit l'avis qu'on lui donnoit par une lettre écrite de Rouen, que le duc de Montpensier, rengagé plus que jamais avec les factieux, tramoit contre sa personne royale, un dessein important, qu'on ne déclaroit pas, & qu'il s'attachoit par toutes sortes de moyens des créatures. Le roi en ressentoit d'autant plus de chagrin, qu'il aimoit naturellement le duc de Montpensier, & que la politique l'empêchant de s'allier par le mariage de madame sa sœur, avec le comte de Soissons, ni avec aucun des ces Lorrains, il s'étoit accoutumé à regarder ce prince comme celui qui devoit être son beau-frere. Il voulut que suspendant toutes les autres affaires pour celle-là, j'allasse à Rouen faire rentrer M. de Montpensier dans son devoir, ou rendre ses brigues inutiles.

J'y passai six jours, & pendant ce tems-là j'eus lieu d'être pleinement convaincu, que l'imputation faite à ce prince étoit absolument fausse, & un artifice de ceux qui cherchoient à jetter du trouble dans le gouvernement. Ce prince, bien éloigné des sentimens dont on le taxoit, ne lais-

ſoit rien voir dans ſes démarches & ſes diſcours, qui ne juſtifiât ſon attachement à la perſonne du roi. Ceux avec qui il avoit eu à ce ſujet les plus étroites liaiſons, n'oſoient plus parler autrement en ſa préſence, & déſeſpéroient de le gagner. Un jour qu'il m'avoit fait l'honneur de m'inviter à dîner, il me parla de ſes diſpoſitions, avec une candeur & une franchiſe, dont ceux qui l'ont connu, ſavent bien qu'il n'auroit pas été capable, s'il ſe fût ſenti criminel; & quoiqu'il ne cherchât point à ſe juſtifier, l'innocence a certaines preuves muettes, auxquelles on ne peut guères ſe méprendre. Il m'embraſſa pluſieurs fois, comme un homme qui lui étoit cher par ſon dévouement pour le roi, & en cette qualité, il me fit une promeſſe de ſon amitié, dont j'ai reçu depuis toutes ſortes de preuves. Je lui parlai de ſon mariage avec madame, comme d'une affaire dans laquelle le roi conſpiroit pour ſon bonheur autant que lui-même. Il m'avoua qu'il n'avoit jamais rien deſiré auſſi ardemment que la poſſeſſion de cette princeſſe; mais qu'il n'oſoit plus s'en flater, ne voyant en lui, diſoit-il, rien de capable de gagner ſon cœur, & de vaincre l'aſcendant du comte de Soiſſons ſur lui. Je demeurai entiérement ſatisfait

des ſentimens de M. de Montpenſier, & je réſolus d'en rendre bon compte à S. M. J'employai le reſte de mon ſéjour à Rouen, à renouer avec mes anciens amis, le premier préſident de Boquemare, MM. de Lanquetot, de Grémouville, de Bouterode, de Berniere, tous membres du parlement; les abbés de Tiron & de Martinbault, les ſieurs de Motteville, des Hameaux, du Meſnil, capitaine du vieux Palais, de la Haulle, de Menencourt, du Meſnil baſil, & autres, dont je fus traité, & que je traitai à mon tour. J'étois deſcendu chez la Pile, un de mes amis particuliers.

Je trouvai encore le roi à Amiens, (11) où arriverent peu de jours après des députés des principales villes de la Provence & du Languedoc, dont S. M. reçut les complimens & les harangues avec ſa bonté ordinaire. Le député de Marſeille, qui parloit pour une ville ſi ancienne, & de tout tems ſi fidelle à ſes

---

(11) » Les députés de la ville d'Amiens, lui » parlant dans leur harangue de la bonté de Henri » III; oui, leur dit-il, c'étoit un bon prince; » mais il vous craignoit, & moi je ne vous crains » ni ne vous aime «. *Le Grain, Décade de Henri le Grand, liv.* 10.

souverains, fut celui qui se fit écouter avec le plus de plaisir.

Le roi, non-seulement détrompé sur mon rapport, de tout ce qu'on avoit voulu lui faire croire contre M. le duc de Montpensier, mais encore plus convaincu qu'auparavant de son affection, résolut de faire un dernier effort en sa faveur, & je fus assez malheureux, pour qu'il me chargeât de cette nouvelle commission. M'ayant fait venir un soir auprès de son lit, il me dit qu'il falloit que j'allasse trouver madame Catherine, sous prétexte d'une simple visite de sa part; mais en effet pour l'obliger à prendre pour M. de Montpensier, les sentimens qu'elle conservoit toujours pour son (12) rival, depuis le sacrifice de la promesse de mariage. Après ce qui m'étoit arrivé à Chartres à ce sujet, je ne voyois que de la témérité à m'embarquer dans cette affaire, & une impossibilité absolue d'y réussir. Je conjurai le roi de m'épargner auprès de cette princesse & du comte, cette derniere raison de me haïr éternellement. Il se re-

(12) Elle disoit ordinairement à ceux qui lui en parloient de la part du roi : » Avant toutes » choses je veux voir le comte «, *Matthieu, tom. 2, liv. 2, pag.* 628.

fuſa à mes inſtances, quelque preſſantes qu'elles fuſſent ; & me répondant par le proverbe, *à bon maître, hardi valet*, il ne me laiſſa que le ſeul parti de l'obéiſſance.

Mon dernier recours fut de demander ma commiſſion par écrit, afin qu'elle me ſervît de préſervatif contre le ſort de tant de courtiſans diſgraciés pour avoir ſervi trop aveuglément leur maître, contre des perſonnes de ce rang. J'exigeai du roi, qu'outre la lettre de ſimple compliment pour la princeſſe, dont il vouloit me charger, il m'en confiât encore une ſeconde, dans laquelle il déduisît le motif de mon voyage, la nature de ſes ordres, la maniere & les raiſons dont il vouloit que je les appuyaſſe. A cette propoſition, ce prince, toujours un peu vif ſur le point d'honneur, me répondit que ſes plus grands ennemis ne lui avoient jamais demandé caution de ſa parole. Je repliquai que je lui promettois de n'en faire uſage qu'à l'extrêmité, & que cet écrit pouvoit m'être néceſſaire auprès de madame, dans la ſuppoſition qu'elle ſe montrât diſpoſée à ſe rendre à ſa volonté, pourvu que je la lui juſtifiaſſe clairement. S. M. ſe rendit à cette derniere raiſon, & muni de cette piéce autentique, je pris le chemin

de Fontainebleau, où la princeſſe étoit alors, extrêmement embarraſſé de mon perſonnage.

Je ne ſéjournai que vingt-quatre heures à Paris, & j'arrivai près de madame qui m'attendoit avec quelque impatience : le roi l'ayant fait prévenir quelques jours auparavant par Loménie ſur mon voyage, ſans lui en marquer le ſujet. Elle ſe flattoit (car en amour ſi l'on craint tout, on ſe flatte auſſi de tout,) que peut-être je venois rendre le comte de Soiſſons heureux ; & cette penſée me rendit heureux moi-même, tant qu'elle lui dura, c'eſt-à-dire, les deux premiers jours, que je crus devoir donner à la civilité & aux complimens. Elle changea de ton le troiſiéme, lorſqu'elle vit que je ne la mettois ſur le chapitre de ſes amours, que pour lui déclarer qu'au point où M. le comte s'étoit fait haïr du roi par toutes ſes imprudences, elle ne devoit plus penſer à en faire ſon époux ; car je crus devoir commencer par en éloigner un, avant que d'entreprendre d'en faire recevoir un autre.

Quoique j'uſaſſe, en parlant de M. le comte de Soiſſons, de tous les termes les plus doux que je puſſe imaginer, il avoit dans la perſonne de madame, un

ardent défenseur. Sa réponse ne fut qu'un tissu d'épithetes toutes des plus fortes, & de menaces de me faire perdre les bonnes graces du roi. Etourdi d'un emportement si subit & si violent, je ne songeai qu'à l'appaiser, autrement ma commission eût été finie dès ce moment. Je la priai donc de m'écouter ; & commençant un long discours, dont j'ignorois quelle alloit être la suite, je fis marcher avant tout une longue & éloquente protestation de respect, d'attachement, de passion de la servir, pendant laquelle j'appellois inutilement mon imagination à mon secours, pour me fournir de quoi la calmer ; parce que tout ce que j'avois de plus raisonnable à lui faire entendre, je veux dire, les excès auxquels M. le comte s'étoit porté contre le roi, étoit précisément ce qui la révoltoit le plus. Je franchis pourtant le pas, & je la priai de faire sérieusement réflexion, si ce prince, par toute sa conduite, avoit mérité que le roi travaillât à faire son bonheur. L'espérance seule qu'avoit la princesse, qu'un discours si peu de son goût finiroit peut-être d'une maniere plus agréable pour son amour, l'obligea, comme malgré elle, d'y prêter attention. Je le jugeai par les fumées de colere, qui de tems

en tems peignoient ſon viſage de rouge & de pâle.

Je continuai à lui expoſer, avec toute la modération poſſible, tous les ſujets de mécontentement que M. le comte avoit donnés au roi, & en particulier, ſon écart en Bourgogne, certainement inexcuſable, même à une amante : avec la précaution de ne pas oublier à répéter ſouvent, que pour moi je croyois M. le comte fort éloigné des ſentimens, qu'on lui pouvoit attribuer ſur ſa conduite. J'appuyai ſur les ſuites qu'elle devoit naturellement avoir dans la conjoncture du procès actuellement intenté contre la princeſſe de Condé, par lequel le prince ſon fils, encore huguenot, vivoit incertain de ſon état, & dans une eſpece d'exil à la Rochelle. Cette affaire étant de celles où le bon droit tout ſeul ne ſuffit pas, les partiſans du jeune prince auroient réuſſi difficilement à diſſiper les accuſations faites contre la mere, & à aſſurer au fils ſon rang de premier prince du ſang & de préſomptif héritier de la couronne; ſi le roi, en ſupprimant les piéces de ce procès, comme il fit dans la ſuite, ne ſe fût mêlé lui-même de la juſtification de l'une, & de la défenſe de l'autre. Je fis ſentir à madame, que M. le comte tenoit ſon ſort entre ſes mains;

mais qu'il uſoit ſi mal de la bonne volonté du roi à ſon égard, que dans une occaſion où il ne s'agiſſoit de rien moins pour lui, que prendre la place du prince de Condé, il jetteroit infailliblement S. M. dans les intérêts de ſon concurrent. Enfin, je crois pouvoir dire qu'avec toute autre, j'aurois mis le prince dans ſon tort.

Madame, qui pendant ce diſcours étoit tombée dans une rêverie, cauſée par un chagrin cruel, plutôt que par de ſages réflexions, m'interrompit en cet endroit, pour hâter cette concluſion que je lui avois laiſſée entrevoir favorable, & qui s'éloignoit à meſure que je parlois. Quand une fois elle eut repris la parole, elle ne fut plus la maîtreſſe de s'arrêter; & ſon dépit ſe rallumant, elle éclata pour la ſeconde fois contre moi, qui ne cherchois, diſoit-elle, qu'à la tromper, & contre le roi ſon frere, qui l'aimoit ſi fort, diſoit-elle ironiquement, qu'il ne pouvoit ſe réſoudre à ſe défaire d'elle. Elle s'engagea, pour preuve, dans une longue énumération des ſoupirans qu'elle avoit eus; parmi leſquels il m'auroit été facile de lui montrer qu'elle avoit manqué ſon établiſſement par ſa faute; comme lorſqu'elle avoit refuſé le roi d'Ecoſſe. Elle n'épargna ni la reine ſa mere, ni le roi Henri III,

qui avoient tous conſpiré contr'elle pour le célibat. Son cœur qui cherchoit les louanges après tant d'invectives, la ramena tout naturellement ſur le comte de Soiſſons; & cet article fut traité dans un goût oppoſé, encore plus amplement.

Enfin, elle ſe ſouvint qu'elle ne m'avoit interrompu, que pour entendre les conſeils, moyennant leſquels je lui avois dit que le paſſé pouvoit ſe réparer; & elle me les demanda poſitivement, mais avec ce même ton de raillerie & de malignité qui me fit encore mieux comprendre que ſon eſprit étoit atteint d'un mal incurable à toute l'éloquence humaine: » En faiſant, » lui répondis-je, preſſé par la queſtion, » tout le contraire de ce que M. le comte » de Soiſſons a fait juſqu'ici «. Le tems que je mis à proférer ce peu de paroles, ſuffit pour me perſuader qu'inutilement je propoſerois M. le duc de Montpenſier. Je regardai ma commiſſion comme achevée, ou plutôt comme tout-à-fait manquée; & je ne ſongeai plus qu'à me tirer de ce mauvais pas, avec des mots ſi vagues & ſi généraux, que la princeſſe n'en pût prendre aucun avantage ſur moi, ni ſoutenir après, que je n'avois pas tenu ce que je lui avois promis. De tous les genres de diſcours, c'eſt celui-là qui coûte le

moins. D'abord je me jettai ſur les devoirs des rois, & je m'y étendis beaucoup, quoique je n'en vouluſſe rien conclure autre choſe, ſinon que de ce côté-là il n'y avoit aucun reproche à faire au roi. La conſéquence devint elle-même un autre diſcours en forme, partagé en pluſieurs parties, où la douceur de Henri ne fut pas traitée légérement. Pour finir par quelque choſe de plus poſitif, puiſque, contre mon attente, madame avoit la bonté de ne point s'ennuyer d'une ſi longue harangue, je l'aſſurai ſuccinctement que du caractere dont étoit Henri, on en obtenoit facilement tout ce qu'on lui demandoit de raiſonnable.

Madame, ſurpriſe d'une chûte ſi précipitée, me demanda avec quelque raiſon ce ſemble, ſi je n'avois rien davantage à lui dire; car il eſt vrai que j'avois beaucoup marché, & fait peu de chemin. Je lui répondis qu'il me reſtoit encore une infinité de choſes. Je voyois que la nuit étoit venue pendant une ſi longue converſation; & je comptois avoir aſſez laſſé la princeſſe, pour me faire donner un congé abſolu. Je fut trompé, elle ne me le donna que juſqu'au lendemain, & me congédia avec un air tout enſemble mutin & malin, qui accompagné d'un coup d'œil, & de quelques

quelques interjections que je j'entendis en ſortant, ſur le tour que je lui avois joué à Chartres, me parut de très-mauvais augure.

Il auroit fallu être le plus préſomptueux de tous les hommes, pour ſe flater après tout cela de la perſuader : auſſi étois-je fort éloigné de cette penſée ; & quelle joie n'aurois-je pas reſſentie, ſi en me quittant, elle m'avoit ordonné de ne plus reparoître devant elle ! J'y retournai le lendemain à l'heure qui m'avoit été marquée, à la ſortie de ſon dîner. Madame étoit rentrée dans ſon cabinet de meilleure heure que de coutume, & s'y étoit enfermée avec meſdames de Rohan, de la Guiche, de la Barre & de Neufvy ; toutes femmes dont je n'attendois rien moins que de bons offices. Je demeurai dans ſa chambre à m'entretenir avec meſdames de Gratains & de Pangeac, & deux autres demoiſelles, auſſi bien intentionnées que les autres l'étoient mal. Je leur dis que je n'aurois pas été fâché qu'elles euſſent pris dans le cabinet de madame la place de celles qui y étoient ; & que j'étois ſûr qu'elles y donnoient en ce moment à la princeſſe de fort mauvais conſeils. Elles me répondirent que je ne devois pas le croire ;

mais d'un ton qui me le confirma encore davantage.

Madame ſortit au bout d'une heure au moins, qu'elle avoit employée à bien ſe préparer, & m'appercevant, elle me dit qu'elle alloit me faire ſa réponſe. Je pouvois la deviner aiſément, à l'air compoſé, froid & mépriſant, dont elle prononça ces paroles. Je la ſuivis, ſouffrant une cruelle peine. Elle m'épargna celle de lui parler ; & commença par me dire qu'elle me tenoit quitte de tout ce que j'avois promis de lui dire, & que je n'avois rien autre choſe à faire que de l'écouter moi-même : puis mettant une nouvelle nuance de hauteur & de mépris ſur ſon viſage, elle me traita en préſence de tant de témoins, je ſuis obligé de l'avouer, comme le dernier des hommes, qui tranchoit, dit-elle, de l'homme d'importance & d'habile politique ; lorſque je n'étois en effet qu'un vil & un lâche flateur, qui ne cherchois qu'à arracher de ſa bouche l'aveu de fautes, que M. le comte & elle n'avoient point commiſes, pour en faire ma cour au roi, indigné lui-même du perſonnage que je jouois. Madame ne put s'empêcher de ſe montrer femme, par l'abondance des paroles qui trahirent

le maintien concerté qu'elle avoit pris. Il lui revint en mémoire quelque chose de ce j'avois dit la veille, sur sa conduite & sur celle de M. le comte en Béarn, dont elle fit une apologie déplacée. Pangeac fut traité de gros buffle, qui n'avoit pas encore eu tout ce qu'il méritoit. Elle trouva mauvais que j'eusse censuré les rois. Elle revint de cet écart; & me dit que pour tout renfermer en deux mots, & pour m'ôter l'envie de me vanter de ma commission, elle m'avertissoit que j'étois bien imprudent & bien étourdi de me mêler des affaires d'une personne si fort au-dessus de moi; que je n'étois qu'un simple petit gentilhomme, dont le plus grand honneur étoit d'avoir été nourri jeune dans sa maison, & qui n'avoit subsisté, aussi-bien que tous les miens, qu'en faisant ma cour aux princes de Navarre; que le sort de mes pareils qui se méconnoissoient & osent mettre leurs doigts entre l'arbre & l'écorce, est d'être sacrifiés tôt ou tard, sans avoir même l'honneur de l'éclat. Tout cet endroit étoit bien travaillé, & de main de femme. Comme madame savoit bien qu'il n'y avoit personne, pas même le comte de Soissons, tout prince du sang qu'il étoit, qui eût osé me tenir un pareil discours, elle ajoûta,

comme tout ce qu'elle put imaginer de plus ſanglant, qu'en me parlant ainſi, ce n'étoit pas moins au nom de M. le comte qu'au ſien, qu'elle me parloit. La péroraiſon répondit à tout le reſte. Ce fut une menace très-emportée de m'accabler d'un ſeul mot auprès du roi, & une défenſe de paroître devant elle, par-tout où elle ſe trouveroit.

Je ne crois pas qu'il puiſſe y avoir de diſtinction de rang & de ſexe, qui autoriſe à employer un tiſſu de termes ſi outrageans. Il n'y a pas aſſurément de vanité de ma part à les rapporter. Mais comme madame joignit l'effet aux paroles, & qu'elle m'obligea, pour ma défenſe, à faire quelques démarches, où je m'éloignai pour la premiere fois, de la ſoumiſſion que je devois à une princeſſe, ſœur de mon roi; j'ai cru n'en pouvoir mieux juſtifier la néceſſité, qu'en rapportant fidellement les converſations, & juſqu'aux propres paroles qui y donnerent lieu. Quoique mon amour propre ſouffrît étrangement d'un ſi indigne traitement, j'eus pour le moment aſſez de retenue, & même aſſez de politique pour n'en laiſſer rien paroître; je dis aſſez de politique, car pour peu que j'euſſe montré d'altération ſur mon viſage, & d'aigreur dans

ma réponſe, madame ſe ſeroit éloignée ſans m'entendre, & auroit remporté un triomphe, qu'il étoit naturel que je cherchaſſe du moins à rabaiſſer devant les perſonnes qui en étoient complices, ou témoins.

Je repris donc la parole, avec la fauſſe timidité d'un homme qui cherche à ſe diſculper; & pour engager la princeſſe à m'entendre juſqu'au bout, je commençai par lui dire, que j'étois bien fâché que de mauvais conſeils lui euſſent fait appercevoir dans mes paroles, ce que je n'avois eu aucune intention d'y mettre, & m'euſſent attiré de ſa part un traitement que je ne méritois point; qu'il m'étoit facile de lui faire connoître mon innocence ſur tous les reproches qu'elle m'avoit faits; que pour commencer par M. le comte, elle ſavoit que dans tout ce que j'avois dit à ſon ſujet, j'avois ajouté que perſonnellement j'étois perſuadé de la droiture de ſes intentions. J'arrêtai madame par ce début: elle crut jouir du plaiſir de me voir à ſes pieds ſolliciter un pardon.

Je pourſuivis avec le même ſang froid: que pour lever le ſcrupule qu'elle ſembloit avoir, qu'on eût député vers elle un petit gentilhomme, indigne de l'ap-

procher, je lui apprenois que quoique, par le mauvais ménage de mes ancêtres, je n'eusse ni le bien, ni les dignités auxquelles je pouvois prétendre, cependant il étoit sorti en différens tems, de ma maison, plus de cent mille écus qui avoient été portés par des filles, dans les maisons de Bourbon & d'Autriche: (13) que cette preuve tenoit lieu de mille autres que je pouvois y joindre; que loin d'avoir été à charge au roi depuis que j'étois à son service, ce prince m'avoit quelquefois donné le plaisir de le voir recourir à moi dans ses besoins; que j'avouois cependant qu'aucune raison n'auroit pu me justifier d'avoir passé les ordres que j'avois de S. M., si réellement j'avois été capable de le faire. En ce moment je tirai de ma poche le second écrit du roi, aussi en forme de lettre, adressée à cette princesse; ensuite profitant de l'étonnement où je l'avois jettée, je lui dis que pour achever mon message, avant de la quitter pour toujours, je lui déclarois, comme son serviteur, que le roi lui tenant

---

(13) Je renvoie sur ces paroles, à l'explication que j'ai donnée au commencement de ces mémoires, des alliances de la maison de Béthune.

lieu de pere, & étant d'ailleurs ſon maître & ſon roi, elle n'avoit point d'autre parti à prendre, que de ſe ſoumettre à ſa volonté; que ſans écouter tout ce que pouvoit lui ſuggérer M. le comte de Soiſſons, elle devoit ſe réſoudre, ou à prendre un époux de la main du roi, ſon frere, ou à encourir ſa diſgrace; qu'il lui ſeroit bien ſenſible en ce dernier cas, après avoir ſoutenu un état de reine, de ſe voir réduite à un bien très-médiocre: puiſqu'elle n'ignoroit pas qu'outre les largeſſes du roi, ce prince, dans l'abandon qu'il lui avoit fait des biens dont elle jouiſſoit, avoit plutôt conſulté ſon cœur, que les loix & les coutumes de Navarre, qui lui en auroient laiſſé fort peu.

Ces dernieres paroles tirerent madame, malgré elle, de la froideur & du dédain qu'elle s'efforçoit de montrer, pour la faire entrer dans le plus grand emportement dont une femme ſoit capable. Après l'avoir exhalé par tout ce que la colere peut inſpirer, (car ce récit n'eſt déjà que trop long) elle rentra furieuſe dans ſon cabinet: & moi, je me retirai doucement vers l'eſcalier. Comme je deſcendois, je vis accourir madame de Neufvy, qui me dit que madame l'envoyoit me demander la lettre que je lui avois montrée: nouvel

artifice de ces quatre femmes, qui avoient persuadé à madame, qu'elle travailleroit plus efficacement à ma perte auprès du roi, si je pouvois paroître avoir sacrifié la lettre de S. M. Je sentis le piége, & je répondis à madame de Neufvy, qu'il me paroissoit fort étonnant qu'après avoir refusé d'entendre le contenu de la lettre, madame me la fît demander au même moment; que je ne pouvois la communiquer qu'à la princesse seule, & lui en faire une simple lecture, en ayant besoin pour moi-même. Ce n'étoit pas-là le compte de la messagere, qui s'en retourna sans rien repliquer.

Je vins le même jour coucher à Moret, où étoit mon épouse; & après y avoir séjourné seulement vingt-quatre heures, je m'avançai jusqu'à Paris au-devant du courier que j'avois fait partir de Fontainebleau pour porter mes dépêches au roi. Au lieu de mon courier, je fus fort surpris de ne voir arriver que le jeune Boësse, maître d'hôtel de madame, chargé d'une lettre qui me surprit encore davantage, lorsque je reconnus qu'elle étoit du roi: je savois que Boësse étoit celui que de son côté madame avoit dépêché vers le roi. Je vis que cette lettre avoit été envoyée toute ouverte à la princesse, &

qu'on ne me la remettoit qu'après qu'elle avoit paſſé dans les mains de madame, qui y avoit mis ſon cachet. A toutes ces marques, je ne doutai plus de mon malheur: un triſte preſſentiment m'en avertit encore, & je n'ouvris la lettre qu'en tremblant. Je n'en avois que trop de ſujet. Au lieu des louanges, des témoignages de bonté & de confiance, dont les lettres du roi pour moi étoient ordinairement pleines, mes yeux ne furent frappés que d'un ordre rigoureux de faire ſatisfaction à madame: S. M. » ne pouvant ſouffrir » (c'eſt ainſi qu'elle s'exprimoit) qu'un » de ſes ſujets offensât une princeſſe, ſa » ſœur, ſans l'en punir auſſi-tôt, s'il » n'effaçoit ſa faute par ſes ſoumiſſions«.

Je fus terraſſé, je l'avoue, de ce coup accablant, & d'autant plus, que ne pouvant préſumer que mon poſtillon n'eût pas porté ma lettre au roi, je voyois que c'étoit même après l'avoir lue, qu'il me traitoit ainſi. Quelles réflexions ne fis-je pas alors ſur le malheur d'être employé à raccommoder les grands, & ſur le danger de ſervir les rois? Je ne me reprochois rien à l'égard du roi. Je l'avois ſervi pendant vingt-quatre ans, avec une aſſiduité & un zele que rien n'avoit refroidi. C'étoit malgré moi que je m'étois

chargé d'un emploi si désagréable. Il y avoit dans l'écrit que je m'étois fait donner par Henri, mille choses plus dures que tout ce que j'avois dit à madame ; & je les lui avois épargnées, dans un moment où j'aurois peut-être été excusable de les aggraver. Je n'étois coupable tout au plus que d'obéir trop fidelement ; & cependant S. M. me sacrifioit cruellement, sans aucun égard, ni pour mes raisons, ni pour ses propres ordres. J'étois pénétré de cette injustice ; & toutes mes pensées alloient à former de fortes résolutions d'abandonner pour jamais la cour.

Mais à peine les avois-je formées ces résolutions, que je trouvois aussi-tôt mille motifs pour les combattre. Henri, comme je l'avois déjà souvent éprouvé, avoit pris un si grand empire sur toutes mes volontés, qu'après mille sermens de ma part, un seul mot de la sienne me ramenoit à lui, comme par enchantement. A cette considération se joignoit celle de mon intérêt. J'allois donc m'exposer à perdre les justes récompenses de mes services au moment même que j'y touchois, & lorsque dépouillé de cinquante mille livres de rente par l'exhérédation du vicomte de Gand, épuisé par

un ſervice long & couteux, ayant une maiſon à rétablir, menacé d'une nombreuſe famille par la fécondité de mon épouſe; ces récompenſes étoient toute ma reſſource, & le ſeul fonds que j'avois cultivé. Mais d'un autre côté, comment prendre ſur ſoi d'aller eſſuyer en criminel les hauteurs d'une princeſſe avec laquelle je venois de ſoutenir un perſonnage ſi différent, & que je ne pouvois douter qui ne rendît pour moi ce calice auſſi amer qu'il le pouvoit être? Je crois que tout le monde ſe met ici en ma place, & qu'on ſe peint facilement mon agitation & mon ſerrement de cœur.

Je pris enfin un parti aſſez ſage, mais qui n'étoit rien moins que capable de ſuſpendre les chagrins dont j'étois dévoré. Je feignis d'être malade, & il me prit dès ce moment une noire mélancolie bien capable en effet de faire paſſer dans mon corps une partie de la mauvaiſe diſpoſition de mon eſprit. Je ne m'ouvris à perſonne ſur la cauſe de mes chagrins. J'envoyai chercher un médecin, qui me faiſant trembler ſur les ſuites d'un mal, tout entier de ma façon, promit pourtant de m'en tirer à force de ſaignées & de purgations.

Sur les quatre heures après midi arriva

un autre médecin, auquel il étoit réſervé de me redonner la ſanté : c'eſt Picaut mon courrier que j'attendois impatiemment, pour prendre, ſur ſon rapport, une derniere réſolution ; & qui après m'avoir appris que l'accident qui lui étoit arrivé de ſe démettre le pied en route, l'avoit fait devancer auprès du roi par le courrier de madame, me remit une lettre de la main de ce prince, qui guérit tous mes maux. Henri me mandoit que je devois actuellement être bien en colere de ſa premiere lettre, qu'il l'avoit écrite dans ce premier mouvement de vivacité que je lui connoiſſois, & ſur les plaintes exagérées, jointes aux inſtances & à l'importunité de ſa ſœur : mais que pour me raſſurer, il me donnoit ſa parole de ne me déſavouer en rien, & qu'il me permettoit en ce cas de me ſervir de ſa lettre même contre lui. Il finiſſoit par ces mots : » Venez me trouver, pour m'informer » encore plus particuliérement de tout » ce qui s'eſt paſſé, & vous aſſurez d'être » auſſi bien reçu de moi, que vous l'ayez » jamais été, quand je devrois prendre » la vieille deviſe de Bourbon, *qui qu'en* » *grogne* : Adieu, mon ami «. A cet air de cordialité & de familiarité, je reconnus mon ancien maître. Cette lettre étoit datée

du 17 Mai, & la premiere du 15, toutes deux d'Amiens, où je m'acheminai dès la pointe du jour, & où j'arrivai le lendemain. Je ne fupprimai, ni ne déguifai rien de tout ce qui s'étoit dit & fait à Fontainebleau, entre madame & moi, & S. M. me témoigna par un redoublement de careffes, qu'elle approuvoit toute ma conduite.

Pour ne pas couper trop fouvent le fil de l'hiftoire, par un récit qui peut trouver par-tout également fa place, j'acheve en peu de mots ce qui concerne cette affaire. La Varenne qui étoit chargé de veiller à la cour aux intérêts de madame Catherine, ne manqua pas de l'inftruire du bon accueil que le roi m'avoit fait, & de lui faire part en même-tems de la nouvelle qui fe répandoit, que j'allois être le dépofitaire abfolu des finances. La princeffe comprit aifément fur ce rapport, non-feulement qu'il falloit renoncer à fa vengeance, mais encore que fon intérêt étoit de ménager dans la fuite un homme, de la main duquel alloient fortir déformais toutes les ordonnances pour l'entretien de fa maifon : ou elle convint de fon tort, ou bien fi elle perfifta à me l'imputer, elle eut la générofité de me le pardonner : & de quelque maniere que ce

ſoit, j'avoue, à la louange de cette princeſſe, que c'eſt une marque de grandeur d'ame, dont fort peu d'autres auroient été capables. Si l'on avoit retranché du caractère de madame les excès d'une vivacité qu'il lui étoit impoſſible de ſurmonter, & qui, dans l'affaire dont il s'agit, joignoit à ſa force, celle de la plus impétueuſe de toutes les paſſions, on n'auroit plus trouvé qu'un cœur naturellement bon & facile, capable même d'amitié & de reconnoiſſance.

Elle choiſit madame de Pangeac, qui étoit de mes amies, pour lui faire part de ſon changement à mon égard. Elle fit même les premieres démarches auprès de madame de Roſny. Je l'avois laiſſée en couche à Moret. Après qu'elle fut rétablie, elle alla un jour au prêche à Fontainebleau, & s'en retourna ſans voir madame, prétextant une légere indiſpoſition qui retenoit cette princeſſe au lit. Madame de Pangeac lui en ayant fait quelque reproches, comme d'elle-même, mais en effet par ordre de Madame, mon épouſe ſe trouva obligée de lui répondre que les termes où madame en étoit avec moi, lui défendoient cet honneur. A un ſecond voyage que madame de Roſny fit à Fontainebleau, madame lui fit dire que la

raiſon qu'elle avoit apportée à madame de Pangeac, ne devoit point l'empêcher de venir la voir, & elle lui fit un accueil tout-à-fait gracieux. Elle lui avoua naturellement qu'elle n'étoit pas encore entiérement revenue à mon égard, parce qu'elle avoit cru devoir attendre toute autre choſe de moi pour les marques d'amitié que j'avois reçues d'elle dans ma jeuneſſe. Elle l'entretint de pluſieurs parties de plaiſir, ſoit à Pau, ſoit chez M. de Mioſſens, (14) où elle m'avoit fait l'honneur de m'admettre avec elle, & en particulier d'une courſe de bague, où ayant remporté le prix, qui étoit une bague de médiocre valeur, allant la recevoir de la main de cette princeſſe, elle changea la bague, & en mit une de deux mille écus. Elle n'oublia pas que mon pere avoit ſouvent porté la reine entre ſes bras. Après tout cela, madame dit fort obligeamment à mon épouſe, que ſon reſſentiment contre moi ne s'étoit jamais étendu juſqu'à elle, dont elle aimoit l'humeur & le caractère. Elle lui dit mille choſes gracieuſes, ſoit ſur M. de Saint-Martin, oncle de mon épouſe, qui avoit été premier gentilhomme de la chambre du roi, ſoit ſur

(14) Henry d'Albert, baron de Mioſſens.

madame de Saint-Martin, sœur de M. Mioſſens, & par conſéquent parente aſſez proche de la princeſſe.

Madame de Roſny ſe retira extrêmement ſatisfaite, & réſolue de ne rien oublier pour me faire rentrer dans les bonnes graces de madame. Elle ne lui en marqua rien cette premiere fois, mais dans la ſuite elle s'y employa utilement. Uu jour qu'elle lui faiſoit valoir l'attention que j'avois à expédier les aſſignations pour le paiement des officiers de ſa maiſon, & qu'elle lui repréſentoit qu'il n'y avoit eu que des ordres réitérés de S. M. qui m'avoient fait vaincre la répugnance que je ſentois à me charger de la commiſſion qui l'avoit ſi fort offenſée, madame de la Force, qui étoit en ce moment dans la ruelle de madame, ſe joignit à mon épouſe. Elles furent appuyées par madame de Pangeac, & ce qui me ſurprit beaucoup, par meſdames de Rohan & de la Barre, & toutes ces femmes engagerent madame à m'envoyer chercher à l'heure même. Depuis ce moment, où elle reconnut mon innocence, elle m'affectionna au point qu'elle n'eut plus d'autre confident de tous ſes ſecrets; qu'elle propoſa & favoriſa de tout ſon pouvoir le mariage de ma fille aînée avec le duc de Rohan

ſon plus proche parent (15), du côté de la feue reine ſa mere, & héritier de ſes biens en Navarre. Le roi ne gouta pas ce mariage pour lors ; & cependant il y revint de lui-même dans la ſuite. Enfin, lorſque madame partit pour la Lorraine, aſſez mécontente, comme l'on ſait, de la cour de France, elle dit hautement qu'elle n'avoit à ſe louer que de trois perſonnes, & j'étois l'une des trois.

Les hoſtilités entre le parti du roi & celui de la ligue continuerent pendant les années 1595 & 1596, dans les mêmes endroits du royaume, que les années précédentes. En Bretagne, entre MM. d'Aumont & de Saint-Luc, & le duc de Mercœur, & dans les provinces du midi de la France, où il arriva mille petites rencontres entre MM. de Ventadour, de la Rochefoucault, de Châteauneuf, de Saint-Angel, de Loſtange, de Chambaret,

---

(15) Henri II du nom, duc de Rohan, &c. qui épouſa en effet Marguerite de Béthune, comme on le verra dans la ſuite de ces mémoires, étoit petit-fils de René I. du nom, vicomte de Rohan, & d'Iſabelle d'Albret, fille de Jean, roi de Navarre. Voyez dans tous les généalogiſtes, les autres alliances de cette illuſtre maiſon avec la maiſon de France.

& autres officiers pour le roi (16), & MM. de Pompadour, de Raſtignal, de Saint-Chamant, de Montpézat, de la Chapelle-Biron, & autres ligueurs. La défaite des Crocans, le ſiége de Blaye, la priſe d'Agen, la mort du duc de la Rochefoucault, ſont les événemens (17) les

(16) Anne de Lévis, duc de Ventadour, gouverneur du Limoſin, & lieutenant-général pour le roi en Languedoc : il mourut en 1622. François de la Rochefoucault, prince de Marſillac. René de Sainte-Marthe, ſieur de Châteauneuf ; Charles de Rochefort de Saint-Angel ; Louis-François de Loſtange ; N. de Chambaret, ailleurs nommé Chambert, gouverneur du Limoſin ; Louis vicomte de Pompadour ; N. de Raſtignac ; Jean de Saint-Chamant, ou Antoine ſon frere : ils paſſerent depuis dans le parti du roi ; Henri, des Prés de Montpézat ; N. de Charbonniere, ſieur de la Chapelle-Biron.

(17) La plûpart des évenemens que l'auteur indique ici, ſont arrivés avant l'année 1595. Le duc de la Rochefoucault étoit mort dès l'année 1591, tué, comme on l'a vu ci-devant, au combat de Saint-Yrier-la-perche. Le vicomte de Pompadour étoit auſſi mort en 1591. La priſe d'Agen par le comte de la Roche, fils du maréchal de Matignon, eſt pareillement de l'année 1591. Blaye fut aſſiégé en 1593, par le même maréchal, qui, malgré la défaite d'une eſcadre Eſpagnole, fut obligé d'en lever le ſiége. Les Crocans, ainſi nommés de Croc, village en Limoſin, où

plus remarquables dans le Limosin & aux environs. Lesdiguieres continua la guerre avec le même succès en Dauphiné, en Provence & dans le Piémont, tantôt contre le duc de Savoie, tantôt contre le duc d'Epernon. La fin de toutes ces expéditions fut l'entiere défaite du duc de Savoie, qui, croyant profiter de la désunion des ducs de Guise & d'Epernon, s'étoit avancé jusqu'en Provence, d'où il se vit chasser honteusement, & celle de d'Epernon, qui, succombant sous son rival, le duc de Guise, aidé du même Lesdiguieres,

---

ils commencerent à s'attrouper, furent aussi défaits en ce tems-là par Chambert, ou Chambaret, gouverneur de cette province; & depuis, le maréchal de Matignon acheva de les dissiper en Languedoc, plus par adresse que par la force. Consultez sur tous ces faits les historiens ci-dessus cités. Cherchez-y encore, & dans l'histoire particuliere du connétable de Lesdiguieres, les expéditions de cet homme célebre par les victoires d'Epernon, de Poncharra, de Vinon, &c. par les prises du fort d'Exiles, de Cahours, & d'une infinité d'autres places, qui le rendirent maître de toute la Savoie & d'une partie du Piémont.

Outre la guerre, la France fut affligée en cette année 1596, de la peste & de la famine, causées par le dérangement des saisons. L'Etoile dit qu'on eut l'Eté en Avril, l'Automne en Mai, & l'Hyver en Juin.

d'Ornano & du parti de la comtesse de Sault, fut accablé sans ressource, & se vit réduit à implorer la clémence du roi, par des lettres extrêmement soumises que S. M. reçut à Gaillon. Il suivit lui-même ses lettres de fort près, & vint se jetter aux pieds du roi : ce qui fut une espece de triomphe pour Henri, qui mettoit cette humiliation de d'Epernon, avec celle des ducs de Bouillon & de la Trémouille, au nombre des choses qu'il souhaitoit le plus passionnément.

Pendant son séjour à Amiens, le roi fit plusieurs nouvelles démarches au sujet de mon entrée dans le conseil des finances. Ce prince, qui, par un effet de sa droiture naturelle, ne pouvoit se représenter les hommes aussi corrompus qu'ils le sont, ni par un effet de sa douceur recourir aux voies extrêmes, qu'après avoir tenté toutes les autres, se figura long-tems qu'il ameneroit enfin ce corps à administrer les revenus de l'état avec économie ; & que cette importante réforme n'étoit pas si difficile, qu'elle ne pût être produite par les seuls conseils d'un homme intégre & laborieux, qu'il associeroit à ceux qui le composoient. Dans cette vue, il parla & en public & en particulier, à messieurs du conseil, de me recevoir parmi eux.

Quelque répugnance qu'ils y eussent, ils n'oserent rejetter ouvertement une proposition, qui, faite de cette maniere, ressembloit bien plus à une priere qu'à un ordre.

J'avoue plus naturellement, que de ma part ce tempérament ne trouva pas tant de docilité. S. M. m'ayant déclaré dans un entretien secret, qu'elle exigeoit de moi que je cherchasse messieurs du conseil, que par quelque complaisance je leur fisse perdre le soupçon qu'ils avoient, que je n'entrerois dans leur société que pour leur rendre de mauvais offices, enfin que je les engageasse par mes manieres, à lui demander eux-mêmes mon association; je ne balançai pas à lui répondre, que je ne trouvois point de plus mauvaise voie d'être introduit dans le conseil des finances, que d'en avoir l'obligation à ceux qui les gouvernoient, & que connoissant, comme je faisois, l'esprit de ce corps, je ne pouvois en même-tems le servir & servir l'état. Le roi, qui n'aimoit pas à être contredit, & qui se souvenant d'ailleurs de mes démêlés avec le duc de Nevers, s'imaginoit que je pouvois avoir quelque ressentiment contre ces messieurs, crut appercevoir dans ma réponse de l'orgueil, ou du moins de l'attachement à

mon ſens. Il me repliqua aſſez vivement qu'il n'avoit pas envie de ſe mettre tout le monde à dos, pour moi ſeul : qu'ainſi, ſans ſonger davantage à me faire entrer dans les finances, il me chercheroit quelqu'autre emploi, pour occuper mon eſprit qui ne pouvoit, diſoit-il, demeurer oiſif.

Il étoit encore à demi fâché lorſqu'au ſortir de cette converſation, il entra chez madame de Liancourt, qui en ayant ſu le ſujet, lui repréſenta qu'il ne ſeroit en effet jamais bien ſervi, juſqu'à ce qu'il eût rencontré un homme, qui, par le pur motif de l'intérêt public, ne craignît point de s'attirer la haine des financiers. Pour moi je regardai après cela mon engagement dans la finance, comme plus éloigné que jamais ; & conſidérant que mon emploi alloit déſormais être réduit aux traités & aux négociations au-dehors : office qui mene à une ruine preſque certaine, tout homme qui veut y ſoutenir ſon rang avec dignité, & ſa réputation avec honneur, je réſolus de m'en ouvrir à S. M., & de lui faire agréer un projet qui m'auroit aſſuré du moins le rembourſement de toutes mes avances. Mais Henri ne me donna pas le tems de lui faire ma propoſition. Si-tôt que je l'eus abordé, il m'avoua que ſur la repréſentation de madame

de Liancourt, il étoit revenu à mon avis, & que ſans un plus long délai, il alloit déclarer publiquement ſa volonté, après en avoir prévenu, pour la forme, le connétable & Villeroi, à qui il appartenoit de m'expédier mes proviſions. Ces deux meſſieurs entrerent fort à propos dans la chambre du roi, & reçurent cet ordre, le connétable en baiſſant la tête, & Villeroi en diſant qu'il me mettroit mes proviſions aux mains, ſi-tôt qu'il en auroit recouvré un modele.

L'après-midi, pendant que le roi étoit à la chaſſe, j'allai remercier la marquiſe de Monceaux; c'eſt le nom qu'avoit pris depuis peu madame de Liancourt, & je crus devoir auſſi une viſite à M. de Villeroi, à qui je demandai, au défaut de proviſions, un brevet qui fit le même effet. Villeroi biaiſa dans ſa réponſe, & pendant trois ou quatre jours que je le preſſai, ſur différens prétextes, il remit toujours l'affaire au lendemain. Au bout de ce tems, le roi quitta Amiens pour venir à Monceaux, & paſſa par Liancourt, où Liancourt, ſon premier écuyer, le reçut & le traita ſplendidement : c'eſt-là qu'on avoit réſolu de faire contre moi les derniers efforts.

Liancourt, à la ſollicitation de Ville-

roi, fit venir chez lui pendant le séjour qu'y fit S. M., le chancelier, qui étoit son ami intime, & les autres membres du conseil s'y étant aussi rendus par ordre du roi, ils profiterent de la liberté que cette occasion leur donna auprès de ce prince, pour travailler efficacement à m'exclure du conseil. Le moyen dont ils se servirent, ne fut pas de m'attaquer directement, mais d'insinuer au roi que je n'étois pas propre à cet emploi, dans lequel, disoient-ils, faute de cette expérience, qu'il n'y a que le long usage qui puisse donner, on ne peut éviter de commettre mille fautes, dont la moindre est capable de ruiner sans ressource le crédit, & par conséquent de perdre l'état. Ces discours furent répétés si souvent en présence du roi (car on faisoit à dessein tomber la conversation sur cette matiere), & avec une si grande apparence de sincérité, que ce prince se sentit à la fin ébranlé; & lorsque dans le même tems il voyoit ces messieurs former avec facilité les plus magnifiques projets, discourir avec beaucoup de netteté sur les forces & les intérêts de l'état, en calculer les revenus avec la derniere précision; enfin posséder en apparence dans toute son étendue, la science du commerce & les autres moyens dont

on

on rend un état florissant, & par-dessus tout, s'entretenir entr'eux dans une langue qui n'étoit presqu'intelligible que pour eux seuls : ce prince, persuadé de plus en plus de cette longue préparation qu'on lui représentoit comme absolument nécessaire pour entrer dans les finances, retomba encore dans sa premiere irrésolution, & crut que le mal présent n'étoit pas le plus grand, dont les finances pussent être menacées. S. M. prenant avec cela tout ce que messieurs du conseil lui disoient pour une marque de leur repentir, & comptant sur un notable changement de leur part, par la crainte qu'elle venoit de leur donner, elle se refroidit entiérement à mon égard.

Villeroi, qui étoit demeuré pendant ce tems-là à Amiens, mais qui n'en étoit pas moins bien informé de toutes les démarches d'un corps, dont il étoit l'ame, prit cette occasion pour envoyer au roi mes provisions, qu'il ne pouvoit, sans désobéissance, se dispenser d'expédier, après l'ordre formel qu'il en avoit reçu du roi. Lorsqu'elles furent remises à ce prince, il n'étoit plus à Liancourt, où il n'avoit passé qu'un jour, mais à Monceaux, où, rempli de tout ce qu'il venoit d'entendre, il les donna à Béringhen, en

lui disant de les garder sans m'en rien dire, jusqu'à ce qu'il reçût un ordre du contraire. Béringhen, qui étoit de mes amis, me révéla le secret, que je lui gardai fidelement. Quinze jours se passerent de cette sorte, sans que le roi parlât de rien à Béringhen; & messieurs du conseil, aveuglés par leur bonne fortune, au lieu de ce repentir si sincere que S. M. attendoit d'eux, lui donnerent de nouvelles preuves de malversation, mais si claires qu'ils la forcerent eux-mêmes, pour ainsi dire, de les accabler du coup, qu'il leur étoit si facile de parer. Le roi découvrit que le conseil venoit d'affermer les aides de Normandie pour trente mille écus; & que pour frustrer encore l'épargne de cette somme, si éloignée de la vraie valeur de la chose, ils l'avoient imputée toute entiere sur de vieilles dettes du trésor royal. Avec un peu d'attention, il se convainquit de plus, que les cinq grosses fermes n'étoient de même qu'au quart de leur valeur; parce que Zamet, Gondy & autres traitans, qui s'en étoient chargés par connivence avec messieurs du conseil, partageoient avec eux les profits immenses qui en revenoient. L'avidité de ces messieurs n'étant pas encore rassasiée, ils avoient accordé sur tous les

autres revenus royaux des rabais ſi exceſſifs, ſous ombre des pertes de Calais, Cambrai, Ardres, &c. qu'ils diminuoient à vue d'œil, au lieu d'augmenter.

Dans la juſte indignation que cette connoiſſance donna au roi, S. M. me fit appeller, & me commanda d'aller à Paris, ſavoir d'où provenoit une ſi grande diſſipation de deniers, dont elle ne pouvoit ſe prendre qu'au conſeil. Je répondis à ce prince, qu'ayant révoqué ſans doute l'ordre qu'il avoit donné à Villeroy de m'expédier mes proviſions, puiſque je ne les avois pas reçues, je n'avois aucun droit d'entrer dans un conſeil, ni de m'y faire écouter. » Comment ! dit Henri, » en cachant le reproche qu'il ſe faiſoit » intérieurement, Béringhen ne vous » a-t-il pas donné, il y a quinze jours, » vos proviſions, avec une lettre de » Villeroy ? Vous verrez que ce gros » Allemand les aura oubliées «. Pendant que par ordre du prince, j'allois me diſpoſer à partir, pour venir ce même jour coucher à Claye, S. M. fit la bouche à Béringhen, qui conſentit à paroître chargé de tout le tort. Dans ce peu de tems il me vint une penſée, que je communiquai au roi, en retournant recevoir ſes derniers ordres. Je lui dis qu'avant que le

jour marqué pour l'ouverture des états, fût arrivé, il me paroiſſoit à propos que je me tranſportaſſe dans quelques-unes des principales généralités du Royaume, pour y prendre une connoiſſance plus ſûre des revenus préſens du roi, de la diminution qu'ils avoient ſoufferte, & des augmentations qu'on pouvoit y faire: afin que S. M. réglât les demandes qu'elle avoit à faire aux états, ſur cette opération, qui toute imparfaite qu'elle étoit, pouvoit, par proportion, donner des lumieres ſur les forces des autres généralités plus reculées, & conſéquemment de tout le royaume; qu'outre cet avantage je ne déſeſpérois pas de lui faire trouver dans ces ſeules généralités que je viſiterois, les trois ou quatre cent mille écus qu'il avoit demandés inutilement au conſeil. Je jugeai qu'en vain, & peut-être imprudemment, je me chargerois moi-même de cette vérification, ſans une piéce, qui me paroiſſoit être le ſeul vrai moyen de n'être pas trompé; je veux dire, ſans un plein pouvoir de S. M. pour ſuſpendre de leurs fonctions, ou même pour révoquer tout-à-fait les receveurs & prépoſés rebelles, & pour récompenſer la probité des mieux intentionnés.

Henri approuva fort le fond de ce

deſſein ; mais changeant quelque choſe à la maniere de le propoſer dans le conſeil, il voulut que j'y ouvriſſe cet avis, de façon que ceux qui ſe piquoient d'avoir le plus d'eſprit, comme Sancy, Schomberg, Freſne & La-Grange-le-roi, en ſaiſiſſent eux-mêmes la premiere idée, & puſſent paſſer pour en être du moins en partie les auteurs ; & qu'il n'y en eût aucun dans la compagnie, qui ne ſe flatât que cette commiſſion ne pouvoit être donnée à perſonne qu'à eux-mêmes, ou par leur canal, à des intendans & maîtres des requêtes à leur dévotion. Il n'y avoit rien de plus ſage que ce tempérament, qui flattoit également la vanité de quelques-uns, & la cupidité de tous. Je vins prendre place dans le conſeil, où par un prodige, qu'on ne voit qu'à la cour, le cœur de mes collégues, dévoré du chagrin le plus cuiſant, ne laiſſa voir ſur leurs viſages, dans leurs paroles & leurs manieres, que des témoignages de joie. Je fus preſque trompé moi-même aux louanges en tout genre, dont m'accabla le chancelier, & au ton dont j'entendis prononcer, que j'étois attendu avec la plus vive impatience. Voilà la ſcience des courtiſans, ils ſont convenus entr'eux, que couverts des maſques les plus groſ-

ſiers, ils ne ſe paroîtroient pourtant point riſibles les uns aux autres.

C'eſt pendant le ſéjour du roi à Monceaux, que fut conſommé le traité du duc de Mayenne, déjà arrêté auparavant. Dès le tems que S. M. étoit à Amiens, le duc lui avoit envoyé un nommé d'Eſtienne, pour lui demander en quel lieu elle auroit agréable qu'il vînt lui rendre ſes obéiſſances, & elle l'avoit remis à Monceaux, par égard pour l'incommodité du duc, qui ne lui permettoit plus d'auſſi longs voyages que celui d'Amiens à Soiſſons, où il faiſoit ſa réſidence (18). Le duc de Mayenne aborda le roi qui ſe promenoit dans l'étoile du Parc, ſeul avec moi & me tenant par la main, mit un genou en terre, lui accola la cuiſſe, & joignit à l'aſſurance de ſa fidélité, un remerciment de ce que S. M. » l'avoit délivré, diſoit-» il, de l'arrogance Eſpagnole, & des » ruſes Italiennes «. Henri, qui avoit été à ſa rencontre, lorſqu'il le vit s'approcher, l'embraſſa trois fois, ſe hâta de le

(18) L'Etoile rapporte la choſe autrement; mais le duc de Sully eſt plus croyable ſur ce fait. Péréfixe s'eſt auſſi trompé, lorſqu'il place cette entrevue en 1695. V. la Chronologie Novenn. *liv.* 8, *pag.* 599.

faire relever, l'embrassa de nouveau, avec cette bonté qui n'a jamais tenu contre un repentir ; puis le prenant par la main, il le promena dans son parc, où il l'entretint familiérement des embellissemens qu'il alloit y faire. Le roi marchoit à si grands pas, que le duc de Mayenne, également incommodé de la sciatique, de sa graisse, & de la grande chaleur qu'il faisoit, ne traînant qu'à grande peine sa cuisse, souffroit cruellement, sans oser en rien dire. Ce prince s'en apperçut, voyant le duc rouge & tout en sueur : il me dit en se penchant vers mon oreille : » Si je » promene encore long-tems ce gros » corps-ci, me voilà vengé sans grande » peine de tous les maux qu'il nous a » faits. Dites le vrai, mon cousin, pour» suivit-il, en se tournant vers le duc de » Mayenne ; je vais un peu vîte pour » vous «. Le duc lui répondit, qu'il étoit prêt à étouffer, & que pour peu que S. M. eût encore continué, elle l'auroit tué sans y penser : « touchez-là, mon cousin, reprit le roi d'un air riant, en l'embrassant encore & lui frappant sur l'épaule ; » car, pardieu ! voilà toute la » vengeance que vous recevrez de moi ». Le duc de Mayenne, qu'une maniere si franche pénétra vivement, fit encore ses

efforts pour s'agenouiller & pour baiser la main que S. M. lui tendoit ; il lui jura qu'il la serviroit désormais contre ses propres enfans. » Or sus, je le crois, lui » dit Henri ; & afin que vous me puissiez » aimer & servir plus long-tems, allez » vous reposer au château & vous rafraî- » chir ; car vous en avez bon besoin ; je » vais vous faire donner deux bouteilles » de vins d'Arbois, car je sais bien que » vous ne le haïssez pas ; voilà Rosny que » je vous baille pour vous accompagner, » faire l'honneur de la maison & vous » mener en votre chambre ; c'est un de » mes plus anciens serviteurs, & un de » ceux qui a reçu plus de joie de voir » que vous vouliez me servir & m'aimer » de bon cœur «. Le roi continua sa promenade dans le fond du parc, & me laissa avec le duc de Mayenne, que je fis reposer dans un cabinet de verdure, & ensuite reconduire à cheval au château, aussi content du roi & de moi, que nous l'étions tous deux de lui.

Monceaux parut un séjour si agréable au roi, qu'il s'y arrêta plus long-tems qu'il n'avoit compté d'abord. Il y fit venir d'Amiens le connétable & Villeroi ; & il ordonna au conseil des finances, de venir faire sa résidence à Meaux, pour

être à portée de recevoir ses commandemens. Je n'y avois point encore proposé le projet de la visite des généralités. S. M. persuadée de plus en plus qu'il ne pouvoit produire qu'un bon effet, se chargea d'en parler elle-même. A la premiere ouverture qu'elle en fit, les conseillers qui s'attendoient que cet emploi ne pouvoit regarder d'autres personnes qu'eux, & qui y envisageoient chacun leur intérêt particulier, sans nuire à l'intérêt général du corps, y donnerent les mains, & furent bien surpris, lorsqu'ils virent que d'eux tous, le roi ne nomma à cet effet, que La-Grange-le-Roi, qui fut chargé de deux généralités; les autres commissions furent remplies par S. M., des noms de MM. de Caumartin (19) & de Bizouze, chacun pour deux généralités, & de celui des deux autres maîtres des requêtes, chacun pour une généralité; pour moi, je fus chargé de

(19) Louis le Févre, Seigneur de Caumartin, fut envoyé dans le Lyonnois, le Berry & l'Auvergne. Il en sera encore parlé ci-après. Il fut garde des sceaux en 1622, après la mort de M. de Vic, & mourut l'année suivante, âgé de soixante douze ans. Il a reçu des historiens les mêmes éloges que lui donne dans la suite M. de Sully.

quatre des principales & des plus étendues. Ce fut pour lors que meſſieurs du conſeil ſe repentirent de n'avoir pas empêché l'exécution d'un plan, qui pouvoit mettre en évidence leur mauvaiſe foi. Ils réunirent tous leurs efforts pour le rendre inutile, ou du moins pour le traverſer. Ils me prirent pour le but de tous leurs coups ; parce que la confiance du roi, & le principal rôle que je jouois dans cette affaire, leur firent deviner une partie de la vérité. Les accuſations d'ignorance, de dureté, d'étourderie & quelques autres qualifications plus fortes encore, ne me furent point épargnées. Je n'eus pas plutôt commencé à exercer les fonctions de ma charge, que je m'apperçus que leur prévoyance leur avoit fait prendre les devants auprès des tréſoriers de France, des receveurs-généraux & particuliers, contrôleurs, greffiers, & juſqu'aux moindres employés ſubalternes. Tous ces gens qui, pour la plûpart, leur étoient ou vendus, ou aveuglément dévoués, ſe prêterent à tout ce qu'ils exigerent d'eux ; les uns s'abſenterent & laiſſerent leurs bureaux fermés ; les autres me préſenterent des états compoſés avec toute la fineſſe qu'on peut attendre de gens qui ſe ſont fait un art de la friponnerie ; d'au-

tres se contenterent de me faire voir des ordres de MM. de Fresne, d'Incarville & des Barreaux, qui leur défendoient de communiquer leurs regiſtres & leurs états à qui que ce pût être.

Je n'employai d'abord contre tant de malice, que la voie de la douceur; j'exhortai, je cherchai à piquer d'honneur & de probité, des gens qui ne connoissent guères plus l'un que l'autre. Ensuite je fis courir un bruit que les états du royaume ne s'assembloient que pour supprimer ce nombre prodigieux de bureaux & d'employés, sur-tout les tréſoriers de France, le plus inutile de tous les corps, & pourtant le plus indocile, & qu'on ne conserveroit en place que ceux qui s'en rendroient dignes par une sincérité, qui feroit foi en cette occasion, de leur attachement au bien public. Cette menace n'ayant eu aucun effet sur des personnes qui étoient secrettement rassurées & soutenues par le conseil même; je fus obligé d'user du pouvoir que j'avois reçu. J'interdis la plus grande partie de ces ouvriers, dont je fis exercer les fonctions par provision, à deux de chaque corps, que je choisis parmi tous ceux qui me parurent avoir les principes les plus sains & la conscience la plus droite. Ainsi je me rendis maître

de tous les regiſtres, de tous les états, de tous les comptes, & ils me ſervirent de fil pour entrer dans ce dédale d'injuſtice & de voleries.

Que ne vis-je pas alors? Et comment pouvoir détailler les ruſes & les raffinemens d'un art ſi pernicieux, les déguiſemens, les ſuppreſſions, les falſifications, les doubles emplois, ſans parler de cette fauſſe confuſion ſous laquelle les malfaicteurs cachés voyoient très clair, pendant qu'ils ne préſentoient aux autres qu'obſcurité & ténèbres? Il ſuffit de dire que des deux ſeuls vieux débets que je fis appurer, des acquits & lettres de change, tant de l'année courante, que des trois précédentes que je raſſemblai, j'amaſſai ſans peine plus de cinq cens mille écus, qui étoient perdus pour le roi. A combien la ſomme auroit-elle monté, ſi l'on avoit exigé de tous ces employés les juſtes reſtitutions d'une ſi longue malverſation, & ſur-tout les différens deniers qui leur avoient paſſé par les mains; puiſque les aſſignations pour vieilles dettes, rembourſemens de prêts, anciens arrérages, reſcriptions en blanc & payables au porteur, faiſoient ſeuls un ſi gros produit?

Mes aſſociés ne furent pas ſi heureux, ou auſſi fermes que moi. A l'exception

de Caumartin, qui rapporta au roi deux cens mille livres, ils ne payerent tous S. M. qu'en longs mémoires d'améliorations à faire dans ſes fermes, quoique le roi eût apporté à ce choix une ſinguliere attention. Je n'en ſuis point ſurpris. Pour oſer s'expoſer à toute la haine d'un corps auſſi accrédité & auſſi redoutable que l'eſt en France celui des financiers, pour tenir bon contre les préſens & les flateries, contre les détours & les artifices de toutes leurs créatures, qui ne manquent pas d'intelligence pour la plûpart, & qui ne s'en ſervent que pour vous éblouir, vous corrompre, ou vous tromper; il eſt certain qu'il faut avoir un courage d'eſprit, dont il y a peu de perſonnes capables.

Cependant meſſieurs du conſeil, à qui rien de ce que je faiſois dans les provinces n'étoit caché, étoient dans une ſituation qu'on imagine aiſément. S'ils ne trouvoient le moyen de détruire mon ouvrage, ou de me détruire moi-même avant mon retour, il y alloit pour eux de toute leur réputation & de tout leur intérêt. Mon abſence leur donnoit pour cela toute la facilité qu'ils pouvoient ſouhaiter. Que ne dirent & que ne firent-ils pas auprès du roi par eux & par leurs

émiſſaires ? On ne parloit de moi que comme d'un tyran qui ſuçoit le ſang du peuple par les exactions les plus violentes, & ſans aucun profit pour le roi, puiſque les ſommes dont je rempliſſois avec tant de peine ſon tréſor, étant celles-là même ſur leſquelles étoient aſſignées les penſions des princes du ſang & les gages des grands officiers de la couronne, elles n'alloient entrer dans ſes coffres, que pour en ſortir incontinent après. Malgré les cris & les impoſtures d'une cabale ſi terrible, & dont toutes les démarches ne m'étoient pas inconnues, je continuois mon chemin, & je ne ſongeois qu'à faire exactement mon devoir ; ſeulement, j'apportois toute la diligence imaginable à achever mon ouvrage, & les plus ſages précautions pour pouvoir un jour fermer la bouche à mes accuſateurs.

Pour Henri, il ne ſe prêta point d'abord à leurs rapports ; enſuite il commença à craindre quelque mauvais effet de mon peu d'expérience, & il m'invita ſimplement par lettres à revenir au plutôt. Mais enfin lorſque mes ennemis eurent ſi bien lié partie, par eux & leurs amis, qu'il ſe fit comme un cri général à la cour contre moi : ce prince vint à appréhender que je n'uſaſſe de mon pouvoir avec une

dureté qui le rendit odieux lui-même, & alors au lieu d'une ſimple invitation, j'en reçus un ordre des plus abſolus de revenir à Paris. J'obéis ſans repliquer, quoique bien fâché de me voir ainſi arrêter au milieu de mes recherches. Je fis dreſſer promptement quatre bordereaux pour mes quatre généralités. Je les fis ſigner des huit receveurs généraux, & n'ayant pas eu le tems de convertir mes cinq cent mille écus en eſpeces de plus petit volume; j'en fis charger ſoixante-dix charrettes, que je voulus que les huit receveurs-généraux accompagnaſſent, ſous la garde d'un prévôt & de trente archers de la maréchauſſée, qui les conduiſirent à Rouen, où le roi venoit de ſe rendre pour l'ouverture des états.

De toutes les calomnies que meſſieurs du conſeil avoient inventées pour frapper le coup de ma diſgrace, aucune ne leur avoit paru plus ſpécieuſe, que de faire entendre au roi que j'avois rempli les priſons des officiers & commis de ſes finances; & ils jugerent à propos d'y ajouter que par une vaine bravade, j'entraînois à ma ſuite cinquante des principaux enchaînés. Le roi ne ſoupçonnant aucun menſonge dans une imputation ſi poſitive, me reçut lorſque j'allai le ſaluer

en arrivant à Rouen, d'un air qui me fit juger que mes envieux avoient fait jouer d'étranges ressorts. Il me fit l'honneur de m'embrasser, mais avec une indifférence & une froideur qui ne lui étoit pas ordinaire. Il me demanda pourquoi je m'étois chargé si inutilement d'un argent, que des personnes que je savois bien qu'il n'avoit pas envie de mortifier, étoient dans l'usage de toucher par elles-mêmes, & il fut fort surpris d'entendre que de tout ce que j'apportois, S. M. n'en devoit pas un denier aux princes du sang, ni à aucun des pensionnaires de l'état, qu'ils étoient tous payés du quartier d'Avril, & qu'ils le seroient aussi exactement de ceux de Juillet & d'Octobre, parce que je n'avois rien anticipé sur les fermages courans. » Pardieu, reprit le roi, après » m'avoir fait répéter plusieurs fois ces » paroles, & même m'en avoir fait jurer » la vérité, voilà de méchantes gens, & » d'impudentes impostures! Mais, ajou- » ta-t-il, quant à tous ces receveurs & » officiers que vous retenez prisonniers » à votre suite, qu'en ferez-vous? « L'étonnement que cette question me causa, fut capable seul de persuader au roi que cette accusation étoit sans aucun fondement. Il me fut aisé d'appercevoir

en ce moment que la malignité de messieurs du conseil retomboit toute entiere sur eux-mêmes, & qu'elle déceloit mieux au roi leurs secrets motifs, que tout ce que je pouvois lui dire. Il ne me demanda aucun autre éclaircissement; au contraire, il me combla de louanges & de caresses.

On lui avoit dit que la somme que j'avois levée ne pouvoit être que très-médiocre. Sur la question qu'il m'en fit, je lui répondis que n'ayant rien voulu retenir par mes mains, ni pour les frais, ni pour ma pension, ni pour ma dépense, afin que les receveurs-généraux retrouvassent la même somme qui étoit couchée sur les bordereaux, & qu'il apprissent de-là à ne jamais rien détourner de ses finances, S. M. en feroit elle-même la déduction sur les quinze cens mille livres. Une somme si considérable fit beaucoup de plaisir au roi, qui en avoit un besoin extrême. Il me dit qu'il auroit soin que toute ma dépense me fût payée, & qu'outre ma pension de dix mille livres par mois, qu'il haussoit jusqu'à dix huit mille livres, il m'accordoit en pur don six mille écus, pour récompense de ce service. Il me défendit de rien dire de ce qui venoit de se passer entre lui & moi, & il m'en-

voya mettre à part ſur cette ſomme ce qu'il falloit pour la montre de ſix compagnies Suiſſes, ſur le pied de dix-huit cens écus chacune, pour faire dès le lendemain ce paiement qui preſſoit.

J'allai retrouver mes voituriers, que les archers gardoient dans deux cours du ſieur de Martinbault. Je fis décharger & ranger par ordre les barriques dans des appartemens, dont les ſerrures furent changées & renforcées de gros cadenats à trois clefs; les deux receveurs en eurent chacun une, & moi la troiſiéme. J'envoyai dès le lendemain de grand matin aux officiers Suiſſes par trois commis eſcortés de dix archers, les dix mille écus qui leur étoient dûs.

Quelques momens après que j'eus fait partir cette eſcorte, Sancy à qui le roi avoit dit qu'il falloit payer les Suiſſes, & qui étoit ordinairement chargé de cet emploi, m'envoya un billet par lequel il me mandoit de faire délivrer au ſieur le Charron, qui en étoit le porteur, quatre-vingt-dix mille écus pour la montre des Suiſſes. Ce conſeiller n'agiſſoit & ne parloit point autrement; il auroit cru ſe dégrader s'il étoit deſcendu à quelque politeſſe, ou à quelque explication avec ſes confreres. Je ne trouvai point de

mon goût une lettre si séche, & encore moins l'effronterie avec laquelle il me demandoit le triple de la somme que je savois être due. Je répondis aussi dédaigneusement au porteur, que je ne connoissois ni Sancy, ni son écriture, ni ses ordres. » Comment! vous ne connoissez » pas M. de Sancy? « me dit Charron, en plaignant mon aveuglement: car à ce nom tout trembloit dans le conseil, & Sancy y tenoit un rang qui approchoit fort de la surintendance. Comme il vit que je ne changeois rien à ma réponse, il vint la rapporter, mais avec toute la timidité d'un valet qui craint un maître de mauvaise humeur. Malheureusement pour Sancy il se la fit faire devant plusieurs témoins, qui le furent aussi de son emportement. » Hé pardieu! dit-il, nous » verrons s'il ne sait pas qui je suis. « Après m'avoir traité comme il jugea à propos, il vint de ce pas à Saint-Ouen trouver le roi, qui lui dit: » hé bien! » Sancy, n'allez-vous pas faire montre à » nos Suisses? Non, sire, reprit Sancy, » d'un air mutin, je n'y vais pas: car il » ne plaît pas à votre M. de Rosny, qui » fait l'empereur dans son logis, assis sur » ses caques d'argent, comme un singe » sur son bloc, & dit qu'il ne connoît

» perſonne, & je ne ſais ſi vous auriez » plus de crédit que les autres. Que veut » dire cela, reprit le roi; je vois ce que » c'eſt, on ne ſera jamais las de faire de » mauvais offices à cet homme-là, parce » que je me fie en lui, & qu'il me ſert bien«. S. M. ajouta qu'elle avoit d'autant plus de peine à croire mon refus, que j'étois convenu avec elle-même de donner cet argent aux Suiſſes. Sancy ſe fit appuyer de le Charron qu'il avoit amené. Le roi ſe doutant de quelque nouveau trait de malignité, ſe tourna vers les valets de chambre, & commanda à Briart de venir me chercher.

De plus loin qu'il m'apperçut, il me demanda ce qu'il y avoit entre Sancy & moi. » Je vais vous le dire, ſire, « lui répondis-je hardiment; & ſans craindre le reſſentiment du redoutable Sancy, je fis le récit de ce qui s'étoit paſſé, d'une maniere qui dut mortifier ſa vanité. Sancy n'étoit pas homme à plier, il ajouta fierté ſur fierté; & le prenant ſur un ton impérieux, il s'éleva bien-tôt entre nous deux une diſpute ſi vive, quoiqu'en préſence du roi, que S. M. fut obligée de nous impoſer ſilence. Je ceſſai dans le moment même de parler à mon adverſaire, & me tournant vers le roi, je le priai de ne me

point donner de ſupérieur dans les choſes où j'agiſſois par ſon ordre. La galerie de Saint-Ouen où ſe paſſa cette ſcène, étoit remplie d'un monde infini, dont la plûpart, las des hauteurs de M. de Sancy, étoient charmés de lui voir recevoir cette petite diſgrace. » Il ſera bien difficile, » diſoient-ils, comme je l'ai ſu depuis, » que ces deux eſprits exercent long-tems » les mêmes fonctions, ſans que l'un ſup- » plante l'autre; mais de l'humeur dont » eſt le roi, le meilleur ménager ſera ſon » homme «. D'autres portoient envie à ma faveur naiſſante; d'autres enfin qui vrai-ſemblablement ſe ſoucioient peu de l'un & de l'autre, diſoient en riant de la nouveauté du ſpectacle. » Pardieu! voilà » un étourdi qui en a trouvé un autre, » qui ne lui quittera pas aiſément la » partie «.

Le bruit des grandes ſommes que j'avois fait revenir dans les coffres du roi, ne fut pas plutôt répandu, que me je me vis accablé d'un nombre infini de créanciers ſur le roi, envoyés pour la plûpart, par meſſieurs du conſeil, qui, outre l'envie qu'ils avoient de voir diſparoître dans peu cette ſomme, étoient convenus avec tous ces ſolliciteurs, qu'ils retireroient ſur leurs créances leurs profits ordinaires. Ma prin-

cipale vue, en levant cet argent, ayant été de faire un fonds pour les entreprises militaires que le roi devoit bien-tôt commencer, sans qu'on fût obligé de surcharger le peuple de nouveaux impôts; je n'eus garde de la laisser dissiper, je résistai aux importunités, & je tins bon contre les menaces & les fiertés; mais après que j'eus fait réflexion qu'il étoit indispensable de renvoyer enfin chez eux les huit receveurs-généraux qui avoient seuls connoissance de l'emploi que je faisois de l'argent amassé; je craignis de donner trop de prise à la calomnie, en demeurant après leur départ, saisi seul d'une si grosse somme, & je résolus de la mettre au trésor royal. Le roi, qui ne trouvoit son argent en sûreté qu'entre mes mains, essaya plusieurs fois inutilement de vaincre mes scrupules; j'étois déterminé à prévenir sur ce sujet, jusqu'au moindre soupçon, & je persistai à en charger les deux trésoriers, Morfontaine & Gobelin. Je rassurai en quelque maniere S. M., en lui promettant que je veillerois si soigneusement à l'emploi de ces deniers, que rien n'en seroit perdu. J'en séparai en présence des receveurs, ce qui étoit nécessaire pour payer le service actuel des gens de guerre, les frais d'une artillerie

de vingt piéces de canon, avec les équipages doubles, & trois mille coups de poudre à tirer, outre un convoi d'autres ustensiles propres à un siége, comme pics, pelles, &c. que je fis voiturer à Amiens. J'en ôtai encore cinquante mille écus pour les usages particuliers & les menus plaisirs du roi, qui ne consistoient qu'à gratifier à l'insu des catholiques, plusieurs vieux officiers & soldats protestans, qui l'avoient si utilement servi. Je calculai exactement ce qui restoit, (20) montant encore à quatre cent cinquante mille écus, & je gardai avec soin, tant mes anciens bordereaux, que ceux qui constatoient les sommes prises sur le total. Mais voulant éprouver une seconde fois de quoi messieurs du conseil & leurs receveurs généraux étoient capables; j'affectai une fort grande négligence sur cette distraction de deniers, & lorsque ceux-ci prêts à partir pour leurs bureaux, vinrent me demander un double de mes bordereaux; je leur répondis que ne prenant plus aucun intérêt à une somme qui avoit

(20) Dans ce calcul, l'auteur joint sans doute la somme portée par M. de Caumartin, à la sienne.

paſſé en d'autres mains, & eux-mêmes ayant été préſens à tous les emplois de deniers, j'avois déchiré toutes ces piéces comme inutiles, ce que ces receveurs ne manquerent pas de faire ſavoir à leurs maîtres.

Un mois ſe paſſa, pendant lequel on prit ſur la ſomme portée au tréſor royal, le montant de quelques paiemens, dont je feignois pareillement ne tenir aucun compte, mais ici l'erreur étoit impoſſible; parce que rien ne ſe payant que ſur les ordonnances du conſeil, qu'on ne ſauroit ſupprimer, il ſuffiſoit d'en tenir, comme je faiſois, un mémoire exact. Ces ordonnances montoient à-peu-près à cinquante mille écus, & par conſéquent il en devoit reſter encore dans la caiſſe quatre cens mille: cependant le roi ayant demandé quelques jours après, une ſomme de deux cent mille écus, pour être envoyée à Amiens, où l'on faiſoit déjà les préparatifs projettés, & en particulier celui de prendre Hedin, Sancy & les autres répondirent tous, qu'ils croyoient que cette ſomme pouvoit encore ſe trouver dans l'épargne; mais auſſi qu'après cela, elle alloit être à ſec; & ils firent venir d'Incarville, qui devoit être plus au fait, comme tenant les regiſtres, & qui aſſura qu'à

qu'à grande peine reſtoit-il deux cent mille écus dans les coffres. Le roi, à qui j'avois dit trois jours auparavant, qu'il devoit encore y avoir quatre cent mille écus, fut extrêment ſurpris ; mais voyant l'aſſurance avec laquelle ils lui parloient, il les crut, & me dit que je me trompois. J'étois ſi certain du contraire, que je ſoutins en face à d'Incarville, devant tous mes confreres, que S. M. avoit fait appeller, qu'il ſe méprenoit de moitié. D'Incarville repliqua que ſes regiſtres étoient plus ſûrs que ma mémoire, & offrit d'apporter le lendemain un extrait de toute la dépenſe. Je voyois d'où leur venoit une ſi grande confiance, & je voulus les laiſſer ſe flatter juſqu'au dernier moment, qu'ils alloient remporter ſur moi une pleine victoire. J'eus même aſſez de courage, pour cacher au roi l'artifice dont je m'étois ſervi, & pour eſſuyer ſans rien dire, tous les reproches qu'il me fit, de m'être défait contre ſon avis, de la ſomme entiere.

Les états ayant été apportés le lendemain, & bien vérifiés, il ne ſe trouva dans la dépenſe aucune erreur ; elle auroit été trop facile à découvrir ; elle étoit toute entiere dans la recette, & fondée ſur ce qu'on croyoit que j'avois réellement

perdu les bordereaux, qui faiſoient foi de la quantité & de la qualité des eſpeces, portées à différentes fois au tréſor royal. J'admirois ſecrettement avec quelle fineſſe on avoit jetté ſur tout ce chapitre de recette, une obſcurité impénétrable à tout autre, qui n'auroit pas eu la preuve en main, & avec quel art on donnoit pourtant à cette obſcurité, un air de vérité & même d'évidence. Je demandai à voir les récépiſſés, avec une feinte humeur, qui paroiſſoit à ces meſſieurs un aveu de ma défaite. Le conſeil offrit de faire dépoſer les receveurs-généraux, ſur la quantité & la qualité des voitures faites au tréſor royal. Je répondis que la diſcuſſion feroit trop longue. D'Incarville, à qui mon embarras ſimulé donnoit beau jeu, repliqua que je vinſſe donc ſur les lieux, viſiter les regiſtres des finances; parce qu'ils ne devoient point ſortir du bureau. Quoique je compriſſe facilement, qu'il n'étoit pas impoſſible que ces regiſtres mêmes, tout publics & tout authentiques qu'ils ſont, ne fuſſent falſifiés comme le reſte, je n'en imaginois pourtant pas trop la maniere, chacune des voitures devant avoir ſon récépiſſé, ſigné de Arnaud & de l'Hôte, dont je connoiſſois l'écriture; je fus donc curieux de voir ces regiſtres. Tout m'y

parut dans l'ordre & la forme ordinaires. Messieurs du conseil commencerent alors à m'insulter ; & ils usoient fort mal de leur prétendu avantage.

Je crus qu'il étoit tems de leur fermer la bouche, & de les couvrir à leur tour d'une véritable confusion. Je produisis d'un côté les états & bordereaux signés des receveurs - généraux ; de l'autre un mémoire fidele de toutes les ordonnances : ce qui fit tomber en un instant toute leur arrogance. Ils alloient être réduits à convenir de leur friponnerie, lorsqu'ils s'aviserent d'un stratagême si grossier, qu'à mon avis, il leur en laissa toute la honte. Un commis dressé par d'Incarville, vint trouver le roi, & lui dit que l'Hôte, qui gardoit la clef de la salle des registres, s'étant trouvé absent, un jour qu'il arriva une de ces voitures, la plus considérable, & les receveurs qui la conduisoient étant fort pressés de s'en retourner, il avoit cru pouvoir inscrire la somme contenue dans la voiture, sur une simple feuille volante ; dans le dessein de la faire ensuite visiter & signer de d'Incarville, & insérer dans les registres ; mais qu'étant allé lui-même chez d'Heudicourt, il en avoit perdu la mémoire, dont il demandoit pardon à S. M. Le roi se contenta

d'ordonner avec une légere réprimande ; qu'on eût dans la ſuite plus de ſoin des regiſtres ; & s'avançant vers le connétable, qui entroit dans ce moment par le bout de la galerie où ceci ſe paſſoit, & qui s'étoit montré dans tout ce démêlé, plus favorable à meſſieurs du conſeil qu'à moi, il lui cria de fort loin, & en préſence de beaucoup de monde, que ſon argent étoit retrouvé, & qu'il alloit lui faire connoître une bonne fois, ceux à qui il devoit ſe fier.

Au milieu de toutes ces conteſtations, arriva le jour marqué pour l'ouverture des états du royaume, ou plutôt, de l'aſſemblée des notables ; car c'eſt ainſi qu'on les appella ; & la raiſon de ſubſtituer ce nom (21) en la place du premier

---

(21) Péréfixe dit, que c'eſt parce que le roi n'avoit pas eu le tems d'aſſembler les états en corps : « Les rois, dit d'Aubigné, avec ſa » malignité ordinaire, uſent de telles ſortes » d'aſſemblées, quand celle des états-généraux » leur eſt longue, difficile, ou ſuſpecte. Le » but de ces petits états étant de trouver de » l'argent pour ſoutenir la guerre contre l'Eſ- » pagne ; il en fut propoſé & arrêté diverſes in- » ventions. La Pancarte en fut la principale, » très-mal reçue en divers endroits du royaume, » &c. « *tom.* 3, *liv.* 4, *chap.* 14. De Thou n'en

qu'ils devoient naturellement porter, vint uniquement des gens de robe & de finance, qui ſentant que leurs richeſſes & leur autorité pouvoient leur donner en cette occaſion une ſupériorité ſur les autres conditions, qu'ils ne vouloient partager qu'avec le clergé, trouvoient honteux de ſe voir ravalés à la claſſe du peuple : ce qui ſeroit arrivé, ſi la forme uſitée dans les états, & ſur-tout la diſtinction des trois ordres avoient eu lieu. Ils y parurent en effet avec une pompe & une magnificence, qui firent qu'on compta pour rien la nobleſſe, les gens de guerre, & les

---

dit preſque rien, *liv.* 117, ni Davila non plus. Tout ce qui eſt dit dans ces mémoires ſur cette aſſemblée, ne ſe trouve, que je ſache, nulle part ailleurs; & pour le rendre encore plus ſenſible, j'ai uſé de la permiſſion que je demande dans la préface de cet Ouvrage, de rapprocher les unes des autres, des idées que les compilateurs des écrits de M. de Sully ont employées dans leurs mémoires, ſans ordre & ſans liaiſon. Comme on doit ſuppoſer qu'elles avoient une ſuite, & auſſi leur objet, dans l'eſprit de ce grand homme d'état; c'eſt répondre à ſes vues, que de les appliquer aux ſujets, auxquels elles conviennent naturellement; & tout ce qu'on peut demander, ce me ſemble, c'eſt de ne jamais changer le fond des penſées de mon original; à quoi je me ſuis principalement étudié.

d'ordonner avec une légere réprimande, qu'on eût dans la ſuite plus de ſoin des regiſtres ; & s'avançant vers le connétable, qui entroit dans ce moment par le bout de la galerie où ceci ſe paſſoit, & qui s'étoit montré dans tout ce démêlé, plus favorable à meſſieurs du conſeil qu'à moi, il lui cria de fort loin, & en préſence de beaucoup de monde, que ſon argent étoit retrouvé, & qu'il alloit lui faire connoître une bonne fois, ceux à qui il devoit ſe fier.

Au milieu de toutes ces conteſtations, arriva le jour marqué pour l'ouverture des états du royaume, ou plutôt, de l'aſſemblée des notables ; car c'eſt ainſi qu'on les appella ; & la raiſon de ſubſtituer ce nom (21) en la place du premier

(21) Péréfixe dit, que c'eſt parce que le roi n'avoit pas eu le tems d'aſſembler les états en corps : « Les rois, dit d'Aubigné, avec ſa » malignité ordinaire, uſent de telles ſortes » d'aſſemblées, quand celle des états-généraux » leur eſt longue, difficile, ou ſuſpecte. Le » but de ces petits états étant de trouver de » l'argent pour ſoutenir la guerre contre l'Eſ- » pagne ; il en fut propoſé & arrêté diverſes in- » ventions. La Pancarte en fut la principale, » très-mal reçue en divers endroits du royaume, » &c. « *tom.* 3, *liv.* 4, *chap.* 14. De Thou n'en

qu'ils devoient naturellement porter, vint uniquement des gens de robe & de finance, qui ſentant que leurs richeſſes & leur autorité pouvoient leur donner en cette occaſion une ſupériorité ſur les autres conditions, qu'ils ne vouloient partager qu'avec le clergé, trouvoient honteux de ſe voir ravalés à la claſſe du peuple : ce qui ſeroit arrivé, ſi la forme uſitée dans les états, & ſur-tout la diſtinction des trois ordres avoient eu lieu. Ils y parurent en effet avec une pompe & une magnificence, qui firent qu'on compta pour rien la nobleſſe, les gens de guerre, & les

---

dit preſque rien, *liv.* 117, ni Davila non plus. Tout ce qui eſt dit dans ces mémoires ſur cette aſſemblée, ne ſe trouve, que je ſache, nulle part ailleurs; & pour le rendre encore plus ſenſible, j'ai uſé de la permiſſion que je demande dans la préface de cet Ouvrage, de rapprocher les unes des autres, des idées que les compilateurs des écrits de M. de Sully ont employées dans leurs mémoires, ſans ordre & ſans liaiſon. Comme on doit ſuppoſer qu'elles avoient une ſuite, & auſſi leur objet, dans l'eſprit de ce grand homme d'état; c'eſt répondre à ſes vues, que de les appliquer aux ſujets, auxquels elles conviennent naturellement; & tout ce qu'on peut demander, ce me ſemble, c'eſt de ne jamais changer le fond des penſées de mon original : à quoi je me ſuis principalement étudié.

autres membres de l'état : ceux-ci n'ayant pour éblouir les yeux, ni le brillant des équipages, ni l'éclat de la dorure, ni l'appareil d'un train nombreux; éternels objets de l'envie, des refpects & des adorations du peuple, ou plutôt éternelle preuve de notre dépravation & de notre folie.

Voilà déjà en grande partie l'idée qu'on doit fe former de ces grandes affemblées, qu'on nomme auguftes. Ces hommes qu'on s'imagine devoir y apporter un efprit plein de la fageffe, de l'amour du bien public, du zèle dont étoient animés les anciens légiflateurs, ne s'y occupent pour la plûpart que d'une ridicule montre de luxe & d'un étalage de leur molleffe, qui paroîtroit le comble de l'infamie, à des yeux moins prévenus que les nôtres. La défunion des corps qui compofent ces affemblées, la diffention, l'oppofition d'intérêts, l'envie de fe fupplanter, la brigue & la confufion qui achevent d'en donner une jufte idée, naiffent de cette fource impure, auffi-bien que la baffeffe avec laquelle on y proftitue l'éloquence. Par quelle fatalité arrive-t-il donc que ce qu'un fiécle acquiert de lumieres fur ceux qui l'ont précédé, ne tourne jamais au profit de la vertu, & ne lui fert qu'à raffiner le vice?

Ce n'eft pas qu'il ne fe trouve dans ces

aſſemblées un petit nombre de perſonnes également vertueuſes & capables, & qu'elles ne ſoient même connues pour telles; mais au lieu de faire violence à leur modeſtie, on affecte pour eux un oubli & un mépris qui étouffent avec leur voix celle de l'utilité publique. Auſſi connoît-on par une longue expérience qu'il eſt fort rare que la convocation des états du royaume ait produit le bien, à quoi on l'a crue propre. Pour cela, il faudroit que ceux qui les compoſent fuſſent partagés de lumieres égales ſur la bonne & la vraie politique; ou du moins que l'ignorance & la méchanceté ſe tuſſent devant ce peu de perſonnes intégres & éclairées. Mais malheureuſement parmi la multitude, pour un ſage, il y a une infinité de fous; & avec cela la préſomption eſt le premier appanage de la folie: c'eſt là plus encore que par-tout ailleurs qu'il eſt vrai que les grandes vertus, au lieu du reſpect & de l'émulation, n'excitent que la haine & l'envie.

D'ailleurs, ſi le prince ſous lequel ſe tiennent les états eſt puiſſant & entêté de ſon pouvoir, il ſaura bien les réduire au ſilence, ou rendre leurs projets inutiles. Si c'eſt un prince foible, & qui ignore les droits de ſon rang, la licence

y prendra bien-tôt le plus court chemin ; pour plonger le royaume dans tous les malheurs qui ſuivent l'aviliſſement de l'autorité monarchique. Il ſeroit donc néceſſaire que le ſouverain & les ſujets y paruſſent également inſtruits & de leurs droits & de leurs engagemens réciproques. La premiere loi du ſouverain eſt de les obſerver toutes. Il a lui-même deux ſouverains, Dieu & la loi. La juſtice doit préſider ſur ſon trône ; la douceur en doit être l'appui le plus ſolide. Dieu étant le vrai propriétaire de tous les royaumes, & les rois n'en étant que les adminiſtrateurs, ils doivent tous repréſenter aux peuples celui dont ils tiennent la place par ſes qualités & ſes perfections ; ſur-tout ils ne régneront comme lui qu'autant qu'ils régneront en peres. Dans les états monarchiques héréditaires il y a une erreur qu'on peut auſſi appeller héréditaire : c'eſt que le ſouverain eſt le maître de la vie & des biens de tous ſes ſujets ; & que moyennant ces quatre mots, *Tel eſt notre plaiſir*, il eſt diſpenſé de faire connoître les raiſons de ſa conduite, ou même d'en avoir. Quand cela ſeroit, y a-t-il une imprudence pareille à celle de ſe faire haïr de ceux auxquels on eſt obligé de confier à chaque inſtant ſa vie ?

Et n'eſt-ce pas tomber dans ce malheur que de ſe faire accorder de force une choſe en témoignant qu'on en abuſera ?

A l'égard des ſujets ; la premiere loi que la religion, comme la raiſon & la nature leur impoſent, eſt ſans contredit l'obéiſſance. Ils doivent reſpecter, honorer, craindre leurs princes, comme l'image même du ſouverain maître, qui ſemble avoir voulu ſe rendre viſible par eux ſur la terre comme il l'eſt au Ciel par ces brillans chefs-d'œuvres de lumiere. Ils leur doivent encore ce ſentiment par un motif de reconnoiſſance de la tranquillité & des biens dont ils jouiſſent à l'abri du nom royal. Au malheur d'avoir un roi injuſte, ambitieux, violent, ils n'ont qu'un ſeul remede à oppoſer, celui de l'appaiſer par leur ſoumiſſion, & de fléchir Dieu par leurs prieres. Tous ces juſtes motifs, qu'on croit avoir de leur réſiſter, ne ſont, à bien les examiner, qu'autant de prétextes d'infidélité, très-ſubtilement colorés, & jamais avec cette conduite on n'a ni corrigé de princes, ni aboli d'impôts ; on a ſeulement ajouté aux malheurs dont on ſe plaignoit déjà, un nouveau degré de miſere, ſur lequel il n'y a qu'à interroger le menu peuple, ſur-tout celui de la campagne.

Voilà sur quels fondemens il seroit facile d'établir le bonheur réciproque des peuples & de ceux qui les gouvernent ; si de part & d'autre on se montroit bien pénétré de la vérité de ces maximes dans les assemblées générales de la nation ; mais dans cette supposition, la convocation des états seroit encore plus inutile, puisqu'on n'y a recours que dans le cas de la mésintelligence entre le chef & les membres. On peut conclure de-là, qu'autant que les états généraux du royaume sont une ressource vaine par l'objet qu'on leur donne & par la forme qu'on y observe ; autant pourroit-on en tirer de fruit pour le maintien de la discipline & des bonnes mœurs ; si le prince, alors véritablement chef de tous les membres réunis, ne s'y proposoit que de se faire rendre à la face de tout un royaume, par ceux qui sortent des charges, un compte de leur administration ; d'y choisir avec sagesse & discernement ceux qui doivent les remplir ; de les encourager à s'en acquitter dignement & par ses discours & par une distribution publique de la louange & du blâme, des récompenses & des châtimens (22).

---

(22) On ne peut, ce me semble, rien ajouter

En attendant le jour deſtiné pour ouvrir l'aſſemblée des notables, Henri fit un voyage à Arques, Dieppe, Caudebec, &c. pour revoir les lieux où s'étoient paſſées tant d'actions mémorables. Je l'accompagnai dans tous ces endroits.

Le roi revint à Rouen faire l'ouverture de l'aſſemblée par un diſcours prononcé avec toute la dignité d'un grand prince, & avec une ſincérité que les princes ne connoiſſent point. Il y déclara que pour éviter tout air de violence & de contrainte, il n'avoit pas voulu que l'aſſemblée ſe fît par députés nommés par le ſouverain, & toujours aveuglément aſſervis à toutes ſes volontés; mais qu'on y admît librement toutes ſortes de perſonnes, de quelqu'état & condition qu'elles puſſent être, afin que les gens de ſavoir & de mérite euſſent le moyen d'y propoſer ſans crainte ce qu'ils croiroient néceſſaire pour le bien public. Qu'il ne prétendoit encore en ce moment leur preſcrire aucunes bornes. Qu'il leur enjoignoit ſeulement de ne pas abuſer de

à la juſteſſe de ces idées : il ne faut qu'y renvoyer ceux qui, comme Comines, Boulainvilliers, &c. ont pris le parti des états & de l'autorité ariſtocratique.

cette permission, pour l'abaissement de l'autorité royale, qui est le principal nerf de l'état, de rétablir l'union entre ses membres, de soulager les peuples, de décharger le trésor-royal de quantité de dettes auxquelles il se voyoit sujet sans les avoir contractées, de modérer avec la même justice les pensions excessives sans faire tort aux nécessaires; enfin d'établir pour l'avenir un fonds suffisant & clair pour l'entretien des gens de guerre.

Le roi ajouta qu'il n'auroit aucune peine à se soumettre à des moyens qu'il n'auroit point imaginés lui-même, d'abord qu'il sentiroit qu'ils avoient été dictés par un esprit d'équité & de désintéressement; qu'on ne le verroit point chercher dans son âge, dans son expérience & dans ses qualités personnelles, un prétexte bien moins frivole que celui dont les princes ont coutume de se servir pour éluder les réglemens. Qu'il montreroit au contraire par son exemple qu'ils ne regardent pas moins les rois pour les faire observer, que les sujets pour s'y soumettre (23).

---

(23) » Si je faisois gloire, dit-il, de passer » pour un excellent orateur, j'aurois apporté ici » plus de belles paroles que de bonne volonté;

Ce discours achevé, Henri se leva en disant qu'il ne vouloit pas même assister, soit par lui, soit par son conseil, à des délibérations que rien ne devoit gêner ; & il sortit en effet avec les conseillers, me laissant seulement dans l'assemblée pour y communiquer les états, les mémoires, & tous les papiers de l'état dont on pouvoit avoir besoin.

Comme à l'occasion des derniers états tenus à Paris, je me suis étendu sur les pratiques & sur les différentes manœuvres qu'on met en usage dans ces grandes & nombreuses assemblées, je me contente de dire qu'au sujet près, ceux-ci n'eurent

---

» mais mon ambition tend à quelque chose de » plus haut que de bien parler ; j'aspire aux glo» rieux titres de libérateur & de restaurateur de » la France..... Je ne vous ai point ici appellés, » comme faisoient mes prédécesseurs, pour vous » obliger d'approuver aveuglément mes volontés. » Je vous ai fait assembler pour recevoir vos con» seils, pour les croire, pour les suivre ; en un » mot, pour me mettre en tutelle entre vos mains : » c'est une envie qui ne prend gueres aux rois, » aux barbes grises & aux victorieux comme » moi ; mais l'amour que je porte à mes sujets, & » l'extrême desir que j'ai de conserver mon état, » me font trouver tout facile & tout honorable. «. *Péréf. 2. Part.*

On s'amusa donc à tirer de la poussière les vieux réglemens, & on alloit grossir un recueil déjà si infructueux; mais une impossibilité réelle se présenta & rompit le projet. C'est que la plûpart de ces antiques constitutions n'ayant pour objet qu'un gouvernement où l'autorité royale, décorée d'un vain titre, n'étoit dans le fond qu'une véritable servitude; elles ne pouvoient convenir à un tems où l'intérêt public a établi pour base de la commune sûreté, & concentré dans un seul toute l'autorité qui auparavant étoit répandue sur une infinité de têtes.

A cette idée en succéda une autre à laquelle on s'arrêta par je ne sais quoi de spécieux qu'elle offrit, quoiqu'en effet les inconvéniens n'en fussent pas moindres: c'est l'établissement d'un conseil qu'on jugea à propos d'appeller conseil de raison, dont les membres seroient nommés par l'assemblée, & dans la suite par les cours souveraines. Mais quoi! n'y avoit-il pas déjà un conseil? Et ce conseil n'étoit-

---

n'est pas à imaginer, mais à connoître les risques de la trop grande précipitation & de la trop grande lenteur; à sentir l'occasion; en un mot, à savoir conduire & préparer.

il pas lui-même la caufe trop marquée du défordre des finances & de la mifere des peuples? N'importe, toute cette multitude fe laiffa fi fort éblouir par un beau nom & par un choix nouveau, qu'on y propofa & qu'on y approuva de guérir par le mal le mal même. Il fut décidé que le nouveau confeil partageroit en deux portions égales tous les revenus royaux, qu'on eftima fans trop d'examen à (25) trente millions. Qu'il retiendroit la premiere par fes mains, & qu'il en acquitteroit les penfions, gages d'officiers, arrérages & autres dettes & engagemens de l'état. Qu'il prendroit encore fur cette fomme de quoi faire réparer les villes, bâtimens, chemins & autres ouvrages publics, fans que le roi ni les cours fouveraines puffent jamais prendre connoiffance de cette fomme, ni en faire juftifier l'emploi. Quelle occafion de flatter

(25) L'Auteur a raifon de dire que cette eftimation n'eft pas jufte, puifque malgré l'augmentation des revenus royaux, & l'extinction des dettes arrivées fous fon miniftere, & qu'on verra dans la fuite de ces mémoires monter à une fomme très-confidérable; le cardinal de Richelieu n'évaluoit tous les revenus de l'état, après les changemens que lui-même y avoit ajoutés, qu'à trente-cinq millions. *Teft. pol. 2 part. pag. 152.*

l'avidité des membres de ce conseil, qu'une disposition si absolue d'une moitié des revenus de l'état ! Et supposé pour un moment une gestion infidelle; que de parties en souffrance ! quelle confusion ! quelle ruine !

On laissoit avec une égale indépendance la seconde moitié au roi, pour la régir par lui ou par ses ministres, avec la charge de toutes les dépenses militaires, en y comprenant l'artillerie & les fortifications; des affaires étrangeres, négociations & ambassades; de l'entretien de sa maison, de ses bâtimens, de ses équipages : enfin, des gratifications de ses officiers & de ses menus plaisirs. Sur la levée & l'administration de ces deux parts, on ne prescrivoit rien à aucun des deux partis, pour ne pas blesser cette mutelle indépendance, dont les inventeurs s'applaudissoient : comme si la force d'un royaume ne dépendoit pas de prêter suivant l'exigence des cas, aux parties affligées le secours dont elles ont besoin, & d'y faire couler, pour ainsi dire, le sang surabondant de celles qui sont plus saines.

Comme les trente millions à quoi avoient été évalués les revenus royaux parurent une somme un peu enflée, il fut résolu qu'on crééroit un nouvel impôt : ce fut

la levée du ſol pour livre ſur toutes les marchandiſes (26) & denrées, vendues & achetées dans le royaume, tant en gros qu'en détail. Lorſqu'on eût calculé le produit du commerce des particuliers & les dépenſes, ſoit de néceſſité, ſoit de ſimple commodité, ou même de luxe, on crut ne rien riſquer en eſtimant ce nouvel impôt à cinq millions, & on bénit mille fois une idée auſſi heureuſe, quoiqu'elle ne fût pas moins chimérique que le nouveau calcul étoit (27) défectueux.

Lorſque l'aſſemblée eut ainſi détaillé & perfectionné ſon ſyſtême, elle envoya des députés le propoſer au roi, qui les

---

(26) Le bled ſeul en fut excepté.

(27) M. de Sully penſe & parle de l'établiſſement du ſol pour livre, comme preſque tout le monde en penſoit & en parloit en ce tems-là. Le Grain donne néanmoins ſon ſuffrage à cet impôt. *Liv.* 6, Matthieu ne le déſapprouve pas; & ce qui eſt d'un plus grand poids, le cardinal de Richelieu le trouve d'autant plus juſte, qu'il eſt établi, dit il, en différens états, & qu'il avoit déjà été réſolu en corps d'état ſous François I. Cependant les obſtacles & les inconvéniens dont M. de Sully fait mention dans la ſuite ſont réels, & en partie les mêmes qui ſont que Richelieu eſt le premier à détourner Louis XIII de cet établiſſement. *Teſt. pol. 2. part. chap. 9, ſect. 7.*

reçut au milieu de ſon conſeil. L'indignation qu'y cauſa le projet, fut marquée dans l'inſtant par des cris & des murmures ſi confus, que le roi eut beaucoup de peine à faire opiner ſéparément ceux qui le compoſoient. Le champ étoit vaſte, le chagrin & la colere rendirent tout le monde éloquent. Mon tour étant venu, je me contentai de dire froidement que je n'avois rien à ajouter à tous ces beaux diſcours. Le roi, qui m'obſervoit attentivement, ſurpris de ma réſerve, voulut m'entretenir avant que de joindre ſa voix, qui devoit emporter la déciſion pour ou contre le projet de l'aſſemblée des notables, & remit à achever la délibération au lendemain, en préſence des mêmes perſonnes. Auſſi-tôt que je fus ſeul avec ce prince, il me demanda avec empreſſement les raiſons de mon ſilence, & je lui fis faire les obſervations ſuivantes.

Il eſt certain que dans l'aſſemblée des notables on étoit ſi fort infatué du nouveau plan, qu'en ſuivant l'opinion du conſeil qui vouloit que le roi le rejettât & l'annullât avec hauteur, S. M. s'expoſoit à y faire naître un mécontentement d'autant plus grave, que les états aſſemblés ne reconnoiſſoient point de ſupérieur qui eût droit de les réformer, pas même

ſe roi. Une des plus importantes maximes pour le gouvernement monarchique, eſt que le prince doit ſur toutes choſes ſe donner de garde de réduire ſes ſujets au point de lui déſobéir d'effet, ou ſeulement de parole. D'ailleurs le roi alloit directement contre la parole qu'il avoit donnée de ſe conformer aux réſolutions de l'aſſemblée. Enfin, tous ceux qui avoient donné l'idée du projet, & ceux qui l'avoient adopté, de cela ſeul que le roi l'auroit rejetté, s'opiniâtreroient toujours à le regarder comme le vrai ſyſtême des affaires, tant qu'un commencement de pratique ne les détromperoit pas de cette opinion, & ils feroient entendre dans la ſuite qu'il n'avoit tenu qu'au prince ſeul qu'on ne vît enfin établi en France cet ordre, après lequel on ſoupiroit depuis ſi long-tems. On ſait aſſez quel eſt le penchant des peuples, ſur-tout de ceux qui ont l'eſprit vif, à médire des actions du ſouverain.

D'un autre côté, il n'eſt pas moins certain que le projet étoit également ruineux, & d'impoſſible exécution. Il ſuffiſoit pour en être pleinement convaincu, de la plus légere connoiſſance des affaires de finance. Outre les obſtacles que je viens de marquer, combien n'en devoit-il pas

naître de la ſeule jalouſie que produiroit le choix des membres du nouveau conſeil qui devoient être pris également de toutes les provinces du royaume ? Cette apparence d'égalité & de juſtice, qui remettoit néceſſairement la conduite de l'état à des hommes nouveaux & ſans expérience, combien ne devoit-elle pas occaſionner de mécomptes & de bévues, lorſqu'il s'agiroit d'appliquer au détail un projet ſimplement ébauché ? Il étoit indubitable que la tête tourneroit dès l'abord au nouveau conſeil, & que toutes les démarches qu'il feroit, ajouteroient faux pas ſur faux pas.

De cette impoſſibilité même de tirer aucun fruit du projet de l'aſſemblée, je prenois le motif pour le roi d'y donner pleinement les mains. Par là il remportoit devant tout ſon peuple la gloire d'entrer avec douceur dans les vues qu'il avoit tracées lui-même, & bien loin que cette complaiſance allât à la diminution de l'autorité royale, elle ne pouvoit manquer de lui procurer dans la ſuite l'avantage que toutes les parties des finances lui reviendroient avec plus d'indépendance, lorſque le nouveau conſeil auroit fait la triſte expérience de ſes forces. Comme c'étoit l'aſſemblée & le conſeil qui en alloit

être tiré, qui avoient fait eux-mêmes la ſupputation des revenus royaux, & qu'on devoit ſuppoſer qu'ils avoient eu tous les égards néceſſaires, pour les deniers d'un recouvrement plus difficile & plus coûteux, ils ne pouvoient trouver mauvais que le roi choisît pour ſes quinze millions, les effets qui lui agrééroient le plus. En compoſant ſa part du revenu des cinq groſſes fermes, & des parties caſuelles, du domaine & des aides, il pouvoit s'attendre, ſans trop préſumer, à la voir dans peu doubler, & même tripler. J'en parlois avec pleine certitude, parce que je m'étois déjà aſſuré de perſonnes ſolvables, qui s'étoient engagées à prendre ſes fermes à une augmentation conſidérable. Il n'en devoit pas être de même de tout ce qui reſteroit au conſeil de raiſon, & je me ſerois bien rendu caution à ſa majeſté, que le ſol pour livre entr'autres ne pouvoit rapporter de bon, tous frais faits, plus de deux cens mille écus.

La raiſon qui m'avoit porté à ne point opiner dans le conſeil conformément à cette idée, c'eſt que je crus qu'il étoit à propos qu'elle parût venir du roi ſeul. Ce prince, après m'avoir écouté attentivement, craignit long-tems qu'avec cet avis je ne le jettaſſe dans une fauſſe démarche,

dont l'erreur auroit été en quelque sorte irremédiable. Mais après qu'il eut fait les réflexions les plus sérieuses sur les raisons que je lui avois alléguées, il se détermina à le suivre.

Le lendemain, le conseil assemblé opina comme la veille, & moi comme le conseil. Le roi déclarant qu'il ne pouvoit suivre l'avis de ses conseillers, les laissa dans la derniere surprise, & passa dans l'assemblée, où il déclara hautement, que dans la disposition où il étoit de seconder de toutes ses forces les inclinations d'un corps si sage, il recevoit sans aucune restriction, ni modification, le projet qu'on étoit venu lui proposer, & qu'il réduisit à trois articles, l'érection d'un nouveau conseil indépendant, le partage des facultés de l'état, & la création du sol pour livre; que l'assemblée eût à nommer dans vingt-quatre heures ses conseillers, & à faire un mémoire de trente millions, en y comprenant le sol pour livre, pour cinq millions, afin qu'il prît la moitié; qu'on verroit par sa conduite s'il céderoit en économie au nouveau conseil. On donna mille louanges à la bonté & à la facilité du roi, & l'assemblée se trouvant en quelque sorte finie par un accord si unanime, qu'il ne laissoit plus

plus de matiere de discussion, du moins entre le maître & les sujets, on ne songea plus qu'à revenir à Paris mettre la derniere main à ce chef-d'œuvre de politique.

La formation du nouveau conseil ne se fit pas avec la tranquillité qu'on s'étoit promise. L'altération des esprits qui en retarda l'exécution, fut si grande, que les plus éclairés convinrent dès ce moment que la voix de la multitude n'avoit embrassé qu'une chimère. La nomination se fit à la fin, le clergé s'y mêla fort avant, & le cardinal de (28) Gondy, connu par ses talens singuliers pour l'économie, en fut déclaré le chef, comme si l'état se conduisoit par les mêmes loix que la maison d'un particulier. Le conseil de raison tint des assemblées régulieres dans un appartement du palais épiscopal, que le prélat céda à cet usage.

Mais dès qu'on eut commencé à mettre papiers sur table, pour le recouvrement de 1597, nos nouveaux financiers se trouverent si embarassés, qu'ils sa-

(28) Pierre de Gondy, évêque de Paris, frere d'Albert de Gondy, duc de Retz, pair & maréchal de France, dont il a été parlé ci-devant.

voient à peine comment il falloit s'y prendre. A meſure qu'ils alloient en avant, leur embarras ne faiſoit qu'augmenter. Ils ne trouverent perſonne qui voulût ſe charger du ſol pour livre. On leur demanda les autres fermes, mais à un rabais qui les déconcerta. Malheureuſement encore, la choſe ne pouvoit ſouffrir de retardement. Tous les penſionnaires de l'état leur tomberent ſur les bras, & ne parloient que par millions, à des gens qui n'avoient pas la premiere obole. Le chagrin & le dépit rompirent bientôt l'union dans le nouveau conſeil. Les conteſtations ſuccéderent avec les reproches mutuels d'ignorance & de précipitation.

La choſe étant venue, après quelques ſemaines, au point que le conſeil de raiſon ne pouvoit plus rien faire de raiſonnable, on eut recours à d'Incarville & à moi, & on nous ſupplia de venir du moins une fois la ſemaine, dans les aſſemblées, pour y donner les mêmes conſeils, avec leſquels on voyoit la part du roi abonder & fleurir de jour en jour. Je m'en diſpenſai ſur mon emploi, qui me demandoit tout entier. On s'adreſſa au roi, qui, avec ſa bonté ordinaire, voulut que j'y allaſſe; mais je n'y perdis pas de vûe ce que le bien de ſon ſervice

exigeoit de moi en cette occaſion. Je plaignis l'état des affaires du conſeil. Je ne trouvai de débouché à rien, & je ne fis valoir que les difficultés. Enfin, trois mois s'étoient à peine écoulés, que ces habiles gens, à bout de toute leur ſubtilité, & ſuccombant ſous le faix, vinrent prier le roi de les en décharger. Ce prince, qui commençoit à goûter, comme je le crois, le nouvel ordre qui le mettoit à ſon aiſe, les exhorta à avoir bon courage, & à ſurmonter des commencemens toujours difficiles : il les renvoya battus par leurs propres raiſons. Ils revinrent à la charge, & convertirent leurs prieres en importunités. Ils convinrent qu'ils avoient eu grand tort d'aſpirer à gouverner un royaume, & témoignerent mille fois plus de joie, lorſqu'on eut reçu la démiſſion de leur emploi, qu'ils n'en avoient ſenti à le prendre.

Ce fardeau me revint avec celui dont j'étois déjà chargé ; & mon travail devint ſi exceſſif, que je fus obligé d'y donner le jour & la nuit. Le rétabliſſement des finances m'occupant avec une eſpece de paſſion, je fis des recherches prodigieuſes dans les anciens regiſtres du conſeil d'état, des parlemens, des chambres des comptes & des cours des aides, & même dans les

mémoires particuliers des anciens ſecrétaires d'état : car les nouveaux ne voulurent pas me communiquer les leurs. Je fis les mêmes opérations dans les bureaux des tréſoriers de France, dans la chambre du tréſor, & dans les papiers des tréſoriers de l'épargne(29). Je fouillai juſques dans ce recueil immenſe, où ſont gardées inſcrites toutes les ordonnances. Dans le deſſein où j'étois de travailler à la confection d'un état général des finances pour l'année 1597, qui étoit le motif de toutes ces recherches, je crus ne devoir rien négliger pour approcher le plus qu'il ſeroit poſſible, dès cette premiere année de ma geſtion, de la juſteſſe où je ſouhaitois paſſionnément que fût porté cet état général. Quelque fraude & quelque erreur qui ſe fût gliſſée dans les finances, j'imaginois que ni l'une ni l'autre ne pouvoit être ſi ſecrette, ni ſi générale, qu'on n'en

(29) » Roſny, avant qu'il entrât dans la charge » de ſurintendant, s'étoit pourvû de toutes les » connoiſſances néceſſaire pour s'en bien acquitter. Il ſavoit parfaitement tous les revenus du » royaume, & toutes les dépenſes qu'il y falloit » faire. Il communiqua tout ce qu'il en ſavoit au » roi, qui de ſon côté avoit auſſi bien étudié toutes » ces choſes, &c. « *Péréf. pag.* 225.

trouvât enfin la ſource & la conviction ; ſoit par la confrontation de toutes les piéces que je viens de marquer ; ſoit par l'induction qu'on en peut tirer en gardant toujours les proportions que demandent les tems & les conjonctures.

Meſſieurs du conſeil du roi pâlirent à la vue de mon projet, & commençant à croire qu'il ne reſteroit plus rien qui ne fût dévoilé, ils s'accuſerent plus fortement que jamais de n'avoir pas fait encore tout ce qu'ils pouvoient faire, pour empêcher mon entrée dans le conſeil. Maiſſes à qui je rends la juſtice, qu'auſſi-tôt qu'il eut pénétré mon intention, il joignit ſes efforts aux miens, m'inſtruiſit de leurs craintes & de leurs regrets. Pour les y confirmer davantage, je déclarai publiquement que j'avois trouvé des éclairciſſemens ſi heureux ſur les finances, qu'on alloit les voir inceſſamment ſur un autre pied, & je demandai à travailler avec le contrôleur-général, les intendans des finances, les tréſoriers de France & ceux de l'épargne, & les receveurs-généraux à la confection de cet état général, qui étoit pour eux une ſi terrible piéce : j'eus la précaution d'y tenir toujours la plume moi-même.

Je ne pus pourtant encore éviter de tomber cette fois dans pluſieurs erreurs

considérables, ni empêcher d'être la dupe de tous ces vieux routiers. Je ne crois pas qu'il y ait de la honte à en faire l'aveu. Ils firent encore cette année un profit d'un cinquiéme : ce qui est exorbitant, quoiqu'infiniment moindre que leurs profits accoutumés. Je me proposai bien d'y remédier l'année suivante, aussi-bien qu'à une autre inadvertance que j'avois eue. Un des principaux artifices des financiers, étoit de faire ensorte que la dépense de l'année courante parut toujours excéder de beaucoup la recette & prendre sur l'année suivante, afin de jetter sur la dépense de cette année suivante, & successivement de toutes les autres, une confusion dont ces messieurs tiroient plusieurs avantages. Premiérement, celui de paroître n'avoir jamais de deniers qui ne fussent engagés de long-tems, & de payer de cette raison le roi & tous ceux qu'ils n'étoient pas disposés à satisfaire; en second lieu, de se servir de cet argent; enfin, d'acquitter à vil prix les anciennes dettes, & cependant de les porter en entier sur leurs états. Ce défaut d'attention de ma part, coûta encore cette année au royaume deux millions.

Je corrigeai cette faute l'année suivante, pendant mon séjour en Bretagne, de ma-

niere que dans la ſuite le produit de la recette quadra exactement avec celui de la dépenſe : & cependant pour remplir le vuide que cette mépriſe avoit fait, je retirai les parties caſuelles, les gabelles, les cinq groſſes fermes & les péages des rivieres, des mains du duc Florence, qui les tenoit ſous les noms de Gondy, Senamy, Zamet, le Grand, Parent, l'Argentier, & autres anciens partiſans qui n'eurent plus de part aux nouvelles finances. J'augmentai heureuſement ces fermes des deux millions d'erreur. Ce dernier coup conſterna les traitans & meſſieurs du conſeil leurs aſſociés : mais pour cette fois leur courroux ſe perdit en l'air : le roi m'appuyant depuis quelque tems, avec un éclat qui ne leur laiſſoit qu'un inutile déſeſpoir. Le fruit de ſa conduite à l'égard de l'aſſemblée, avoit été de le rendre maître, non-ſeulement du prétendu conſeil de raiſon, mais encore du ſien propre, dont l'autorité étoit ſur ſon déclin ; & S. M. n'appréhendoit plus de voir échouer, comme auparavant, ſes deſſeins par cet endroit.

Le deſſein qui l'occupoit actuellement étoit le ſiége d'Arras, qui ayant été propoſé dans le conſeil de guerre, où, excepté le ſeul ſecrétaire, il n'entroit aucun homme de plume, y avoit paſſé

tout d'une voix : mais on tenoit cachée cette résolution, parce que le secret seul pouvoit en assurer la réussite. Pour n'en rien donner à entendre aux marchands, avec lesquels je convins pour les fournissemens de toutes les provisions nécessaires, je leur nommai une grande quantité de villes en Picardie & sur toute cette frontiere, en mettant Arras du nombre, où ils s'obligerent également de rendre cinquante mille pains par jour, pendant toute une campagne. Santeny, Robin de Tours, Mauleville & Lambert, chevalier du guet d'Orléans, se chargerent de même de toutes les autres voitures, sur-tout de celle de vingt-cinq canons. Le bail en fut passé à un prix si médiocre, que si le malheur qui arriva à Amiens bien-tôt après, n'avoit pas obligé à tourner contre cette place, les forces destinées contre Arras, ils y auroient perdu considérablement, au lieu qu'ils firent encore un profit raisonnable.

Fin du Livre huitiéme.

LIVRE IX.

MÉMOIRES de l'année 1597-1598. Divertissemens à la cour. Les Espagnols surprennent Amiens : moyens imaginés par Rosny, pour reprendre cette place. Il est mis à la tête du conseil des finances, en l'absence du roi : ses travaux dans les finances, & ses démêlés avec le conseil. Siége d'Amiens, auquel Rosny pourvoit. Nouvelle mutinerie des Protestans pendant ce siége & leurs desseins. Mort de Saint Luc ; Henri promet la grande maîtrise de l'artillerie à Rosny, & la donne à d'Estrées. Rosny est fait gouverneur de Mante. Les Espagnols essaient en vain de secourir Amiens : sa prise. Détail des lettres de Henri sur différens sujets. Entreprises exécutées & manquées après le siége d'Amiens. Négociations pour la paix. Henri IV passe en Bretagne : se laisse fléchir en faveur du duc de Mercœur : liberté de Rosny sur cette faute. Séjour & services de Rosny en Bretagne. Cabales des Calvinistes, pour obtenir un édit favorable. Audience

donnée par Henri aux ambaſſadeurs Anglois & Hollandois, qui ne peuvent lui perſuader de continuer la guerre. Edit de Nantes. Converſation de Henri avec le duc de Bouillon : autre converſation ſinguliere de Henri IV avec Roſny, ſur la diſſolution de ſon mariage, & ſur ſon attachement pour la ducheſſe de Beaufort. Henri revient à Paris, paſſe en Picardie. Concluſion & cérémonies de la paix de Vervins.

CES préparatifs de guerre n'empêchoient pas qu'on ne goûtât à Paris les plaiſirs que l'hyver amene ordinairement. La douceur du gouvernement aſſurant la tranquillité publique, on s'y livroit ſans aucun mélange de cette amertume qui avoit ſi long-tems empoiſonné les divertiſſemens : la galanterie, les ſpectacles, les jeux, partageoient tous les momens de la cour, & le roi qui les aimoit par goût, les autoriſoit par politique. Monſieur & madame de Fervaques me prierent d'agréer la recherche que M. de Laval, (1) fils de cette dame, faiſoit de ma fille

(1) Guillaume de Hautemer, comte de Grancey, & ſeigneur de Fervaques, depuis maréchal de

aînée. Je les renvoyai au roi, sans l'aveu duquel je ne pouvois plus disposer de ma fille, depuis qu'il avoit été proposé par madame Catherine de lui faire épouser M. de Rohan.. Le roi pour lors mécontent de ce dernier, donna son agrément à M. de Laval.

Plusieurs engagemens semblables donnoient à la cour chaque jour le plaisir de nouvelles fêtes. M. le connétable en donna une des plus superbes à l'occasion de la solemnité du Baptême de son fils : mais on savoit qu'elle n'en étoit que le prétexte, & qu'une jeune dame des plus belles de toute la cour, mariée depuis peu à un vieillard, étoit l'objet de ces galanteries. Montmorency choisit pour son bal, parmi tous les courtisans, douze seigneurs, qu'il crut devoir y paroître avec le plus de magnificence, & il me fit commander par le roi d'être de ce nombre. Je n'ai

---

France. Sa femme étoit Andrée d'Allemagne, veuve de Guy, comte de Laval, dont le fils s'appelloit aussi Guy, vingtiéme de ce nom, comte de Laval, de Montfort, &c. qui fut tué quelque tems après en Hongrie. En lui finit cette branche de Laval, ou plutôt de Rieux, qui ne subsistoit plus que par les femmes, ce Guy, comte de Laval, étant de la maison de Coligny.

jamais rien vu de si bien ordonné dans ce genre, ni qui fît plus de plaisir, par cette justesse & cet à propos, qui donne le prix à ces sortes de divertissemens. Celui-ci emporta hautement la préférence sur tous ceux qui l'avoient précédé : aussi fut-il le dernier, & la fin en fut étrangement troublée.

Je m'étois retiré à deux heures après minuit, & il y avoit environ une heure heure & demie que j'étois couché, lorsque je vis entrer Beringhen dans ma chambre, avec un visage si consterné, qu'il ne put me rien dire autre chose, sinon que le roi me demandoit, & me répondre qu'il n'étoit rien arrivé de fâcheux à sa personne : car ce fut la premiere question que je lui fis, & sa réponse me consola en quelque maniere d'avance; ne voyant de maux absolument irremédiables, que ceux qui menaceroient sa vie. Je m'habillai précipitamment; je courus au Louvre, avec une extrême inquiétude. Etant entré dans la chambre du roi, je vis ce prince qui se promenoit à grand pas, en deshabillé, les mains jointes & passées sur le dos, la tête baissée & le visage couvert des marques d'un profond (2) chagrin. Les cour-

(2) Etant comme étonné de ce coup, & re-

tisans étoient debout, de côté & d'autre, collés contre les murs, sans proférer une seule parole.

Le roi s'avança aussi-tôt vers moi, & en me serrant fortement la main : » Ah ! » mon ami, me dit-il, quel malheur ! » Amiens est pris «. Je l'avoue ; je demeurai frappé de ce coup imprévu, comme tous les autres. Une place si forte, si bien pourvue, si voisine de Paris, & la seule clef du royaume du côté de la Picardie, prise en un instant, & sans qu'aucune nouvelle précédente eût appris seulement qu'elle étoit menacée ! Je ne trouvois rien de si incroyable, & la consternation publique me paroissoit tout-à-fait bien fondée. Je pris pourtant fort promptement mon parti, & pendant que le roi qui avoit reçu cette nouvelle, prêt à se mettre au lit, me contoit de quelle

---

» gardant cependant à Dieu, comme il fait ordi-
» nairement plus en l'adversité qu'en la prospérité,
» il dit tout haut : ce coup est du ciel..... Puis
» songeant un peu, dit : C'est assez faire le
» roi de France, il est tems de faire le roi de
» Navarre, & se tournant vers la marquise qui
» pleuroit, il lui dit : ma maîtresse, il faut quitter
» nos armes & monter à cheval pour faire une
» autre guerre. « *Journal de l'Etoile, ibid.*

maniere lés Eſpagnols avoient ſurpris (3) cette importante place, je convins en moi-même qu'au lieu d'augmenter inutilement la terreur, le plus ſage étoit de raſſurer les eſprits, & de conſoler le roi. Je lui dis que fort à propos je venois de mettre la derniere main à un projet qui pourroit ſans peine lui rendre non-ſeulement Amiens, mais encore pluſieurs autres places.

Cette ouverture ſeule parut ôter tout d'un coup la moitié du malheur arrivé;

---

(3) Le 11 Mars, Hernard - Teillo de Porto-Carrero, Eſpagnol, auteur de cette entrepriſe, fit déguiſer en payſans & payſannes, apportant des denrées à vendre au marché, une trentaine d'Eſpagnols qui embarraſſerent une des portes de la ville, & amuſerent le corps-de-garde, en verſant à l'entrée une charrette chargée de ſacs pleins de noix, dont l'un ſe délia : & pendant ce tems-là, des troupes Eſpagnoles, cachées à la faveur des haies, s'approcherent, firent main-baſſe ſur le corps-de-garde, & s'emparent de la ville. Voyez ce détail dans tous les hiſtoriens ſous l'année 1597. Hernard-Teillo fut tué en défendant courageuſement cette ville contre Henri IV. Il diſoit que les trois plus grands capitaines qu'il connoiſſoit, étoient Henri pour la conduite d'une grande armée, le duc de Mayenne pour le ſiége d'une ville, & le maréchal de Biron pour une bataille. *Matthieu, tom. 2, liv. 2, pag. 231,*

quoiqu'elle n'empêchât pas que le roi ne sentît vivement toutes les difficultés d'une entreprise qui pouvoit avoir des suites très-fâcheuses. Cependant comme la tête avoit tourné à tous les courtisans, & qu'ils n'avoient eu rien que de désespérant à répondre au roi, lorsqu'il les avoit interrogés, S. M. se sentit extrêment soulagée. Elle me demanda quels étoient les moyens dont je prétendois me servir. Je lui répondis qu'elle en seroit informée par les piéces mêmes, & je sortis, comme pour aller les chercher : laissant du moins l'esprit roi, dans une situation plus tranquille. S'il avoit été témoin de l'agitation où je me trouvai, lorsque je fus rentré dans mon cabinet, il auroit sans doute diminué quelque chose des louanges qu'il me donna, en parlant aux courtisans, lorsque je l'eus quitté. Ce fut en ce moment que par les différentes réflexions dont mon esprit se remplit, je sentis tout ce qu'il y avoit d'accablant dans la conjoncture présente. Les coffres du roi étoient vuides : il n'y avoit pas un seul régiment en état de servir : cependant il falloit de l'argent & des troupes, l'un & l'autre abondamment & sans délai.

Je feuilletai mes mémoires. Je repassai sur tous les moyens de recouvrer de l'ar-

gent, dont je m'étois occupé dans mon loiſir, comme prévoyant que le roi en auroit bien-tôt beſoin. On peut en général réduire ces moyens à deux eſpeces différentes, les uns plus ſimples, où il ne s'agit que de mettre une augmentation ſur la taille & ſur les impôts déjà établis: les autres plus difficiles, qui conſiſtent à imaginer de nouvelles ſources d'où l'argent puiſſe ſortir. Il ne me paroiſſoit point qu'il fût de la bonne politique d'avoir recours aux premiers; parce qu'après tous les fleaux qui étoient tombés ſur le peuple de la campagne, le ſurcharger encore par une augmentation dont il eſt la ſeule victime, & dans le tems qu'il ne faiſoit que commencer à reſpirer, c'étoit achever de ruiner l'état, & ôter pour l'avenir au roi lui-même, ſes plus fécondes, & en un ſens ſes ſeules véritables reſſources.

Je me tournai donc du côté des autres, & je m'en tins au projet ſuivant. Demander un don gratuit au clergé pour une, ou même pour deux années, en l'obligeant d'en faire l'avance; faire une nouvelle création d'offices par une augmentation aux anciens: quatre en chaque cour ſouveraine, outre quatre maîtres des comptes en chaque chambre, deux dans chaque bureau des finances, deux charges

de conseiller en chaque présidial, d'asseffeur en chaque siége royal, & d'élu en chaque élection; ajouter à tous les officiers de finance (4), un triennal; retarder d'une demi-année le paiement des arrérages des sommes empruntées aux partisans sous le dernier règne; augmenter le sel de quinze sols par minot, & même le laisser toujours sur ce pied; parce qu'au moyen de cette augmentation on pourroit dans la suite supprimer certains offices fort à charge à l'état; tiercer les entrées & droits des rivieres par une simple réappréciation: & comme ces établissemens ne donnoient pour la plûpart, de l'argent qu'en espérance, commencer par faire un emprunt de douze cent mille livres sur les plus riches, tant de la cour, que des principales villes du royaume, & leur assigner le remboursement sur pareille augmentation faite dans les gabelles & les cinq grosses fermes; & pour le surplus

---

(4) Les offices de finances étoient possédés par deux personnes en charge. Le premier s'appelloit l'ancien; le second qui avoit été établi depuis, s'appella alternatif; & on nomma ce troisiéme, triennal; parce qu'il rouloit de trois en trois ans, avec les deux autres; auxquels seulement il fut permis de rembourser le triennal.

de ce qu'on auroit actuellement besoin de deniers comptans, obliger, par les poursuites d'une chambre de justice, les derniers traitans qui avoient fait des fortunes considérables, à souffrir une taxe, aussi en forme d'emprunt.

Ce plan, comme on voit, étoit assez étendu, & mon intention n'étoit pas qu'on mît tous ces moyens en usage à la fois : mais ignorant combien de tems la guerre devoit durer, on pouvoit s'en servir successivement, en faisant précéder les moins onéreux. A l'égard des troupes nécessaires, je crus qu'on ne pouvoit mieux faire que de les prendre dans les provinces du royaume, qui n'en avoient plus besoin pour leur défense. Ainsi, je taxai l'Isle de France, en y joignant le Berry, à un régiment complet ; l'Orléanois avec la Touraine devoient en fournir un second, la Normandie seule, un troisiéme. Ces régimens devoient être de quinze cens cinquante hommes, fournis & entretenus aux frais de leurs provinces, du jour de leur arrivée devant Amiens, parce que ces provinces jouiroient du droit de leur faire porter leur nom, & d'en nommer les officiers.

Je portai, cinq jours après, ce projet au roi, avec les preuves contenues dans

treize états en bonne forme. S. M. s'enferma pour les examiner avec moi, en préſence de Frontenac, d'Arambure, de Loménie, de Beringhen & l'Oſerai. Après que j'en eus fini la lecture, je dis au roi qu'avec ces ſecours, rien ne devoit plus retarder ſon départ pour l'expédition d'Amiens : puiſque d'ailleurs toutes ſes proviſions étoient déjà faites pour un camp en Picardie ; de maniere que j'oſois lui répondre que ſon armée y trouveroit non-ſeulement des vivres en abondance, mais encore toutes les marchandiſes qu'on cherche pour la ſimple commodité, avec la même facilité, & au même prix, que dans une ville. J'ajoutai, que de quelque reſſource que ce projet fût pour le roi dans les beſoins préſens, S. M. ne devoit pas penſer qu'il pût s'exécuter ſans ajouter encore aux anciennes plaies dont il s'en falloit de beaucoup que la France fût guérie ; qu'il ſuffiſoit de faire une légere attention aux dettes & aux engagemens immenſes dont elle étoit ſurchargée ; que tout nouvel impôt, de quelque maniere qu'on le déguiſe, eſt preſque égal pour un état épuiſé ; qu'on ne devoit donc recommencer la guerre, que dans la vue de parvenir plus facilement à une paix avantageuſe, devenue

absolument néceſſaire ; que quelque grande que fût la miſere publique, j'oſois répondre que douze ans d'une paix continue, ſuffiſoient pour rendre les affaires du royaume floriſſantes.

Je ne doutai point que de la maniere dont le roi me paroiſſoit diſpoſé à ſe conduire, les ennemis, malgré leur avantage, ne fuſſent bien-tôt les premiers à ſouhaiter la fin de la guerre ; & je m'ouvris dès ce tems-là au roi, ſur une penſée, dont l'événement vérifia la juſteſſe : c'eſt que les premieres avances pour la paix, ſe feroient par le roi d'Eſpagne, dont la politique ne permettoit pas que dans l'état de caducité & d'infirmité, où le cours des choſes humaines l'avoit réduit, il expoſât ſa couronne aux revers de la guerre, toujours à craindre, mais plus ordinaires dans les commencemens du règne d'un prince encore enfant. Je m'avançai même juſqu'à prédire que l'Eſpagne acheteroit la paix, en rendant toutes les villes qu'elle avoit priſes ſur la France.

L'idée du projet pour la levée de nouveaux deniers fut trouvée par le roi ſi heureuſe, qu'il voulut la propoſer lui-même en plein conſeil. Il la communiqua auparavant dans une eſpece de

petit conſeil de guerre, compoſé du duc de Montpenſier, de MM. de Montmorency, de Mayenne, d'Auvergne, de Biron, d'Ornano, de Bellegarde, de Saint Luc, de Fervaques, de Roquelaure & de Frontenac. Enſuite il aſſembla en conſeil extraordinaire tout ce qu'il y avoit dans Paris de perſonnes capables d'y être admiſes, & ſur-tout les notables de l'aſſemblée de Rouen qui y ſéjournoient encore. Le roi ne pouvoit s'y prendre plus heureuſement pour établir ſon autorité ſur l'impuiſſance de cette grande aſſemblée, reconnue par elle-même. Il ſe contenta d'abord de déplorer la perte d'Amiens; d'expoſer la néceſſité de reprendre cette ville au plutôt, avec le plan tout-à-fait juſte de tout ce qui étoit néceſſaire pour cela. Il finit par demander aux aſſiſtans leurs avis ſur les moyens de le mettre en exécution, en ſe plaignant, pour mieux cacher ceux qu'il avoit à leur propoſer lui-même, qu'il ne trouvoit jamais que des obſtacles à ſes entrepriſes les plus utiles.

Le roi s'arrêta après ce diſcours, comme pour attendre les délibérations de l'aſſemblée, où l'on ſe regardoit ſans dire un ſeul mot. Le ſilence ne fut rompu par les grands que pour remettre la choſe aux

financiers, qui à leur tour dirent qu'ils s'en rapportoient aux grands. Henri redoublant ses instances, on jetta quelques propositions vagues de nouvelles levées, qui furent aussi-tôt combattues par une moitié; & tous les conseillers recouvrerent la parole, pour fronder indistinctement tout ce qui pouvoit être mis en avant par l'un & l'autre des partis. Le roi prit le moment où l'animosité poussée de part & d'autre jusqu'où elle pouvoit aller, ne laissoit plus d'apparence de conciliation; & tirant le mémoire de sa poche, il dit que quoique peu versé dans les matieres de finance, il alloit proposer son avis, toujours prêt à l'abandonner pour un meilleur, & il se mit à en faire la lecture, qui jetta toute l'assistance dans une attention profonde, & ensuite dans une surprise qui la rendit comme immobile, & privée de l'usage de la parole. Henri laissa passer deux instans de ce silence, & déclara qu'il le prenoit pour un consentement unanime. Il ajouta que comme il ne vouloit pas faire usage de tous ces moyens à la fois, il alloit commencer par l'emprunt des douze cens mille livres. Il exhorta les grands & les opulens du royaume à entrer d'eux-mêmes dans la nécessité présente, & à compter sur sa

parole royale que les prêteurs ſeroient rembourſés dans deux ans de leur principal ſans rien perdre des intérêts. S. M. fit marcher enſuite par ordre les quinze ſols ſur le ſel, l'établiſſement des triennaux, & la recherche contre les malverſateurs dans les finances. L'affaire fut arrêtée & l'arrêt dreſſé ſur ce plan. On eut dans fort peu de tems trois cens mille écus de prêt volontaire. La création des triennaux en jetta douze cens mille, & on en tira autant ſur les maltôtiers, en y joignant les tréſoriers de France, qui pourtant ſe taxerent eux-mêmes.

Le conſeil des finances, en poſſeſſion de trouver ſa joie dans la calamité du peuple, ſe conſola bien-tôt de ces nouveaux ſubſides, pourvu qu'ils lui paſſaſſent par les mains. Ils repréſenterent au roi, en exaltant fort ſon mémoire, que le ſuccès dépendoit d'en charger des perſonnes d'une grande expérience, d'un travail prompt, & munies d'une pleine autorité. Le roi leur répondit que quant à l'autorité, celui qu'il emploieroit agiroit avec toute la ſienne ; & que pour les autres qualités, il n'en choiſiroit point d'autre que moi, (j'étois préſent à ce diſcours) comme le plus laborieux & le plus ſoigneux, quoique le plus jeune. Il

s'expliqua dans des termes encore plus forts à Schomberg, chez lequel S. M. se transporta sur le point de son départ, parce que son incommodité (5) le retenoit au lit; & aux conseillers qui se trouverent alors dans la chambre du malade, il leur dit que comme il ne vouloit s'en prendre qu'à moi seul, s'il venoit à manquer de quelque chose, pendant qu'il ne s'occuperoit uniquement qu'à se battre, aussi prétendoit-il que tout se réglât dans le conseil à ma volonté, & il ne partit qu'après m'avoir revêtu solemnellement de toute son autorité : ce qui mortifia si fort Schomberg, qu'il aima mieux aller servir au siége, que de voir les finances soumises à mes ordres. Sancy disparut aussi du conseil, & alla tenir son rang de colonel des Suisses.

---

(5) Gaspard Schomberg, comte de Nanteuil. Cette incommodité étoit une difficulté de respirer, provenant de ce que la membrane qui couvre le cœur étoit devenue chez lui offense du côté gauche du cœur, aussi-bien que quelques-unes des autres parties voisines: ce qu'on reconnut en ouvrant son corps après sa mort, qui arriva deux ans après. Il fut employé à la confection de l'édit de Nantes, comme il sera marqué ci-après, & il rendit plusieurs autres services à l'état. M. de Thou donne beaucoup de louanges au caractere de son habileté dans la guerre & dans les affaires. *Liv.* 122.

Je

Je n'en avois que plus de ſujet de me défier de meſſieurs du conſeil, comme je l'éprouvai dans l'affaire des triennaux. Après avoir fait vérifier l'édit qui en ordonnoit la création, je ne ſongeai qu'à tirer le plus d'argent que je pourrois de ces offices. Pour ôter à meſſieurs du conſeil tout moyen d'en gratifier à vil prix, comme c'étoit l'ordinaire, quelque parent ou quelque ami, je tins moi-même la plume, comme auroit pu faire un greffier ou un tréſorier des parties caſuelles. Non content de cette précaution, je donnois un billet de ma main à l'acheteur, qui étoit obligé de le porter au tréſorier, dont il retiroit une quittance en lui donnant ſon argent, & l'un & l'autre devoit m'être repréſenté.

Toute ſurpriſe devenant inutile, les traitans eurent recours à un moyen qui ſans doute avoit manqué fort rarement juſques-là de leur réuſſir : ils eſſayerent de me corrompre par des préſens. Le boiteux Robin de Tours, gros partiſan, après en avoir conféré avec le conſeil, qu'il avoit mis dans ſon parti, vint chez moi, & pria un de mes ſecrétaires de le faire parler à mon épouſe, à laquelle il offrit un diamant de ſix mille écus pour moi, & un autre de deux mille pour

elle, afin que je ne m'oppofaffe point à ce que le confeil lui adjugeât tous les offices triennaux des généralités de Tours & d'Orléans pour la fomme de foixante & douze mille écus. Il me fut préfenté par madame de Rofny, qui ne comprit le mal qu'on avoit voulu lui faire faire que par la févere réprimande que je lui fis en préfence du traitant. Je ne l'épargnai pas lui-même, afin d'ôter à tous les autres l'envie de faire à l'avenir de pareilles tentatives; & je le renvoyai fort étonné, comme je crois, & fort mécontent de mon procédé. Je venois de refufer d'un autre partifan foixante mille écus de la feule moitié de ce qu'il me demandoit en total pour foixante-douze; & dès ce foir même cette moitié me rendit quatre-vingt mille écus, parce que je la diftribuai en détail.

Cette occupation m'arrêta chez moi tout le jour & le lendemain, & je crus devoir la faire marcher avant les prieres que me fit faire par deux fois le chancelier par un huiffier du confeil, de m'y rendre pour conclure une affaire où le roi devoit, difoit-il, toucher foixante-quinze mille écus argent comptant. J'y courus fi-tôt que je fus dégagé, ne penfant plus à Robin de Tours. Le chancelier voulut me faire

en entrant dans la chambre du conseil, quelques petits reproches de négligence, auxquels je répondis assez brusquement, que j'avois été plus utile au roi dans mon cabinet : » Nous ne l'avons pas moins été » ici, répartit le chancelier ; « & il affecta de me faire d'autant plus valoir son argent comptant, que le roi en avoit demandé au conseil par deux lettres consécutives. Lorsque je sus que cette somme étoit la même que le traitant de Tours étoit venu m'offrir, augmentée seulement de trois mille écus, je fis sentir assez vivement à ces messieurs que ne pouvant ignorer que Robin s'étoit adressé à moi, ils n'avoient pas dû conclure sans moi une affaire que je n'avois pas trouvée bonne.

Comme je vis qu'ils cherchoient à m'en imposer par un ton mêlé d'autorité & de plainte, je leur dis plus nettement que si j'avois été homme à me laisser gagner par des présens, le marché ne leur seroit pas revenu ; mais que puisque le roi se reposoit sur ma fidélité, je l'étendois jusqu'où elle devoit aller. Le chancelier, Fresne & la Grange-le-Roi, piqués au vif du reproche renfermé sous ces paroles, oserent soutenir d'abord qu'un marché par lequel le roi perdoit plus de moitié, lui étoit pourtant plus avantageux, lui étant payé

argent comptant, que les miens par lesquels je donnois ordinairement aux acheteurs de terme de ſix mois pour le paiement de la ſeconde moitié. Ils ne s'en tinrent pas là ; ils me reprocherent de m'ériger en réformateur des finances, & me déclarerent avec un air de mépris qu'ils ſauroient bien ſoutenir leur marché contre le mien, & qu'un ſimple particulier ne devoit pas préſumer de faire caſſer un arrêté de tout le corps ; ſur cela paſſant outre, le conſeil ſtatua que ſon adjudication à Robin de Tours auroit lieu.

Je ne jugeai pas à propos de lâcher un ſeul mot davantage ſur cette injuſtice, non plus que ſur le réglement qui fut fait en conſéquence, qu'on n'auroit déſormais aucun égard dans le conſeil aux billets particuliers ; mais lorſque le ſecrétaire Fayet m'apporta ce bel arrêt à ſigner, je refuſai de le faire, juſqu'à ce que j'euſſe reçu du roi la réponſe à une lettre dans laquelle, comme je le dis à Fayet, je n'épargnois ni la vérité, ni les perſonnes. Cette lettre fit peur à Fayet, & je ne le diſois pas à autre intention : il me pria de la lui montrer, & je feignis de me laiſſer aller à ſes inſtances. Elle rouloit toute entiere ſur les ſoûterrains que Robin avoit pratiqués pour gagner meſſieurs du

conſeil, & que j'avois heureuſement découverts. Le roi y auroit appris que ce qui avoit mis le conſeil ſi fort dans les intérêts de Robin, c'eſt que ce partiſan étoit allé faire à la marquiſe de (6) Sourdis, maîtreſſe du chancelier, les mêmes offres que j'avois rejettées, & qu'il y avoit joint d'autres préſens à madame de Deuilly, autre maîtreſſe de Freſne, & parente du même chancelier. Le contenu de ma lettre ayant été rapporté par Fayet

(6) Iſabelle Babou de la Bourdaiſiere, femme de François d'Eſcoubleau, marquis de Sourdis. Elle avoit une sœur aînée nommée Françoiſe, qui fut mariée à Antoine d'Eſtrées, & mere de la belle Gabrielle, & une cadette, qui épouſa Claude de Beauvilliers, comte de Saint Aignan. Toute cette famille eſt étrangement décriée dans les Amours du grand Alcandre, & autres libelles ſatyriques de ce tems-là. A remonter juſqu'à la grand'mere de ces trois dames, nommée Marie Gaudin, toutes les filles de ce ſang eurent la beauté en partage. Léon X fut ſi charmé de celle de Marie Gaudin à Boulogne où il la vit lorſqu'il s'y aboucha avec François I, qu'il lui donna un diamant, appellé par tradition domeſtique le diamant Gaudin. C'eſt Amelot de la Houſſaye qui parle ainſi, & il a ramaſſé ſur toute cette famille pluſieurs anecdotes pareilles, auxquelles je renvoie le lecteur curieux à l'article *Babou de la Bourdaiſiere.*

aux intéressés, on le renvoya bien vîte me conjurer de ne pas faire partir la lettre. L'arrêt fut supprimé avec le marché de Robin.

C'est ainsi que je partageois mon travail entre le soin de percevoir les deniers de l'état & celui de les employer si utilement pour les besoin de l'armée, qu'elle ne manquât de rien, soit pour les vivres, soit pour l'artillerie pendant tout le tems que dura le siége d'Amiens. Je faisois réguliérement tous les mois un voyage au camp, faisant voiturer avec moi chaque fois quinze cens mille écus, ce qui m'attiroit l'amitié de tous les colonels, peu accoutumés à une si grande régularité dans le paiement. J'étendis mon attention jusques sur le simple soldat, en établissant dans le camp un hôpital si bien & si commodément servi, que plusieurs personnes de qualité s'y retirerent pour se faire guérir de leurs maladies ou de leurs blessures (7).

(7) D'Aubigné rapporte qu'on disoit alors que Henri IV avoit mené Paris devant Amiens pour marquer l'abondance qui régnoit dans son camp. Mais il fit aussi venir sa maîtresse à Pecquigny, dont le maréchal de Biron & les autres officiers généraux murmurerent beaucoup.

Le ſoin en quelque maniere exceſſif que le roi prenoit pour la conſervation de ma perſonne, me payoit avec uſure de toutes mes peines. Saint Luc, entre les mains duquel le comte de la Guiche s'étoit démis de la charge de grand-maître de l'artillerie, m'ayant invité à dîner dans le troiſiéme de ces voyages, me mena voir tous ſes logemens, ſachant mon affection pour cette partie de l'art militaire : ce qui m'engagea fort avant dans les tranchées & dans d'autres endroits qui n'étoient pas ſans danger. Le roi, à qui on le rapporta m'en fit une réprimande des plus ſéveres, & y joignit une défenſe très-poſitive de me trouver à aucun poſte où il y auroit le moindre riſque à courir : il dit hautement à cette occaſion, que j'avois des ennemis juſques dans le camp ſi animés à me perdre, qu'ils s'expoſeroient eux-mêmes volontiers à périr, pourvu qu'ils me fiſſent partager ce danger avec eux. Il étoit bien difficile d'avoir été homme de guerre ſans ſentir rallumer ſa premiere paſſions aux côtés d'un prince qui ne trouvoit aucune fonction au-deſſous de lui, & qui les rempliſſoit toutes avec une aſſiduité & un courage capables de réchauffer les plus inſenſibles.

Son exemple ne produiſit pourtant pas

cet effet ſur tout le monde. Il ſe formoit au milieu de ſon camp même une cabale de Proteſtans mutins, ayant à leur tête MM. de la Trémouille, de Bouillon & Dupleſſis, qui lui donnoit le plus cruel chagrin. Etant allé prendre congé de ce prince ſur le point de mon départ pour revenir à Paris, je le trouvai dans une profonde triſteſſe. Il venoit de recevoir des nouvelles certaines que ces trois meſſieurs, de concert avec les deux Saint-Germain, de Clan & de Beaupré (8), d'Aubigné, la Caſe, la Valliere, la Sauſſaie, la Bertichere, Préaux, Baſſignac, Regnac, Beſſais, Conſtant & quelques autres Réformés, au nombre d'environ une vingtaine, avoient tenu une aſſemblée de tout le corps des religionnaires, dans

(8) C'eſt l'hiſtorien d'Aubigné, toujours nommé d'Aubigny dans ces mémoires; ſon nom eſt Théodore-Agrippa d'Aubigné. Sa naiſſance, ſes ſervices & ſon eſprit lui acquirent beaucoup de crédit dans le parti calviniſte. Il ſe retira en 1620 à Genève, où il mourut en 1631, âgé de quatre-vingt ans, laiſſant un fils, Conſtans d'Aubigné, dont feue madame la marquiſe de Maintenon (Françoiſe d'Aubigné) étoit fille. Abdias de Chaumont, ſeigneur de la Bertichere, frere de Jean de Chaumont, marquis de Guitry; ſa poſtérité ſubſiſte encore aujourd'hui. Hector de Préaux.

laquelle ils avoient ouvert & favorisé de toutes leurs forces l'avis de profiter de la conjoncture du siége (9) d'Amiens, qui

(9) Il est certain que c'est à la conjoncture du siége d'Amiens & aux mouvemens que se donnerent les calvinistes de France pour en profiter, qu'ils eurent l'obligation du fameux édit de Nantes, qui leur fut accordé l'année suivante. Le duc de Bouillon ne s'en défend pas : on peut voir toutes les raisons dont il justifie cette conduite dans Marsolier, *liv.* 5. La meilleure de toutes est la protestation que font le duc de Bouillon & Duplessis Mornai, que quelque parût être l'objet des calvinistes dans ces assemblées de Saumur, de Loudun, de Vendôme, convoquées coup sur coup avec beaucoup de chaleur; ni eux, ni les autres chefs du parti n'ont jamais eu intention qu'on y mît en délibération de prendre les armes; mais seulement de travailler à obtenir à l'amiable des conditions équitables. On souhaiteroit seulement, pour l'entiere justification du duc de Bouillon, qu'on n'eût pas à lui reprocher qu'il refusât de suivre le roi à son expédition d'Amiens, & que la surprise de cette ville par les Espagnols n'eût pas été suivie de la part des calvinistes, d'une translation de l'assemblée protestante de Vendôme à Châtellerault, où les opérations furent si violentes, que le roi fut obligé d'y envoyer messieurs de Schomberg, de Thou, de Vic, de Calignon & de Monglat, chargés d'offrir des conditions qui suffisent pour montrer que Henri IV croyoit avoir tout à craindre de leur part. Lorsque les calvinistes ont rempli l'Europe de leurs plaintes sur la révocation de l'édit de Nantes, c'est qu'un espace de

ne pouvoit être achevé ſans eux, pour arracher du roi un édit qui leur donnât une entiere ſatisfaction, ou, à ſon refus, ſe faire raiſon par les armes. Heureuſement cet avis avoit trouvé beaucoup d'oppoſans dans l'aſſemblée, auſſi-bien que dans une partie des grandes villes qu'on avoit tâché d'y amener. C'eſt ce qui raſſuroit un peu S. M.: mais elle avoit ſujet d'appréhender que les plus échauffés ne l'emportaſſent à la fin. Elle m'ordonna d'écrire à quelques-uns des principaux pour leur faire prendre, s'il étoit poſſible, des ſentimens plus raiſonnables, & ſur-tout au duc de la Trémouille, qu'on ſavoit être le principal promoteur du complot.

J'avois conſervé juſques-là une aſſez grande liaiſon avec la Trémouille. Il

---

tems de plus de quatre vingt ans, leur avoit fait perdre de vue les moyens dont ils s'étoient ſervis pour l'arracher. Voyez ſur la remarque précédente *les mémoires du duc de Bouillon. Son hiſtoire par Marſolier, hiſtoire de l'édit de Nantes, la vie de Dupleſſis Mornai. Procès-verbal des aſſemblées de Vendôme & de Chatellerault, &c.* Mais ſur-tout d'Aubigné, *tom.* 3, *liv.* 4, *chap.* 11, où il rapporte fort au long tous les projets du corps des calviniſtes, & le nouvel ordre qu'ils travailloient à mettre dans leurs affaires.

avoit même cru devoir me faire part de ces assemblées; mais il m'en avoit déguisé le sujet, & il s'étoit servi en m'écrivant de termes si concertés, qu'il m'étoit facile de juger que j'étois regardé de ces messieurs comme un homme infidele à son parti, & que la Trémouille n'étoit pas éloigné de se porter à la désobéissance. Je ne laissai pas pour cela de me servir de ce reste de commerce que j'avois encore conservé avec lui pour essayer de le faire rentrer dans son devoir. Je lui mandai que quand même il seroit vrai que le roi fût à son égard tel qu'il le supposoit, il n'y avoit pour lui ni honneur, ni grandeur à en extorquer une déclaration dûe à la seule nécessité; mais que le prince conservoit pour tout le corps ses anciens sentimens; qu'il n'étoit point la cause du peu de justice que les catholiques leur rendoient, puisqu'il n'en avoit pas moins à souffrir lui-même. Qu'au reste il fît attention que les suites de cet édit, obtenu à contre-tems, ne seroient pas autant à leur avantage qu'ils se l'imaginoient, parce que les catholiques, toujours plus forts qu'eux, étoient bien en état de l'empêcher pour le présent, & & que pour l'avenir, le roi justement indigné de la violence qu'on lui auroit faite,

perdroit le deſſein de leur accorder un jour de ſon plein gré, ce qu'ils vouloient mal-à-propos anticiper aujourd'hui; qu'ils n'alloient faire autre choſe que mettre en garde contr'eux, & jetter dans la défiance le parti catholique par l'éclat d'une affaire manquée. Je rappellois à la Trémouille l'exemple de ces illuſtres proteſtans qui diſoient en toute occaſion, & montroient par leur conduite qu'un proteſtant qui conforme ſes actions à ſa croyance, ne perd jamais de vue le bien de l'état, ni le véritable intérêt de ſon roi. La Trémouille peu touché de ma lettre, la montra à tout le monde, & en fit des railleries publiques. Mais ces deſſeins échouerent, faute d'un aſſez grand nombre de partiſans.

La grande maîtriſe de l'artillerie vint à vaquer pendant le quatrieme ſéjour que je fis au camp. St. Luc (10) regardant entre deux gabions où à peine y avoit-il paſſage pour un boulet de canon, ſon mauvais deſtin y en apporta un qui le renverſa mort. Je m'entretenois ſeul avec

(10) François d'Epinai de Saint-Luc: on ne l'appelloit que le brave Saint-Luc. Voyez ſon éloge dans *Brant. vies des hommes illuſtres, article St. Luc, tom. 1.*

le roi, lorſque Villeroy & Montigny vinrent lui apprendre cette nouvelle : ce qu'ils firent en ſecret, à cauſe des prieres qu'ils avoient à y joindre au ſujet de cette charge. M'étant rapproché lorſqu'ils eurent quitté S. M., elle m'apprit la mort de Saint Luc, & la demande que Villeroy & Montigny venoient de lui faire de la grande maîtriſe ; le premier, pour ſon fils d'Alincourt, ou ſon neveu Châteauneuf-l'Aubepine (11), & Montigny pour lui-même. Saint-Luc étoit homme d'eſprit & d'invention, prompt, induſtrieux, plein de courage : on ne pouvoit lui reprocher que le défaut de ſe livrer ſi fort à l'abondance de ſes idées qui lui fourniſſoient projets ſur projets, qu'il donnoit à l'imagination une partie du tems que demandoit l'exécution : cependant le roi ne trouvoit aucun des propoſés capable de le bien remplacer. D'Alincour manquoit de fermeté, » & avoit, diſoit ce » prince, les ongles trop pâles «. Châteauneuf (12) cachoit une manque d'eſ-

(11) Charles de l'Aubepine, marquis de Châteauneuf. François de la Grange, ſeigneur de Montigny.

(12) Il fut fait garde des ſceaux en 1630, & s'en démit en 1633.

prit réelle ſous un extérieur composé d'affectation & de grimaces. Montigny étoit à la vérité vaillant & affectionné ; mais ces qualités, deſtituées d'un eſprit de reſſource, d'ordre & d'économie, ne ſuffiſent pas dans un poſte auſſi conſidérable.

En diſcourant de la ſorte avec moi, S. M. ne me parut balancer à m'en gratifier moi-même, que parce qu'elle croyoit cette fonction incompatible avec celle de ſurintendant des finances. Il ne me fut pas difficile de la détromper, & elle me donna dès ce moment ſa parole : mais elle remit cet effet de ſa bonne volonté après le ſiége, pendant lequel elle alloit laiſſer cette charge vacante, ma préſence lui paroiſſant néceſſaire à Paris. Je ne vis point le roi de tout le jour ſuivant ; & malheureuſement pour moi il vit madame de Monceaux, qui n'omit rien pour le faire changer de réſolution en faveur du vieux d'Eſtrées (13) ſon pere. Le roi

(13) Antoine d'Eſtrées. « Lui mort (Saint-Luc) » M. d'Eſtrées a ſuccédé à ſa place, comme le » méritant bien, pour l'avoir bien appris de ſon » brave pere : ainſi, quoiqu'il tarde, le droit & » la vérité rencontrent leur tour ; car on lui avoit » fait tort qu'il n'eût cette charge après la mort

tint bon contre les prieres & même contre les larmes : mais il céda à la menace que la dame fit de se jetter dans un couvent s'il lui refusoit cette grace, & elle ralluma si bien par cette feinte toute la passion du prince pour elle, qu'elle obtint enfin la grande maîtrise. Le roi m'apprit le jour suivant ce qui s'étoit passé, avec quelque confusion de sa foiblesse. Il avoit encore ménagé mes intérêts, du moins en une chose : c'est la condition qu'il avoit mise que M. d'Estrées, qui étoit en toute maniere incapable d'exercer cette charge par lui-même, s'en déféroit pour la premiere charge de la couronne, qui viendroit à vaquer, & absolument, s'il survenoit une guerre considérable, en faveur de celui que S. M. lui nommeroit, & elle m'engagea de nouveau sa parole qu'elle n'en nommeroit point d'autre que moi.

Je me contentai de cette assurance, & je repris le chemin de Paris, où peu de jours après je reçus du camp la nouvelle de la mort de mon jeune frere, gouver-

» de son pere : enfin, la vérité & le droit ont » vaincu là pour lui «. *Brant. vies des hommes illustres, tom. 1, pag. 227, article M. d'Estrées.*

neur de Mantes (14), que j'avois laiſſé en bonne ſanté. De quatre freres, cette ſeconde mort nous réduiſit à deux. Le roi refuſa tous les prétendans au gouvernement de Mantes pour m'en revêtir, même ſans que je lui demandaſſe. J'en reçus le don par la même lettre que S. M. m'écrivit ſur cette mort, avec les piéces néceſſaires pour paſſer dans tous les droits de mon frere, mort ſans enfans. J'envoyai Baltaſar, mon ſecrétaire, à Amiens, prendre les proviſions de gouverneur, & ſi-tôt que je les eus reçues, j'allai me faire recevoir à Mantes, où je ne voulois paſſer que quatre jours.

Meſſieurs du conſeil, qui crurent que mon abſence ſeroit beaucoup plus longue, & même qu'elle ſeroit ſuivie d'un abandon des affaires des finances, n'en ſentirent pas peu de joie. Et pour commencer à en profiter, ils prirent leurs meſures pour s'approprier une partie des fonds deſtinés au ſiége d'Amiens. Ils ſignerent tous une lettre écrite à S. M. au nom du conſeil,

(14) Salomon de Béthune, baron de Roſny, gouverneur de Mantes, c'eſt le troiſieme des quatre freres dont il eſt parlé au commencement de ces mémoires : il n'avoit que trente-ſix ans lorſqu'il mourut.

dans laquelle ils l'avertiſſoieut que n'ayant manqué de rien depuis cinq mois, elle ne devoit pas être ſurpriſe en apprenant que ſes fonds étoient entierement épuiſés, n'y ayant plus que quelques méchans reſtes & appoints de paiemens. Henri, qui ne me ſavoit point à Mantes, & qui, par un effet de ſa vivacité ordinaire, n'examina point les ſignatures de cette lettre, en fut d'autant plus ſurpris, que je l'avois aſſuré très-poſitivement que j'étois en état de lui fournir les ſommes ordinaires pendant quatre mois, qui étoit tout le tems que pouvoit durer le ſiége. Il invectiva contre meſſieurs du conſeil d'une étrange maniere en préſence des principaux officiers de ſon armée, & pour cette fois je ne fus gueres plus épargné qu'eux. Mais ayant jetté les yeux par réflexion ſur les noms ſouſcrits dans la lettre, parmi leſquels il ne trouva point le mien, & ayant ſu du courier que j'étois à Mantes, il condamna auſſi-tôt ſa précipitation, & afin que rien ne manquât à la réparation qu'il m'en fit, il lut ma réponſe à la lettre qu'il venoit de m'écrire en préſence des mêmes témoins.

Il étoit de ſon intérêt de les raſſurer. Un ſiége aſſurément très-pénible les rebutoit quelquefois eux & leurs ſoldats,

au point que le tariſſement des fonds auroit été capable de les faire déſerter, puiſque ſur le moindre retardement des voitures, le roi ne pouvoit empêcher que pluſieurs ne l'abandonnaſſent. Tout alla bien juſqu'à la fin. Si les aſſiégés ſe défendirent avec vigueur & firent ſorties ſur ſorties, on les attaqua de même, & ils furent toujours défaits.

La ſappe étoit pouſſée juſqu'aux remparts, & les aſſiégeans venoient de s'emparer de deux caſemates, qu'on rendoit inutiles aux aſſiégés; lorſque le cardinal archiduc, avec le comte de Mansfeld, qui lui ſervoit de lieutenant-général, jugea qu'il étoit tems de faire un effort pour empêcher la réduction de la place. Il s'y achemina avec une armée de douze à treize mille hommes d'infanterie, & de deux mille cinq cens à trois mille chevaux, & paſſa la riviere d'Authie, dans l'intention de livrer bataille, ou du moins de jetter un ſecours conſidérable dans Amiens. Tous ceux qu'il eſſaya d'y faire entrer, furent repouſſés (15). Le roi

---

(15) Péréfixe rapporte encore ce fait très-différem- » ment. L'archiduc, dit-il, ſe préſenta au quartier » de Long-pré (le 15 Septembre, à deux heures » après midi) lorſqu'on ne s'y attendoit point.....

alla reconnoître lui-même l'armée ennemie, il la vit par devant & par derriere, & il n'auroit pas balancé à l'attaquer malgré la ſupériorité du nombre, parce qu'il trouva une multitude confuſe, ſans conduite, ni diſcipline : mais à la premiere démarche qu'il fit, l'archiduc ne ſongea qu'à ſe retirer avec précipita-

---

» Il ne tint qu'à lui de jetter trois mille hommes » dans Amiens : tant l'épouvante fut grande au » camp. Henri douta du ſuccès de la journée..... » Ah! Seigneur, dit-il à haute voix, s'appuyant » ſur l'arçon de ſa ſelle, ayant le chapeau à la » main, & les yeux levés au Ciel, ſi c'eſt aujourd'hui que tu me veux punir comme mes péchés » le méritent: j'offre ma tête à ta juſtice, n'épargne » pas le coupable: mais, Seigneur, par ta ſainte » miſéricorde, prens pitié de ce pauvre royaume, » & ne frappe pas le troupeau par la faute du » berger..... Voyant que rien ne paroiſſoit, il » ſe retira mal ſatisfait, diſoit-il galamment, » de la courtoiſie des Eſpagnols, qui n'avoient » pas voulu s'avancer d'un ſeul pas pour le recevoir, & avoient refuſé de mauvaiſe grace, » l'honneur qu'il leur faiſoit «. *Péréf. 2. Part.* Preſque tous les hiſtoriens conviennent que les Eſpagnols laiſſerent échapper une des plus belles occaſions qu'ils euſſent jamais eues de battre l'armée du roi, & ce prince diſoit lui-même depuis, qu'il y eut des principaux officiers de ſon armée, qui lui dirent que tout étoit perdu. *Matthieu, tom. 2, liv. 2, pag. 234.*

tion (16). Il n'étoit peut-être pas impossible de forcer les Espagnols au combat, & de les battre sans discontinuer le siége, du moins Henri eut toujours cette

(16) Le roi dit du cardinal archiduc, qu'il étoit venu en capitaine, & s'en étoit retourné en prêtre. La-Curée demande au roi avec instance qu'il lui permît d'aller reconnoître l'armée ennemie, en faisant souvenir S. M. que les Espagnols étoient entrés quatre fois en France, & que toutes les quatre fois il les avoit attaqués & battus le premier. Henri lui répondit : « M. le curé, ne vous mettez » point en colere », & le lui permit. La-Curée se fit remarquer en cette occasion, par sa bravoure, & par la belle retraite qu'il fit devant cette armée, campée à Betancourt, à quatre lieues d'Amiens. Il disoit pourtant ensuite là-dessus, que lorsque trois ou quatre cens hommes se retirent ainsi devant une armée entiere, c'est la faute seule de cette armée, s'ils ne sont pas défaits. C'étoit un homme intrépide. Il s'enfonça au milieu des ennemis, un jour que son bras engourdi par son pistolet, ne lui permettoit pas de se servir de ses armes. Il y avoit jusqu'à des femmes, qui combattoient dans l'armée Françoise, habillées en hommes. On en connoissoit quatre entr'autres, qui se distinguerent, jusqu'à faire des prisonniers de leur main, & une sur-tout, connue sous le nom de capitaine gascon. Ces particularités sont tirées du *Vol.* 8929 *des manuscrits royaux*. Voyez encore sur ce sujet le 6e. *tome des mémoires de la ligue*, où l'on donne de grandes louanges à l'habileté, à la promptitude & à la valeur de Henri IV.

opinion ; il ſe rendit néanmoins à l'avis du plus grand nombre qui vouloit qu'on laiſſât retirer l'archiduc. On ne s'attacha donc plus après cela qu'au ſiége. Le ravelin ayant été emporté, & les mineurs attachés au corps de la place, Amiens ſe rendit à la fin de Septembre de cette année, que ce ſiége avoit remplie preſque toute entiere.

Lorſque je jette les yeux ſur le grand nombre de lettres que je reçus du roi pendant l'expédition d'Amiens, je ſuis ſurpris qu'un prince, chargé des opérations d'un grand ſiége, & du détail de tout un camp, n'en fût pas moins appliqué à toutes les affaires du dedans de ſon royaume, & qu'il embraſſât avec la même facilité, des métiers ſi contraires. J'épargne au lecteur la peine de lire toutes ces lettres; & j'en uſerai de même à l'égard de celles que S. M. m'a fait l'honneur de m'écrire dans la ſuite. J'en compte plus de trois mille, ſans celles que j'ai négligé de ramaſſer, ou qui ont été perdues par la faute de mes ſecrétaires; il ſeroit trop ennuyeux de vouloir rendre compte de chacune au public. Il y en a quelques-unes à l'égard deſquelles je reſpecte l'ordre que ce prince m'a donné de les ſupprimer, parce qu'elles intéreſſent des perſonnes

que S. M. n'auroit pas voulu blesser, & que je dois sans doute bien davantage m'abstenir d'offenser, en mettant au jour des brigues politiques, ou simplement des intrigues galantes qui sont demeurées dans le secret. Et pour ce qui est de toutes les autres, elles ne roulent que sur des emplois de deniers, des comptes, des paiemens, des pensions, & autres choses de cette nature, si séches & si peu amusantes, qu'elles en deviennent un nouveau sujet de louanges pour Henri.

Sur le chapitre de ses finances, par exemple, on le verroit porter l'exactitude, jusqu'à se faire rendre compte par moi tous les huit jours, des deniers reçus, & de leur usage (17). Il ne lui échappe pas que dans une fonte, on a voulu détourner une piéce de canon dans une remise de six ou sept mille écus, que la nécessité obligea d'accorder au peuple sur les tailles. Il liquide lui-même ce qui doit revenir de gratification à certaines paroisses plus affligées. Il calcule exactement chacun des offices vendus, & l'argent

(17) On ne pouvoit pas dépenser cent écus, dit Péréfixe, sans qu'il sut s'ils avoient été bien ou mal employés.

qui en eſt provenu. Il ne perd de vue aucun de ceux à qui l'état eſt redevable, ou qui rendent quelque ſervice dans les provinces éloignées, ou dans les royaumes voiſins, & il leur aſſigne à tous un fonds particulier, avec le dernier diſcernement. Son grand ſoin eſt qu'on n'affecte jamais aucun paiement étranger, ſur les fonds uniquement deſtinés pour la guerre, comme il parut dans l'affaire où il s'agiſſoit de faire toucher une récompenſe au Sr. de Vienne, qui avoit fait rentrer la ville de Tours dans l'obéiſſance, ou lorſqu'il fut queſtion de rendre à madame de Beaufort les quatre mille écus qu'il avoit empruntés d'elle.

Par rapport à la guerre, ces lettres ſont d'un détail immenſe. Ce qu'il lui faut d'argent, tant pour la confection des tranchées & des autres travaux, que pour la ſolde militaire, y eſt toujours calculé ſi juſte, qu'il ne faut point craindre de ſe tromper en le ſuivant. L'ordre de la marche de ſes troupes n'y eſt pas réglé avec moins de prudence que celui des convois d'argent qui arrivoient à ſon armée, afin qu'ils ne fuſſent ni retardés ni interceptés.

Tout cela ne faiſoit encore qu'une partie de ſes ſoins. La lettre où il parle des réparations de Montreuil, de Boulo-

gne & d'Abbeville. Celles où il s'étend ſur la maniere de maintenir l'ordre dans les provinces, l'obéiſſance dans les villes, la ſubordination dans les corps, à l'occaſion de la chambre des comptes, qui lui avoit manqué de reſpect. Celle où il dit : » Je ne prétends point mêler des parties » de maſcarades, avec des deniers deſtinés » pour mon armée « ; parce que Mortier qui avoit fourni des habits pour une fête, s'étoit fait inſérer dans un mémoire de frais militaires. Celle encore où, en répondant ſur l'offre que lui avoit faite la ville de Paris, par ſes prévôt & échevins, de ſoudoyer à ſes dépens douze cens hommes, il décharge cette ville en conſidération de ce ſervice, du doublement des aides, & mille autres de cette eſpece, montrent que de la même main dont il ſavoit tracer un plan d'attaque, il ne ſavoit pas moins bien conduire les affaires du cabinet.

Son entretien perſonnel étoit le ſeul qu'on pourroit trouver qu'il négligeoit. Il falloit, pour l'obliger à y penſer, que Monglat, ſon premier maître d'hôtel, l'avertît que *ſa marmite*, c'eſt ainſi qu'il le dit dans quelques-unes de ſes lettres, *eſt prête à donner du nez en terre.* Il ne rougit point d'avouer une choſe, dont il n'y avoit en effet que ſes ennemis domeſti-

ques

ques qui duſſent rougir, qu'il étoit preſque nud, ſans armes & ſans chevaux. Il trouva pourtant le moyen dans la ſuite de ſe faire un fond pour ſa ſubſiſtance, qui ne pût être confondu avec aucun autre. C'eſt le marc d'or, provenant des offices vendus, qu'il deſtine à cet uſage. Voilà le ſujet d'une partie des lettres de cette année, ſur leſquelles on peut juger de toutes celles des années ſuivantes, que je garde ſoigneuſement en original, mais dont je ne communiquerai au public que ce qu'il y a de plus important. Une choſe qu'il ne faut pas oublier de remarquer, c'eſt que quoiqu'elles ſoient en très-grand nombre, & pour la plûpart très-longues, elles ſont pourtant preſque toutes écrites de ſa main, ſur-tout celles qu'il adreſſe directement au conſeil, ou à moi (18).

(18) J'ai remarqué dans la préface, les raiſons qui m'ont porté à ne pas tranſcrire ici ce grand nombre de lettres. On peut les voir à la tête du nouveau recueil de lettres de Henri le grand. Les originaux de quelques-unes de ces lettres ſe voient encore aujourd'hui dans le beau cabinet de M. le duc de Sully, apoſtillés de Maximilien de Béthune; mais les piéces de ce cabinet, les plus précieuſes en ce genre, ſont, outre un aſſez grand nombre

Je me trouvai au conseil, qui fut tenu après la prise d'Amiens, sur les opérations du reste de la campagne. On y mit trois choses en avant; suivre l'armée ennemie, se saisir par surprise de quelque ville d'Artois, & assiéger en forme Dourlens (*a*). Sur quoi chacun proposa son avis. Le mien fut qu'il ne falloit pas espérer que le cardinal infant, qui avoit si opiniâtrement refusé le combat, lorsqu'il ne lui restoit que cette ressource pour secourir Amiens, s'y laissât engager, maintenant qu'il savoit qu'il auroit sur les bras toutes ses forces du roi; & ayant eu tout le tems de prendre ses mesures pour l'éviter. Qu'il n'y avoit pas non plus d'apparence, que ces entreprises sur les villes d'Artois réussissent dans le voisinage d'une armée si nombreuse. Mais qu'enfin, l'un & l'autre

---

de lettres originales de Henri III, & d'autres princes de ce tems-là, des papiers d'état, lettres, écrits, sérieux ou galans, & autres morceaux, écrits de la main de Henri le grand & de celle de son ministre, ou simplement signés & apostillés par eux. Nous avons déjà parlé de ceux qui concernent l'accommodement de l'amiral de Villars, & des autres gouverneurs & villes sur-tout de Normandie. Nous aurons encore occasion dans la suite d'en rapporter ou indiquer quelques autres.

(*a*) Ville de Picardie.

me paroiſſoit préférable au projet d'aſſiéger Dourlens, parce que quinze jours ſuffiſoient pour voir ce qu'on devoit attendre de ſes deſſeins ; qu'on pouvoit d'ailleurs manquer ſans honte, au lieu qu'on auroit infailliblement le regret d'avoir conſumé inutilement pour le dernier, beaucoup de tems, d'argent & de troupes. Il fut arrêté qu'on tenteroit bruſquement les deux premiers moyens, ſans pour cela renoncer au ſiége de Dourlens. Les Eſpagnols ſe tinrent ſur leurs gardes, & à cet égard il ne reſta aux François d'autre avantage que l'honneur d'avoir cherché à finir la guerre par une action qui contribua bien autant que tout le reſte à faire deſirer la paix au roi d'Eſpagne.

Il en alla tout autrement de l'entrepriſe de Dourlens, à laquelle on s'obſtina. Le roi me manda à Paris, où j'étois retourné, ſa derniere réſolution ſur ce ſujet. Je ne craignis point de lui repréſenter encore plus fortement, les raiſons qui m'avoient empêché de goûter cette opinion, que ſon armée ayant conſidérablement ſouffert au ſiége d'Amiens, elle n'étoit point en état d'en entreprendre un ſecond auſſi rude au mois d'Octobre, tems où les pluies rendoient impraticable le terrein de Dourlens, naturellement gras

& gluant, & en préſence d'une armée qui ne cherchoit qu'à prendre ſa revanche. Le roi ne me ſut point mauvais gré de cette liberté ; mais il ne ſe rendit point à mes raiſons. Il me manda que l'expédition de Dourlens étoit abſolument néceſſaire pour conſerver Amiens & Abbeville. Qu'en raſſurant la Picardie, elle faciliteroit la vente des nouveaux offices, & qu'il tâcheroit de faire enſorte qu'elle ne durât pas auſſi long-tems que je l'appréhendois.

Dourlens fut donc inveſti le neuf Octobre, & dès le treize, les pluies avoient tellement corrompu le terrein & gâté les chemins, que les travaux n'avançoient plus. Villeroi m'écrivit qu'on ſe repentoit déjà de cette tentative. En effet, le roi partit preſqu'auſſi-tôt de ſon quartier de Beauval, & vint à Belbat, où il donna les ordres pour la levée du ſiége, quoiqu'il eût peu duré. Les ſoldats avoient déjà tant ſouffert, qu'ils furent prêts à ſe débander. Le roi leur fit payer la montre, les mit en quartier d'hiver ſur la frontiere, y laiſſa ſa cavalerie légere, retrancha une partie des garniſons, que la ſurpriſe d'Amiens avoient obligé de jetter dans les places voiſines, & revint paſſer l'hiver à Paris, prenant ſa route par Rouen

& par Monceaux, où il séjourna une huitaine.

C'eſt de cet endroit qu'il me donna ſes ordres, de faire lever les difficultés que le chancelier de Chiverny faiſoit au parlement, d'ériger en préſidial ſon comté d'Armagnac & de Leĉtoure, & de deſtiner les deniers qui en proviendroient au paiement des dépens, auxquels S. M. avoit été condamnée au parlement envers le ſieur de Fontrailles (*b*), comte d'Armagnac, pour un procès porté en cette cour. Comme madame auroit pu avoir quelques droits ſur cet argent, en vertu de la ceſſion que le roi ſon frere vouloit bien lui faire de tous ſes biens en cette province, ce prince m'ordonnoit de tenir la choſe ſecrette, & prit la même précaution auprès de Fontrailles & du chancelier; celui-ci obéit fort mal; mais ſon indiſcrétion fut inutile; madame étant ſortie peu après de la cour de France. Le roi m'avertiſſoit dans la même lettre de payer Demeurat, ſon procureur à Riom, auſſi bien que la Corbiniere, qui étoit chargé de l'entretien des troupes laiſſées en Picardie. C'étoit dans ces mo-

(*b*) Aſtrac de Fontrailles.

mens de loiſir qu'il portoit ſon attention juſques ſur les plus petits objets. Il me fit donner au ſieur de Piles, ancien & fidele ſerviteur, une gratification de trois mille écus, & une autre de huit mille livres à Gobelin, qui entretenoit ſa maiſon, en le rembourſant de ſeize mille livres qu'il avoit avancées ; il n'y avoit point de nom, juſqu'à celui de la pauvre receveuſe de Giſors, qui n'eût droit de tenir quelque place dans ſes lettres.

La miſere du peuple (19), qui aſſurément étoit exceſſive, ayant jetté beaucoup de non-valeurs dans le recouvrement des impôts, le roi ſe douta que meſſieurs du conſeil qui étoient fort ardens à repréſenter, & même à groſſir ces non-valeurs, pouvoient bien, après en avoir obtenu une décharge pour le peuple, en retirer dans la ſuite pour eux-mêmes des ſommes conſidérables, par leur attention à cacher cette décharge. Il m'ordonna de m'inſtruire en premier

---

(19) Bongars décrivant dans ſes lettres la déſolation que les guerres civiles avoient cauſée dans le royaume, aſſure entr'autres choſes, que les grands chemins étoient ſi couverts de ronces & d'épines, qu'on avoit de la peine à en appercevoir la trace. *Epiſt. 75, ad Camerar.*

lieu, si le peuple étoit véritablement autant en retard pour les années 1594 & 1595, que ces messieurs vouloient le lui faire croire ; ce qui étoit facile, en vérifiant exactement les états de recette & de dépense des receveurs-généraux & particuliers, & en visitant les élections de ces mêmes généralités, où je m'étois déjà transporté. Secondement, si ce vuide dans les impôts ne venoit point de fainéantise ou de désobéissance de la part du peuple.

Enfin, une autre affaire importante, dont S. M. commença à s'occuper à Monceaux, c'est la confection des articles dont il avoit envie de convenir avec les protestans. Il en pressoit depuis longtems le chancelier & Villeroi, & j'étois chargé d'y tenir la main ; mais il se seroit encore plaint long-tems de ce que ces messieurs répondoient si mal à son intention, s'il n'étoit pas venu exécuter lui-même son projet à Paris (20).

Ces deux dernieres affaires, qui concernent les financiers & les protestans,

(20) » Il dit à la maison de ville qui vint le » complimenter sur l'expédition d'Amiens, en » montrant le maréchal de Biron : MM. voilà le » maréchal de Biron, que je présente volontiers » à mes amis & à mes ennemis «. *Péréf. 2. Part.*

auroient demandé un loisir, dont le roi se trouva bien éloigné, lorsqu'il fut arrivé à Paris. Il lui fallut s'appliquer à faire de nouveaux préparatifs, pour passer au printemps suivant en Bretagne, où les rebelles se sentant éloignés de la vue du souverain, perpétuoient impunément le désordre & la désobéissance. Le duc de Mercœur qui étoit à leur tête, n'osoit pourtant favoriser publiquement la révolte; au contraire les lettres qu'il écrivoit au roi n'étoient remplies que de témoignages apparens de soumission, & il ne s'étudioit depuis deux ans qu'à l'amuser par de feintes propositions, dont il savoit toujours éluder l'accomplissement. Le roi de son côté avoit toujours pris le parti de dissimuler avec le duc, & s'étoit contenté jusques-là de tendre les bras aux officiers de cette province, qui rebutés des longueurs de Mercœur, s'étoient adressés directement à S. M.; mais enfin ce prince jugea qu'il étoit tems d'aller attaquer ce sujet rebelle jusques chez lui (21). C'est à quoi nous nous

(21) Un des amis du duc de Mercœur, lui ayant demandé un jour, s'il songeoit à se faire duc de Bretagne, il lui répondit: » je ne sais pas » si c'est un songe, mais il y a plus de dix ans

occupâmes le plus ſecrettement qu'il fut poſſible pendant cet hiver.

Il eût été inutile de l'entreprendre, ſans un corps de douze cens hommes d'infanterie, de deux mille de cavalerie, & une artillerie de douze canons au moins, & ces troupes ne pouvoient être priſes ſur les ſix mille fantaſſins, & les douze cens chevaux que le roi avoit jugés néceſſaires à la défenſe de la frontiere de Picardie, & qu'il avoit commis à la garde du connétable, aidé des conſeils de MM. de Bellievre, de Villeroi & de Sillery. Il falloit encore retrouver des fonds nouveaux, pour tous les gens de guerre. Il n'étoit plus guères poſſible d'augmenter les impôts, autrement qu'en s'attachant à en diminuer les frais de perception ; ce qui eſt une augmentation très-réelle, du moins pour le roi. Je m'appliquai avec cela à ramaſſer toutes les dettes reſtées en arriere, & à rétablir les parties égarées, à quoi je joignis quelques nouvelles levées, mais en petit nombre & peu gênantes.

» qu'il dure «. La ducheſſe de Mercœur avoit pour aïeule Charlotte, héritiere de la maiſon de Penthiévre, dont les droits prétendus ſur le duché de Bretagne étoient apparemment le fondement de ceux du duc de Mercœur.

Sans ces ſecours, le roi auroit été obligé d'entendre à la paix, & elle ne pouvoit ſe faire alors, que d'une maniere fort avantageuſe pour l'Eſpagne. Le pape Clément VIII. la deſiroit ardemment. Dès longtems avant la campagne de Picardie, il avoit envoyé le cardinal de Florence, ſon neveu, en qualité de légat, la propoſer au roi, pendant que Calatagironne, (22) patriarche de Conſtantinople (*c*), prenoit, par ordre de S. S., la route d'Eſpagne, à même fin. Le commencement de la négociation n'avoit pas été heureux. Le roi, plus irrité qu'abattu par l'invaſion d'Amiens, s'étoit contenté de répondre fierement au cardinal de Florence, qu'il remettoit à l'écouter, après qu'il auroit repris cette place. Le roi d'Eſpagne de ſon côté, quoiqu'il n'eût vu recommencer la guerre qu'avec chagrin, avoit fondé de grandes eſpérances ſur ſes ſuccès en Flandre, & en particulier ſur la ſurpriſe de la ville d'Amiens, dont la poſſeſſion pouvoit lui attirer celle de tout le pays voiſin de l'Oyſe juſqu'à la Seine.

---

(22) Le P. Bonaventure de Calatagironne, général de l'ordre de Saint François.

(*c*) Alexandre de Médicis.

Les expéditions de la campagne, plus favorables à la France, rapprocherent l'un & l'autre d'un raccommodement. Philippe connoissoit Henri pour un prince, avec lequel il étoit aussi difficile de garder ses avantages, que d'y en joindre de nouveaux. D'ailleurs, il avoit dès-lors un pressentiment qu'il ne releveroit pas de la maladie dont il se sentoit attaqué. Cette vue le ramenoit sur le malheur de laisser en mourant le prince son fils aux prises avec un ennemi tel que le roi de France. Il prêta l'oreille aux conseils de Calatagironne, qui ne se fut pas plutôt assuré de ses dispositions, qu'il revint à Rome en informer le pape, & en fut de nouveau député en France, pour instruire de ses succès le cardinal de Florence, & travailler de concert avec lui.

Ces deux éminences reprirent donc leurs premieres sollicitations auprès de Henri, & lui disoient souvent que la paix ne dépendoit plus en quelque maniere que de lui. Le roi, qui étoit détrompé à son tour des grandes & flateuses idées, dont il s'étoit rempli sur la foi de ses courtisans, les vit revenir avec plaisir, quoiqu'il se fît beaucoup rechercher. Enfin, il déclara aux deux négociateurs

qu'il ne s'oppoſoit point à la paix; mais à condition que l'Eſpagne lui rendroit tout ce qu'elle poſſédoit dans ſes états. Les légats lui laiſſerent entrevoir qu'il pouvoit l'obtenir, & le roi leur répondit que ſur ce plan il conſentoit qu'ils traitaſſent & concluſſent avec les trois miniſtres qu'il avoit laiſſés en Picardie, auxquels il les adreſſa; pendant que pour ne pas perdre les armemens qu'il avoit faits, ni conſumer en pourparlers un tems précieux, il partit pour la Bretagne.

On étoit au commencement de Mars. Le roi prit ſa route par Angers, & ordonna à ſon armée de le ſuivre à petites journées. Il conſentit que ſon conſeil ſuivît auſſi, mais après qu'il auroit fait tous les arrangemens néceſſaires pour qu'il ne manquât rien, ſoit à l'armée de Bretagne, ſoit aux troupes & aux commiſſaires de la paix en Picardie. Comme j'en avois l'abſolue direction, & que rien ne me traverſoit, je mis en peu de tems les choſes au point que je crus pouvoir ſans crainte aller joindre S. M. Je m'attendois à la trouver déjà fort avant dans la Bretagne; & ce ne fut pas ſans une grande ſurpriſe, que j'appris en approchant d'Angers, que le roi n'avoit pas encore paſſé

cette ville. Le duc de Mercœur étoit perdu ſans reſſource, ſans le ſervice que lui rendirent en cette occaſion, les ducheſſes de Mercœur (23) & de Martigues (24). Elles commencerent par obtenir, par le moyen de la marquiſe de Monceaux, un paſſe-port pour venir trouver le roi à Angers (25). Lorſqu'elles y furent arrivées, elles acheverent de mettre la maîtreſſe du roi dans leur parti. La ducheſſe de Mercœur (*d*) lui offrit ſa fille unique, pour en diſpoſer en faveur de celui que S. M. jugeroit à propos; & ſous-main elle lui donna à entendre qu'il ne tiendroit qu'à elle de marier cette riche héritiere avec Céſar, ſon fils (26).

(23) Marie de Luxembourg, fille de Sébaſtien de Luxembourg, duc de Penthiévre, & vicomte de Martigues, femme de Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur.

(24) Marie de Beaucaire, fille de Jean, ſeigneur de Pequillon, veuve de Sébaſtien de Luxembourg, mere de la ducheſſe de Mercœur.

(25) Elles y avoient devancé le roi; mais on leur en avoit refuſé l'entrée. Elles ſe retirerent au Pont de Cé, juſqu'à ce que le roi fût venu à Angers.

(*d*) Françoiſe de Lorraine.

(26) » Les fiançailles furent célébrées à Angers, » avec la même magnificence que ſi c'eût été d'un » fils de France légitime. Il n'avoit que 4 ans, » & la fille 6 «. *Péréf.* 2. *Part.*

Cette alliance flatoit si agréablement la marquise de Monceaux, que dès ce moment regardant l'affaire du duc de Mercœur comme la sienne propre, elle s'y employa avec ardeur, tandis que les deux duchesses mettoient en usage de leur côté toutes les soumissions, les promesses & les larmes qu'elles croyoient capables d'attendrir un prince, connu par sa complaisance & son penchant pour les dames. Henri se laissa désarmer, & ne se souvint plus de châtier le duc de Mercœur.

Je n'eus pas plutôt mis pied à terre dans Angers, que j'allai saluer le roi. Ce prince, qui, dès ma premiere parole, & à l'air seul de mon visage, comprit tout ce que j'avois dans l'esprit, m'embrassa étroitement, & me pressant de ses deux bras la tête contre sa poitrine : » Mon » ami, me dit-il, soyez le bien venu. Je » suis très-aise de vous voir ici ; car j'y » avois bien affaire de vous. Et moi, sire », lui répondis-je, incapable de ces lâches ménagemens que la flaterie inspire, « & moi » je suis très-fâché de vous y trouver en- » core. Il y a si long-tems que nous nous » connoissons, reprit ce prince, en m'in- » terrompant, que nous nous entendons » à demi mot l'un & l'autre. Je me doute » déjà de ce que vous m'allez dire ; mais

» si vous saviez ce qui se passe, & combien j'ai déjà avancé les choses, vous » changeriez d'opinion ». Je répliquai que quels que fussent les avantages dont il me parloit, il les auroit tous obtenus, & de plus considérables mille fois, si au lieu de s'arrêter à Angers, il se fût présenté devant Nantes, à la tête de son armée. Le roi chercha à se disculper sur le manque d'instrumens propres à faire le siége de cette ville. Je répartis qu'il n'en auroit pas été besoin; parce que Nantes l'auroit prévenu par une reddition volontaire, & peut-être auroit livré le duc de Mercœur (27) entre ses mains. Il y avoit plus que de l'apparence, surtout à l'égard du premier, que la chose seroit arrivée comme je le disois, & le roi en convint. » Je ne reconnois point » ici, ajoutai-je après cet aveu, mon » brave roi; mais je me tais, parce que » je vois bien ce qui vous a retenu «.

---

(27) Tous les historiens conviennent que Henri IV étoit en état de faire repentir le duc de Mercœur de sa désobéissance. Il ne voulut jamais permettre que le duc envoyât à Vervins quelqu'un de sa part, & il protesta qu'il souffriroit plutôt éternellement la guerre, que de consentir qu'un de ses sujets parût traiter ainsi en prince étranger avec lui.

Je ne craignois point avec ce prince les effets d'une trop grande sincérité. Il m'avoua tout avec un peu de confusion, & en s'en prenant à sa pitié naturelle pour ceux qui s'humilioient, & à la crainte de désobliger sa maîtresse.

Nous ne nous entretînmes plus après cela que de nouvelles. S. M. venoit de recevoir des lettres de la reine d'Angleterre, par lesquelles elle lui donnoit avis de l'envoi qu'elle lui faisoit d'un ambassadeur, pour le porter, comme on le conjecturoit avec beaucoup de vraisemblance, à continuer la guerre. D'autres lettres de Belliévre & de Sillery, lui apprirent que les légats offroient de la part de l'Espagne de rendre toutes les villes de France prises pendant la guerre, à l'exception de Cambrai. Le passage du roi en Bretagne avec des troupes, sans pour cela désarmer en Picardie, avoit extrêmement surpris l'Espagne, & satisfait la cour de Londres, toujours attachée à abaisser la grandeur de cette couronne. Je conseillai à Henri de ne pas manquer la paix pour une seule ville, & de se contenter d'avoir mis l'ennemi hors de la Picardie & de la Bretagne.

Cette derniere province, qui soupiroit depuis long-tems après la tranquillité,

ſentoit tout ce qu'elle devoit à S. M., dont la préſence, à la tête d'une armée, pouvoit ſeule lui procurer ce bien. Le parti de Mercœur devenoit celui du roi, les Eſpagnols n'étoient pas en état de tenir long-tems contre leurs troupes réunies. Blavet (28) & Douarnenès, les deux endroits où ils étoient cantonnés en plus grand nombre, ne pouvoient manquer de ſubir bien-tôt le ſort commun, & quelques jours ſuffiſoient pour purger entiérement la province de tous les ennemis étrangers. Elle avoit réſolu d'aſſembler ſes états, afin de témoigner ſa reconnoiſſance au roi, en lui accordant une ſubvention conſidérable. S. M. m'ordonna de continuer ma route en Bretagne, où en attendant qu'elle y fût arrivée elle-même, je ferois faire la montre aux troupes, & les logerois dans les Caſernes, aux environs de Rennes & de Vitré, avec des ordres étroits d'y obſerver une exacte diſcipline ; qu'enſuite je me rendrois à Rennes pour tenir la place de S. M. dans les états, y hâter les délibérations des

(28) Blavet, aujourd'hui le Port-Louis, dans l'évêché de Vannes. Douarnenès, autre port & rade dans l'évêché de Quimper.

ſommes promiſes, & prêter main-forte à en faciliter la levée. Pour Henri, il ne fut pas fâché de paſſer encore quelques jours à Angers, & il ſe ſervit du prétexte qu'il manquoit encore quelque choſe au traité du duc de Mercœur.

Je ne pouvois ſavoir mauvais gré à la ducheſſe de Mercœur d'avoir cherché à ſe faire accorder des conditions favorables; cependant j'avois un ſi grand reſſentiment contre elle, de ce que le roi avoit été la dupe de ſes careſſes, que je ſerois parti d'Angers ſans la voir, ſi le roi ne m'y avoit pas obligé, quoique je fuſſe allié de cette dame, par le même côté que j'avois l'honneur de l'être à la maiſon royale, c'eſt-à-dire, par la maiſon de Luxembourg. (29).

Il me remontra que ſi ce motif, avec celui de la politeſſe françoiſe, ne me ſuffiſoit pas pour me faire faire cette démarche, la ducheſſe de Mercœur le méritoit par ſes ſentimens pour moi, que la connoiſſance de mes intentions n'avoit pas été capable d'altérer. Effectivement je fus reçu d'elle & de madame

(29) Jeanne de Béthune, fille de Robert ſixiéme, aïeul de M. de Sully, épouſa Jean de Luxembourg.

de Martigues, avec une diſtinction & des égards infinis. Après quelques reproches doux & obligeans, d'avoir cherché à ruiner elle & ſa fille, ma petite parente, madame de Mercœur me dit qu'elle n'avoit rien tant deſiré que de pouvoir remettre entre mes mains les intérêts du duc ſon mari, pour achever ſon traité avec le roi, de la maniere dont je l'aurois jugé à propos. Je répondis à la ducheſſe, que préſentement que mon reſpect & mon attachement pour elle, n'étoient plus arrêtés par le ſervice du roi, qui fermoit mon cœur à toute autre conſidération, elle éprouveroit qu'il n'y avoit perſonne plus diſpoſé à la ſervir que moi.

Je vins coucher ce même ſoir à Château Gontier (*e*), & le lendemain à Vitré. Je voyois trop de quelle importance il étoit de mettre une extrême police dans les logemens des gens de guerre, pour rien négliger à cet égard. MM. de Salignac & de Mouy, maréchaux de camp, me furent d'un grand ſecours. Le calme fut ſi bien rétabli dans tout ce canton, que les payſans qui s'étoient d'abord très-retranchés dans les bois, où ils étoient près

(*e*) Dans l'Anjou.

d'en venir aux mains à chaque moment, retournerent dans leurs maiſons, & la ville de Rennes crut m'en devoir un remerciment. Elle me fit préparer, pour le ſéjour que j'allois faire en cette ville pendant la tenue des états, un très-bel appartement chez mademoiſelle de la Riviere. C'étoit une femme ſpirituelle, enjouée & galante, & qui, cherchant les plaiſirs pour elle-même, n'en étoit que plus propre à la commiſſion dont elle s'étoit chargée, de me faire goûter tous ceux qu'on trouve ordinairement dans des villes auſſi opulentes & auſſi polies que Rennes.

Le miniſtere, s'il reſſembloit en tout au tems que je paſſai dans cette ville, & qui fut d'environ ſix ſemaines, auroit réellement toutes les douceurs qu'on lui attribue ſi fauſſement. Je n'avois d'autre occupation que d'aſſiſter aux états qui ſe prêterent, avec toute la gratitude poſſible, au ſervice qu'il s'agiſſoit de rendre au roi, & lui accorderent, ſans oppoſition, huit cent mille écus, dont cent le premier mois, autant le ſecond, & deux cent chaque mois enſuite, juſqu'à fin de paiement. On créa pour cette ſomme un impôt de quatre écus par pipe de vin. Les états voulurent y en joindre une de ſix

mille écus pour me faire un préſent. Je n'examinai point ſi cette occaſion étoit de celles où je pouvois l'accepter ſans conſéquence, je le refuſai. Le roi, à qui l'on exagéra cette prétendue généroſité, & qui donnoit lui-même à ma conduite dans les états, beaucoup plus de louanges qu'elle n'en méritoit, voulut ſe charger de mon préſent ; & au lieu de ſix mille écus, il m'en donna dix mille. Je n'avois point encore reçu de don auſſi conſidérable de S. M. depuis vingt-ſix ans que j'étois à ſon ſervice. Il ſe fit en cette occaſion, comme un combat d'honneur entre le roi & la province de Bretagne, qui obtint que ces dix mille écus ſeroient encore ajoutés aux huit cent mille qu'elle lui offroit.

Le traité avec le duc de Mercœur étant conſommé, le roi l'envoya pour être enregiſtré à la chambre des comptes de Rennes. Comme il y avoit dans ce traité quelques articles ſecrets ſur leſquels il n'étoit rien énoncé, cette cour ſe crut en droit de ne point l'enregiſtrer, ſans certaines modifications, par rapport à ces articles. Henri qui connoiſſoit mieux qu'aucun prince l'étendue du pouvoir des cours ſouveraines, & qui s'étoit toujours montré fort éloigné d'y donner

la moindre atteinte, ſentit ce refus auſſi vivement qu'il le devoit, & m'adreſſa avec les dépêches que je recevois réglément chaque jour de ſa part, une lettre de juſſion pour la chambre des comptes. Il y marquoit à cette cour, qu'elle n'avoit pas dû ignorer que pour les traités & actes où il ne s'agit purement que de la guerre, ou de la perſonne du roi, le ſouverain en France ne prend conſeil de perſonne, & ne demande l'enregiſtrement de ſes lettres que comme une formalité d'ailleurs peu eſſentielle. Il taxoit de téméraire la conduite de ce conſeil, & lui ordonnoit de réparer ſa déſobéiſſance par une ſoumiſſion pure & ſimple.

Le roi ne montra pas moins de fermeté dans une autre occaſion, où il s'agiſſoit encore des cours ſouveraines. Ces corps prétendirent ne fournir d'abord que la moitié de la ſomme à laquelle ils avoient été taxés par les états pour leur contingent, & prendre des termes commodes & reculés pour en achever le paiement. Ils avoient fait les mêmes difficultés, pour leur part des contributions néceſſaires à l'entretien des gens de guerre, qu'eux-mêmes avoient demandés. Henri comprit aiſément qu'ils n'avoient recours à cet artifice que pour ne plus rien con-

tribuer, si-tôt qu'ils l'auroient vu sortir de la province, & me manda qu'il entendoit qu'ils fournissent aussi leur taxe en entier; ce qui fut exécuté. Leur murmure, au sujet du paiement des troupes, cessa, lorsqu'ils eurent reconnu que de cette régularité dépendoit la tranquillité de leur province, & ils furent ensuite les premiers à approuver ma conduite.

Ces différens ordres me furent adressés de Nantes, où le roi s'étoit avancé après la confection du traité du duc de Mercœur, pour y vaquer à deux affaires importantes, l'édit pour les réformés, & la réception des ambassadeurs d'Angleterre & de Hollande. Ce prince qui croyoit sa présence nécessaire en Picardie pour l'avancement de la paix, dont les négociations continuoient avec le même succès, comptoit s'y acheminer de Nantes dans un mois, sans faire le voyage de Rennes, qu'il regardoit comme inutile, & il avoit déjà donné les ordres pour se faire précéder par les cinq régimens de Navarre, Piémont, Isle de France, Boniface & Bréauté, qu'il tiroit de la Bretagne, pour en fortifier la frontiere de Flandre. S. M. m'ayant fait part de ce dessein, je lui représentai au sujet de ces régimens, que les apparences de

la paix étant converties en certitude, il devoit ſonger à réformer une partie de ſes gens de guerre, & à diminuer le nombre de ſes garniſons, comme une charge trop peſante pour le royaume, qu'il ſuffiſoit donc de deux de ces régimens en Picardie. En effet, les deux premiers y furent ſeuls envoyés, ſous la conduite du maréchal de Briſſac. J'inſiſtai de même ſur la néceſſité où étoit S. M. de ſe montrer du moins dans la capitale de la Bretagne, enſorte que changeant ſon projet, le roi réſolut de venir y paſſer quelques jours avant que de s'en retourner à Paris, & d'expédier pour cet effet, le plus promptement qu'il ſeroit poſſible, les deux affaires qui le retenoient à Nantes.

Il étoit devenu plus néceſſaire que jamais de régler celle qui regardoit les proteſtans. Ce corps prenoit en France une ſi grande licence, que le roi même n'étoit pas à couvert de ſes emportemens & de ſa malignité. Les remontrances que S. M. avoit faites aux auteurs du complot dont il vient d'être parlé, loin de les faire rentrer dans leur devoir, ſembloient n'avoir ſervi, au contraire, qu'à leur faire faire les derniers efforts pour porter tout le parti proteſtant à prendre dans ſes différens

férens Synodes (30), la plus violente résolution. Madame de Rohan n'avoit pas trouvé au-dessous d'elle de briguer auprès des particuliers pour y faire agréer, à la pluralité des voix, qu'on prît les armes, & qu'on forçât le roi à recevoir les conditions qu'on prétendoit lui prescrire; en quoi elle avoit été merveilleusement secondée par d'Aubigné, connu par sa langue médisante & satyrique (31). C'est lui qui avoit osé soutenir dans ces assemblées qu'on ne devoit plus prendre aucune confiance en un prince qui avoit abjuré, avec sa religion, tout sentiment d'affection, de bonne volonté & de reconnoissance pour les calvinistes. Que la nécessité seule forçoit encore à avoir recours à eux, & à les ménager. Qu'après cela il ne se soucieroit plus de rien faire pour leurs consciences, leurs vies & leur liberté. Que la paix, sur le point d'être conclue avec l'Espagne, alloit attirer sur

(30) A Saumur, à Loudun, à Vendôme, à Châtellerault; & nous en avons parlé ci devant à l'occasion des cabales du parti protestant pendant le siége d'Amiens.

(31) On le croit l'auteur de la confession de Sancy, des avantures du baron de Fœneste & autres libelles.

tout le parti les dernieres miſeres, parce que le ſeul motif qui portoit Henri à la faire, étoit de s'unir enſuite avec cette couronne & le pape, pour les ſacrifier à leurs reſſentimens communs; qu'il ne reſtoit donc plus qu'à profiter de l'embarras du roi pendant un ſiége pénible, (*f*) de la diſette d'argent où il étoit, du beſoin qu'il avoit d'eux, & du pouvoir qu'exerçoit encore le duc de Mercœur en Bretagne, pour obtenir, par la force, ce que Henri refuſeroit enſuite de leur accorder.

Pour mieux ſoulever ces aſſemblées, on ſe croyoit permiſes les plus noires calomnies. D'Aubigné ne rougiſſoit point d'y repréſenter Henri comme un prince indifférent à toutes les religions (32),

---

(*f*) Le ſiége d'Amiens.

(32) M. de Sully eſt fort louable de ſacrifier à l'amour de la vérité tout intérêt & toute conſidération de parti, comme il le fait ici, & en mille autres endroits de ſes mémoires, ſur-tout étant auſſi fortement attaché à ſa religion, qu'il a toujours montré l'être; mais il donne en tous ces endroits des armes bien fortes contre lui-même, & après une pareille expoſition des deſſeins & de l'eſprit par lequel le corps des Réformés ſe conduiſoit en France, il n'y a perſonne qui ne convienne que l'état en devoit tout appréhender.

& passionné pour celle qui lui assuroit un trône (33); voilà l'idée qu'il vouloit qu'on eût de sa conversion. Les torts prétendus faits aux protestans ne laissoient point douter, selon lui, du nouveau système de politique que Henri s'étoit formé. Ces torts ouvroient un vaste champ à d'Aubigné : le moindre y étoit traduit sous le nom de l'outrage le plus marqué, & de la plus insigne perfidie ; & on y mettoit, sans la moindre justice, sur le compte du roi, tout ce qui partoit du seul parti catholique ou de la cour de Rome. Le duc de Bouillon laissant aux autres les paroles, appuyoit d'Aubigné, par son adresse singuliere à jetter de la division entre le roi & tous ceux qui l'approchoient, catholiques ou protestans, & à lui susciter assez d'affaires pour qu'il ne pût de long-tems se tourner contre lui. La prise de Mende (*g*), par Fosseuse,

(33) » Il y a trois choses, disoit Henri IV, » que le monde ne veut croire, & toutefois elles » sont vraies & bien certaines ; que la reine d'Angleterre est morte fille ; que l'archiduc est un » grand capitaine, & que le roi de France est fort » bon catholique «. *Journal de l'Etoile, pag.* 233.

(*g*) Dans le Gévaudan.

& l'équipée du comte d'Auvergne, étoient le fruit de ſes conſeils.

Toutes ces perſonnes ne s'oublierent pas auprès des ambaſſadeurs Anglois & Hollandois, ſi-tôt qu'ils les virent arrivés à Nantes; & ils comptoient d'autant plus ſûrement les entraîner dans leurs vues, qu'on n'ignoroit pas qu'il leur étoit recommandé ſur toutes choſes d'empêcher la paix avec l'Eſpagne. Ces ambaſſadeurs étoient milord Cécile (34), ſecrétaire de la reine Eliſabeth, & Juſtin de Naſſau, amiral de la république. Ils envoyerent demander au roi une audience dans laquelle ils puſſent conférer ſeuls avec S. M. ou du moins n'ayant avec elle que Loménie & moi. Je ne pus pas m'y trouver, étant occupé à Rennes.

Si les deux ambaſſadeurs en avoient cru les proteſtans, ils n'auroient cherché qu'à intimider le roi, & à le forcer par menaces à ſe prêter à tous leurs deſſeins; mais ſoit que cela ne fût point en leur pouvoir, ou qu'ayant reconnu l'injuſtice des réformés, ils regardaſſent comme in-

---

(34) Ce n'eſt pas ce ſecrétaire lui-même qui s'appelloit Guillaume, mais Robert ſon fils. *De Thou, liv.* 120. Voyez auſſi la Chronologie Septénaire, *année* 1598 ſur cet entretien de Henri IV avec les ambaſſadeurs Anglois & Hollandois.

digne d'eux, d'épouser leurs passions, ils ne dirent rien au roi de ce que ceux-ci leur avoient suggéré. Ils avoient d'ailleurs des offres à faire, bien plus capables de séduire un prince, dont on connoissoit le penchant pour la guerre. L'ambassadeur Anglois offrit, de la part de la reine sa maîtresse, six mille hommes d'infanterie & cinq cens de cavalerie, exactement entretenus & soudoyés, & Nassau quatre mille hommes de pied, avec une artillerie nombreuse, fournie & servie de tout point; outre un secours particulier qu'on laissoit entrevoir, qui seroit considérable, si Henri vouloit s'attacher à reprendre Calais & Ardres. Supposé que le roi se fût montré touché de ces offres, les deux ambassadeurs avoient ordre de conclure, à l'heure même, un traité d'alliance de l'Angleterre & des Pays Bas avec la France contre l'Espagne, & de ne pas oublier d'y stipuler, que l'une des trois puissances ne pourroit entendre à aucune trève, ni traité avec l'ennemi commun, que du consentement des deux autres.

Heureusement le roi évita ce piége, & la considération de l'état présent de son royaume, l'emporta sur toutes les autres. Ce prince, en remerciant les ambassadeurs, ce qu'il fit de la maniere la plus

polie, commença par les aſſurer, que pour avoir refuſé l'offre de leurs ſouverains, il ne ſe départoit point de l'amitié qui l'uniſſoit à eux depuis ſi long-tems, & que la paix qu'il alloit conclure avec l'Eſpagne (car il ne leur cacha point en quels termes il en étoit avec Philippe), ne l'empêcheroit pas d'entretenir avec eux la même correſpondance qu'auparavant, ni de leur donner les même ſecours d'argent dans leurs beſoins, avec la ſeule précaution que ces prêts paroîtroient être faits à titre d'acquits de dettes, pour ne point donner de ſujet de rupture à l'Eſpagne.

Il leur déduiſit enſuite avec la même ſincérité tous les motifs qu'il avoit de finir la guerre. Son royaume, ainſi qu'il le leur repréſenta, n'étoit pas comme l'Angleterre & la Hollande, muni d'une barriere naturelle, contre les attaques de ſes voiſins, mais ouvert de tous côtés; ſes places ſans fortifications ni munitions, ſa marine foible, ſes provinces déſolées, & même en partie réduites en déſert. Il paſſa à une deſcription plus particuliere des abus & des malheurs du gouvernement. La licence des guerres civiles, jointes aux guerres étrangeres, y avoit détruit toute ſubordination. Son pouvoir

y étoit encore incertain & chancelant, & l'autorité royale n'y étoit pas plus refpectée que les loix les plus facrées de l'état. Pour peu qu'on tardât à apporter à ces maux le remede que la paix pouvoit feule offrir, la France faifoit vers fa ruine peut-être les derniers pas, & fans que nul fecours humain y pût après cela arrêter un mal qui feroit parvenu jufqu'au cœur. Henri n'oublioit pas à fortifier chacun de ces motifs, par la comparaifon de fa fituation préfente, à chacun de ces égards, avec celle où fe trouvoient l'Angleterre & la Hollande, dont le repos & l'intérêt s'accommodoient également bien d'une guerre qui faifoit leur plus grande fûreté, & c'étoit avec tant de netteté & de jugement, & une fi parfaite connoiffance des affaires de ces différens états, que Henri faifoit ce parallele, qui rendoit la chofe palpable, & que les deux étrangers ne trouvant rien à repliquer, fe regardoient l'un l'autre avec le dernier étonnement. Il leur fit entendre qu'il n'alloit s'occuper à rétablir les affaires de fon royaume, que pour revenir après, avec plus d'efpérance de fuccès, à fon premier projet contre l'empire & la maifon d'Autriche ; mais que ces deux entreprifes n'étoient pas de nature à pouvoir mar-

cher enſemble. Les deux miniſtres crurent devoir, pour la forme, combattre la réſolution de S. M. : mais ce fut ſi foiblement, comme ayant été eux-mêmes frappés de la vérité, qu'avant que cet entretien finît, le roi les amena à tous ſes ſentimens, & leur fit avouer que la paix qu'il alloit faire, étoit le bien de toute l'Europe. Ils repaſſerent la mer preſqu'auſſi-tôt après, & remplirent les pays étrangers de l'opinion avantageuſe qu'ils avoient conçue de la capacité & de la ſageſſe du roi de France.

En effet, quel déluge de maux ce prince n'alloit-il pas attirer ſur ſon royaume, ſi écoutant plus le dépit & la vengeance, que le conſeil & la prudence, il eût en ce moment commencé une guerre qu'il ne dépendoit plus de lui d'éteindre ? Quelle idée s'offre à l'eſprit, ſi la fortune, qui tient en ſes mains les événemens de la guerre, l'eût rendue malheureuſe pour la France ? Et même en la ſuppoſant heureuſe ; peut-on imaginer rien de ſi déplorable, que des ſuccès qu'un prince achete par l'aliénation de ſes domaines, par l'anticipation & l'engagement de tous ſes revenus, par la ruine de ſon commerce, par le dépériſſement de l'agriculture & du pâturage, qui ſont les deux mammelles de la France,

enfin par l'épuisement & la dévastation de ses provinces ? Qu'avez-vous à mettre dans la balance vis-à-vis de si grands malheurs ? Des conquêtes dont la possession forcée renouvelle vos allarmes à tous les instans, & qui demeurant comme autant de monumens odieux qui rappellent à votre ennemi l'ambition & les offenses de celui qui les a faites, deviennent pour la suite un germe d'envie, de défiance, de haine qui replonge tôt ou tard dans toutes ces mêmes horreurs, dont l'intérieur d'un royaume gémit encore. Je ne crains point de dire par cette raison, qu'il est presque également triste pour les princes de l'Europe, dans l'état où elle se trouve aujourd'hui, de réussir, ou d'échouer dans leurs entreprises ; & que le véritable moyen d'affoiblir un voisin puissant, n'est pas de se charger de ses dépouilles, mais de les laisser partager aux autres.

Toute l'arrogance de la cabale protestante tomba lorsqu'elle vit que les ambassadeurs, sur lesquels elle avoit fait tant de fond étoient entrés dans tous les sentimens du roi. Elle jugea que la paix alloit suivre de près cet événement, & ne songea plus qu'à en jouir elle-même à des conditions raisonnables ; heureuse, dans une conjonc-

ture très-propre à la châtier de ses mauvais procédés, d'avoir affaire à un prince, dans lequel la raison se rendît toujours la maîtresse du ressentiment. On travailla donc de part & d'autre à la composition de cet accord fameux, sous le nom d'édit de Nantes, par lequel les droits des deux religions alloient être aussi solidement établis dans la suite, que nettement éclaircis. Schomberg, le président de Thou, Jeannin & Calignon furent chargés de le dresser. Je n'en dirai rien d'avantage, sinon que moyennant cet édit les calvinistes François, qui jusques-là n'avoient subsisté que par des trèves reprises & continuées, se virent enfin un état fixe & durable(35). Il restoit

(35) L'édit de Nantes fut signé le 13 Avril. De Thou dit que la vérification en fut remise après le départ du légat qu'on ne vouloit pas renvoyer mécontent. Ce que cet édit a de plus favorable aux calvinistes, que ceux qui leur avoient été accordés précédemment, c'est qu'on les admet aux charges de judicature & de finance. Tout le reste n'a rien d'essentiellement différent de l'édit de pacification de 1577. Bayle fait honneur au ministre Chamier, de la composition de l'édit de Nantes. Voyez-le dans Matthieu, *tom. 2*, *liv. 2*, & plusieurs autres historiens. Il y eut aussi quelques articles secrets dont le plus désavantageux pour les calvinistes, est celui qui leur défend

à faire vérifier & autoriser ce traité par les parlemens & les cours souveraines, à commencer par celles de Paris : ce qui fut remis après le retour du roi en cette ville.

Ayant satisfait dans la plus exacte justice à ce qu'il devoit aux réformés, Henri crut qu'il ne devoit plus si fort ménager les mutins (36) de ce corps, & en particulier le duc de Bouillon, qui avoit le plus de reproches à se faire ; & il se disposa à lui parler une fois en maître. Il venoit d'en acquérir le droit, quand même sa qualité de roi ne le lui auroit pas donné. Il attendit pour le faire qu'il fût arrivé à Rennes, dont il prit la route sans tarder. Le duc de Bouillon étoit logé chez l'Alloué, où sa goutte le retenoit au lit. S. M. s'y transporta, comme pour lui rendre visite ; & après le premier com-

l'exercice de leur religion, dans plusieurs villes & territoires, comme Reims, Soissons, Dijon, Sens, &c. parce que Henri IV s'y étoit engagé par ses traités particuliers, avec les différens seigneurs de la ligue.

(36) Legrain rapporte un bon mot de Henri IV. Un jour que les protestans l'importunoient de leurs demandes ; » adressez-vous à ma sœur, leur dit-il, » car votre état est tombé en quenouille «.

pliment, ayant fait sortir tout le monde de la chambre du malade, il lui dit d'écouter, sans l'interrompre, tout ce qu'il avoit à lui dire, & commença par le détail de toutes ses différentes manœuvres, afin de lui faire voir qu'il n'en ignoroit aucune. Il s'arrêta principalement sur quelques démarches du duc, d'autant plus criminelles, qu'il les avoit faites depuis l'édit de Nantes, qui devoit lui avoir interdit toute pensée de se soulever contre un prince qui se prêtoit si généreusement à sa satisfaction. Le duc voulut prendre la parole pour s'excuser, mais il fut arrêté par S. M., qui lui dit que sans autre justification, de ce jour elle oublioit tout le passé, & qu'après avoir pardonné tout ce que la malice la plus noire avoit pu suggérer à ses ennemis, elle n'avoit garde d'exclure de ses graces un ancien serviteur dont elle avoit été long-tems satisfaite: mais ensuite le roi avertit le duc, en prenant ce ton d'autorité, qui lui séoit d'autant mieux qu'il le prenoit plus rarement, de profiter du conseil qu'il vouloit bien lui donner, comme son ami, de ne se souvenir de sa conduite passée, que pour en prendre une directement opposée; parce que s'il arrivoit qu'il se laissât encore aller à manquer de respect pour son

roi & ſon maître, il étoit réſolu, pour l'en punir, d'uſer de toute la facilité que la pacification de ſon royaume lui en laiſſoit. Après quoi, ce prince, ſans vouloir entendre les réponſes du duc, ſortit & l'abandonna à ſes réflexions.

Les Bretons furent charmés de l'affabilité de leur roi & de ſa complaiſance à ſe trouver à toutes les fêtes, dont les dames s'empreſſoient à l'envi de le régaler. Henri partageoit ſon tems entre les aſſemblées de ces dames, les courſes de bague, les ballets, & le jeu de paume, ſans ceſſer ſon aſſiduité auprès de la marquiſe de Monceaux, qui étoit fort avancée dans ſa groſſeſſe.

Au milieu de tous ces plaiſirs, il y avoit des momens où le roi me paroiſſoit ſi rêveur, que je devinai ſans peine, qu'il ſe livroit à quelque ſecret ſentiment qui l'inquiétoit. J'en doutai encore moins lorſque S. M., qui prenoit auſſi de tems en tems le divertiſſement de la chaſſe, m'ordonna deux fois de l'y ſuivre, pour m'entretenir à l'écart; & cependant ne me parla de rien. Je me rappellai que la même choſe étoit arrivée à Saint Germain & à Angers; & j'en conclus, qu'il étoit queſtion de quelque deſſein, ſur lequel Henri ſentoit quelque répugnance à s'ex-

pliquer avec moi, connoiſſant avec quelle franchiſe j'oſois quelquefois combattre ſes ſentimens : mais je ne pouvois deviner quel étoit ce deſſein. Au ſortir de la viſite au duc de Bouillon, dont je viens de parler, le roi étant au bas de l'eſcalier, d'où il me vit entrer dans la cour, m'appella; & s'étant fait ouvrir un fort beau & grand jardin, il y entra en me tenant par la main, les doigts entrelacés dans les ſiens, ſelon ſa coutume; il fit refermer la porte ſur lui, & défendit qu'on y laiſſât entrer perſonne.

Ce début me préparoit à quelque grande confidence. Henri n'y vint pas tout d'abord. Il commença, comme pour ſe raſſurer lui-même, à me parler de ce qui venoit de ſe paſſer entre lui & le duc de Bouillon. Ce diſcours fut ſuivi des nouvelles des négociations de Vervins, & l'amena inſenſiblement ſur les avantages qu'un gouvernement tranquille alloit procurer à la France. Une ſeule choſe faiſoit de la peine au roi, diſoit-il, c'eſt que n'ayant point d'enfans de la reine ſon épouſe, envain il alloit ſe donner tant de peine à pacifier ſon royaume puiſqu'après ſa mort il ne pouvoit manquer de retomber dans ſes premieres calamités, par les diſputes entre le prince de Condé &

les autres princes du ſang, ſur la ſucceſſion à la couronne. S. M. m'avoua, que cette raiſon lui faiſoit ſouhaiter ardemment de laiſſer des enfans mâles, ſortis de lui. La diſſolution de ſon mariage avec la princeſſe Marguerite, étoit un point, ſans lequel ce contentement étoit abſolument interdit à ce prince : mais la facilité que l'archevêque d'Urbin, & MM. du Perron, d'Oſſat & de Marguemont, ſes députés à Rome, lui avoient mandé qu'ils trouvoient à cet égard auprès du pape, donnoient de grandes eſpérances pour la réuſſite. En effet, Clément VIII, auſſi bon politique qu'aucun prince de l'Europe, ſongeant aux moyens d'empêcher la France & les autres royaume de la chrétienté, de retomber dans la confuſion d'où l'on étoit à peine ſorti, n'en trouvoit point de meilleur, que d'aſſurer la ſucceſſion de France, en autoriſant Henri à s'engager dans un ſecond mariage, qui pût lui donner des enfans mâles.

Notre converſation s'étant fixée ſur ce chapitre, il me fut aiſé d'appercevoir, que c'étoit de là préciſément que partoit l'inquiétude de S. M.; mais je ne pus ſavoir encore ſi-tôt, quel en étoit le véritable ſujet. Le roi commença à examiner avec moi, ſur quelle princeſſe de l'Europe

il pourroit jetter les yeux, pour en faire ſon épouſe ; en ſuppoſant ſon mariage avec Marguerite de Valois, diſſous. Mais, à dire le vrai, il faiſoit marcher avant cet examen, une déclaration, après laquelle il devenoit fort inutile : c'eſt que pour n'avoir pas à ſe repentir, diſoit-il, d'un marché, auſſi haſardeux que celui là, & pour ne pas tomber dans le malheur, qu'il appelloit le plus grand des malheurs, d'avoir une femme, mal-faite de corps & d'eſprit, il demandoit ſept choſes, dans celle qu'il épouſeroit : qu'elle fût belle, ſage, douce, ſpirituelle, féconde, riche & d'extraction royale : auſſi n'en trouvoit il pas une ſeule dans toute l'Europe, dont il ſe montrât entiérement ſatisfait. » Je m'ac- » commoderois volontiers, diſoit enſuite » Henri, peu d'accord avec ſes principes, » de l'infante d'Eſpagne, quelque vieille » qu'elle puiſſe être ; pourvu qu'avec elle, » j'épouſſaſſe les Pays-Bas ; quand ce de- » vroit être à la charge de vous redonner » le comté de Béthune. Je ne refuſerois » pas non plus la princeſſe (37) Reibelle

(37) La marquiſe Aibelle, Arbelle, ou Arabelle, Stuard : elle étoit fille de Charles, comte de Lenox, petit-fils de Marguerite, reine d'Ecoſſe, ſœur aînée

» d'Angleterre, si, comme on publie que » cette couronne lui appartient, elle en » avoit été seulement déclarée présomp- » tive héritiere : mais il ne faut pas plus » s'attendre à l'un qu'à l'autre. J'ai encore » entendu parler de certaines princesses » d'Allemagne dont je n'ai pas retenu les » noms : mais les femmes de ce pays ne » me reviennent nullement. Je croirois » toujours avoir un lot de vin couché » auprès de moi ; outre que j'ai oui dire » qu'il y a eu une reine de cette nation, » en France, qui la pensa ruiner : tout » cela m'en dégoûte. L'on m'a aussi parlé » des sœurs du prince Maurice : mais outre » qu'elles sont toutes huguenotes, ce qui » donneroit de l'ombrage à la cour de » Rome, certain bruit répandu parmi les » catholiques, qu'elles sont filles d'une » nonnain, & quelqu'autre chose encore » que je vous dirai une autre fois, m'en » détourne. Le duc de Florence a encore » une niéce, que l'on dit être assez belle ; » mais elle est d'une des moindres maisons

---

de Henri VIII. Jacques VI, son cousin-germain, ayant été en 1602, déclaré légitime héritier d'Elisabeth, il se fit l'année suivante une conspiration en faveur d'Arabelle, qui mourut prisonniere dans la Tour de Londres. *Voy. les historiens.*

» de la chrétienté, qui portent le titre de » prince ; n'y ayant pas plus de soixante » ou quatre-vingt ans, que ses ancêtres » n'étoient qu'au rang des meilleurs bour- » geois de leur ville : outre qu'elle est de » la même race que la reine-mere Cathe- » rine, qui a tant fait de mal à la France, » & à moi en particulier.

» Voilà, continua le roi, voyant que » je l'écoutois attentivement, toutes les » princesses étrangeres, dont j'ai connois- » sance. A l'égard de celles qui sont en » France, vous avez ma niéce de Guise, » qui seroit une de celles qui me plai- » roient le plus (38), malgré le petit » bruit que quelques malins font courir, » qu'elle aime bien autant les poulets en » papiers, qu'en fricassée : car pour moi, » outre que je crois cela très-faux, j'ai- » merois mieux une femme, qui fît un

(38) Louise-Marguerite de Lorraine : c'étoit une très-belle princesse. Il fut proposé dans le tems du siége de Paris, de lui faire épouser Henri IV, pour réunir les deux partis. Les libelles satyriques de ce tems-là lui reprochent un commerce de galanterie, avec le duc de Bellegarde, grand écuyer : & ce que Henri dit ici de Poulet, est d'après une chanson qui fut faite contre mademoiselle de Guise, & qu'on peut voir dans l'Etoile, *année* 1596. Voyez aussi les galanteries des rois de France, &c.

» peu l'amour, qu'une qui eût mauvaise tête : mais j'appréhende la trop » grande passion qu'elle témoigne pour sa » maison, & sur-tout pour ses freres «. Le roi parcourut de suite & aussi inutilement, les autres princesses. Il trouvoit les unes, belles, grandes, bien faites; comme l'aînée des deux filles du duc de Mayenne, quoiqu'un peu noire; les deux d'Aumale & les trois de Longueville; mais, ou bien elles étoient trop jeunes, ou bien elles ne lui plaisoient pas; il nomma ensuite mademoiselle de Rohan, la fille de madame la princesse de Conti, de la maison de Lucé, mesdemoiselles de Luxembourg & de Guémené : mais la premiere étoit huguenote, la seconde n'étoit pas assez âgée; les deux autres n'étoient pas de son goût : enfin toutes eurent l'exclusion, pour quelqu'autres raisons particulieres; & le roi finit ce dénombrement par dire, qu'après tout, quelque parfaites que lui parussent toutes ces personnes, il ne voyoit rien qui pût l'assurer, qu'elles lui donneroient des enfans mâles, ni qu'il s'accommodât de leur humeur, & encore de leur esprit : trois conditions des sept sans lesquelles il ne se résoudroit point à s'engager; parce qu'il prenoit une femme dans le dessein de partager avec elle ses

affaires domeſtiques, & que devant mourir avant elle, ſuivant le cours de nature, & peut-être laiſſer des enfans en bas âge, il étoit néceſſaire qu'elle pût les élever, & conduire l'état pendant une minorité.

Mais quoi! dis-je enfin à ce prince, las de chercher le but d'un diſcours, où il me paroiſſoit vouloir & ne vouloir pas tout enſemble : » que voulez-vous, ſire, » avec tout ce pour & contre? & qu'en » puis-je conclure moi-même; ſinon que » deſirant fort d'être marié, vous ne trou» vez pourtant ſur la terre, aucune femme » qui vous ſoit propre? Du ton dont vous » avez parlé de l'infante Claire-Eugénie, » les riches héritieres paroiſſent être aſſez » votre fait : mais attendez-vous que le » ciel reſſuſcite une Marguerite de Flan» dre, une Marie de Bourgogne, &c. ou » du moins, qu'il rajeuniſſe la reine d'An» gleterre? « J'ajoutai, en riant, que quant à ces autres preuves de fait, qu'il demandoit, je ne trouvois point d'autre expédient, que de faire aſſembler les plus belles filles de France, depuis dix-ſept juſqu'à vingt-cinq ans; de prendre le ſoin de connoître lui-même, par des converſations particulieres, la trempe de leur cœur & de leur eſprit; ſe remettant du reſte ſur le rapport des matrones expérimentées,

auxquelles on a recours, dans des cas à-peu-près semblables. Je continuai en reprenant la parole plus sérieusement, que pour moi mon avis étoit que S. M. pouvoit tout-d'abord retrancher de son plan, les grands biens & la naissance royale ; qu'il suffisoit d'une femme qui pût se faire aimer, & lui donner de beaux enfans ; mais qu'à cet égard, encore une fois, on devoit se contenter de la plus simple apparence ; se souvenant également & du grand nombre de belles femmes stériles, & des peres illustres, malheureux en enfans ; au reste, que quels que fussent les siens, le sang dont ils sortiroient les rendroit toujours l'objet du respect & de l'obéissance des François.

» Or bien, interrompit le roi, laissant » à part votre avis sur cette assemblée » de filles, qui apprêteroit à rire, & vos » galans hommes, qui n'ont pas eu de » semblables enfans (39) : car j'espere » en faire, qui vaudront mieux que moi,

(39) L'auteur cite assez mal-à-propos à ce sujet, Ninias, Anaxindaris, Nabuchodonosor, Cyrus, Alexandre, Trajan, Constantin & Charlemagne. Je retranche aussi de cette conversation, comme de quantité d'autres endroits, plusieurs discours trop diffus, & pleins d'une inutile érudition.

» puisque vous convenez que ma femme » doit être complaisante, bien faite, & de » taille à faire espérer des enfans, songez » un peu en vous-même, si vous n'en » pourriez point connoître quelqu'une, » dans laquelle tout cela se rencontrât «. Je répondis, que je ne prononçois pas ainsi à la hâte, sur un choix qui demandoit tant de réflexion, & auquel je ne m'étois point encore appliqué. » Et que » diriez-vous, repartit Henri, si je vous » en nommois une dont j'eusse une pleine » connoissance sur ces trois choses? Je » dirois, sire, repliquai-je tout naturelle- » ment, que vous avez eu avec elle une » plus grande familiarité que moi; & que » ce ne peut-être qu'une veuve: rien que » cela seul ne me paroît convaincant sur » le chapitre des enfans. Ce sera tout ce » que voudrez, reprit le roi; mais si vous » ne pouvez deviner, je la nommerai. » Nommez-la donc, lui dis-je; car j'avoue » que je n'ai pas assez d'esprit pour cela. » Oh! la fine bête que vous êtes, s'écria » le roi! vous le feriez bien, si vous » vouliez; & vous ne faites ainsi l'igno- » rant, que pour m'obliger à la nommer » moi-même. Ne confessez-vous pas » que ces trois conditions se rencontrent » dans ma maîtresse? Non que je veuille

» dire par-là, poursuivit ce prince, confus
» sans doute de sa foiblesse, que j'aie
» pensé à l'épouser; mais seulement, pour
» savoir ce que vous en diriez, si faute
» d'autre cela me venoit quelque jour en
» fantaisie «.

Il n'étoit pas difficile de voir au travers de cette foible précaution, que S. M. n'avoit déjà que trop pensé, & n'étoit que trop disposée à cet indigne mariage, pour lequel elle sembloit par toutes ses paroles, demander grace. Ma surprise fut aussi grande qu'on peut se l'imaginer; mais je crus devoir la cacher soigneusement. Je feignis de trouver dans les dernieres paroles de Henri, un air de plaisanterie qui n'y étoit point, mais qui me donnoit occasion de mettre dans ma réponse, toute celle qui étoit nécessaire pour faire honte au roi, de cette idée bisarre. Ma feinte ne me réussit pas; le roi n'avoit pas fait l'effort d'un aveu si pénible pour en demeurer-là. » Je vous ordonne, me dit-
» il, de me parler librement. Vous avez
» acquis le droit de me dire mes vérités;
» n'appréhendez pas que je me fâche;
» pourvu que vous ne le fassiez qu'en
» particulier : devant le monde je m'en
» fâcherois bien fort «.

Je répondis au roi, que je ne ferois jamais aſſez imprudent, pour dire rien à S. M., en particulier, non plus qu'en public, qui pût lui déplaire; excepté les cas où il s'agiroit de ſa vie, ou du bien de l'état. Je lui fis enſuite enviſager dans le cas dont il étoit queſtion, la honte dont une alliance criminelle le couvriroit aux yeux de l'univers, & les reproches qu'il auroit à eſſuyer dans la ſuite de ſa propre part, lorſque les bouillons de l'amour étant éteints, il jugeroit plus ſainement de ſon action. S'il n'avoit recours à ce moyen, que pour ôter à la France tous les malheurs d'une ſucceſſion incertaine, je lui fis voir qu'il l'expoſeroit à tous ceux qu'il voudroit éviter, & à de plus grands encore, la légitimation qu'il pourroit faire des enfans qu'il avoit eus de madame de Liancourt, n'empêchant pas que l'aîné, inconteſtablement né d'un double adultere, ne fût, par cet endroit, inférieur au ſecond, qui n'avoit que la honte du ſimple adultere; & tous les deux à ceux qu'il pourroit avoir dans la ſuite de ſa maîtreſſe, devenue ſa femme légitime; ce qui, par l'impoſſibilité de jamais bien établir leur état, ne pourroit manquer de devenir une ſource inépuiſable de querelles

querelles & de guerre. » Je vous laiſſe, » ſire, pourſuivis-je, faire vos réflexions » ſur tout cela, avant que de vous en dire » davantage. Ce ne ſera pas trop mal » fait, « reprit le roi, frappé du ſeul coup d'œil de ce que je venois d'expoſer ; » auſſi bien vous m'en avez aſſez » dit pour la premiere fois «. Mais quelle eſt la tyrannie d'une aveugle paſſion ! Il revint encore malgré lui dans le moment même à me demander ſi de l'humeur dont je connoiſſois les François, & ſur-tout les grands, je croyois qu'en épouſant ſa maîtreſſe, il y eût quelque ſoulevement à craindre de leur part de ſon vivant.

Cette queſtion acheva de me convaincre, que Henri étoit mortellement atteint, je le traitai comme tel. J'entrai dans des explications, qu'il faut épargner au lecteur ; auſſi bien il devine lui-même, tout ce que je pus dire en cette occaſion & cet endroit n'a ſans doute déjà été que trop amplement traité. Nous demeurâmes près de trois heures enfermés ; & j'eus la conſolation de laiſſer le roi perſuadé de tout ce que je lui avois repréſenté.

La difficulté étoit de rompre des nœuds trop forts : ce prince n'en étoit pas encore venu là ; & il devoit ſouffrir auparavant,

de terribles combats avec lui-même (40). Tout ce qu'il put faire pour le moment

---

(40) Dans ce combat intérieur, la voix de la raison & de la bienséance ne fut pas la plus forte auprès de Henri IV, & même quoique dise ici & ailleurs M. de Sully, on a toujours été persuadé, avec beaucoup de fondement, que si la mort n'avoit pas ôté à ce prince, cette maîtresse si tendrement aimée, ou il l'auroit épousée, ou il ne se seroit point remarié du tout. Il ne s'en tint pas toujours là-dessus au seul conseil du duc de Sully; du moins si nous ajoutons foi à une anecdote assez curieuse, qui se trouve dans le *vol. 9590 des manuscrits de la bibliothèque du roi*. Elle marque: que Henri IV étant à Saint Germain-en-Laye, (ce ne peut être que quelques mois au plus après son retour de Bretagne) il fit appeller ses trois ministres, (messieurs de Rosny, de Villeroi & de Sillery) pour traiter avec eux cette question si importante de son mariage: que le premier qui est à coup sûr M. de Rosny (opina, comme il fait dans cet endroit de ses mémoires; que le second lui conseilla au contraire, de ne se point marier, & de laisser sa succession au prince de Condé, que le droit de sa naissance faisoit son héritier; que le troisième enfin, c'étoit Sillery, le plus fin courtisan des trois) contredisant l'un & l'autre avis, lui dit, qu'il ne pouvoit mieux faire, que d'épouser sa maîtresse, & légitimer l'aîné des enfans qu'il avoit d'elle. Henri IV, continue l'auteur de cette anecdote, qui s'annonce pour être une personne, à laquelle l'un des trois ministres même fit part de

préſent, fut de remettre à prendre une derniere réſolution, après qu'on auroit obtenu du pape cette permiſſion tant ſollicitée ; & de garder jusques-là ſur tous ſes ſentimens, le plus profond ſecret. Il me promit qu'il ne diroit rien à ſa maîtreſſe des miens, de peur de me mettre mal avec elle. » Elle vous aime, me dit-il, » & vous eſtime encore davantage ; mais » il lui reſte toujours quelque défiance, » que vous ne lui ſoyez pas favorable » dans les avantages, que je ſuis porté à » faire à ſes enfans & à elle. Elle me dit » ſouvent, qu'il ſemble, à vous entendre » mettre ſans ceſſe en avant mon état & » ma gloire, que vous préférez l'un à ma » perſonne, & l'autre à mon contente-

ce qui venoit de ſe paſſer entre le roi & eux, Henri IV parut ému de ce diſcours, & enſuite dit : » je m'étois promis beaucoup de vos ſuffiſances » & fidélités au conſeil que j'ai deſiré prendre de » vous touchant mon mariage..... Et toute fois » j'ai peur, qu'au lieu de me faire réſoudre, vous » n'ayez augmenté mon irréſolution par la con- » trariété de vos opinions, accompagnées de rai- » ſons ſi puiſſantes que je me trouve bien empêché » au jugement, que je dois faire de la meilleure : » à cela donc, j'ai beſoin d'un peu de tems pour » y ſonger, &c «. Ce qu'ayant dit, il ſe leva, & donna congé à ces meſſieurs.

» ment «. Je répondis encore, que je ne m'en défendois pas; que l'état & le souverain ne devoient point être envisagés sous deux regards différens : » Songez, » sire, ajoutai-je, que votre vertu étant » l'esprit qui anime véritablement ce » grand corps, il doit vous rendre, par » sa splendeur, la gloire & la félicité » qu'il tire de vous; & que vous ne pou- » vez chercher la vôtre ailleurs «. Cela fait, nous sortîmes du jardin, & nous nous séparâmes pour aller souper; laissant les courtisans se donner la torture, pour deviner le sujet d'un entretien aussi long.

Nous n'avions fait aucune attention, le roi ni moi, à une circonstance dont le défaut a souvent été un obstacle, dans de semblables occasions; je veux dire, au consentement de la reine Marguerite, à la dissolution de son mariage. Je crus devoir entamer cette négociation, en attendant le succès de celle qui se pratiquoit à Rome. Je voulus d'abord sonder quels étoient les sentimens de cette princesse. La teneur de la lettre, que je lui écrivis à ce sujet, étoit : Que souhaitant passionnément son raccommodement avec le roi, sur lequel la France fondoit son espérance d'un héritier de la couronne, j'avois cru devoir la prier de m'employer

pour y travailler. Si la diſpoſition des eſprits étoit telle de part & d'autre, que cet effort fût impoſſible, ou qu'il ne pût conduire à la fin que je lui marquois (ce qui étoit un point dont je ſavois bien que la ſtérilité de Marguerite devoit la faire convenir ſecrettement) qu'elle ne s'offenſât pas, ſi je prenois dans la ſuite, la liberté de la porter à un plus grand ſacrifice encore, que l'état attendoit d'elle. Je ne marquois pas la choſe plus clairement; mais après ce que je venois de lui dire, ſur la néceſſité de donner des enfans légitimes au ſang de France, il n'étoit pas difficile de deviner quel étoit ce ſacrifice.

La reine ſe donna tout le tems de délibérer ſur un parti de cette importance, avant que de me faire réponſe. Je ne la reçus que cinq mois après; elle étoit datée d'Uſſon (41), où elle faiſoit ſa réſidence ordinaire; & cette réponſe étoit telle qu'on pouvoit la ſouhaiter, ſage, mo-

(41) Cette princeſſe s'étoit d'abord retirée pluſieurs années auparavant à Agen, & enſuite à Carlat. Le roi Henri III, ſon frere, qui ne la traitoit pas mieux que Henri IV, ſon mari, la fit pourſuivre par-tout, & enfin renfermer dans le château d'Uſſon en Auvergne, où, après ſa mort, elle demeura volontairement.

deste & soumise. Marguerite, sans s'expliquer autrement que j'avois fait moi-même, sur une séparation, dont le bruit n'avoit point encore éclaté, se contentoit de faire parler en sa place, une protestation de sa soumission à toutes les volontés du roi, jointes à des louanges sinceres de la conduite de S. M., & à des remercimens pour moi, des soins que je prenois.

Le séjour du roi à Rennes ne fut que de sept ou huit jours, après lesquels il se hâta de retourner à Paris, pour se trouver en Picardie, au commencement de Mai. Il s'achemina par Vitré (42), d'où je reçus ordre de ce prince, de donner une gratification à la garnison de Rochefort, & ensuite, d'en faire raser le château. De Vitré, S. M. prenant le long de la Loire, se rendit à Tours par la Fléche, qu'elle se fit un plaisir de revoir, comme l'endroit où elle avoit passé une partie de sa jeunesse.

Pour moi, après avoir encore demeuré cinq ou six jours à Rennes, pour mettre

(42) Je substitue ce mot en la place de celui de Villeroi, que porte l'original. Il n'y a jamais eu d'endroit en Bretagne, qui ait porté ce nom, & le chemin de Henri IV s'adonnoit en effet par Vitré.

ordre, ſoit aux finances, ſoit au paiement des gens de guerre, à leur départ de Bretagne, & à leur marche au travers des provinces, je vins trouver le roi à Tours, où ce prince me manda, pour une affaire importante. Je le laiſſai continuer ſa route vers Paris; où quelque choſe qu'il fît, il ne put arriver, que ſur la fin de Mai. J'étois ſi las (43) du cérémonial des grandes villes, & des longues harangues ſur-tout, que prenant un chemin écarté, par le Maine & le Perche, je vins ſeul viſiter ma terre de Roſny, où mon épouſe étoit occupée à faire commencer la maiſon que j'y faiſois bâtir, & avoit

(43) Le roi ne l'étoit pas moins. L'Etoile rapporte quelques réparties fort agréables de S. M. à ces importuns harangueurs. L'un d'eux l'ennuyoit par de longs titres d'honneurs, & répétant ſouvent, roi très-benin, très-grand, très-clément, &c. Ajoutez, & très-las, lui dit Henri. Un autre ayant débuté par ces mots. » Agéſilaüs, roi de » Lacédémone, ſire, &c «. le roi lui dit en l'interrompant. » Ventre ſaint gris! j'ai bien oui parler » de cet Agéſilaüs; mais il avoit dîné, & je n'ai » pas dîné moi «. Ayant dit par deux fois à un autre, qu'il abrégeât, & voyant qu'il n'en faiſoit rien, il le laiſſa-là, & s'en alla, en lui diſant, » vous direz donc le reſte à M. Guillaume, « c'étoit le bouffon de la cour.

manqué à être écrasée sous les ruines du vieux bâtiment, qu'il avoit fallu abattre.

Je m'y arrêtai fort peu ; & cependant je ne trouvai plus le roi à Paris. Il ne fit qu'y passer, & prit aussi-tôt la route d'Amiens Cet endroit lui parut commode, pour communiquer facilement avec ses plénipotentiaires, à Vervins, & en même tems, pour visiter toutes les frontieres, faciliter l'évacuation de celles qu'on alloit lui rendre par le traité, & pourvoir à leur sûreté, pour l'avenir. Tout cela fut fait en huit jours, & S. M. ne revint point à Paris, que la paix ne fût signée (44).

---

(44) Elle fut signée le 2 Mai 1598, au nom du roi, par » messire Pomponne de Belliévre, » chevalier, sieur de Grignon, conseiller en son » conseil d'état & messire Nicolas Brulart, che- » valier sieur de Sillery aussi conseiller dudit sieur » roi, en son conseil d'état, & président en sa » cour du parlement de Paris, au nom du cardinal » d'Autriche, ayant pouvoir du roi d'Espagne, » par messire Jean Richardot, chevalier, chef & » président du conseil privé dudit sieur roi & de » son conseil d'état ; messire Jean-Baptiste de » Taxis, chevalier, &c. & messire Louis Verteiken, » aussi chevalier, &c «. Voyez ce traité en entier dans les *mémoires & négociations de la paix traitée à Vervins*, *tom.* 2, avec la relation en forme de

Le traité étoit des plus ſimples : la remiſe de toutes les places que l'Eſpagne poſſédoit en France, en faiſant preſque le ſeul article conſidérable. On n'y ſtatua rien ſur l'affaire du marquiſat de Saluces. Le roi ne jugea pas devoir manquer la paix pour cet article, qu'on regardoit comme ſi peu important, que ſur le déni de juſtice de la Savoie, il pouvoit, ſans peine, diſoit-on, ſe ſaiſir de tout ce marquiſat, n'y trouvant plus d'obſtacle de la part de l'Eſpagne ; ſeulement on en fit un compromis entre les mains du pape (45). Les plénipotentiaires firent en cela une faute, qui r'engagea S. M. incontinent après la paix dans une guerre qu'on auroit pu éviter. Je ſupprime au reſte toutes les formalités d'uſage entre les plénipoten-

---

journal, de tout ce qui ſe paſſa entre les plénipotentiaires, depuis l'ouverture de cette négociation, juſqu'à la concluſion de la paix.

(45) Ce qui regarde le duc de Savoie, repréſenté par meſſire Gaſpard de Genève, marquis de Lullin, conſeiller d'état, &c. eſt à la ſuite de *l'art.* 24, & porte : » Que le ſurplus des autres différends, qui » ſont entre ledit ſieur roi très-chrétien, & ledit » ſieur duc, ſera remis au jugement de N. S. P. » Clément VIII, pour être vuidé & décidé par » S. S. dedans un an..... Et demeureront les » choſes en l'état qu'elles ſont à préſent, &c «.

tiaires (46) ; & je laisse à d'autres louer ces marches fines & détournées, que la politique veut qu'on croie le chef-d'œuvre de l'esprit humain.

Le roi signa le traité dans Paris, en présence (47) du duc d'Arscot, & de l'amiral d'Arragon. Le cardinal archiduc fit la même chose à Bruxelles, au nom du roi d'Espagne & du sien, devant le

(46) Il s'y trouva les mêmes difficultés pour le fond, & les mêmes obstacles pour les formalités, qui ont coutume de se rencontrer dans ces sortes de discussions. On peut les voir dans les *Lettres de MM. Belièvre & de Sillery*, & *dans la relation, &c. ibid.* Ces deux négociateurs ont été généralement loués de la conduite ferme & sage qu'ils y firent voir. Ils déduisent dans leurs lettres, & entr'autres, dans celles datées des 7 Avril & 4 Mars, les motifs qui les porterent à finir avec les agens du duc de Savoie ; de la maniere dont se plaint M. de Sully, ce qu'ils ne firent que par des ordres particuliers de S. M. dans sa lettre du 9 Avril, &c.

(47) Charles de Croy, duc d'Arscot, prince de Chimay, Dom Francisco de Mendoza & Cardona, amiral d'Arragon. Henri IV prêta le serment pour l'observation du traité de paix, le Dimanche 21 Juin, le cardinal de Florence, légat, officiant de la maniere la plus solemnelle. La relation s'en trouve aussi, *ibid. tom. 2, pag. 266. Mss de la bibliot. du roi, vol. 9361. Mém. de la ligue, tom. 6. Mém. de Nevers, tom. 2, Matthieu, tom. 2. Cayet & autres.*

maréchal de Biron, à qui le roi venoit de donner, pour le rendre digne de cette cérémonie, le rang de duc & pair : dignité qui acheva de lui tourner la tête. MM. de Bellievre & de Sillery y assisterent aussi. Le duc de Savoie reçut solemnellement la paix à Chambéry, en présence de Gadaigne Bothéon (48), gouverneur de Lyon, député de S. M. à cet effet.

C'est ainsi que malgré une ligue aussi puissante que celle du pape, de l'empereur, du roi d'Espagne du duc de Savoie, de tous les ecclésiastiques de la chrétienté, le roi vint à bout de ses desseins (49), &

(48) Il est qualifié dans l'acte du serment prêté par le duc de Savoie le 2 Août » Illustre Seigneur, » Guillaume de Guadaigne, Seigneur de Bothéon, » chevalier des ordres de très haut & très excellent » prince Henri IV, roi très-chrétien de France » & de Navarre, conseiller d'état, capitaine de » cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, » & son lieutenant-général au gouvernement de » Lyonnois, Forêt & Beaujolois, ambassadeur » commis & député, &c «. *Mém. & négociations, &c. tom. 2, pag. 365.*

(49) Les lettres que ce prince écrivoit à ses deux ministres à Vervins, pendant tout le tems que dura cette négociation, en font foi. Elles sont rapportées dans les *Mém. & négociations, &c. ibid.* Il dit, » que d'un coup de plume, il » venoit de faire plus d'exploits, qu'il n'en eût

les couronna par une paix glorieuse. Il récompensa en roi ceux qui y avoient travaillé ; & afin que cette action n'aliénât pas de lui la république de Hollande, il fit partir pour Amsterdam, Paul Choart de Buzenval, qu'il chargea de maintenir la bonne intelligence avec les états-généraux, & de payer la pension que S. M. leur donnoit. On ne pouvoit se lasser de donner à ce prince les louanges que méritoit son habileté, aussi-bien que sa diligence à se transporter sur le moindre besoin dans tous les endroits de son royaume.

» pu faire pendant une longue guerre, avec les » meilleures épées de son royaume «. On disoit aussi sur ce traité, que les Espagnols avoient vaincu par les armes, & les François par la négociation.

Fin du Livre neuviéme.

LIVRE X.

MÉMOIRES de l'année 1598-1599. Réforme faite dans les troupes. Ordonnances ſur le bled, le port-d'armes, & autres réglemens ſur la finance, la police, les ouvrages publics, &c. Queſtion du vrai ou faux D. Sébaſtien. Conférence de Boulogne entre l'Eſpagne & l'Angleterre, ſans fruit. La ducheſſe de Beaufort travaille avec ſes partiſans à ſe faire déclarer reine : fermeté avec laquelle Roſny lui réſiſte : il ſe brouille avec elle, & Henri les raccommode : converſation de ce prince avec ſa maîtreſſe, ſur ce ſujet. Maladie de Henri. Réception du légat à Saint Germain. Travaux de Roſny dans la finance : qualités néceſſaires à l'homme d'état : Roſny rend compte de ſes biens, de ſon caractère, de ſa maniere de vivre, &c. Etat déplorable où les guerres avoient réduit la France. Valeur des traités faits avec la ligue. Arrêts rendus. Diſpute de Roſny avec le duc d'Epernon. Roſny travaille avec Henri à rectifier les abus dans la finance : talens de ce prince pour le

gouvernement. Faits ſinguliers. Expoſition, examen & critique des diſpoſitions teſtamentaires de Philippe II. L'archiducheſſe vient à Marſeille. Oppoſition du clergé de France au mariage de Madame avec le duc de Bar : conduite du cardinal d'Oſſat en cette occaſion : conférence entre les Catholiques & les Proteſtans, inutile pour la converſion de cette princeſſe : Henri fait célébrer ce mariage par l'archevêque de Rouen : converſations plaiſantes à cette occaſion. Le clergé, le parlement, &c. s'oppoſent à l'enregiſtrement de l'édit de Nantes : changemens qui y ſont faits : aſſemblée des Proteſtans, & artifices du duc de Bouillon à ce ſujet : l'édit eſt enregiſtré. Affaires de Marthe Broſſier. Charge & gratifications accordées par Henri à Roſny. Mort ſurprenante de la Connétable, de la ducheſſe de Beaufort : douleur qu'en reſſent Henri : Roſny le conſole.

LA paix amena d'autres ſoins & d'autres travaux. Le roi commença par faire une réforme dans ſes troupes, tant françoiſes qu'étrangeres. Les Suiſſes furent licentiés, à l'exception des trois compagnies des colonels Galati, Heid

& Baltazar, de cent hommes chacune. Cette réforme ne fut pas auſſi complette que je l'aurois ſouhaité, & que la conjoncture paroiſſoit le demander. Le conſeil que je donnai là deſſus, ne fut point goûté de S. M. Cependant ſi l'on conſidere que le tréſor-royal étoit dans le dernier épuiſement, & malgré cela, dans la néceſſité de pourvoir à quantité de dépenſes ſi preſſantes, qu'on fut obligé de faire de nouveaux emprunts d'argent; je crois qu'on ne ſauroit me reprocher en cela une économie ſordide & mal placée.

Ces dépenſes étoient le rétabliſſement des fortifications de quantité de villes, & la réparation d'une infinité de bâtimens, menacés d'une ruine prochaine, par le malheur des derniers tems, dont il fallut ſans délai travailler à prévenir la décadence. En faiſant viſiter les principales rivieres du royaume, pour en régler les différens droits : emploi qui fut confié à quatre perſonnes d'une probité reconnue; il ſe trouva auſſi pluſieurs travaux à y faire, principalement ſur la Charente.

Entr'autres réglemens pour la police, qui furent jugés néceſſaires, le roi mit des bornes à cette quantité immenſe de bled, qu'on étoit dans l'uſage de faire

paſſer hors du royaume, & qui ſouvent expoſoit la France à ſouffrir de grandes diſettes (1) de ſes propres biens. Par un autre réglement, le port d'armes fut interdit ſous de grandes peines, à ceux qui n'avoient aucun droit d'en porter (2).

---

(1) La conſéquence la plus juſte, qu'il ſemble qu'on puiſſe tirer de tous les raiſonnemens qu'on lit & qu'on entend tous les jours, ſur la queſtion du tranſport du bled hors du royaume, eſt celle que tire ici le duc de Sully. Il ne feroit pas juſte de priver ce royaume de l'une de ſes plus heureuſes reſſources, & de l'un des plus riches ſoutiens de ſon commerce, en défendant tout tranſport de cette denrée. Il ne feroit pas plus prudent de le permettre ſans meſure ni proportion.

Si pour trouver ce juſte milieu, les magaſins publics & royaux ne paroiſſent pas un moyen heureux, à cauſe des grandes dépenſes & des inconvéniens encore plus grands à quoi il expoſent; il ſemble qu'on ne ſauroit en dire autant de commiſſaires qu'on établiroit pour veiller à faire remplir, ouvrir & fermer les greniers des particuliers, lorſque le beſoin public le requiert. Cette partie de la police, dont le grand & preſque le ſeul objet feroit de connoître & de maintenir la proportion entre le produit de la terre & la conſommation, en compenſant les années différentes & les différentes provinces, n'eſt pas, je crois, d'une auſſi grande difficulté, que d'abord elle le paroît.

(2) A ce réglement ſur le port d'armes, bien des perſonnes croient qu'il feroit à propos qu'on

Les belles-lettres trouverent aussi place dans ces occupations du roi. Il entendit

---

ajoutât quelques marques distinctives dans la forme des habillemens qui servissent à faire connoître en public les différentes conditions.

Quant aux sciences, arts & belles lettres, s'il est vrai, comme il paroît qu'on n'en sauroit douter, que c'est au soin qu'on a pris depuis quelques siécles, de les cultiver en Europe, qu'on a l'obligation de la différence qu'on remarque aujourd'hui dans les Européens, du côté de la douceur dans les mœurs, de la politesse dans les manieres, de leur liaison entr'eux, & des moyens qu'un esprit plus pacifique a fait imaginer, pour discuter & terminer d'une maniere moins cruelle leurs différends respectifs; il semble que par toutes sortes de motifs publics, indépendamment de celui de la gloire & de l'intérêt particulier qui en résulte, un grand état ne doit point perdre de vue cet objet. Après les soins dont on s'est occupé jusqu'à présent dans ce royaume, pour former & établir une bibliothèque, des cabinets & des recueils en tout genre, qui soient dignes du puissant monarque qui le gouverne, pour instituer des académies, où l'on s'applique à perfectionner les sciences & les arts; on attend avec impatience de voir exécuter le dessein, formé dès il y a long-tems, de mettre toutes ces différentes parties, un peu plus à la portée les unes des autres qu'elles ne le sont, dans une ville de l'étendue de Paris, en les rassemblant toutes dans une même enceinte, où l'on pût trouver commodément tout à la fois, les livres, les instrumens, les imprimeries, & généralement toutes les piéces

parler de Casaubon ; & sur la réputation de ce savant homme, il le fit convier de venir s'établir à Paris avec sa famille, où il le fixa par une pension qui lui donna les moyens d'y vivre, comme il convient à un homme de son caractere, qui n'est pas appellé, disoit Henri, pour gouverner l'état.

Je suis obligé de supprimer un détail d'affaires moins importantes, qui iroit à l'infini, s'il falloit donner place dans ces mémoires, à tout ce que me dit S. M., à tout ce qu'elle m'écrivit de Fontainebleau, de Monceaux & de Saint Germain-en Laye, où elle passa le reste de cette année, & où elle m'appelloit de tems en tems, pour conférer avec moi sur les différentes affaires qui se présentoient. Je

---

nécessaires, avec les logemens des personnes préposées pour en prendre soin, & sur-tout de voir établir une espece de tribunal des sciences & des arts, composé de personnes choisies dans les différentes académies & entretenues par S. M. pour faire un examen exact, & porter un jugement sûr, de tous les livres, découvertes & productions qui peuvent intéresser le public. On eut d'abord intention de faire servir la place Vendôme à ce projet, ensuite on y a destiné le vieux Louvre ; mais des dépenses d'état, encore plus nécessaires, ont toujours depuis obligé à en différer l'exécution.

m'en tiendrai à ma premiere promesse, de retrancher tout ce qui ne mérite pas de soi-même quelque considération ; & je me contenterai de marquer ici que jamais peut-être des ministres d'état n'ont trouvé plus d'attention ni plus de ressource dans l'esprit d'aucun prince sur tout ce qui est d'utilité, ou simplement de commodité pour un royaume, que j'en ai toujours trouvé dans le prince que j'ai servi. Ni la paix, ni les affaires domestiques ne lui faisoit point perdre de vue tout ce qui se passoit hors du royaume (3). La question du vrai ou du faux dom

(3) Cette question paroît présentement bien décidée, par l'autorité de presque tous les bons historiens, qui ne doutent pas que le roi Dom Sébastien n'ait véritablement perdu la vie, dans la bataille qu'il livra aux Maures, à Alcaçar, en 1578, & par conséquent que ce pretendu Dom Sébastien ne soit un imposteur, soutenu alors & depuis par les ennemis de l'Espagne. Voyez les preuves de la mort de ce roi de Portugal dans M. de Thou, *liv. 65*, &c. Il en sera encore parlé dans la suite. La France pouvoit encore s'intéresser à cette question par un autre endroit. Catherine de Médicis avoit prétendu avoir des droits légitimes sur la couronne de Portugal, comme se *disant* issue de Robert, fils d'Alphonse III, par Mahaud, sa premiere femme, morte en 1262 ; depuis lequel tems elle soutenoit que tous les rois de Portugal

Sébaſtien, faiſant alors beaucoup de bruit en Europe, auſſi-bien qu'en Eſpagne; il envoya la Trémouille (4) en Portugal, pour tâcher d'éclaircir ce myſtere, afin de ne prononcer qu'avec pleine connoiſſance ſur la juſtice ou l'iniquité du conſeil d'Eſpagne, qui avoit commencé par faire arrêter le prétendu roi de Portugal.

Henri n'ayant pas encore ouvert ſon eſprit aux grands deſſeins, qu'il forma dans la ſuite contre la maiſon d'Autriche; il voulut dans cette année ſe porter pour médiateur entre l'Eſpagne & l'Angleterre, & propoſa entre ces deux couronnes, une conférence à Boulogne (5), où il envoya pour y aſſiſter de ſa part, Caumartin & Jeannin. Je combattis encore inutilement cette idée, qui ne me paroiſſoit point partir d'une ſaine politique. Heureuſement la conférence n'aboutit à rien de

---

n'avoient été qu'autant d'uſurpateurs; c'étoient-là autant de points, bien difficiles à juſtifier, auſſi paroît-il qu'elle fit peu de démarches, pour faire valoir ſes prétentions.

(4) Claude de la Trémouille, duc de Thouars, mort en 1606.

(5) Cette conférence ou congrès, où furent admis les états des Provinces-Unies, ne ſe tint qu'en 1599, aux mois de Mai & de Juin.

ce qu'on s'y étoit proposé. La haine invétérée des deux nations, fit élever tout d'abord une dispute si vive sur la préséance, qu'on se sépara avant même que d'avoir entamé le moindre préliminaire.

Les jésuites ne furent pas plus heureux, dans l'application qu'ils prétendirent se faire de l'article du traité de Vervins, par lequel il étoit libre à tout François exilé, comme à tout étranger, de repasser en France, & de s'y faire un établissement : l'arrêt du conseil qui intervint leur ôta cette ressource, & ils furent obligés de recourir à d'autres moyens qui leur réussirent mieux.

L'assemblée du clergé qui se tint cette année, & dura une partie de la suivante, partagea encore l'attention de S. M. aussi-bien que la promotion des cardinaux. Le fils de madame de Sourdis (6) fut un des François à qui ce prince fit donner le chapeau, quoique par sa grande jeunesse il ne l'en jugeât pas trop digne. Madame de Sourdis n'en eut l'obligation qu'à l'adresse qu'elle eut de faire appuyer sa demande par la duchesse de Beaufort.

C'est le nom qu'avoit encore pris la

(6) François d'Escoubleau, cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux, mort en 1628.

maîtresse du roi, en la place de celui de marquise de Monceaux, depuis que la naissance d'un second fils lui avoit attiré, de la part de S. M., un redoublement de tendresse & de bienfaits. Depuis long-tems cette femme ne bornoit plus là son ambition, elle n'aspiroit pas à moins qu'à se faire déclarer reine de France, & la passion de Henri, qui prenoit chaque jour de nouvelles forces, lui faisoit espérer d'y parvenir. Si-tôt qu'elle eut nouvelle que les agens du roi à Rome avoient commission de solliciter la dissolution de son mariage avec Marguerite, & que S. M. étoit sur le point de faire partir pour cette cour le duc de Luxembourg (7), avec le titre d'ambassadeur, pour en presser la conclusion, elle jugea cette occasion favorable; mais comme elle se défioit des agens, & apparemment du nouvel ambassadeur, elle jetta les yeux sur Sillery, qui étoit déjà fort dans ses intérêts, & que cette derniere marque de confiance ne pouvoit manquer d'y mettre encore davantage; elle le fit venir; & lui expliquant ses vues, elle ne mit aucunes bor-

(7) Henri de Luxembourg, duc de Piney, le dernier de cette branche de Luxembourg.

nes aux récompenſes dont elle prétendoit payer ſon dévouement & ſes ſervices. Comme elle connoiſſoit ce qui étoit le plus capable de tenter Sillery; elle l'aſſura des ſceaux à ſon retour de Rome, au haſard de déſobliger madame de Sourdis même ſa tante & ſon intime amie, & lui promit encore la dignité de chancelier ſi-tôt qu'elle viendroit à vaquer. Sillery s'engagea à ce prix, avec tous les ſermens qu'elle exigea de lui, de ne rien négliger pour obtenir du pape la légitimation des deux enfans qu'elle avoit eus de Henri, avec la diſſolution du mariage de ce prince. Ce premier pas une fois fait, il ne lui en reſtoit plus que peu & de très-faciles à faire, pour ſe faire porter juſqu'au trône. Elle ne manqua pas de raiſons pour faire approuver au roi l'ambaſſadeur qu'elle avoit choiſi. Le duc de Luxembourg ne laiſſa pas de partir, mais pour être rappellé auſſi-tôt que Sillery ſeroit en état d'aller le relever. La ducheſſe ne s'embarraſſa point de cacher à toute la cour le titre dont elle venoit de décorer ſon favori. Elle travailla elle-même à ſes équipages, & fit expédier, par le roi, les ordres néceſſaires pour faire paroître Sillery avec tout l'éclat & la grandeur propres à aſſurer le ſuccès de ſa négociation.

En même tems la ducheſſe de Beaufort voulant préparer les François au changement d'état qu'elle méditoit pour ſes enfans, obtint du roi, qui n'avoit guères moins de tendreſſe pour eux que pour la mere, que le baptême du ſecond fils qu'elle venoit de mettre au monde, ſe feroit à Saint Germain, où étoit alors S. M., avec toute la magnificence & tous les honneurs qui ſont particuliers dans cette cérémonie aux enfans de France. Je pardonne à cette femme une yvreſſe où l'entretenoient les reſpects ſerviles des courtiſans pour ſes enfans, & les adorations qu'ils lui rendoient à elle-même. Je n'ai pas la même indulgence pour Henri, qui, bien loin de rien faire qui pût la détromper, accordoit les ordres pour le baptême de cet enfant, avec une complaiſance qui faiſoit aſſez voir combien la choſe étoit de ſon goût. J'en dis mon avis aſſez hautement. Je m'attachai à combattre en public la conſéquence que je voyois que les courtiſans tiroient en faveur de ces enfans, ſi chers au roi, pour la ſucceſſion à la couronne. Ce prince s'apperçut lui-même après la cérémonie qu'il avoit beaucoup trop permis, & me dit qu'on avoit paſſé ſes ordres, ce que je n'ai aucune peine à croire. L'enfant fut

fut nommé Alexandre (8), comme l'aîné avoit été nommé César; & par une espece de second baptême, les flatteurs lui donnerent le nom de monsieur qu'il n'est permis en France de porter qu'au frere unique du roi, ou à l'héritier présomptif.

La favorite ne s'en tint pas là; elle commença à prendre tous les airs de reine, moins à la vérité de son propre mouvement (car je crois qu'elle se connoissoit assez, pour n'avoir osé d'elle-même concevoir cette idée) que poussée à franchir ce pas, par les suggestions continuelles de ses créatures & de ses parens; madame de Sourdis, Chiverny & Fresne la secondoient si bien de leur côté, qu'insensiblement il n'y eut rien de si public dans toute la cour que la nouvelle que le roi alloit épouser sa maitresse, & qu'il ne sollicitoit son divorce à Rome que dans cette intention. Je fus révolté d'un bruit si injurieux à la gloire de ce prince, j'allai le trouver, & je lui en fis sentir les conséquences. Il m'en parut touché, & même piqué; son premier mouvement le porta à justifier

(8) On l'appella le chevalier de Vandôme; il fut tenu sur les fonts par madame Catherine, sœur du roi, & par M. le comte de Soissons. Il mourut grand-prieur de France en 1629.

madame de Beaufort, qu'il m'assura très-sérieusement n'y avoir contribué en rien; toute la preuve qu'il en avoit, c'est qu'elle le lui avoit dit: il en mit toute la faute sur madame de Sourdis, & sur Fresne, auxquels il montroit bien qu'il pardonnoit une hardiesse si peu respectueuse; puisque connoissant combien ils étoient coupables, il n'en fit pas le plus petit châtiment.

Une circonstance donna beaucoup de poids aux démarches que je fis sur cette affaire, tant en public qu'en particulier. La reine Marguerite, avec laquelle la question de la dissolution prochaine m'obligeoit à entretenir un commerce de lettres; sut après tous les autres, ce qui se disoit & se faisoit à la cour, & m'écrivit qu'elle continuoit à donner les mains à sa séparation d'avec le roi; mais qu'elle se sentoit si indignée qu'on pût penser à donner sa place à une femme aussi décriée que l'étoit la nouvelle duchesse par son commerce avec le roi; qu'elle, qui n'avoit point mis de conditions à son consentement, ne pouvoit présentement ne pas exiger qu'on lui accordât l'exclusion de cette femme, & qu'elle avoit pris sur ce point une si forte résolution, qu'on ne devoit pas s'attendre à la lui faire changer

par aucun traitement bon ou mauvais. Le roi, à qui je fis part de cette lettre; en comprit mieux jusqu'à quel point ce mariage, s'il venoit à s'exécuter, souleveroit tous les honnêtes gens, & commença à changer véritablement & d'avis & de conduite.

Je m'imaginai qu'en faisant savoir le contenu de cette même lettre à madame de Beaufort, elle produiroit peut-être dans son esprit le même effet. Je ne voulus pas prendre ce soin moi-même, pour ne pas m'exposer à essuyer les hauteurs & les emportemens d'une femme qui me regardoit comme une pierre d'achoppement à tous ses desseins. Je communiquai la lettre à Chiverni & à Fresne, qui en informerent aussi-tôt madame de Sourdis, & celle ci dans le moment même la duchesse de Beaufort; mais tous les conseillers de cette dame n'étoient pas si aisés à allarmer. Ils avoient bien compris qu'une démarche comme celle qu'ils avoient entrepris de faire faire au roi, ne pouvoit manquer de souffrir de grandes difficultés, & ils avoient pris leur parti sur chacune. Le résultat de toutes leurs délibérations avoit été qu'il falloit presser fortement la conclusion; persuadés que quand une fois l'affaire seroit consommée, ils n'auroient

N ij

aucune peine à la faire envisager sous une face qui la rendroit excusable ; qu'au pis aller, on s'en accommoderoit après quelques rumeurs, comme on fait de tout ce qui est sans remede. Ils connoissoient le génie du François, sur-tout du courtisan, dont la premiere loi est de vouloir tout ce que veut le souverain, & la plus forte passion celle de lui plaire. Enfin, ils crurent être assurés de tout, pourvu que le prince lui-même ne leur manquât point.

Fresne ayant dressé l'ordonnance pour le paiement des hérauts, trompettes & autres officiers subalternes de la couronne qui avoient servi dans la cérémonie du baptême; elle me fut apportée comme les autres, afin que j'y misse mon mandement pour l'acquitter. Je n'eus pas plutôt jetté les yeux sur cette piéce, qu'un vif sentiment de douleur me la fit regarder comme un monument de la honte du roi, qu'on alloit conserver à la postérité. Je ne balançai pas, je la retins, & en fis faire une autre, modeste, comme elle devoit l'être, où les noms de *Monsieur*, de *fils de France*, & tout ce qui pouvoit donner la même idée, étoit supprimé, & conséquemment l'honoraire des hérauts réduit à la taxe commune, ce qui ne les satisfit pas. Ils ne tarderent pas à revenir, & dans

leur mécontentement, ils alléguoient, & M. de Fresne, & la loi qui régloit leurs droits. Je me contins d'abord devant des gens dont je connoissois assez la mauvaise intention ; à la fin la patience m'échappa, & je ne pus m'empêcher de leur dire avec indignation : » Allez, allez, je n'en ferai » rien, sachez qu'il n'y a point d'enfans » de France «.

Je n'eus pas plutôt lâché la parole, que je me doutai qu'elle alloit me susciter une affaire. Pour la prévenir, je sortis dans le moment, & vins trouver S. M. qui se promenoit dans ses appartemens de Saint-Germain avec le duc d'Epernon : je lui dis, en lui montrant l'Ordonnance de Fresne, que si elle avoit lieu, il ne lui restoit plus qu'à se déclarer marié avec la duchesse de Beaufort. » Il y a ici de la » malice de Fresne, dit le roi, après l'avoir » lue ; mais je l'empêcherai bien. « Il m'ordonna de déchirer cet écrit, & dit tout haut en se tournant vers trois ou quatre seigneurs de la cour des plus proches : Voyez » la malice du monde, & les traverses que » l'on donne à ceux qui me servent bien : » on a apporté à M. de Rosny une ordon- » nance, afin de m'offenser, s'il la passoit, » ou d'offenser ma maîtresse, s'il la refu- » soit «. Dans l'état où étoient les choses,

cette parole n'étoit pas indifférente : elle fit juger aux courtisans, qui rioient de ma simplicité, qu'ils pouvoient bien s'être trompés eux-mêmes, & que le prétendu mariage n'étoit pas encore si proche qu'ils se l'étoient imaginé. Le roi continuant à m'entretenir seul, me dit, qu'il ne doutoit point que madame de Beaufort ne fût dans une violente colere contre moi : qu'il me conseilloit d'aller la trouver, & de chercher à la satisfaire par de bonnes raisons : » & si cela ne suffit, ajouta-t-il, je parlerai » en maître «.

La duchesse avoit son appartement dans le cloître de Saint-Germain : je m'y en allai de ce pas. Je ne sais quelle idée elle prit d'une visite qu'elle me vit commencer par une espece d'éclaircissement : elle ne me donna pas le tems de l'achever : la colere dont elle étoit animée, ne lui permettant pas de mesurer ses termes, elle m'interrompit, en me reprochant que je séduisois le roi, & lui faisois croire que le noir étoit blanc. » Ho ! ho ! madame, » lui dis-je, en l'interrompant à mon » tour, mais d'un air très-froid, puisque » vous le prenez sur ce ton, je vous baise » les mains ; mais je ne laisserai pas pour » cela de faire mon devoir : « & je sortis sans vouloir en entendre davantage, afin

de ne lui rien dire de mon côté de plus dur. Je mis le roi de fort mauvaiſe humeur contre ſa maîtreſſe, en venant lui rapporter ſes paroles : « Allons me dit » ce prince, avec un mouvement dont » je fus très-ſatisfait, venez avec moi, » & je vous ferai voir que les femmes » ne me poſſédent pas. » Son carroſſe tardant trop à venir à ſon gré, ſa majeſté monta dans le mien ; & pendant tout le chemin, juſqu'à l'appartement de la ducheſſe, il m'aſſura qu'on ne lui reprocheroit jamais d'avoir chaſſé, ni ſeulement mécontenté, par complaiſance pour une femme, des ſerviteurs qui, comme moi, ne cherchoient que ſa gloire & ſon intérêt.

Madame de Beaufort qui s'étoit attendue, en me voyant ſortir de chez elle, à y voir bientôt arriver le roi, avoit bien étudié ſon perſonnage pendant ce tems-là ; elle regardoit auſſi bien que moi la victoire que l'un ou l'autre allions remporter, comme le préſage heureux ou malheureux de ſa fortune. Lorſqu'on lui annonça le roi, elle vint le recevoir juſqu'à la porte de la premiere ſalle. Henri, ſans l'embraſſer, ni lui faire les careſſes ordinaires. « Allons, madame, lui dit-il,

» allons dans votre chambre, & qu'il » n'y entre que vous, Rofny & moi; » car je veux vous parler à tous deux, » & vous faire bien vivre enfemble. » Il fit fermer la porte, regarda s'il n'y avoit perfonne dans la chambre, la garde-robe & le cabinet; puis la prenant d'une main, pendant qu'il me tenoit de l'autre, il lui dit d'un air qui dut la furprendre beaucoup; que le véritable motif qui l'avoit déterminé à s'attacher à elle, étoit la douceur qu'il avoit cru remarquer dans fon caractere; qu'il s'appercevoit, par la conduite qu'elle tenoit depuis quelque tems, que ce qu'il avoit cru véritable, n'étoit qu'une feinte, & qu'elle l'avoit trompé. Il lui reprocha les mauvais confeils qu'elle prenoit, & les fautes confidérables qui en étoient la fuite. Il me combla de louanges pour faire fentir à la ducheffe, par la différence de nos procédés, que j'étois feul véritablement attaché à fa perfonne. Il lui ordonna de furmonter fon averfion pour moi, au point de fe conduire par mes avis, parce qu'affurément il ne me chafferoit pas pour l'amour d'elle.

Madame de Beaufort commença fa réponfe par des foupirs, des fanglots

& des larmes. Elle prit un air careſſant & ſoumis. Elle voulut baiſer la main de Henri. Elle n'omit rien de ce qu'elle connoiſſoit capable d'attendrir ſon cœur. Ce ne fut qu'après toutes ces petites façons qu'elle prit la parole, pour ſe plaindre amérement, de ce qu'au lieu du retour qu'elle auroit dû attendre d'un prince à qui elle avoit donné toute ſa tendreſſe, elle ſe voyoit ſacrifiée à un de ſes valets. Elle rappella ce que j'avois dit & fait contre ſes enfans, pour aigrir l'eſprit de ſa majeſté contre moi; puis feignant de ſuccomber au déſeſpoir, elle ſe laiſſa tomber ſur un lit, où elle proteſta qu'elle étoit réſolue d'attendre la mort, après un auſſi ſanglant affront. L'attaque étoit un peu forte. Henri ne s'y étoit point attendu. Je l'obſervois. Je vis ſon cœur chanceler; mais il ſe remit ſi promptement, que ſa maîtreſſe ne s'en apperçut point. Il continua à lui dire, du même ton, qu'elle auroit pu s'épargner la peine de recourir à tant d'artifices pour un ſi léger ſujet. Ce reproche la piqua ſenſiblement. Elle redoubla ſes pleurs. Elle s'écria qu'elle voyoit bien qu'elle étoit abandonnée, que c'étoit ſans doute pour augmenter encore ſa honte & mon

triomphe, que le roi avoit voulu me rendre témoin des choſes les plus dures qu'on puiſſe dire à une femme. Il parut que cette idée la plongeoit dans un déſeſpoir véritable. « Pardieu! Madame, » c'eſt trop, reprit le roi, en perdant » patience, je vois bien qu'on vous a » dreſſée à tout ce badinage, pour eſ- » ſayer de me faire chaſſer un ſerviteur » dont je ne puis me paſſer. Je vous » déclare que ſi j'étois réduit à la né- » ceſſité de choiſir, de perdre l'un ou » l'autre, je me paſſerois mieux de dix » maîtreſſes comme vous, que d'un ſer- » viteur comme lui ». Il ne laiſſa pas paſſer le terme de valet, dont elle s'étoit ſervie, & trouva encore plus mauvais, qu'elle l'appliquât à un homme dont la maiſon avoit l'honneur d'être alliée à la ſienne.

Après tant de paroles affligeantes, le roi quitta la ducheſſe bruſquement, & s'avança pour ſortir de la chambre, ſans être touché de l'état où il la laiſſoit; parce qu'apparemment la connoiſſance qu'il avoit de ſa maîtreſſe, lui découvroit tout ce qu'il y avoit d'affectations & de grimaces dans ſon procédé. Pour moi j'y étois trompé, juſqu'à en être affligé; & je ne ſortis d'er-

reur, que lorsque madame de Beaufort, voyant le roi prêt à sortir de chez elle, si irrité, qu'elle pouvoit appréhender que ce ne fût peut-être pour n'y plus jamais revenir, changea tout-d'un-coup de personnage. Elle courut l'arrêter, & se jetta à ses pieds, non plus pour le surprendre, mais pour lui faire oublier sa faute. Elle commença par s'excuser. Elle montra un air doux, & un visage serein. Elle jura au roi, qu'elle n'avoit eu, ni n'auroit d'autre volonté que la sienne. Il n'y a jamais eu de changement de décoration si subit. Je ne vis plus qu'une femme agréable & complaisante, qui agit avec moi, comme si tout ce qu'elle venoit de me dire n'étoit qu'un songe. La paix se fit avec une parfaite cordialité entre nous deux, & nous nous séparâmes tous fort bons amis.

Sur la fin d'octobre, le roi étant à Monceaux, ressentit quelques légeres atteintes de fiévre; qui aboutirent enfin à un accès des plus violens (9). On

(9) Voici comment l'historien Matthieu parle de cette maladie de Henri IV. » En riant avec sa » maîtresse & Bellegarde, de vers satyriques, il » lui prit un grand dévoiement, & fut sept heures

l'attribua au ravage qu'avoit fait une quantité prodigieuſe d'humeurs, dont ſa majeſté s'étoit déchargée par une purgation ; & comme la fiévre parut en effet diſſipée, le roi ſe crut guéri. Il m'en écrivit à Paris en ces termes ; me marquant pourtant qu'il lui étoit reſté, de ſon indiſpoſition, un abattement morne, qui ne lui étoit pas ordinaire, & qu'il alloit chercher à diſſiper en ſe promenant, s'il en avoit la force. C'étoit l'avant-coureur du mal, dans lequel il retomba peu de jours après ſi violemment, qu'il ſe vit en fort grand danger ; & que j'eus la douleur de le trouver en cet état, en arrivant à Monceaux avec Chatillon & d'Incarville, comme il me le mandoit par la lettre dont je viens de parler. Je crus longtems que je n'étois venu que pour voir mourir mon cher maître entre mes bras ; car il ne voulut point que je quittaſſe Monceaux, tant que dura ſa maladie ; & il m'appelloit fréquemment auprès de ſon lit. Dans un de ces momens, où

» en grand danger ; voulant toujours boire, & » jettant l'eau & le verre à la tête, &c «. *tom. 2, liv. 2, pag. 277.*

le mal, s'opiniâtrant par de continuels redoublemens, faisoit désespérer que tout l'art des médecins pût jamais le vaincre, & où ce prince étoit persuadé lui-même, qu'il touchoit à sa derniere heure. « Mon ami, me disoit-il, je n'appréhende » nullement la mort; vous le savez mieux » que personne, vous qui m'avez vu en » tant de périls, dont il m'étoit si facile » de m'exempter, mais je ne nierai pas » que je n'aye regret de sortir de la » vie, sans élever ce royaume à la splen» deur que je m'étois proposée, & avoir » témoigné à mes peuples que je les » aime, comme s'ils étoient mes en» fans, en les déchargeant d'une partie » des impôts, & en les gouvernant avec » douceur ».

Le bon tempérament de Henri prit enfin le dessus, & dissipa le mal, comme si on l'avoit enlevé tout d'un coup (10); ensorte que la joie de son rétablissement

(10) C'est pendant cette maladie, que Henri IV fut extrêmement incommodé d'une carnosité, qui servit de prétexte à la duchesse de Beaufort, pour faire entendre à ce prince, par La-Riviere, son premier médecin, qu'elle avoit mis dans ses intérêts, qu'il pourroit bien dans la suite n'avoir plus d'enfans. *Amelot de La-Houssaye*, *num.* 1, sur la 243. *lettre du cardinal d'Ossat.*

fuivit de fort près le chagrin où nous étions plongés. Il n'eut plus qu'une autre petite récidive, mais fans aucun accident fâcheux. Il m'en donna encore avis à Paris, où j'étois retourné, fitôt que je le vis hors de danger; & par une derniere lettre du 6 novembre, que Schomberg, revenant de Monceaux, m'apporta à Paris de la part de S. M., elle me fit fçavoir qu'elle étoit parfaitememe rétablie, à un fond de mélancolie près, dont elle ne pouvoit fe défaire, quoiqu'elle pratiquât exactement tout ce que les médecins lui confeilloient. Les fieurs Marefcot, Martin & Roffet, étoient allés à Monceaux, fur la nouvelle de fa maladie, pour aider de leurs avis, ceux qui étoient d'office auprès du prince; il eut l'attention de leur faire payer leur voyage, en m'écrivant de leur donner à chacun cent écus, & cinquante à Regnault, fon chirurgien.

Le roi n'avoit pas encore quitté Monceaux, lorfque le cardinal de Florence, qui avoit eu tant de part au traité de Vervins, paffa par Paris en revenant de Picardie, pour s'en retourner de-là à Rome, après qu'il auroit pris congé de S. M., Le roi m'envoya à Paris le

recevoir, & voulut qu'on le traitât avec les plus grands honneurs. Il avoit encore besoin auprès du pape d'un cardinal aussi puissant que cette éminence; qui parvint elle-même au pontificat. Je n'oubliai donc rien pour répondre aux intentions de S. M.; & le légat ayant eu envie de voir Saint-Germain-en-Laye, je fis savoir à Momier, concierge de ce château, qu'il tendit les salles & les chambres, des plus belles tapisseries de la couronne. Momier exécuta l'ordre avec tant de ponctualité, mais avec si peu d'esprit, qu'il choisit, pour parer la chambre du légat, une tenture que la reine Jeanne de Navare avoit fait faire, fort riche à la vérité, mais qui ne représentoit que des emblêmes & des devises contre le pape & la cour romaine, également satyriques & ingénieuses. Le prélat fit tout ce qu'il put pour m'engager à prendre une place dans le carrosse qui le conduisoit à Saint-Germain, ce que je refusai, voulant prendre les devans, afin de voir si tout étoit en ordre; dont je me sçus fort bon gré. Je vis la bévue du concierge, & y fis remédier promptement. Le légat n'auroit pas manqué de regarder & de faire regarder au pape une semblable

erreur, comme un dessein formé de l'insulter. Depuis, considérant qu'aucune différence de religion ne peut autoriser de pareils traits, je fis effacer toutes ces devises.

Il y avoit long-tems que j'aspirois à jouir du loisir de la paix, pour traiter enfin à fond la finance de l'état. Tout ce que j'avois pu faire jusques-là, s'étoit réduit à adoucir le mal; & loin de pouvoir creuser jusqu'à sa racine, pour l'extirper une bonne fois, les différens besoins de l'état, qui s'étoient toujours succédé les uns aux autres pendant la guerre, avoient fait regarder comme un grand coup, de pouvoir conduire les finances, sans en augmenter la confusion. Il est vrai, qu'à considérer la chose de près, elles paroissoient atteintes d'une playe absolument incurable, & qu'on ne pouvoit même guéres sonder qu'avec un courage & une patience invincibles. Le premier coup d'œil n'offroit qu'un discrédit universel, plusieurs centaines de millions dûs par le trésor-royal, nulles ressources, une misere excessive, une ruine prochaine; mais cet état même de désespoir, étoit ce qui devoit le plus engager à ne pas perdre un seul instant pour entreprendre ce grand ou-

vrage, pendant que l'opportunité des conjonctures laissoit du moins l'apparence de pouvoir réussir. Tout étoit tranquille, l'entretien des gens de guerre considérablement diminué, la plus grande partie des autres dépenses militaires supprimée. Le conseil du roi s'étoit enfin lassé de faire d'inutiles efforts, pour m'ôter la connoissance des affaires publiques; elles rouloient presque toutes sur moi. Ces messieurs dédaignoient même de venir aux assemblées, à moins que leur intérêt, ou celui de quelques parens & amis, ne les y conduisît; rien ne s'y proposoit plus sans mon avis, & rien ne s'y exécutoit plus que par mon aveu. Le roi n'avoit aucun secret pour moi, ni aucune autorité dont il ne me revêtit. Toutes ces considérations me firent croire que, si les malheurs causés par des guerres civiles, aussi longues & aussi cruelles, pouvoient être réparés; ce seroit alors qu'on en viendroit à bout, ou jamais.

J'ai reçu du ciel un tempérament assez robuste, un corps capable de supporter (11) un long travail, & une grande

(11) Le portrait que nous fait M. de Péréfixe, de M. de Rosny, est tout-à-fait semblable à celui

application d'esprit, une inclination naturelle à l'ordre & à l'économie, en-

---

qu'on va voir tracé ici : » sur-tout, dit-il, il avoit » le génie porté au maniement des finances, & » toutes les qualités requises pour cela. En effet, » il étoit homme d'ordre, exact, bon ménager, » gardoit sa parole, point prodigue, point fastueux, » point porté à faire de folles dépenses, ni au jeu, » ni en femmes, ni en aucunes choses, qui ne » conviennent pas à un homme élevé dans cet » emploi. De plus, il étoit vigilant, laborieux, » expéditif, qui donnoit presque tout son tems » aux affaires, & peu à ses plaisirs ; avec cela il » avoit le don de pénétrer ces matieres jusqu'au » fond, & de développer les entortillemens & les » nœuds dont les financiers, quand ils ne sont pas » de bonne foi, s'étudient à cacher leurs friponneries ». 3 *Part.* P. Matthieu ne lui donne pas » de moins grands éloges, *tom.* 2, *liv.* 2, *p.* 278.

» Le roi lui donna, dit Le-Grain, la charge de » surintendant-général de ses finances, avec telle » autorité, qu'il ne s'en vit jamais une pareille en » telle charge ; en laquelle il faut confesser qu'il » falloit alors un homme qui eût les yeux bandés, » & qui ne regardât rien que le profit du roi, » c'est à-dire, du trésor public, qu'il étoit nécessaire de remettre en vigueur ; & qui fût plus rude » que la dignité des uns & le respect des autres, » n'eût pu porter en autre saison. . . . Et de fait, » cette grande autorité & puissance que le roi lui » donna, rendit en peu de tems la force aux nerfs » de l'état, &c «. Voyez tout ce que dit cet écrivain au sujet de M. de Sully, *liv.* 7.

» Il mit, ce sont les paroles de d'Aubigné,

core cultivée par une étude particuliere de cette ſcience, depuis ving-cinq ans

» *tom. 3, liv. 5, chap. 3,* les finances ès mains » du marquis de Roſny, depuis duc de Sully, pour » ce qu'il trouvoit en lui un eſprit fort général & » laborieux, & une auſtérité naturelle, qui mépriſant » les bonnes graces de tous, portoit l'envie des » refus, & par-là fit la bourſe du roi, à quoi le » naturel du maître tenoit bien ſa partie, &c «.

Voici comme il en eſt parlé dans un diſcours qui ſe voit, *tom. 3 des Mém. d'état de Villeroi.* » Ce » changement de viſage, que ledit ſieur de Sully » a donné à la France néceſſiteuſe, la rendant » opulente par ſon ménage & induſtrie, témoigne » aſſez ſa ſuffiſance. Les remontrances qu'il faiſoit » aux volontés du roi, & les réſiſtances à tous les » grands, démontrent ſa vertu .... ſa prudence » & ſon courage. Ses envieux mêmes diſent, que » lui ſeul eſt plus utile au public, & fait mieux » les affaires, que tous les autres enſemble, &c «. Le diſcours manuſcrit que nous avons cité dans la préface, ſe rapporte à celui-ci, & on peut y ajouter le témoignage de preſque tous les hiſtoriens & mémoires de ce tems-là, qui conviennent que M. de Sully a mérité en rigueur les noms de miniſtre très-laborieux, très-capable, très-intégre & ſur-tout très-ferme. Les défauts de hauteur, de dureté & de vanité, qui ſont preſque les ſeuls qu'on lui ait reprochés, viennent de cette derniere qualité, pouſſée ſans doute un peu trop loin. Nous aurons encore occaſion d'en parler dans la ſuite, mais j'ai cru devoir joindre d'avance ces témoignages à la deſcription qu'il fait en cet endroit, de ſes mœurs & de ſa conduite.

que j'étois attaché à la perſonne du Prince; & s'il m'eſt permis de le dire, une paſſion encore plus forte pour la vertu & pour l'honneur; voilà les diſpoſitions que j'ai apportées pour le maniement des affaires publiques. Avec elles, quoiqu'on ne ſoit pas exempt de commettre des fautes, & même d'aſſez conſidérables, cependant (& l'expérience, auſſi bien que le ſuccès de mon travail me donnent droit de le dire) on peut aſſurer que les finances d'un état ſont tombées dans de bonnes mains, lorſqu'un peu de jugement, beaucoup de travail & d'exactitude, plus de probité encore, ſont les qualités qu'on remarque dans celui qui les gouverne. Je n'oſerois me donner plus de part dans le portrait que je vais tracer, du véritable homme de finance, parce que, quoique je me le ſois toujours propoſé à imiter, je ſuis ſincérement très-éloigné de prétendre moi-même me donner pour modéle.

Il ſeroit bien plus court de dire que l'homme appellé à la conduite des affaires, doit être un homme ſans paſſions; mais pour ne pas le détruire, en le réduiſant à une exiſtence impoſſible & purement idéale, diſons ſeulement qu'il faut qu'il connoiſſe du moins toute la

basseſſe de l'orgueil, toute la folie de l'ambition, toute la foibleſſe de la haine & de la vengeance. Comme je ne veux rien dire, que ce qui peut le regarder directement, je ne releverai point ici l'indignité de maltraiter perſonne de fait, ou ſeulement de parole, & de ne point donner d'ordre à ſes inférieurs, que la colere ou la mauvaiſe humeur ne les aſſaiſonne de juremens. Puiſqu'il vit pour le public, il doit ſe rendre affable & acceſſible à tout le monde, excepté à ceux qui ne l'abordent que pour chercher à le corrompre, & ne jamais perdre de vue cette maxime, qui tient un des premiers rangs dans le détail du gouvernement, qu'un royaume doit être conduit par des régles générales, & que les exceptions ſeules produiſent la plainte & le mécontentement.

La connoiſſance du rang, & des différens degrés de diſtinction, non-ſeulement n'a rien de contraire à cette maxime, mais encore elle lui eſt eſſentiellement néceſſaire, tant pour obſerver la proportion dans les traitemens que la politeſſe françoiſe a établis entre les conditions, que pour ſe guérir de l'erreur, que ſes richeſſes & ſa faveur lui aſſerviſſent toutes les autres. Le penchant pour

le ſexe eſt une ſource de foibleſſes & d'injuſtices, qui l'entraîneront indubitablement au-delà des bornes de ſon devoir. La paſſion du gros jeu l'expoſera à des tentations mille fois plus difficiles encore à vaincre à un homme qui manie tout l'argent du royaume : pour n'y pas tomber, je ſuis obligé de lui preſcrire de ne connoître, ni les cartes, ni les dés.

Le dégoût du travail vient encore ordinairement de tout ce qui porte à la volupté, ou inſpire la molleſſe. L'homme d'état doit donc chercher, dans la ſobriété, le remede contre la ſomptuoſité & la délicateſſe de la table, qui ne ſont propres qu'à énerver également le corps & l'eſprit ; l'honnête homme ne connoît point l'ivrognerie. L'homme laborieux ne doit pas moins ignorer ce qu'on appelle ragoûts & liqueurs. Comme il doit ſe rendre en tout tems, & même à toute heure, le ſéjour de ſon cabinet, non pas ſimplement ſupportable, mais délicieux, il ne peut trop ſe donner de garde de ne pas ſe remplir la tête de ballets, de maſcarades, & autres parties de plaiſir : il y a, dans toutes ces bagatelles, je ne ſçais quel attirail, qui amollit ſouvent le cœur des philoſophes & des miſantropes mêmes.

Je dis la même chose de la chasse, des équipages, des livrées nombreuses, des ameublemens, des batimens, & de toutes les aûtres inventions du luxe. Le goût qu'on a pour une seule de ces choses, dégénere bientôt en une espéce de fureur, dont la perte du tems n'est que le moindre effet. La prodigalité, la ruine, & le deshonneur, en sont les suites ordinaires. Il n'appartient qu à un homme, qui ne peut se résoudre à vivre & à s'entretenir avec lui même, de penser éternellement galeries, colonnes, dorures, & de courir toute sa vie après des statues, des antiques & des médailles. Sçachez vous contenter d'un tableau commun; la délicatesse de ramasser avec de grandes dépenses, & d'aussi grandes inquiétudes d'esprit, des originaux & toute autre piéce rare, ne vient que de préoccupation.

Je suis pourtant bien éloigné, avec toutes ces maximes, de pousser la sévérité, jusqu'à défendre à l'homme en place, tout retour vers soi-même, & lui interdire toute sorte de plaisirs. Je veux qu'il se divertisse, & qu'il prenne soin de sa fortune, pourvû qu'il fasse l'un sans se répandre & se dissiper; & l'autre, sans se flétrir & se dégrader. C'est un des

avantages de l'esprit d'ordre & de modération, que celui qui le posséde, pourvû qu'il vive long-tems, se trouve dans l'abondance, sans qu'il s'en appèrçoive. Faire fortune, qui est un terme si odieux, parce que souvent il n'offre qu'injustices, vexations & cruautés dans les emplois, que lâches artifices, indignes flateries, basses servitudes, ou même fourberies & trahisons à la cour, n'est plus qu'un effet naturel, & même une vertu, lorsqu'on n'y apperçoit que le prix du travail & la récompense légitime des bonnes actions. J'ajoute seulement, de peur d'équivoque, qu'ils y doivent être apperçus si clairement, qu'ils frappent les yeux, & arrachent l'aveu de nos plus grands ennemis (12).

---

(12) Une grande partie des maximes, dont est rempli le *chap.* 8, *part.* 1. du testament politique du cardinal de Richelieu, qui traite du conseil & & des conseillers du roi, est visiblement tirée de cet endroit, & de plusieurs autres mémoires de Sully, & principalement ce qu'il dit des quatre qualités requises pour faire le conseiller parfait, qui sont la capacité, la fidélité, le courage ou fermeté, & l'application. J'aurai occasion dans la suite de faire quelques observations sur ce que les maximes & les mœurs de M. de Sully paroissent avoir d'outré, par rapport à ce qu'on appelle luxe.

Pour

Pour cela, il devroit être établi, que tout homme qui prend en main le maniement des finances, ou de telle autre partie du ministere, fît & renouvellât de tems en tems une espèce de profession, je veux dire, qu'il commençât, en entrant en place, par fournir un mémoire exact & détaillé de ses facultés présentes ; & qu'il en donnât un second dans la même forme, en sortant du ministere ; ensorte que le changement arrivé dans son état, ne fût pas moins connu des autres que de lui même. J'ai déja eu soin de rendre compte au public, de toutes les augmentations de biens & de dignités, qui me sont arrivées, à mesure que les différentes occasions les ont amenées, & je ne veux pas me départir de cette méthode ; mais ; comme je crois la chose de nature à devoir être assujettie au calcul, je vais mettre tout le monde en état de le faire soi-même, en attendant qu'on le voye parfait à la fin de ces mémoires.

Le bien de mon pere ayant été partagé également entre moi, & le seul qui resta de quatre freres que j'avois eus, ma part, en y joignant la dot de mon épouse, qui consistoit en dix mille livres, ne monta qu'à quinze ou seize mille livres

de rente, & comme elle n'augmenta gueres pendant cette vingtaine d'années, qui ne laiſſoit point au roi d'occaſions de récompenſer ſes ſerviteurs, voilà tout ce que j'avois, lorſque les finances de l'état me furent remiſes. Je ſçais que bien des perſonnes rougiroient d'un pareil aveu; mais pour moi, je l'ai déja dit, je ne trouve, à cet égard, qu'une ſeule choſe dont on doive rougir; c'eſt l'infamie des biens mal acquis, ou douteux. Je n'appréhende le reproche, ni de concuſſion, ni de confiſcation, ni de profits équivoques; tout ce que j'ai ajouté à ce premier fonds, ne ſont que de purs bienfaits du roi; en ſorte que je dois tout à un ſeul Dieu, & à un ſeul maître.

Ce que j'avois déja pu y joindre, juſqu'à l'année préſente 1598, montoit aux ſommes ſuivantes, deux mille livres d'appointement en qualité de conſeiller de Navarre, autant comme conſeiller d'état; avec les trois mille ſix cens livres de penſion, que le roi avoit attachées à cette charge, mes gages comme membre du conſeil, ayant augmenté par degrés, & à proportion des ſervices que le roi trouvoit que je lui rendois; ils étoient alors portés à vingt mille livres. Le roi doubla ma compagnie de gendarmes, qui

d'abord n'étoit que de cinquante hommes; & après qu'elle eût été incorporée à celle de la reine, dont je fus fait capitaine-lieutenant, cette compagnie me rapporta de gages, cinq mille livres. Le roi me fit encore conſeiller d'honneur (13) au parlement de Paris, mais ſans gages; ce fut dans le tems où le jeune Chauvelin (*a*) fut le premier diſpenſé de la regle des quarante jours, moyennant quatre mille écus. Je ne ferai qu'un article du gouvernement de Mantes, dont je venois d'être pourvu, & de celui du Gergeau, que Sa Majeſté me donna enſuite. Tel étoit alors l'état de ma fortune; le cours qui, juſques-là en avoit été aſſez lent, devint très-rapide les années ſuivantes, par les grandes charges dont Sa Majeſté m'honora, & par des gratifications ſi conſidérables, que l'article que j'en formerai, en les raſſemblant,

---

(13) Les lettres-patentes, par leſquelles Henri IV fait le marquis de Roſny, conſeiller d'honneur, lui donne l'entrée au parlement, &c. datées du 16 Mars 1602, ſe voient dans les regiſtres du parlement de Paris, ainſi que l'enregiſtrement de ces lettres, & ſa réception du 19 Mars de la même année.

(*a*) Sébaſtien Chauvelin.

ſera des plus importans. Je promets d'y comprendre ſes plus petites libéralités, & juſqu'à celles des autres perſonnes royales. Avant que d'entrer dans la diſcuſſion des affaires & dans le détail des finances, à quoi je me ſuis engagé, je vais, puiſque j'ai commencé à inſtruire le public de mes diſpoſitions perſonnelles, achever le tableau, en expoſant, & mes occupations journalieres, & toute ma maniere de vivre, depuis que je ſuis devenu perſonne publique : c'eſt ici le véritable endroit de le faire, quoique pour tout dire à la fois je ſois obligé de me ſuppoſer déja revêtu de toutes les charges qui ne me vinrent que quelque tems après.

Il n'y avoit aucun des ſix jours ouvrables de la ſemaine où il ne ſe tînt un conſeil matin & ſoir. Le premier & le plus important de tous eſt celui qu'on appelloit le conſeil d'état & des finances, qui occupoit lui ſeul les mardi, jeudi & ſamedi, par les deux ſéances du matin & de l'après-midi. Le roi en étoit le chef, & y aſſiſtoit aſſidûment. Les princes, les ducs & pairs, les officiers de la couronne, les chevaliers des ordres du roi, ou ceux qui avoient un brevet de ſa majeſté, y avoient entrée & voix délibéra-

tive. On y recevoit & l'on y examinoit toutes ſortes de requêtes, ſur quelque ſujet que ce pût être; mais principalement ſur ce qui concernoit les penſions de l'état, qui dès-lors commencerent à être acquittées avec un ſoin & une régularité qui les fit préférer à toutes autres ſortes de biens, même aux fonds de terre. Les trois autres jours de la ſemaine étoient remplis de même matin & ſoir, par différens conſeils qu'on appelloit conſeils des parties, compoſés d'un certains nombre de conſeillers particuliers. Là, on examinoit ce qui étoit du reſſort de chacun de ces conſeils; s'il y étoit porté quelque conteſtation, elle étoit renvoyée aux tribunaux auxquels il appartenoit d'en connoître, en veillant à ce qu'ils rendiſſent bonne & prompte juſtice.

J'étois de tous ces conſeils, & j'y préſidois ordinairement, lorſque le roi ne pouvoit pas s'y trouver; ce qui arrivoit ſouvent, ſur-tout pour les conſeils des parties. Je ne manquois jamais au conſeil d'état, qui rouloit preſqu'entiérement ſur moi. C'étoit à moi qu'étoient adreſſées les lettres & les requêtes qui devoient y être préſentées; &, comme les queſtions qui demandent des délibé-

rations générales ne ſont pas fort communes, en faiſant part de ces affaires, j'en apportois en même-temps la ſolution: ſouvent même j'y apportois les arrêts tout dreſſés, afin que tout fût expédié dans une ſeule ſéance, & rarement on y changeoit quelque choſe. J'ai toujours eu pour principe, que les réponſes que l'on donne en ſous-ordre aux employés dans les grandes affaires, ne peuvent être ni trop promptes, ni trop préciſes; tout le tems paſſé en conteſtations, eſt un tems perdu.

On conçoit aiſément combien ce ſeul travail demande de tems: auſſi m'accoutumai-je à me lever à quatre heures du matin, ſoit en hiver, ſoit en été; & les deux premieres heures de la journée étoient employées à nettoyer, autant qu'il étoit poſſible, chaque jour le tapis des affaires qui y étoient miſes. Tout miniſtre qui en uſera autrement, laiſſera tout dans la confuſion & dans une perpétuelle indéciſion, par les différens embarras dont il ſe verra à la fin accablé. J'étois habillé à ſix heures & demie, & en état de me rendre au conſeil, qui commençoit à ſept, pour finir d'ordinaire à neuf, & ſuivant l'importance des matieres, à dix, & quelquefois à onze.

Il arrivoit aſſez ſouvent qu'au lieu d'y venir, ſa majeſté m'envoyoit enſuite chercher dès les neuf & dix heures, ſoit ſeul, ſoit avec ſes deux autres miniſtres d'état, (14) MM. de Villeroy & Sillery; & que, ſe promenant avec nous, elle nous faiſoit entendre ſes intentions, & donnoit ſes ordres à chacun de nous ſur

(14) C'eſt le nom que portoient alors ceux qu'on a nommés depuis ſecrétaires d'état : & ceux qu'on appelloit ſecrétaires d'état, qui étoient meſſieurs Forget, Loménie, Beaulieu-Ruſé & Potier, n'étoient proprement que quatre ſecrétaires des finances, ou premiers commis de S. M. Quoiqu'il paroiſſe qu'aucun des trois miniſtres d'état n'ait porté le nom de premier ou principal miniſtre, le partage des fonctions du miniſtere étoit ſi inégal entre M. de Sully, & ſes deux collégues, & Henri IV donnoit au premier une ſi grande part, & une ſi grande autorité dans celles qui étoient de leur reſſort, qu'on peut dire qu'il n'y avoit que le nom ſeul de premier miniſtre qui lui manquoit. Ce nom même n'étoit pas alors fort en uſage. Le chancelier du Prat ſous François I, le connétable de Montmorency ſous Henri II, &c. ne l'ont point porté, quoiqu'ils aient eu toute la confiance de leurs maîtres. M. de Villeroi étoit à la tête des affaires étrangeres, ayant auſſi pour adjoint le préſident Jeannin. M. de Sillery, avec M. de Belliévre, qui peu de tems après fut chancelier, avoient la direction des affaires du dedans du royaume.

nos emplois particuliers. Au fortir de là je m'en venois dîner.

Ma table n'étoit, pour l'ordinaire, que de dix couverts; & comme elle étoit fervie avec une frugalité qui eût pu déplaire aux feigneurs de la cour, fur-tout à ces fenfuels qui fe font une occupation très-férieufe de raffiner fur tout ce qui fe mange & fe boit, je n'y conviois prefque perfonne; enforte que ces places n'étoient, pour l'ordinaire, remplies que par mon époufe, mes enfans, & au plus par quelque ami qui n'étoit pas plus difficile que moi. On a plufieurs fois effayé de me faire changer de conduite; mais je ne répondois à tous ces reproches que par les paroles d'un ancien; que, fi les convives font fages, il y en a fuffifamment pour eux, s'ils ne le font pas, je me paffe fans peine de leur compagnie.

Au fortir du dîner, je paffois dans ma grande falle, où l'on favoit que je donnois une audience réglée, & qui, par cette raifon, étoit toujours remplie à cette heure. Tout le monde y étoit admis; &, fi l'audience étoit libre, la réponfe n'étoit pas moins prompte : en cela, mon goût fecondoit l'intention de fa majefté. Je commençois par les eccléfiaftiques de l'une & de l'autre religion.

Les gens de la campagne, qui reſtoient les derniers, n'y perdoient qu'un peu d'attente. Je faiſois enforte que tout le monde fût expédié avant que je me retiraſſe. J'envoyois même avertir de s'approcher, ceux qui avoient laiſſé paſſer l'heure dans la cour, ou dans le jardin. Si la choſe qu'on me propoſoit étoit juſte, & dépendoit de moi, en deux mots j'en promettois l'exécution. Si elle étoit injuſte, j'en faiſois quelque reproche avec politeſſe, & je me défendois honnêtement de m'en mêler. Si elle me paroiſſoit douteuſe ou compliquée, j'appellois un intendant ou un de mes ſecrétaires, que je chargeois des papiers qui en pouvoient donner l'éclairciſſement, & je faiſois enſorte que l'expédition que j'en promettois dans la ſemaine, fût achevée dans ce tems-là. Quelque épineuſe que fût la queſtion, le conſeil auquel elle étoit portée, ne la gardoit jamais au-delà du mois.

A l'égard des autres conſeils, auxquels étoient affectés le lundi, le mercredi & le vendredi, j'y vacquai tout auſſi longtems que je pus, avant que mes charges multipliées euſſent auſſi multiplié mes occupations, & même après; mais lorſque la direction de la marine, de l'artil-

lerie, des fortifications, des bâtimens, des ponts & chaussées, m'eut été confiée personnellement, & qu'il fallut y joindre encore le détail de mes gouvernemens, je fus obligé de substituer ces soins à l'autre, & de consacrer la matinée de ces trois jours, à la connoissance des affaires dépendantes de ces charges; parce que sa majesté les trouvoit assez de conséquence, sur-tout celle de grand-voyer & de sur-intendant des fortifications & bâtimens, pour assister à l'appurement des états de chacune de ces parties, qui se faisoit en présence des autres gouverneurs & autres officiers intéressés, appellés en corps à ce sujet : mais pour cela je ne perdois pas de vue les autres conseils. J'avois soin qu'il ne s'y fît pendant que j'étois absent aucune délibération importante, sur-tout lorsqu'il s'agissoit de la guerre.

Je dispensois mon tems, de maniere que chacune de ces parties me fournît encore du tems pour les autres, & même pour bien d'autres, que je n'ai pas encore nommées; car, combien d'affaires extraordinaires & imprévues? combien d'ordres, de consultations & de lettres de sa majesté, qui n'avoient rapport à rien de tout cela? On en jugera par l'as-

ſurance générale, que, non-ſeulement il n'arriva jamais rien à ce prince, dont il ne me fît auſſi tôt confidence, mais même qu'il ne ſe paſſa jamais rien dans ſon intérieur, (15) qu'il ne dépoſât dans mon ſein : ſecrets, deſſeins, penſées, maladies cachées, plaiſirs & chagrins domeſtiques, craintes & eſpérances, amours, amitiés & haine ; tout enfin étoit confié à ma fidélité & à ma diſcrétion : je puis bien me ſervir de ces termes. C'eſt dans tous ces momens que, pour ſatisfaire aux beſoins & aux deſirs de Henri, il falloit faire treve avec toutes les occupations les plus preſſantes, imaginer des moyens, ſe prêter à des entrepriſes, répondre à des lettres, & entreprendre des voyages qui auroient mis en ſouffrance toutes les autres affaires de l'état, ſi en donnant la nuit auſſi bien que le jour à ces nouveaux

(15) « Jamais aucun miniſtre n'a eu plus parfaitement la confiance de ſon prince que celui-ci, & jamais perſonne ne s'en eſt rendu plus digne par ſa fidélité, ſon activité, ſon application continuelle aux affaires, & ſon déſintéreſſement dans toutes les choſes où il s'agiſſoit du ſervice du roi, &c ». *Hiſtoire de France de Châlons*, *tom.* 2, *pag.* 255.

incidens qui n'avoient ni mois, ni jours, ni heures réglées, une extrême diligence à réparer les affaires qui en avoient été interrompues, n'eût remis toutes choſes dans leur état naturel.

On eſt ſurpris, en faiſant ces réflexions, comment avec une ſi prodigieuſe économie du tems, il en reſte ſi peu pour les affaires purement domeſtiques. Le petit nombre d'inſtans que j'ai pu donner à celles-là, je n'ai jamais pu le rencontrer que par échappées dans quelqu'une des après-dînées de ces trois mêmes jours : auſſi fallut-il que mon épouſe s'accoutumât à faire tout ce qu'il n'étoit pas de néceſſité abſolue que je fiſſe moi-même, ou que je m'en repoſaſſe ſur des gens d'affaires ou ſur des domeſtiques.

Quant aux récréations, & aux heures de délaſſement, qui doivent par néceſſité trouver place au milieu d'un travail ſi aſſujettiſſant, elles n'étoient pas moins réglées que les affaires mêmes, mais auſſi ſujettes à être dérangées. Lorſque j'avois le bonheur qu'elles ne le fuſſent point, je ne ſortois point de l'arſenal pour les goûter. C'eſt dans ce château que j'ai fait ma demeure, depuis que j'ai reçu la

charge de grand-maître, jusqu'au tems où la mort de mon roi m'a rendu au repos d'une vie privée. Les exercices, dont l'arsenal étoit une excellente école pour la jeunesse, étoient ce qui me délassoit le plus l'esprit, sur-tout lorsque j'y voyois mêlés mes enfans, mon gendre, mes parens & amis particuliers. La bonne compagnie qui se trouvoit les après-midi dans cette petite enceinte, les fanfares qu'on y entendoit, l'air de gaïté sans mollesse & de plaisir, sans non-chalance qu'on y respiroit, est tout ce que je connois de plus propre à récréer un esprit, à qui l'habitude du travail rendroit insipides les divertissemens purement de paresse & d'indolence.

De quelque maniere que j'eusse passé l'après-midi, & que l'heure du souper fût venue, elle n'étoit pas plutôt arrivée que je faisois fermer les portes, & défendois qu'on laissât entrer personne, à moins que ce ne fût de la part du roi. Depuis ce moment, jusqu'à l'heure du coucher, qui étoit toujours pour moi à dix heures, il n'étoit plus fait mention d'affaires, mais de dissipation, de joie & d'effusion de cœur, avec un petit nombre d'amis, de bonne, & sur-tout d'agréable société.

Le miniſtere général, poſte toujours fort laborieux, n'eſt pas pourtant toujours chargé des mêmes difficultés; & on ne peut qu'envier le bonheur de ceux qui y ſont appellés dans une conjonćture, où toutes les affaires ſe conduiſant depuis pluſieurs années par un cours réglé & paiſiblement tranquille, ils peuvent, aſſis ſur le timon, ſe contenter d'une inſpećtion générale, & laiſſer le reſte de la manœuvre à ce grand nombre d'ouvriers, qui travaillent ſous leurs ordres. Je n'ai pas eu cet avantage. On s'en eſt déja apperçu par ce que j'ai eu occaſion de dire en différentes fois; &, pour ne point encore entamer le fait de la finance, qui étoit alors une mer ſans fond ni rive, je prie qu'on jette un coup d'œil ſur les différens embarras qu'on rencontroit, ſans ſortir de l'intérieur du royaume: une cabale de révoltés à éclairer de près, &, s'il ſe pouvoit, à réduire, une diſpute de religion à terminer, un parti puiſſant à ſatisfaire & à contenir, une ſubordination & une police générale à établir & faire obſerver; la choſe étoit au point, qu'on ne connoiſſoit rien de ce grand nombre d'officiers de guerre, de police, de finances, de judicature, & de la maiſon du roi, penſionnaires, ou aux gages de

l'état, ſinon que le nombre en étoit en effet infini, & qu'il falloit commencer par en rechercher les noms, & les comprendre tous dans un regiſtre, pour pouvoir enſuite en ſupprimer une partie.

Les affaires de la guerre étoient dans le plus grand renverſement, & l'ordre qu'on y pouvoit mettre, ne dépendoit pas, comme on ſe l'imagine peut-être, de réformer une grande partie des troupes. Il falloit prendre connoiſſance de toutes les villes & places fortes, dont la plûpart étoient dans un état de ruine ſi prochain, que, par cette raiſon, & pour diminuer la quantité des garniſons qu'on entretient en France, il étoit néceſſaire d'en démolir la partie qui étoit inutile; ce qu'on ne pouvoit pourtant faire qu'après la mort de ceux à qui il auroit été dangereux d'en ôter le gouvernement.

La marine ſeule pouvoit occuper un miniſtre entier, & pendant une longue ſuite d'années; car cette partie de l'état qui demande une ſi grande ſujétion, ne prend pas des progrès bien rapides. Elle ne peut les tirer que de l'aiſance & de la ſplendeur que le tems de la paix & un bon gouvernement donnent à un royau-

me. (16) On ne conçoit point jusqu'à quel point la marine, & le commerce qui en dépend, étoient oubliés en France. Je convins avec le roi qu'on commenceroit cet établissement par tous les premiers principes; qu'on feroit visiter les côtes, examiner les ports, afin de prendre des mesures pour leur réparation; qu'on en feroit de même du petit nombre de vaisseaux & des galeres délabrées qu'on y trouveroit encore, en attendant qu'on en pût construire de nouveaux; après quoi l'on nommeroit des officiers, & on chercheroit des matelots & des pilotes, dont on animeroit l'industrie par des récompenses: en un mot, pour épargner un plus long détail, qu'on commenceroit à créer une marine absolument nouvelle.

Tout cela ne pouvoit s'exécuter que successivement & peu-à-peu. La finance,

(16) » Il faut être puissant, dit le cardinal de » Richelieu, après M. de Sully, pour prétendre à » cet héritage, (de la possession de la mer) les » titres de cette domination sont la force, & non » la raison «. *Testament politique de ce cardinal, Part. 2. chap. 9, sect. 5 & 6.* Le cardinal d'Ossat, dans plusieurs de ses lettres, conseille à Henri IV de rétablir la marine.

comme la partie la plus malade du corps de l'état, étoit auſſi celle à laquelle il falloit donner les premiers ſecours On va juger de la grandeur du mal, par le mémoire des ſommes qui ſortirent du tréſor royal, pour amener au parti du roi les chefs & autres principaux membres & villes de la ligue. Ce mémoire a quelque choſe d'aſſez curieux ; il monte à plus de trente-deux millions de livres. (17). Le voici :

Au duc de Lorraine, & autres particuliers compris dans ſon traité, trois millions ſept cens ſoixante-ſix mille huit cent vingt-cinq livres. Au duc de Mayenne, & autres compris dans ſon traité, compris auſſi deux régimens Suiſſes, que le roi ſe chargea de payer trois, millions cinq cent quatre-vingt mille livres. Au duc de Guiſe, & autres compris dans ſon traité, trois cent quatre-vingt-huit mille livres. Au duc de Nemours & autres, trois cent ſoixante dix huit mille livres. Au duc de Mercœur, pour Blavet, & autres villes de Bretagne, quatre millions deux cent quatre-vingt-quinze

(17) Il y a ici une erreur de calcul d'environ cent mille livres dans les anciens mémoires.

mille trois cent cinquante livres. Au duc d'Elbœuf, pour Poitiers, &c. neuf cent soixante & dix mille huit cent vingt-quatre livres. A MM. de Villars & le chevalier d'Oise, pour Rouen & le Havre, y compris aussi les dédommagemens accordés à M. le duc de Montpensier, au maréchal de Biron, au chancelier, &c. trois millions quatre cent soixante dix-sept mille huit cent livres. Au duc d'Epernon & autres, quatre cent quatre-vingt-seize mille livres. Pour la réduction de Marseille, quatre cent six mille livres. Au duc de Brissac, pour Paris, &c. un million six cent quatre-vingt-quinze mille quatre cent livres Au duc de Joyeuse, pour Toulouse, &c. un million quatre cent soixante-dix mille livres. A M. de la Châtre, pour Orléans, Bourges, &c. huit cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent livres. A MM. de Villeroi & d'Alincourt, pour Pontoise, &c. quatre cent soixante-seize mille cinq cent quatre-vingt-quatorze livres. A M. de Bois-Dauphin, & autres, six cent soixante dix-huit mille huit cent livres. A M. de Baslagni, pour Cambrai, &c. huit cent vingt-huit mille neuf cent trente livres. A MM. de Vitry & de Médavy, trois cent quatre-vingt mille livres. Aux sieurs

Vidame d'Amiens, d'Estournelle, marquis de Trenel, Sesseval, du Pêche, Lamet, &c. & pour les villes d'Amiens, Abbeville, Peronne, Courcy, Pierrefont, &c. un million deux cent soixante-un mille huit cent quatre-vingt livres. Aux sieurs de Belan, Quionville, Joffreville, du Pêche, &c.; & pour Troyes, Nogent, Vitry, Chaumont, Rocroy, Château-Porcien, &c. huit cent trente mille quarante-huit livres. A MM. de Rochefort, & pour Vézelay, Mâcon, Mailly, &c. quatre cent cinquante-sept mille livres. A MM. de Canillac d'Achon, Lignerac, Monsan, Fumel, &c.; & pour la ville du Puy, &c. cinq cent quarante-sept mille livres. A MM. de Monpezat & de Montespan, &c.; & pour différentes villes de Guyenne, trois cent quatre-vingt-dix mille livres. Pour Lyon, Vienne, Valence, & autres du Dauphiné, six cent trente-six mille huit cent livres Aux sieurs Daradon, la Pardieu, Bourcanny, Saint Offange, pour Dinan, &c. cent quatre-vingt mille livres. Aux sieurs de Leviston, Baudoin & Beauvilliers, cent soixante mille livres.

J'effrayerois mes lecteurs, si je leur montrois que cette somme ne fait encore

qu'une très-petite partie de celles qui étoient demandées au trésor royal, soit par les François, soit par les Etrangers, à titre de solde, de pensions, de prêt, d'arrérages de rentes, &c.; & que le total de toutes ces sommes-là, après avoir fait quelques retranchemens, dont la justice se faisoit appercevoir sans un grand examen, montoit, par la supputation que j'en fis, à près de trois cent trente millions de livres. C'est un calcul que j'exposerois ici, si je ne jugeois qu'il trouvera mieux sa place, lorsqu'il s'agira de la discussion de toutes ces parties.

Voilà un beau champ ouvert aux travaux d'un sur-intendant des finances: mais par où commencer? L'exorbitance des dettes de l'état demandoit qu'on augmentât les impôts. La misere générale demandoit encore plus fortement qu'on retranchât des anciens; & tout bien pesé, je trouvai que l'intérêt même du prince vouloit qu'on écoutât le cri de la misere publique. Rien assurément ne peut donner une idée de l'état accablant auquel étoient réduites les provinces, sur-tout celles de Provence, Dauphiné, Languedoc & Guyenne, long & sanglant théâtre de guerres & de violences qui les avoient épuisées. Je remis

par tout le royaume le reſte des impôts de 1596, qui étoient encore à payer: (18) action autant de néceſſité, que de charité & de juſtice. Cette gratification qui commença à faire reſpirer le peuple, fit perdre au roi vingt millions; mais auſſi elle facilita le payement des ſubſides de 1597, qui, ſans cela, ſeroit devenu moralement impoſſible.

Après ce ſoulagement, je cherchai à procurer aux peuples de la campagne tous ceux que je pouvois leur donner: fortement perſuadé que ce ne peut être une ſomme de trente millions perçue tous les ans dans un royaume de la richeſſe & de l'étendue de la France, qui le réduit en l'état où je le voyois; & qu'il falloit que les ſommes conſiſtant en vexations & faux frais, excédaſſent infiniment celles qui entroient dans les coffres de ſa majeſté. Je pris la plume, & entrepris ce calcul immenſe. Je vis avec une horreur, qui augmenta mon zele, que pour ces trente millions qui revenoient au roi, il en ſor-

(18) Avec les arrérages des années précédentes, dont les particuliers avoient fait des obligations aux receveurs des tailles. Ces obligations dont, ſelon Le Grain, quelques-unes montoient juſqu'à ſept années, furent déclarées annullées, *liv. 7.*

toit de la bourſe des particuliers, j'ai preſque honte de le dire, cent cinquante millions (19). La choſe me paroiſſoit incroyable; mais à force de travail, j'en aſſûrai la vérité. Je ne fus pas ſurpris, après cela, d'où venoit la calamité du peuple, dans un temps où, quoique le commerce fût interrompu, l'induſtrie arrêtée ou perſécutée, les fonds de terres négligés & ſans valeur, les autres biens diminués à proportion, il avoit pourtant été obligé de fournir une ſomme ſi fort

(19) Cette ſomme, toute énorme qu'elle eſt, ne paroîtra pourtant point exagérée, ſi l'on fait attention, qu'outre les frais ordinaires de levée, qui étoient alors exceſſifs, le peuple avoit encore à eſſuyer une infinité de concuſſions & d'extorſions. » La France ſeroit trop riche, dit le cardinal de » Richelieu «. *Teſt. Pol. 2. Part. chap. 9, ſect. 7*, » & le peuple trop abondant, ſi elle ne ſouffroit » point la diſſipation des deniers publics, que les » autres états dépenſent avec régle. Elle perd plus, à » mon avis, que des royaumes, qui prétendent » quelqu'égalité avec elle-même, ne dépenſent à » leur ordinaire «. Il rapporte là-deſſus le bon mot d'un ambaſſadeur Vénitien : que pour rendre la France heureuſe, il ne lui ſouhaitoit autre choſe, ſinon qu'elle ſût auſſi-bien dépenſer ce qu'elle diſſipoit ſans raiſon, que ſa république ſavoit bien n'employer pas un ſeul quadrain, ſans beſoin & ſans beaucoup de ménage.

au-dessus de ses forces, parce qu'on s'étoit servi, pour la lui arracher, de la derniere violence.

Je me tournai contre les auteurs de cette violence, qui étoient tous les gouverneurs & autres officiers de guerre, aussi bien que de justice & de finance, qui, jusqu'aux moindres, faisoient tous un abus énorme de l'autorité que leurs emplois leur donnoient sur le peuple ; & je fis rendre un arrêt du conseil, par lequel il étoit défendu, sous de grandes peines, de rien exiger du peuple, à quelque titre que ce pût être, sans une ordonnance en forme, au-delà de ce à quoi il étoit obligé pour sa part des tailles & autres subsides réglés par sa majesté ; enjoint aux Trésoriers de France, sous peine d'en répondre personnellement, d'informer de tout ce qui se pratiqueroit au contraire.

Cet arrêt mit un frein à l'avidité de tous ces petits concussionnaires ; mais il leur donna contre moi un furieux ressentiment ; &, quoiqu'il y eut quelque chose de honteux pour eux à le témoigner, une grande partie fit éclatter ses plaintes, comme si je les avois en effet dépouillés d'un bien légitime. Le duc d'Epernon

fut le premier qui ſe montra, & oſa en venir avec moi juſqu'aux voies de fait. L'humiliation qu'il avoit eſſuyée, ne l'avoit pas défait de ſon humeur fiere & impérieuſe. Les Provençaux avoient mille fois béni le moment où il étoit ſorti de leur province. Il n'y avoit plus de malheureux que ceux qui étoient, ou ſes vaſſaux, ou trop voiſins de ſes terres. Il ſe faiſoit tous les ans à leurs dépens plus de ſoixante mille écus de revenu.

Il fut averti par meſſieurs du conſeil, auxquels cet arrêt faiſoit la même peine qu'à lui, du jour où il devoit y être paſſé, & ſe promit bien de l'empêcher. Il vint prendre ſéance au (20) conſeil; &, en

---

(20) Le démêlé dont il eſt queſtion ici, arriva le lundi 26 Octobre 1598, chez le chancelier où ſe tenoit le conſeil : » le duc d'Epernon ayant dit » à M. de Roſny, qu'il n'étoit pas obligé de l'aller » trouver chez lui, faiſant beaucoup valoir ſa qua- » lité ; celui - ci lui répondit avec des geſtes de » rodomont, qu'il étoit d'une des plus anciennes » maiſons de France : ſi, m'avouerez - vous, mon- » ſieur, lui répartit le duc d'Epernon, qu'il y a » quelque différence entre vous & moi. Sur le mot » d'épée qu'il ajouta en relevant les perſonnes de » cette profeſſion au - deſſus des autres, M. de » Roſny reprit, qu'il ſavoit auſſi ſe ſervir de la ſien- » ne, à quoi le duc d'Epernon répliqua qu'il ne dé-

s'adressant à moi, il fit une comparaison pleine d'arrogance & de mépris, de la

» battoit pas cela avec lui. Le chancelier les » ayant appaisés, ils en vinrent à des explications « plus douces : vous avez parlé à moi, lui dit M. de « Rosny, comme si j'étois un petit financier. Non, » lui répondit le duc d'Epernon ; vous ne trouverez » point que je sois venu à vous à pouilles ni injures. » Je ne suis point homme à pouilles, ni injures, » interrompit M. de Rosny ; je ne le souffrirois » d'homme du monde. Je ne vous dis pas cela, » dit M. d'Epernon . . . . . je suis fort aise, reprit » M. de Rosny, affectant de prendre les dernieres » paroles de son adversaire pour une excuse, que » vous ne m'ayez point offensé. Je n'offense per- » sonne, repliqua le duc d'Epernon ; & quand cela » m'arriveroit, je porte de quoi contenter ceux qui » sont de ma condition, & satisfaire les autres selon « qu'ils sont ». C'est apparemment après ces dernieres paroles, qui sont très-piquantes, que tous deux porterent la main sur la garde de leurs épées. Le chancelier & les autres conseillers les interrompirent souvent, & enfin les séparerent. *Le vol.* 8055. *des Mss. de la bibliot. du roi*, d'où je tire ces particularités presque mot pour mot, les rapporte avec quelques autres traits semblables pour preuves de l'humeur brusque & fiere du duc de Sully : aussi tout ce récit est fait d'une maniere qui ne lui est pas avantageuse. Le Grain a aussi en vue ce fait dans les paroles que je vais citer. Mais quoiqu'il convienne qu'un ministre doit avoir surtout la modestie en recommandation, il ne peut s'empêcher de justifier M. de Sully : » Comment » se pouvoit-il faire, dit-il, qu'il retranchât tant

maniere dont il soutenoit son nom, avec celle dont j'avilissois le mien par la nouvelle profession que j'avois embrassée. Je répondis sans équivoque à un discours si impertinent, en lui déclarant qu'en toutes manieres je me croyois du moins son égal. Des paroles aussi claires firent mon-

---

» de pensions, tant de gages d'officiers sans services, » rebutât tant de demandeurs de récompenses, & » veillât sur tant d'avis qui se donnoient aux grands, » lesquels avis il faisoit souvent tomber au profit » du roi, à leur mécontentement, sans avoir une » très grande autorité, & sans montrer une façon » fastueuse & arrogante. Le roi le vouloit ainsi ; » afin que tout fut égal jusqu'à ce qu'il eût acquitté » & enrichi son royaume. Et partant, ce n'étoit » aux sujets à murmurer : & d'autant que le roi » témoigna son approbation de toutes les actions » de M. de Sully, quand S. M. déclara à quelques » grands qui le vouloient quereller, qu'il seroit » son second ; il ne nous est pas permis de juger » d'icelles actions, & offenser la mémoire de S. M. » après sa mort, ni l'honneur du duc de Sully du- » rant sa vie ; puisqu'il n'a fait que le service de » son maître.... Dieu veuille, « ajoute cet écrivain, après avoir montré la sagesse & la nécessité de la conduite du roi & de son ministre, » que ce » trésor soit conservé avec tel soin qu'il a été » acquis, &c «. *liv.* 7. J'ai cru cette remarque nécessaire, ayant à rapporter dans la suite de ces mémoires un grand nombre d'autres exemples semblables au démêlé qu'on vient de voir.

ter le feu au visage de d'Epernon, au lieu du phlegme insultant qu'il avoit affecté d'abord; & il passa à faire des menaces que je n'entendis pas plus patiemment que le reste. J'y répondis vivement : il répliqua de même; &, sans plus longue explication, nous portâmes l'un & l'autre la main à la garde de nos épées. Si l'on ne se fût jetté au-devant de nous, & qu'on ne nous eût pas fait sortir du conseil par deux côtés opposés; on auroit vu une scène assez nouvelle dans l'endroit où ceci se passoit. Notre querelle ayant été rapportée au roi, qui étoit alors à Fontainebleau, sa majesté me sçut si bon gré du zele que j'avois témoigné en cette occasion pour la justice, qu'elle m'écrivit à l'heure même de sa main, en louant ma conduite, & en m'offrant, disoit-elle, » de me servir de second contre d'Eper- » non, auquel elle alloit parler, de fa- » çon à lui ôter l'envie de me faire à l'a- » venir de pareilles incartades ». D'Epernon vit bien que ce prince étoit vivement offensé de son procédé; il m'en fit excuse en présence du roi, qui nous fit embrasser tous deux.

Outre ces revenus, que les princes du sang, à commencer par madame elle-même, & les officiers de la couronne,

s'étoient ainsi faits gratuitement, le peuple en avoit encore à souffrir jusques dans la perception de leurs revenus effectifs. Il n'y avoit aucune de ces personnes qui ne fût pensionnaire du roi à titre de leurs emplois, de récompenses, de gratifications, ou de traités faits avec sa majesté, en rentrant dans son obéissance; &, par un effet de la licence des derniers tems, l'usage étoit, qu'au lieu de s'adresser pour le payement de ces pensions aux trésoriers de l'épargne, ces officiers se payoient par leurs mains des deniers des fermes sur lesquelles on leur avoit assigné leur payement; les uns sur les tailles; les autres sur les gabelles; d'autres sur les traites foraines, domaines, cinq grosses fermes, parties casuelles, péages de rivieres, comptables de Bordeaux, patentes de Languedoc & de Provence, &c. Le roi s'étoit déchargé par même moyen, du payement de dettes encore plus considérables, qu'il avoit contractées envers les étrangers; tels étoient le roi d'Angleterre, le comte Palatin, le duc de Virtemberg, le duc de Florence, les Suisses, la république de Venise & la ville de Strasbourg. Sa majesté n'acquittoit point encore autrement les pensions, que l'intérêt politi-

que demandoit qu'elle fit aux princes & communautés étrangeres; car de tout tems la France s'est rendue débitrice volontaire de toute l'Europe; d'où il étoit arrivé que tous ces différens créanciers érigeant de nouvelles fermes à leur profit, au milieu des fermes même du roi, ils avoient leurs commis & leurs comptables mêlés avec ceux de sa majesté, & qui n'entendoient pas moins bien à piller le peuple. Je ne sçais si jamais l'on a vu un abus plus pernicieux, & en même-tems plus honteux, que de laisser ainsi tout le monde, & particuliérement les étrangers, mettre la main dans les finances de l'état; de voir des monopoleurs de toutes les nations, multiplier les usures & les persécutions de la maniere la plus criante, (21), & s'arroger impunément une partie de l'autorité royale.

Je crus que rien ne pressoit davantage, que de couper tout d'un coup ce mal

(21) Cet abus devoit avoir quelque chose de si ruineux, qu'on ne sauroit trop bénir la mémoire de celui qui a eu le courage de se charger de l'inimitié publique, pour l'extirper; au lieu de lui faire un crime de la hauteur & de la mauvaise humeur, sans lesquelles il lui auroit été impossible d'en venir à bout.

dans ſa racine par une ſeconde déclaration, qui défendoit à tous étrangers & naturels, princes du ſang & autres officiers, de lever aucun droit, à quelque titre ou créance que ce pût être, ſur les fermes & autres revenus de l'état, & leur enjoignoit de s'adreſſer au ſeul tréſor royal pour être payés de leurs penſions, arrérages, &c. Je vis tranquillement former l'orage qu'une pareille déclaration ne pouvoit manquer d'exciter contre moi. En effet, l'arrêt n'eut pas plutôt été rendu, que tout retentit des cris des ſeigneurs & des principaux partiſans, comme ſi ç'avoit été les mettre à la mendicité (car c'eſt en ces termes qu'il s'en expliquoient) que de les réduire aux termes de leurs premieres conventions, & de faire changer de fond à leur créance. Le roi, naturellement ſenſible à la plainte, ne put s'imaginer que ces cris fuſſent auſſi déraiſonnables qu'ils l'étoient, & crut que par zele j'avois commis peut-être quelque imprudence. Il m'envoya chercher, & me dit : « ah ! mon ami, » qu'avez-vous fait ? »

Il ne me fut pas difficile de faire ſentir à ſa majeſté, que ce que j'avois fait, procédoit d'un motif de juſtice & d'ordre ; que ſes finances ne devoient plus avoir

tant de maîtres, ni tant d'hypotheques différentes; que ses fermes lui jetteroient un produit plus considérable du double, sitôt qu'il les feroit valoir par ses mains, profit que tous ces différens propriétaires ne faisoient pas eux-mêmes, mais bien leurs agens & leurs buralistes; qu'enfin, quand cela seroit, ce n'étoit pas leur ravir leur bien, que de leur ôter des profits qui ne leur appartenoient par aucun droit. Le roi comprit tout cela; mais l'embarras étoit de ne point mécontenter un Edmond, agent de la reine d'Angleterre, certain grand Allemand, facteur du duc de Virtemberg, Gondy, fermier du duc de Florence, enfin le connétable son compere, les plus distingués de sa cour, & sa propre sœur.

Je priai sa majesté d'envoyer chercher quelqu'un d'eux, à qui je pusse parler en sa présence. Le connétable ne faisoit que de sortir de l'appartement de sa majesté. On le rappella, & le roi lui dit: « hé! » bien, mon compere, en quoi vous » plaignez-vous de Rosny? Sire, je me » plains, répondit-il, de ce qu'il m'a mis » au rang du commun, en m'ôtant une » pauvre petite assignation que j'avois » en Languedoc, sur une imposition dont » vous ne touchâtes jamais rien ». Je

répondis très-poliment au connétable, que je ferois le premier à m'avouer coupable, si j'avois eu l'intention de lui rien faire perdre. Je lui demandai ce qu'il retiroit de cette imposition; je sçavois bien qu'il étoit un de ceux auxquels les traitans vendoient le plus cher leurs services. M. de Montmorency satisfit à ma question; & je l'assurai de mon côté qu'il pouvoit s'attendre à être exactement payé de la même somme. « Je trouve » cela bon, reprit-il; mais qui m'assurera » d'en être payé à point nommé, comme » je le suis? Ce sera moi, lui répartis-je? » Et je vous donnerai pour caution sa » majesté, qui ne fera point banquerou- » te, je vous le promets, au moins si » elle me laisse ménager ses revenus, » comme je l'entends, & je lui servirai » encore de contre-caution, parce que » je m'attends bien qu'en la rendant ri- » che, elle me fera tant de bien, que » je ne serai jamais réduit au safran ».

Le connétable, qui étoit un homme simple & droit, trouva ma réponse de son goût, & embrassa mon sentiment avec une véritable satisfaction. Il m'avoua même qu'il n'affermoit l'imposition dont il étoit question, que neuf mille écus par an, sur quoi il étoit encore

obligé d'en donner deux mille au tréso-rier. « Je savois bien tout cela, lui dis-» je ; & ma résolution est de ne vous » rien rabattre de vos neuf mille écus ; » le roi en aura encore dix-huit mille » pour lui, & il en restera encore quatre » mille pour moi ». Qui fut bien surpris ? ce fut le connètable. Il ne vouloit point convenir qu'il eût été dupe jusqu'à ce point. Le roi rioit cependant de tout son cœur : mais dès le lendemain j'amenai à sa majesté un homme qui, en sa présen-ce, prit cette ferme à cinquante mille écus, au nom des états de Languedoc. Le roi m'offrit sur cette somme les quatre mille écus, qui, de ma part, n'avoient point été proposés sérieusement ; je les refusai, & je dis à sa majesté, que le mal que je cherchois à détruire dans les fi-nances, étant venu en grande partie de la facilité du feu roi, à affecter directe-ment ses fermes aux gratifications qu'il accordoit à tous ceux qui l'approchoient, financiers & autres, on retomberoit in-failliblement dans le même inconvénient, si l'on n'accoutumoit pas tous les gens d'affaires, qui serviroient utilement sa majesté, à ne recevoir que de sa seule main leurs récompenses. Ce prince con-vint que j'avois raison. Et je n'y perdis

rien; car, lui ayant fait avancer douze mille écus ſur cette même ferme, il envoya Béringhen m'en apporter quatre mille.

Je fis entendre raiſon à tous ceux qui étoient dans le cas de M. le connétable. Eh! quoi de plus raiſonnable en effet, que ſa majeſté touchât elle-même ſes revenus! Pour tous les autres, que leur intérêt rendoit ſourds à une raiſon ſi ſenſible, je ne m'embarraſſai plus de les ſatisfaire. De cet article, il ſe fit une augmentation de ſoixante mille écus dans les revenus royaux.

Cette peine n'eſt rien, en comparaiſon de celle que j'eus à dévoiler les myſteres des gens mêmes du métier. Je ne trouvois pas de meilleur moyen d'y parvenir, que d'avoir enfin cet état général des finances ſans erreur, dont j'ai déjà parlé: mais c'étoit la difficulté. Je n'étois point content de celui qu'on a vu que j'avois fait en 1596 pour 1597, ni même du ſuivant, quoiqu'il fût déjà beaucoup plus exact; parce qu'enfin je n'avois pu faire autrement, que d'y travailler ſur le rapport & ſur les états des intendans & des tréſoriers, & qu'il n'y en avoit aucun ſans exception, quelque attention que j'apportaſſe au choix, que je ne duſſe crain-

dre du côté de la fraude & de la surprise. Je me mis donc à y travailler de nouveau cette année. Je fis un recueil de toutes les commissions des tailles qu'on envoyoit dans les généralités, & de tous les édits, en conséquence desquels se faisoient toutes les levées des deniers dans le royaume. J'y joignis les tarifs qui avoient été faits sur ces édits, tous les baux & sous-baux faits par le conseil aux premiers & seconds fermiers. Je confrontai toutes ces piéces, aidé des lumieres que mon premier travail m'avoit déjà données sur cette matiere; & je crus enfin être parvenu cette fois jusqu'à voir le fond de la chose. Il se commettoit quelques abus dans les commissions ordinaires des tailles : mais c'étoit les moindres. Il s'en commettoit de beaucoup plus considérables dans les commissions, ou lettres extraordinaires expédiées en avance sur l'année suivante; mais les plus grands excès me parurent venir des sous-baux. Les fermiers qui les prenoient du conseil, & les trésoriers de France que ceux-ci employoient, retiroient presque deux fois autant que l'adjudication qui leur en étoit faite; &, comme ces fermiers généraux résouser-

moient encore, cette ſuite d'arriere-baux à l'infini augmentoit auſſi les frais à l'infini, & ne produiſoit d'autre fruit que d'entretenir dans une abondance qui n'étoient méritée par aucun travail, meſſieurs du conſeil d'abord, enſuite leurs fermiers, & les autres de ſuite à proportion, qui gardoient le plus profond ſecret ſur les myſteres dans leſquels on les avoit initiés.

Je fus tranſporté de joie à cette découverte, & muni de l'autorité du roi, à qui j'en avois fait part, je fis arrêter tous les deniers des tailles payés ſur commiſſions extraordinaires; &, ſans y avoir égard, je mandai aux receveurs qu'ils en comptaſſent comme de tous leurs autres deniers, & qu'ils les fiſſent voiturer inceſſamment. Je caſſai, & pour toujours, tous les arriere-baux; & je voulus, qu'à l'avenir, chaque partie n'eût qu'un ſeul fermier & un ſeul receveur. Il y eut encore bien des clameurs jettées à cette occaſion; mais les plus aviſés de tous ces fermiers, conſidérant que ces murmures n'aboutiroient à rien qu'à les faire remarquer, & que les places alloient devenir rares, par la ſuppreſſion d'une partie des traitans, de peur de demeurer inu-

tiles, ils ſe hâterent de venir me trouver; &, contens de profits médiocres, ils reprirent de moi ces mêmes fermes pour leur compte, avec la différence, que tous leurs profits paſſerent au roi, les fermes ayant été doublées (22).

A meſure que l'expérience vint fortifier mon travail, je perfectionnai encore ces états généraux des finances. Je m'aviſai de ne plus m'en rapporter aux modeles des comptes que les receveurs s'étoient faits eux-mêmes; mais de leur en envoyer de tous faits, où je m'étois étudié à ne rien oublier, ni pour le détail, ni pour la clarté. Je les examinois enſuite lorſqu ils m'étoient renvoyés, avec

(22) Quoiqu'on ſe ſoit convaincu de plus en plus de la juſtice qu'il y a, que le roi tire pour ſon ſeul profit tout le parti poſſible de ſes fermes & de ſes autres revenus; on trouve cependant avec quelque raiſon, ce ſemble, que depuis le duc de Sully, l'on n'a pas fait dans cette partie tous les progrès que ſes idées, & les ſoins qu'il s'eſt donnés, ſembloient devoir faire attendre. Nous aurons occaſion d'entrer là-deſſus dans quelque diſcuſſion, lorſque l'auteur parlera de la ferme des tailles & des autres impôts, qui eſt la véritable cauſe de toutes les difficultés qu'on rencontre à parvenir au but qu'il s'étoit propoſé, & que tous les miniſtres ſe ſont propoſés après lui.

tant de rigueur ſur les fautes même d'inadvertance, ou de la plus légère omiſſion, que bientôt on n'y omit plus rien en effet, quelque petite & cachée que fût cette partie ; parce que le tout devoit être juſtifié par les piéces que j'y faiſois joindre, & que je confrontois enſemble avec la derniere attention. Ainſi j'éventai toutes les mines ſecrettes des receveurs. Elles étoient en grand nombre : ſuppoſitions, prétendues non-valeurs, mauvais deniers, frais de domaines, remiſes, dons, droits, taxations, attributions d'offices, payemens de rente, frais de voiture, épices, émolumens & frais de reddition de comptes ; c'étoient-là autant de reſſources utilement employées au profit des commis, parce qu'on ne s'étoit point donné la peine d'apprécier toutes ces parties, qui abſorboient, ainſi enflées, une partie de la recette ; & que meſſieurs du conſeil, à qui il appartenoit de le faire, connoiſſoient auſſi l'utilité de ce jargon.

On tenoit ſi mal la main aux comptes des receveurs, qu'il arrivoit ſouvent qu'ils ſortoient d'emploi chargés d'une infinité de recouvremens, qui étoient enſuite mis en oubli. J'abolis cette coutume : j'obligeai ceux qui entroient en place à recher-

cher ceux auxquels ils succédoient; &, pour les y porter par le seul moyen efficace, tant qu'il restoit de ces débets, ils n'avoient point d'autre recours pour leurs appointemens & leurs remises. Par-là ils sçurent bien empêcher ces petites banqueroutes, au lieu de les favoriser, comme ils faisoient auparavant.

Différens comptables, & ceux de la chambre des comptes, par-dessus tous les autres, parce que c'étoit sur eux qu'étoient portées un grand nombre d'assignations, avoient l'adresse de rebuter les porteurs de ces assignations par des délais fréquens, jusqu'à ce qu'ils les eussent obligés à se contenter d'une partie seulement du montant de leurs ordonnances, quoiqu'ils en reçussent quittance du tout. Je défendis de reculer les payemens, comme aussi de conserver aucuns deniers à cet effet. Cette défense mit fin à tous ces chapitres de remplacemens de deniers payables par ordonnance de la chambre, & à la multiplicité, tant des frais que de redditions de comptes, avec lesquels il est incroyable combien il se voloit d'argent sur le roi. Dès-lors on commença à voir clair dans les finances, & la confusion disparut.

Lorsque l'état général, dont je viens

de parler, ces réglemens & tous ces différens modeles eurent été dressés, j'allai en faire la lecture au conseil, le roi absent. Je remarquai aisément le dépit que mes confreres ressentoient de ma diligence, & de ce que je ne les avois point appellés à mon travail. Ils se contenterent de me répondre sechement, &, comme en plaisantant, que mes secrétaires étoient heureux avec moi. Ces pieces, en effet, étoient toutes écrites de ma main (23); mais après que je fus sorti, ils avouerent que mon travail étoit immense & exact, & qu'il étoit désormais inutile de prétendre me rien déguiser. Je relus ces mêmes mémoires deux jours après, sa majesté étant au conseil: elle leur demanda ce qu'ils pensoient de mes états. Ils convinrent qu'ils étoient bien, & dirent que, pour un homme d'épée, je m'étois promptement mis au

(23) M. le duc de Sully d'aujourd'hui conserve précieusement une grande partie de ces manuscrits, avec beaucoup d'autres originaux de M. de Rosny, qu'il se fait un plaisir de communiquer à ceux qui vont le voir. Il les regarde comme un des principaux ornemens du cabinet que son goût pour les sciences lui fait enrichir tous les jours; & ce sont en effet autant de monumens infiniment glorieux pour son illustre maison.

ſait des affaires. Je ne ſçais ſi c'eſt eux que je dois accuſer d'une calomnie à laquelle on donna cours en ce temps-là, que je faiſois compoſer par Du-Luat (24) un livre, où, ſous prétexte d'expoſer de nouvelles idées ſur les finances, je décriois ſans charité & ſans ménagement, tous les meilleurs ſerviteurs de ſa majeſté. Ce prince m'aſſura que, quelque choſe que fiſſent mes envieux, ils n'altéreroient jamais ſon amitié pour moi. En effet, de ce moment le roi commença à agir avec moi d'une maniere à me le faire regarder plutôt comme ami, que comme maître. Il ne m'arrivoit ni joie, ni déplaiſir, qu'il ne me témoignât la part qu'il vouloit bien y prendre.

---

(24) Ange Capel ſieur Du-Luat. Il eſt parlé dans le *vol.* 8778 *des manuſcrits de la bibliotheque du roi*, d'un livre dans lequel il donnoit pluſieurs avis à meſſieurs du conſeil ſur les finances. C'eſt ce livre, ſans doute, dont l'auteur entend parler ici. Du-Luat nous eſt repréſenté dans les remarques ſur le *chap. 9 de la confeſſion de Sancy*, comme un flateur enjoué & agréable, qui avoit comme enchanté, dit-on, le duc de Sully ſon maître, par une généalogie dans laquelle il le faiſoit deſcendre de la maiſon de Courtenay. *Journal du règne de Henri III, imprimé en* 1720, *tom.* 2, *pag.* 477.

Pour le regard des finances, je ſerois doublement ingrat, ſi je cachois toutes les obligations que j'ai à ce prince. Elles ne ſe bornoient pas à appuyer tout ce que je faiſois avec fermeté, comme il arriva lorſque les prevôt & échevins de la ville de Paris refuſerent de me communiquer leurs regiſtres, ſous l'allégation qu'ils n'avoient rien de commun avec le conſeil des finances, ni à prévenir tous mes deſirs, ni enfin à me conſoler avec bonté dans mes traverſes, ce qu'il faiſoit d'ordinaire en me propoſant ſon exemple; ſes lumieres & ſes conſeils ſur tout ce qui avoit rapport aux finances, m'ont ſouvent été d'un ſi grand ſecours, que j'avoue naturellement que ſans cela j'aurois entrepris inutilement un ouvrage auſſi difficile que celui de les réformer. Mes vues me ſont venues en grande partie de lui (25); & je garde précieuſement des mémoires entiers écrits de ſa main, quoique fort longs, ſur les ſujets qui nous occupoient également tous les deux.

(25) M. de Péréfixe aſſure de même que Henri IV avoit étudié profondément la matiere de la finance, *pag.* 225.

Après cela, je dois convenir de bonne foi que la plus grande partie de la louange qu'a mérité l'administration des affaires, sous le regne de Henri le grand, lui retourne de droit. D'autres y auroient travaillé sous lui avec la même fidélité, & bien plus d'habileté que moi; car ce ne sont jamais les bons sujets qui manquent au roi, c'est le roi qui manque aux bons sujets. La grande difficulté sera toujours de rencontrer un prince qui ne cherche point dans le ministere de ses affaires, le ministre de ses goûts & de ses passions; qui unissant beaucoup de sagesse à beaucoup de pénétration, prenne sur lui de n'appeller à remplir les premieres places, que des personnes dans lesquelles il aura connu un aussi grand fond de droiture & de raison, que de capacité; enfin, qui ayant lui même des talens, n'ait point le foible de porter envie à ceux des autres. Cette jalousie du mérite dans le souverain, qui suppose pourtant qu'il en a lui même, fait en un sens plus de mal dans un état, que la haine qu'on lui connoît pour certains vices, n'y fait de bien.

En partant de Bretagne, j'y laissai des réglemens pour les finances, différens, suivant la nature & les priviléges de cette

province ; & j'y envoyai enſuite le ſieur de Maupeou, maître des comptes, tant pour les faire obſerver, & pour mettre les fermes de la province en valeur, que pour accélérer le payement des deniers dont j'avois fait le fond. Je fis partir à même fin Coeſnard, auditeur des comptes, pour le Poitou, & Bizouze pour la Champagne. Je propoſai Champigny au péage des rivieres dans l'Orléanois & la Touraine : mais, pour cette fois, c'eſt aſſez parlé des finances.

Paſſons à des faits d'un autre genre, qui, par leur ſingularité, rendirent cette année remarquable. On cherche encore de quelle nature pouvoit être ce preſtige vu ſi ſouvent & par tant d'yeux dans la forêt de Fontainebleau. C'étoit un fantôme (26) environné d'une meute de chiens,

(26) Péréfixe en fait mention, & fait dire à ce fantôme, d'une voix rauque & épouvantable, *m'attendez-vous*, ou *m'entendez-vous*, ou *amendez-vous*. Il attribue ces viſions à des jeux de ſorciers ou de malins eſprits. *Ibid. 3 part.* Voyez auſſi le journal de Henri IV, & la chronologie ſepténaire, où il eſt dit, que le roi & les courtiſans qui s'en étoient moqués comme d'une fable, l'apperçurent un jour diſtinctement entre des halliers, ſous la figure d'un grand homme noir, qui leur fit tant de peur que ce fut à qui fuiroit le mieux, *ann.*

dont on entendoit les cris, & qu'on voyoit de loin, mais qui diſparoiſſoit lorſqu'on s'en approchoit. On prit ſur la côte de Hollande une baleine (27), longue de quatre vingt pieds. Le tibre ſe déborda juſqu'à renverſer un très-grand nombre de maiſons, & inonder une partie de la ville de Rome. Le bruit ſe répandit en Europe que les Juifs, en haine des Chrétiens, avoient offert au grand ſeigneur cinq cens mille ducats, pour détruire le ſaint ſépulchre de Jéruſalem.

Mais l'événement le plus intéreſſant,

1599. Mathieu aſſure qu'un jour à Fontainebleau le duc de Sully entendant ce bruit deſcendit, croyant que c'étoit le bruit de l'équipage du roi, qui étoit de retour de la chaſſe, *tom.* 2, *pag.* 268. Bongars dit ſérieuſement que c'étoit un chaſſeur qui avoit été tué dans cette forêt du tems de François I. *Epiſt.* 184. *ad Camerar.*

(27) Voyez la deſcription de ce poiſſon monſtrueux, dans la chronologie ſepténaire, *pag.* 17. & celle de ce débordement du Tibre, dans les lettres du cardinal d'Oſſat, *part.* 365. « Plus » grand, dit-il, qu'aucun autre dont il ſoit mé» moire; de façon que toute la plaine de la ville » de Rome fut toute en eau juſqu'à une pique de » haut par les rues & dans les maiſons, & il n'y » eut pas de cent, un qui pût ouir la meſſe le » jour de Noël. Cette inondation a porté des dommages ineſtimables, &c. ».

& par lequel finit cette année, est la mort de Philippe II, roi d'Espagne, après huit ou neuf mois de souffrances (28) si cruelles, qu'il n'y a que le seul motif de la religion qui ait pu les lui faire supporter avec autant de patience qu'il en témoigna pendant un si long-tems. Cet héroïsme lui fut pourtant en pure perte dans l'esprit du commun des hommes. Lorsqu'on faisoit réflexion que les deux passions de l'avarice & de l'ambition, jointes ensemble, lui avoient fait inonder tout le nouveau monde du sang de ces malheureux habitans, & exercer sur ses propres sujets des violences aussi barbares, à la vie près. On regardoit tous ces

---

(28) « Il eut, dit Péréfixe, vingt-deux jours » durant, un flux de sang par tous les conduits « de son corps; &, un peu avant sa mort, il lui » vint quatre apostumes en la poitrine, d'où il » sortoit une continnelle fourmilliere de vermi- » ne, que tout le soin de ses officiers ne pouvoit » tarir. » *Ibid.* M. De-Thou, *liv.* 120. y ajoute la dyssenterie, le tenesme, l'hydropisie, &c. & fait une description aussi touchante de l'état déplorable de ce prince, que de sa patience & de ses sentimens religieux. Mathieu dit, qu'il n'avoit pas moins de sept fistules à deux doigts de la main droite, & attribue une si horrible maladie aux débauches de sa jeunesse. Il mourut le dimanche 13 Septembre.

ulceres ſi infects, dont ſon corps étoit entiérement couvert, moins comme un accident naturel, que comme l'effet de la vengeance divine. Il laiſſa un teſtament, qui me paroît une piéce trop digne d'attention, pour la paſſer ſous ſilence. On n'a pas ſçu certainement s'il le dicta dans ſa maladie, s'il le donna de ſa main au prince ſon fils, ou s'il fut trouvé après ſa mort avec ſes autres papiers ſecrets, dans la caſſette dont il avoit ſaiſi Dom Chriſtophe de Mora, ſon favori; mais ce fait peu important par lui-même, n'eſt encore d'aucune conſéquence pour l'autenticité de cette piéce, qui ſe prouve par une infinité d'autres endroits. La copie qui m'en tomba entre les mains, me fut adreſſée par le même qui l'envoya au roi (*h*); c'eſt Bongars, agent de ſa majeſté auprès des proteſtans d'Allemagne, qui la tenoit du landgrave de Heſſe, & celui-ci des villes de Veniſe & de Gênes; & elle eſt en tout ſi conforme à celles qui ſe répandirent de différens endroits, qu'elle acheve d'ôter tout doute que cette piéce ſoit un écrit ſuppoſé

(*h*) Jacques Bongars.

par les ennemis de ſa majeſté catholique (29).

Philippe y commence par un détail très-ſincere de toutes les fautes qu'il a faites. Il met en tête cette chimere de monarchie univerſelle, dont il cherche ſérieuſement à détromper ſon ſucceſſeur, & par ſon exemple, & par celui de Charles-Quint ſon pere, dont il joint les leçons aux ſiennes ; quoique lui-même, comme il l'avoue, n'en ait point profité. Il attache même à ce teſtament les mé-

(29) Quelque choſe que diſe ici M. de Sully, la piéce qui dans ſes mémoires a pour titre : *Teſtament du roi d'Eſpagne*, n'eſt, ni le véritable teſtament de ce prince, ni même un extrait fidele de ce teſtament ; ce qu'on connoîtra facilement, en la rapprochant de l'extrait détaillé que nous en donne M. De-Thou, *livre* 120. Mais il ſe pourroit bien faire que cet écrit, qu'on y nomme auſſi, *Inſtruction du roi d'Eſpagne à ſon fils*, en fut réellement une ſecrette, & qui n'a rien de commun avec le teſtament de ce prince, que d'avoir été dictée, comme il eſt viſible, dans le même eſprit, & ſelon les mêmes maximes, ſans la précaution qu'on apporte pour les écrits deſtinés à être publics. Elle eſt rapportée dans la Chronologie Septénaire, de la même maniere que dans ces mémoires pour le fond des choſes, mais d'un ſtyle & d'un arrangement différent.

moires qui lui avoient été laiſſés par cet empereur (30), afin que Philippe III ne ſéparât point l'un de l'autre. Charles-Quint, empereur, maître de l'Eſpagne & de l'Allemagne, dans la force de ſon âge, d'une complexion ſaine & vigoureuſe, comblé de gloire & de ſuccès, forme le projet de dompter les Infideles, & de réunir toutes les puiſſances de l'Europe à la ſienne, ainſi que toutes les religions à ſa religion. Après une longue ſuite d'années, paſſées dans de vains efforts, il ſe dépouille avec ſa couronne, de toutes ſes chimériques idées. Philippe II ſon fils, ſe laiſſe ſurprendre au même appât, & y réuſſit plus mal encore. C'eſt ce qu'il ne veut pas laiſſer ignorer à ſon ſucceſſeur. La différence des religions, des loix, des mœurs des peuples Européens, leur ſcience à-peu-près égale dans l'art militaire, le grand nombre de villes fortes dont l'Europe eſt pleine, & qui demandent autant de ſiéges fort difficiles, la légéreté de ſes peuples, toujours prêts à ſe livrer au premier venu qui leur offrira

(30) M. De-Thou ne trouve rien dans le teſtament de Philippe II, de comparable à la ſageſſe des diſpoſitions, ni à la dignité de l'expreſſion du teſtament de Charles-Quint.

de leur aider à ſecouer une domination établie avec des travaux immenſes, ſont autant d'obſtacles à un deſſein ſi flatteur, que Philippe regarde comme abſolument inſurmontables.

Il convient qu'il n'en a pas toujours jugé de même ; que le feu de la jeuneſſe l'avoit d'abord empêché de faire ces ſages réflexions ; qu'enſuite la conjoncture de deux grandes batailles gagnées, & des diviſions qui déchiroient la France, avoient continué à le tenir dans l'aveuglement, & lui avoient fait rejetter avec hauteur toutes les offres d'une paix avantageuſe qu'on lui avoit faites ; & , comme il croit avoir ſujet de craindre que ſon fils ne faſſe pas un meilleur uſage de la raiſon, c'eſt par l'expoſition de tout ce qu'une ridicule prétention lui a fait follement entreprendre, qu'il cherche à l'en guérir.

Il s'accuſe donc d'avoir travaillé à ſe faire déclarer empereur de tout le nouveau monde, à envahir l'Italie ſur l'allégation de droits frivoles, à conquérir les trois royaumes de la Grande Bretagne, projet qui lui avoit coûté vingt millions en ſix ans dans les ſeuls préparatifs de la flotte dont il prétendoit foudroyer cette puiſſance : c'eſt cette flotte qu'on

appelloit l'invincible, & qui cependant fut comme anéantie tout d'un coup en 1588, dès ſa premiere ſortie, à ſubjuguer les Pays-Bas, à renverſer la Monarchie Françoiſe, en profitant de la foibleſſe de ſon dernier roi, & révoltant contre lui ſes ſujets, ſur-tout les eccléſiaſtiques; enfin, à dépouiller de l'Empire ſon propre oncle Ferdinand, & le roi des Romains Maximilien ſon neveu. (31) Il y joint la remarque des ſommes immenſes que toutes ces brigues lui avoient coûtées : elles montent à plus de (32) ſix cens millions de ducats, dont il avertit ſon fils qu'il trouvera la preuve dans les états qu'il a laiſſés dreſſés & écrits de ſa main dans ſon cabinet. Il ſe reproche encore moins cette profuſion que celle du ſang humain qu'il a fait répandre, & véritablement c'eſt une choſe qui perce le cœur, que l'aveu qu'il fait

(31) On appelloit Philippe II le démon du » midi, *Dæmonium Meridianum*, parce qu'il » troubloit toute l'Europe, au midi de laquelle » l'Eſpagne eſt ſituée. » *Notes ſur la Henriade.*

(32) P. Matthieu dit que les Indes produiſirent au roi d'Eſpagne deux cens ſoixante millions d'or en ſoixante-quatre ans, & qu'il auroit conquis la Turquie entiere pour ce qu'il dépenſa ſeulement en Flandre, *tom.* 2. *liv.* 2. *p.* 266.

d'avoir ſacrifié vingt millions d'hommes à ſa paſſion, & réduit en déſert plus de pays qu'il n'en poſſédoit dans l'Europe.

Que lui étoit-il revenu de tout cela? C'eſt la réflexion qu'il fait faire à ſon fils: la Providence, comme ſi elle ſe fût crue intéreſſée à faire avorter des projets ſi criminels, lui avoit fait manquer l'Allemagne, par la jalouſie & l'averſion de ſon propre ſang, l'Angleterre par les vents & les tempêtes, l'Irlande par la trahiſon de ſes peuples, que l'éloignement mettoit à couvert de ſon reſſentiment, la France par l'inſtabilité de ſes habitans, jointe à leur antipathie pour une domination étrangere (33); enfin, par les grandes qualités

(33) Il y a dans le véritable teſtament de Philippe II un article par rapport à Henri IV, dont l'omiſſion dans nos mémoires ſuffit toute ſeule à prouver que la piéce à laquelle on donne ce nom eſt ſuppoſée; c'eſt que ce prince, agité de violens remords ſur l'uſurpation du royaume de Navarre, recommande à ſon fils ce qui lui avoit été recommandé à lui-même par ſon pere, de faire examiner ſoigneuſement cette queſtion par les plus habiles Juriſconſultes, afin de reſtituer ce royaume à ſon légitime maître, ſi on le doit faire, ſelon les loix de la juſtice. Charles-Quint en avoit dit autant à Philippe II, Ferdinand & Iſabelle à Charles-Quint..... Remettre ainſi l'effet d'une

du roi qui la gouvernoit ; enforte que cet épouvantable fracas, & ces torrens de fang n'avoient abouti qu'à augmenter fes états du feul petit royaume de Portugal.

Philippe fait après cela une application plus particuliere de ces inftructions à fa perfonne & à la fituation de l'héritier de fa puiffance, & réduit aux articles fuivans la politique dont aucun roi d'Efpagne ne doit jamais fe départir, & Philippe III moins encore que tous les autres, à caufe de fa grande jeuneffe : maintenir avec le roi de France la paix qu'il avoit cru devoir faire avant de mourir, & cela autant pour fon intérêt & fon repos, que par égard pour fes peuples : ne jamais s'écarter de la bonne intelligence avec le pape, & la fomenter en tenant un grand nombre de cardinaux dans fes intérêts : aimer l'Empereur & fa famille, mais pourtant ne pas faire paffer par fes mains l'argent des penfions que fon intérêt demandoit qu'il conti-

---

difpofition qu'on reconnoît être jufte à un fucceffeur qu'on eft affuré qui n'y aura aucun égard ; c'eft ce que M. De-Thou appelle fe jouer impudemment de la Divinité.

nuât aux électeurs, princes & prélats d'Allemagne, afin qu'il se les tînt toujours attachés par cette largesse, en même temps qu'il auroit soin de les tenir divisés entre eux : double moyen de tourner à son avantage les conjonctures que le tems pouvoit lui faire naître pour l'acquisition de l'Empire : porter d'autant plus toute son attention du côté de l'Allemagne, que la multiplicité d'intérêts regne dans les pays du Nord plus que par-tout ailleurs.

La Pologne, le Dannemarck & la Suede sont des puissances dont il croit n'avoir rien à appréhender : la premiere, parce qu'outre l'éloignement, la politique des princes ses voisins, aussi bien que la sienne propre mal-entendue, rend le roi de Pologne le ministre plutôt que le maître de ses sujets; les deux autres, par la même raison du grand éloignement, joint à leur pauvreté & à leur peu d'intelligence dans la guerre. Il n'a garde de dire la même chose de la France, de l'Angleterre & de la Flandre, qu'il regarde comme les puissances véritablement à craindre pour l'Espagne, & avec lesquelles il veut qu'on soit continuellement sur ses gardes.

Ce qu'il prefcrit par rapport à (34) l'Angleterre; c'eft de ne rien négliger pour empêcher la jonction des trois couronnes qui comprennent les Ifles Britanniques fur une même tête : événement dont ce fin politique, par un efprit de prédiction, parloit comme étant fort proche; pour cet effet, ne pas regretter l'argent qu'on répandoit dans ces Ifles pour fe faire des partifans, & continuer à la remplir d'efpions, mais autres que ceux qui y étoient alors, dont Philippe II croyoit avoir des raifons de tenir la fidélité pour fufpecte : cultiver foigneufement tout ce que la diverfité des religions peut faire éclore de divifions dans cet état, auffi bien que dans celui de France : il regarde celles qu'avoit produites la ligue chez nous comme un moyen déformais ufé & inutile par l'affermiffent d'un roi auffi capable de régner que Henri; mais donner occafion à mille autres divifions civiles dans chacun de

(34) On lui fait encore dire fur le point de mourir en parlant de l'Angleterre : *Pacem cum Anglo, bellum cum reliquis.* « La paix avec l'Anglois, & la guerre avec tout le refte. »

ces deux états, & fur-tout à celles qui peuvent les tenir en guerre l'un avec l'autre, ou du moins en défiance & en foupçon, ce qu'on peut faire en favorifant les prétentions de l'un fur l'autre, leur haine naturelle les y portant déjà fuffifamment : regarder comme le dernier malheur le coup qui uniroit d'intérêt avec les Provinces-Unies ces deux puiffances déjà unies entr'elles, parce qu'il ne peut qu'en réfulter une puiffance capable, dit-il, de s'affujettir & la mer & la terre : trouver le moyen d'exclure tous les princes de l'Europe de la navigation des deux Indes; ce qui ne peut fouffrir de difficulté que de la part de ces trois mêmes puiffances, moins pourtant de celle de France que des deux autres, parce qu'elle n'a point de marine : nouveau motif de s'affurer la poffeffion des Pays-Bas, & plus encore de l'Angleterre.

Cependant, dans tous ces confeils de Philippe, rien ne porte fon fucceffeur à la guerre, non pas même avec les rebelles des Pays-Bas; au contraire, il l'en détourne avec foin. La conduite qu'il veut qu'on tienne avec les provinces, eft d'y accorder un pardon général; de ne rien exiger de ce peuple finon qu'il re-

connoiſſe la domination Eſpagnole; de veiller ſur les gouverneurs, miniſtres & officiers qu'on y entretiendra; de ne pas les y laiſſer trop long-tems, ni avec une autorité trop abſolue, parce qu'ils ſeroient ceux dont on auroit le plus à craindre, ſi une fois ils s'aviſoient de ſe mettre à la tête du parti. Si pourtant l'Eſpagne ne peut éviter d'entrer en guerre, Philippe ne veut pas priver ſon ſucceſſeur des lumieres que ſon expérience lui a acquiſes à cet égard. Il avertit que, s'il veut n'y pas ſuccomber, il ne doit entreprendre que dans ces conjonctures favorables qui ſe préſentent de tems en tems, comme changemens de gouvernemens, diſſenſions civiles, beſoins & foibleſſes des ſouverains, &c. Cette maxime de Philippe, qu'un prince doit connoître parfaitement juſqu'aux diſpoſitions les plus particulieres des princes ſes voiſins, eſt ſi vraie & ſi importante, qu'il ne devroit jamais arriver de changemens dans les états qui l'environnent, qu'il ne s'y trouvât préparé, & en état d'en profiter dans le moment même. Il conclut cet article par faire enviſager au nouveau roi qu'il eſt reſponſable au tribunal d'un Dieu qui juge les guerres, & malheureu-

ſement n'en juge pas par les regles des princes guerriers.

Après ces maximes, qui n'ont rapport qu'au gouvernement extérieur, Philippe vient à celles qu'il croit néceſſaires pour le gouvernement intérieur. Il veut qu'un roi d'Eſpagne ayant à commander à des peuples auſſi prodigieuſement diſproportionnés dans leurs coutumes, qu'éloignés de climats, s'étudie à les gouverner chacun ſelon ſon caractere, & tous avec douceur & modération; qu'il connoiſſe par lui-même, & choiſiſſe ſes conſeillers & ſes ſecrétaires; qu'il expédie auſſi lui-même ſes dépêches, & qu'il ſe rende verſé dans le chiffre, pour ne pas expoſer un ſecret important à être trahi par un confident; qu'il cherche ſoigneuſement les gens d'honneur & de talent pour leur donner les emplois; qu'il ſe garde d'offenſer griévement perſonne, ſur-tout perſonne de grande qualité; il remarque que le (35) prince, ſon fils aîné, s'en étoit

(35) Don Carlos, prince d'Eſpagne. Ce fut par l'ordre de ſon propre pere qu'il perdit la vie, & il paroit que ſon crime étoit bien plutôt de s'être trop attaché les grands du royaume, que de les avoir mépriſés.

mal trouvé; qu'il faſſe une juſte diſtinction de l'ancienne nobleſſe d'avec la nouvelle, afin d'avancer celle-là, comme étant plus communément ſuſceptible de ſentimens purs & déſintéreſſés; qu'il diminue le nombre exceſſif de gens de juſtice, de finance & d'officiers de ſa maiſon; il donne le même conſeil par rapport aux eccléſiaſtiques, & il y joint celui de ne pas plus les épargner que les autres dans les néceſſités de l'état, non-ſeulement parce qu'il leur eſt plus aiſé de ſe paſſer de grands biens, mais même parce qu'ils le doivent, s'ils ne veulent pas éteindre le reſpect qu'on doit à leur caractere par le luxe, la molleſſe & l'impiété, fruits ordinaires des grands biens & de l'oiſiveté où ils ſe plongent; au contraire, qu'il multiplie les marchands, laboureurs, artiſans & ſoldats, dont l'induſtrie, le travail & l'économie ſoutiennent ſeuls l'état, contre la ruine dont il eſt menacé par le déréglement des autres conditions. Tous les principes qui, comme ceux-ci, vont à maintenir dans un état la ſubordination & l'économie contre la corruption & l'oiſiveté, méritent d'être loués, de quelque bouche qu'ils ſortent.

L'article des diſpoſitions domeſtiques

eſt celui par lequel Philippe ferme ſon teſtament. Il enjoint à ſon ſucceſſeur d'accomplir les promeſſes & autres clauſes du mariage de l'infante ſa ſœur. Il lui en propoſe pour lui même un dont il avoit déjà fait les avances, & diſpoſé ſecrettement tous les articles qu'il lui marque qu'il trouvera entre les mains de Loo. Il remarque que jamais roi n'a aimé le favori de ſon pere, & cependant il ne laiſſe pas de lui propoſer pour confident Chriſtophe de Mora, qui avoit été le ſien. Philippe III aima mieux déférer à la remarque qu'à la recommandation, & donna la place de Mora au Marquis de Doria. Il exige auſſi de ſon reſpect pour la mémoire paternelle qu'il conſerve en place toutes les perſonnes qui y avoient été miſes de ſa main : mais de la façon dont il s'en explique, on voit bien qu'il le ſouhaite plus qu'il ne l'eſpere. Il lui recommande particuliérement les Docteurs Ollius & Vergius, qui l'avoient aſſiſté dans ſa maladie. Il lui parle (36)

(36) Antoine Perès avoit été principal miniſtre de Philippe II, dont il encourut la diſgrace pour des raiſons qui ne ſont rien au ſujet de ces mémoires : il ſe réfugia à Paris, où il mourut en 1611. Il étoit grand politique, & de beaucoup d'eſprit,

d'Antonio Perès, comme d'un homme dangéreux, avec lequel il doit ſe raccommoder, & ſonger enſuite à ne le laiſſer demeurer ni en France ni en Flandre, encore moins en Eſpagne, mais dans l'inutile pays d'Italie. Une courte maxime d'aimer Dieu, de chercher la vertu, & de profiter des préceptes d'un pere, eſt par où Philippe finit cette piéce, qu'on ne peut nier qui ne ſoit remplie d'ailleurs de traits de (37) piété & de réſignation aux ordres de Dieu, qui par miſéricorde le châtioit, diſoit-il, en cette vie plutôt qu'en l'autre.

De ces diſpoſitions, la premiere qu'on vit exécuter au nouveau roi d'Eſpagne, fut celle de ſon mariage avec l'archidu-

---

c'eſt de lui qu'eſt la maxime ſuivante, qui renferme un grand ſens dans trois mots, *Roma, Conſejo, Pielago*; s'attacher la cour de Rome, bien former ſon conſeil, & être maître de la mer.

(37) « Il fit apporter ſon cercueil, fait de cuivre, & mettre une tête de mort ſur un buffet, » & une couronne d'or joignant, » dit la Chronologie Septénaire, dans laquelle il faut lire auſſi, avec le détail de tout ce que dit & fit ce prince dans ſa maladie, celui de ſa vie publique & privée, *année* 1598.

cheſſe de (38) Gratz. Il la fit demander auſſi-tôt après la mort du roi ſon pere, & elle paſſa au commencement de l'année ſuivante en Eſpagne, accompagnée de l'archiduc Albert, avec lequel elle relâcha ſur la côte de Marſeille, pour reſpirer l'air de la terre. Le duc de Guiſe, gouverneur de la province, qui en avoit eu avis & en avoit informé le roi, eut ordre de faire la réception la plus honorable à cette princeſſe. Sa majeſté deſtina cinquante mille écus pour en faire les frais, & m'ordonna de les faire tenir à Marſeille. J'étois près d'y envoyer la Font pour marquer l'uſage qu'on devoit faire de cette ſomme, ou un autre de mes domeſtiques, qui n'étoit encore que ſimple laquais de mon épouſe, petit homme, & ſans figure, mais dans lequel j'avois démêlé tant de capacité, de fidélité & d'économie, que je crus devoir travailler à ſon établiſſement. Il n'en fut pas beſoin : une perſonne que j'avois ſur les lieux ſuffit, parce que l'archiducheſſe, malgré les inſtances du duc de Guiſe & de la

(38) Marguerite d'Autriche, fille de l'archiduc de Gratz.

ville de Marſeille, ne voulut entrer dans aucune ville pour éviter le cérémonial. Elle ſe fit dreſſer des tentes ſur le rivage, où elle ſe repoſa, & entendit la meſſe. Pour l'archiduc, il eut la dévotion de viſiter les égliſes de Marſeille; mais il y vint ſans ſuite & *incognito*, & après avoir baiſé les reliques, il s'en retourna ſans boire ni manger.

Ce mariage unit les deux branches de la maiſon d'Autriche par un double lien; le feu roi d'Eſpagne ayant déjà fait épouſer le cinq Mai de l'année précédente l'Infante Iſabelle ſa fille à l'archiduc Albert, qui avoit pour cela dépoſé la pourpre de cardinal. Il lui avoit donné une très-riche dot en apparence, puiſqu'elle ne conſiſtoit pas moins que dans les dix-ſept provinces des Pays-Bas, la Franche-Comté & le Charolois : mais les clauſes étranges qu'il y avoit miſes, que ce nouveau ſouverain ne prendroit aucune part au commerce des Indes, & ne ſouffriroit dans ſes états aucune autre religion que la catholique, ſans quoi la donation étoit déclarée nulle, la réduiſoient en effet à rien par la difficulté de faire accepter aux Flamands des conditions ſi dures.

En attendant que l'archiduc pût paſſer en Flandre en perſonne pour lever tous

les obſtacles, il y envoya en qualité de ſon lieutenant-général l'Amirante (39) d'Arragon, qui fit quelques exploits ſur la frontiere d'Allemagne, & enſuite ſon couſin le cardinal André, qui y fit force édits, mais ſans exécution. Le mal commençant à paroître à la maiſon d'Autriche ne pouvoit plus ſouffrir de délai, l'archiduc vint enfin lui-même dans les Pays-bas, & y amena ſa nouvelle épouſe le cinq Septembre de cette année, dont le reſte ſe paſſa en menaces de ſa part d'auſſi peu d'effet. Il fallut en venir à la force ouverte, & ce fut le commencement de cette longue & ſanglante guerre entre l'Eſpagne & les Flamands, dont j'aurai ſoin chaque année de marquer les progrès & les événemens.

Au même tems que ſe faiſoit en Eſpagne le mariage de ſa majeſté catholique, on célébroit auſſi à Paris celui de madame Catherine avec le prince de (40)

---

(39) Conſultez la Chronologie Septénaire, tant ſur ces expéditions militaires, que ſur tout ce qui eſt dit ici des mariages du roi & de l'infante d'Eſpagne, *années* 1598 *&* 1599. *Matthieu, ibid. pag.* 298, *&c.*

(40) Henri, duc de Bar, enſuite de Lorraine après la mort de Charles II ſon pere. « Le roi

Bar. C'eſt par cet établiſſement que cette princeſſe fixa enfin ſa deſtinée juſques-là ſi incertaine. On propoſa d'abord, du vivant de la reine Catherine, de la marier au duc d'Alençon : la choſe manqua par la haine de Henri III pour ſon frere. Enſuite on parla de la donner à Henri III lui même : la reine mere n'y voulut pas conſentir par averſion pour la maiſon de Navarre. La princeſſe refuſa à ſon tour le vieux duc de Lorraine, qui lui fut offert, parce, diſoit-elle, qu'il avoit des enfans d'un premier mariage. Le roi d'Eſpagne la demanda pour lui aux conditions d'une union étroite entre le roi de Navarre & lui, à quoi le premier de ces princes ne voulut point entendre. Après cela, cette princeſſe fut recherchée par le duc de Savoie; mais dans des circonſtances où ce mariage pouvant être préjudiciable à la religion proteſtante, les réformés y mirent obſtacle. Elle ne voulut point du prince de Condé ; elle le trouvoit trop pauvre. Elle refuſa de même, & ſans aucune bonne raiſon, le

---

» donna à ſa ſœur en la mariant trois cens mille » écus d'or ſol, » dit l'hiſtorien Matthieu, *ibid*, *pag*. 278.

roi d'Ecosse. Le prince d'Enhalt se mit aussi sur les rangs, & dans les mouvemens de colere qui animoient quelquefois cette princesse contre le roi son frere, elle lui reprochoit qu'il l'eût volontiers mise entre les bras de deux ou trois autres princes étrangers, ou, comme elle disoit, de deux ou trois gentilshommes, pour payement de leur solde. On a vu, en dernier lieu, comment sa prévention pour M. le comte de Soissons lui fit fermer l'oreille à toutes les poursuites de M. le duc de Montpensier, qui étoit un parti sortable. Enfin, la nécessité de prendre un état (41) la détermina à accepter le prince de Bar.

Le dessein de ce mariage n'eut pas plutôt été rendu public, que la différence de la religion des deux partis fournit aux ecclésiastiques en général, & en particulier aux évêques de France actuellement assemblés à Paris, une raison d'en empêcher la conclusion qu'ils ne laisse-

---

(41) « Madame, dit au contraire la Chronologie Septénaire, *année* 1599, montroit de son côté tout le contentement possible..... Elle avoit accoutumé de dire : *Grata superveniet quæ non sperabitur hora :* Etant ladite Dame très-bien instruite au latin. »

rent pas échapper. Le premier moyen qu'ils employerent fut de traverser de tout leur pouvoir à Rome l'expédition de la dispense, sans laquelle ils croyoient qu'on ne passeroit point à la célébration. Ils ne pouvoient, à cet égard, remettre leurs intétêts en de plus fidelles mains que celles de d'Ossat, qui n'étoit pourtant en cette cour que pour y servir ceux du roi : mais ce n'est ici ni la premiere ni la derniere fois que cet ecclésiastique aura à essuyer de ma part le reproche d'avoir, non-seulement passé, mais encore trahi ses commissions. Si j'en crois le mémoire de Rome dont j'ai parlé, d'Ossat, au nom de tout le parti, dont il étoit l'instrument, n'oublia rien pour détourner le pape d'accorder la dispense (42)

---

(42) Le cardinal d'Ossat, dans ses lettres, ne commence à parler de sa négociation, pour obtenir la dispense en question, que lorsque le duc de Bar étant allé lui-même la solliciter à Rome en 1600, il recommença, par ordre du roi, à faire de nouvelles instances sur cette affaire. Il nous apprend seulement en passant sur quelles raisons s'appuya sa sainteté pour refuser la grace qu'on lui demandoit « Sa sainteté, dit-il, nous ayant » dit dès Ferrare à M. de Luxembourg & à moi, » lorsque nous lui demandions ladite dispense, » qu'il ne la devoit ni pouvoit accorder, pour ce

qu'il étoit personnellement chargé par sa majesté de solliciter. Toutes ces per-

---

» que l'une des parties, non-seulement ne la de- » mandoit pas, mais ne le reconnoissoit point » pour pasteur de l'église catholique & apostoli- » que, ni pour avoir puissance de dispenser; comme » aussi ne croit-elle point que le mariage soit un » sacrement, ni qu'il soit illicite de contracter » mariage, même entre cousins-germains. Ces » raisons du pape, ajoute-t-il, durent encore, » &c. » Et en toutes occasions il est vrai qu'il les fait si bien valoir par tous les argumens théologiques, qu'il n'y a point de lecteur qui ne conclue qu'un homme si bien persuadé que le pape ne pouvoit se rendre en conscience, n'insistoit que foiblement sur ce point, & conspiroit à mettre les cours de France & de Lorraine, dans la nécessité de procurer enfin par toutes sortes de moyens la conversion de la princesse, sans laquelle, selon lui, cette affaire ne pouvoit jamais avoir une fin avantageuse: cependant, on lui voit d'un autre côté exécuter les ordres du roi, & même les prévenir avec tant d'assiduité, de fidélité & de zèle, qu'on peut sur ses propres lettres lui rendre la justice qu'il servoit sa majesté, contre ses propres sentimens, autant qu'il le pouvoit faire. Une preuve de cela, qui seule vaut toutes les autres, c'est que, malgré tous les obstacles, il obtint enfin bien long-tems après, à la vérité, cette dispense, dont il avoit désespéré. Je trouve dans toutes les lettres de ce cardinal bien moins de fondement encore au second motif qu'on lui attribue ici. Pour exposer en gros ce qui se développera par parties en son temps, voici ce que j'ai

ſonnes faiſoient entendre à ſa Sainteté qu'en ſe roidiſſant ſur cette grace, il en arriveroit deux choſes; l'une, que madame ſe rendroit catholique; l'autre, que ce changement ne pouvant paſſer dans l'eſprit des Proteſtans que pour un effet de la violence dont auroit uſé à ſon égard le roi ſon frere, il accroîtroit la défiance que ceux-ci ne témoignoient déjà que trop ouvertement de Sa Majeſté, acheveroit de le leur faire regarder comme leur ennemi & leur perſécuteur déclaré, & attireroit enfin cette guerre inteſtine ſi deſirable, ſelon eux, pour les intérêts du ſaint pere & de la bonne religion.

L'autre moyen que le clergé mettoit

---

jugé des ſentimens de ce prélat ſur tous les différens ſujets ſur leſquels on l'attaque, à s'en tenir toujours à la conjončture qu'on peut tirer de ſes lettres; il aimoit la perſonne du roi; il ne trouvoit point de bonne politique ſéparément de la religion; il étoit prévenu que les intérêts de celle-ci ne ſont nulle part en auſſi bonnes mains qu'en celles du pape, des jéſuites, & de tous ceux qui l'avoient ſoutenue du tems de la ligue. Il n'aimoit point l'Eſpagne, encore moins la maiſon d'Autriche & le duc de Savoye, & haïſſoit ſouverainement les Calviniſtes. Voyez ſur l'article de la diſpenſe les *p.* 480 *& ſuiv.* 492, 519, 596, 615, 701, 717 *& ſuiv.* 727, 758, 769, *&c.*

en œuvre étoit des remontrances assez vives pour pouvoir mériter le nom de menaces. Sa Majesté eut la complaisance de les écouter, & de permettre une conférence, où le docteur Du-Val d'un côté, & le ministre Tilenus de l'autre, cherchant à faire valoir leur cause, s'échaufferent assez inutilement, ce me semble, quoique l'un & l'autre se vantât après à l'ordinaire d'avoir terrassé son adversaire. J'en parle comme témoin, parce que je me laissai entraîner à la foule qui y accouroit, comme à un spectacle tout-à-fait intéressant : je n'y arrivai pourtant que sur la fin, lorsque les deux tenans commençoient à succomber à la fatigue. Je ne sais par quelle raison on voulut me faire faire en cette occasion le personnage de juge : ce fut peut-être parce qu'on savoit que c'étoit moi que sa majesté avoit chargé de dresser les articles du mariage. On commençoit déjà à me répéter tous les points d'une dispute qui duroit depuis plusieurs heures : mais je priai très-sérieusement qu'on m'épargnât, ou cet embarras, ou cet honneur. Je dis que, s'il n'avoit pas été au pouvoir de deux si fortes têtes de concilier avec la sainte écriture tant de canons & de décrets de papes, ou de justifier comment cette

conciliation étoit impossible, afin de n'en plus parler, on ne devoit pas l'attendre d'un ignorant comme moi, & je le pense de même.

Quoi qu'il en soit, cette conférence n'ayant pas produit tout le fruit que MM. du clergé (43) s'étoient promis, & voyant aussi qu'ils ne réussissoient pas mieux du côté de Rome, ils déclarerent que rien n'étoit capable de leur faire donner leur consentement à ce mariage. On s'en seroit passé; mais il falloit trouver un évêque qui voulût bien faire cette cérémonie; &, comme tous ces MM. se tenoient par la main, cela formoit une difficulté sur laquelle ils fondoient leur derniere ressource.

Dans cet embarras, sa majesté s'avisa de s'adresser à l'archevêque de (44) Rouen,

---

(43) Elle se faisoit en présence de madame Catherine. « Mais, dit le journal de Henri IV, » parce que les docteurs de Sorbonne se servirent » d'expressions & de subtilités scholastiques aux- » quelles ladite dame n'a rien compris; les minis- » tres l'ont facilement persuadée de demeurer » dans sa religion ». Péréfixe dit que le roi n'ayant pu venir à bout de la convertir, quoiqu'il y employât les menaces, dit un jour au duc de Bar; « Mon frere, c'est à vous à la dompter. »

(44) Charles, fils naturel d'Antoine de Na-

& crut devoir en attendre plus de complaisance, comme étant son frere naturel, & lui ayant obligation depuis peu de l'archevêché, outre que ce prélat étoit connu de sa majesté, ainsi que de toute la France, pour être médiocrement scrupuleux, pour ne rien dire de plus. Cependant, à la premiere proposition que ce prince fit à l'archevêque, il vit un homme qui, d'un ton dévotement rebelle, l'accabla de citations bien ou mal faites, des saints Peres, des saints Canons, des saintes Ecritures. Le roi surpris, comme on peut se le figurer, d'un langage si nouveau dans la bouche d'un homme qui ordinairement parloit de toute autre chose, ne pouvoit presque s'empêcher de lui rire au nez, en lui demandant par quel miracle il étoit tout d'un coup devenu si savant & si consciencieux. Il crut faire mieux en répondant à l'archevêque par des raisons sérieuses, auxquelles celui-ci s'étant montré sourd, sa majesté éclata, & lui reprocha son ingratitude. « Puisque vous faites ainsi l'en-

varre, & de mademoiselle de la Beraudiere de la Guiche, autrement appellée la Rouet, l'une des filles de la reine mere.

« tendu,

» tendu, ajouta Henri, en revenant à sa
» premiere idée, je vais envoyer vers
» vous un grand docteur, votre confes-
» seur ordinaire, & qui entend merveil-
» leusement les cas de conscience ». Ce grand docteur & directeur étoit Roquelaure, compagnon ancien & actuel de débauche de M. de Rouen, & à la priere duquel il avoit obtenu l'archevêché. Le prélat entendit parfaitement ce que signifioit cette petite menace; & son air un peu confus, étoit une conviction qu'il appréhendoit les grands avantages que l'habitude & la familiarité pouvoient donner sur lui à Roquelaure; sans ceux qu'il tireroit de cet esprit que toute la cour lui connoissoit, libre, ingénu, fécond en heureuses saillies, & que l'archevêque lui-même n'avoit pas accoutumé à outrer le respect dû au caractere épiscopal.

Le roi ayant quitté M. de Rouen, fit venir Roquelaure, & lui dit : « Vous ne
» savez pas, Roquelaure, votre archevê-
» que veut faire le prélat & le docteur,
» & me veut alléguer les saints Canons,
» où je crois qu'il entend aussi peu que
» vous & moi; & cependant par ces re-
» fus ma sœur demeure à marier. Je vous
» prie, parlez lui comme vous avez ac-

» coutumé, & le faites ſouvenir du tems
» paſſé. Ah! pardieu, ſire, répondit Ro-
» quelaure, cela n'eſt pas bien; car il eſt
» tems au moins, ſelon mon opinion,
» que notre ſœur Catelon commence à
» tâter des douceurs de cette vie, & je
» ne crois pas que dorénavant elle en
» puiſſe mourir par trop grande jeuneſſe:
» mais ſire, dites-moi un peu ce que dit
» ce bel évêque pour ſes raiſons; car il
» en eſt quelquefois auſſi mal fourni que
» je ſaurois l'être. Je m'en vais le trouver
» pour lui apprendre ſon devoir ».

Il n'y manqua pas; il dit à l'archevêque, dès en entrant dans la chambre:
« Hé quoi! mon archevêque, que veut
» dire ceci! On m'a dit que vous faites
» le fat; pardieu! je ne le ſouffrirai pas;
» il y va trop de mon honneur, puiſqu'on
» dit que je vous gouverne. Ne ſavez-
» vous pas bien qu'à votre priere, je me
» rendis votre caution envers le roi,
» lorſque je lui parlai pour vous faire
» avoir l'archevêché de Rouen; ne me
» faites-vous pas paſſer pour menteur, en
» vous obſtinant ainſi à faire la bête?
» Cela ſeroit bon entre vous & moi, qui
» nous ſommes vus quelquefois enſemble
» aux brêches raiſonnables, & les dez à
» la main; mais il s'en faut bien garder,

» lorſqu'il y va du ſervice du maître &
» de ſes ordres abſolus. Hé, vrai Dieu !
» que voulez-vous que je faſſe, répondit
» M. de Rouen ? Quoi ! que je me faſſe
» moquer de moi, & reprocher par tous
» les autres prélats, une action où tout
» le monde dit qu'il y va grandement de
» la conſcience, n'y ayant eu aucun des
» évêques auxquels le roi en a parlé, qui
» ne l'ait auſſi-tôt refuſé ? Ho, morbieu !
» ne le prenez pas comme cela, interrom-
» pit Roquelaure. Il y a bien de la diffé-
» rence d'eux à vous ; car ces gens s'alam-
» biquent tellement le cerveau après le
» grec & le latin, qu'ils en deviennent
» tous fous ; & puis, vous êtes freres du
» roi, & obligé de faire tout ce qu'il
» commandera, ſans balancer. Il ne vous
» a pas fait archevêque pour le ſermo-
» ner, ni lui apprendre les Canons ; mais
» pour lui obéir en tout où il ira de ſon
» ſervice. Que ſi vous faites plus l'étourdi
» & l'entêté, je le manderai à Jeanneton
» de Condom, à Bernarde l'éveillée, &
» à maître Julien : m'entendez-vous ?
» Et ne vous le faites pas dire deux fois.
» Sachez que rien ne vous doit être ſi
» cher que les bonnes graces du roi :
» elles vous ont mieux valu, avec mes
» ſollicitations, que tout le latin & le

» grec des autres. Par dieu! c'eſt bien à » vous à parler des Canons, où vous » n'entendez que du haut Allemand ». Monſieur de Rouen voulut reprendre la parole, pour lui perſuader qu'il devoit abandonner avec lui ce ton de plaiſanterie, qui étoit bon dans ſes jeunes années, & lui lâcha quelque choſe de paradis. « Comment, morbleu, paradis! reprit » auſſi-tôt Roquelaure, êtes-vous ſi aze » que de parler d'un lieu où vous ne fûtes » jamais, où vous ne ſavez comment il y » fait, ni ſi vous y ſerez reçu, quand » vous y voudrez aller? Oui, oui, j'y » ſerai reçu, dit encore l'archevêque, n'en » doutez nullement. C'eſt bien diſcouru » à vous, lui dit ſon homme, en le pour- » ſuivant de plus en plus : par dieu! je » tiens que paradis a été auſſi peu fait » pour vous que le louvre pour moi. » Mais enfin, laiſſons-là un peu votre » paradis, vos Canons & votre conſ- » cience (45) pour une autre fois, & » vous réſolvez à marier madame; car, » ſi vous y manquez, je vous ôterai trois

(45) Il y a quelque choſe d'original dans le tour de cette converſation; mais l'auteur pouvoit bien, ce ſemble, ſupprimer certaines expreſſions, qui ſentent un peu le libertinage.

» ou quatre méchans mots de latin, que » vous avez à toute heure à la bouche. » Plus n'en ſait ledit dépoſant; & puis, » adieu la croſſe & la mître; mais qui pis » eſt, cette belle maiſon de Gaillon, & » dix mille écus de rente. »

Il ſe dit encore beaucoup d'autres choſes entre ces deux hommes, dont on peut juger par cet échantillon. Roquelaure n'abandonna point l'archevêque, qu'il ne lui eût fait promettre de marier madame; & ce fut lui en effet qui fit la cérémonie. (46) Je reçus des deux côtés des préſens fort riches, pour récompenſe des peines que je m'étois données; entr'autres, un cheval d'Eſpagne de grand prix, & magnifiquement enharnarché que m'envoya M. le duc de Lorraine. Je les ren-

(46) » Un dimanche, dit la Chronologie Septénaire, dès le matin..... il va prendre madame » ſa ſœur à ſon lever, & l'amenant par la main » dans ſon cabinet, où étoit déjà ledit futur » époux, il commande à M...., archevêque de » Rouen, d'épouſer, &c....... & qu'il vouloit » qu'ainſi fût. A quoi ledit ſieur archevêque fit du » commencement refus, & qu'il falloit y garder » les ſolemnités accoutumées. Sur quoi le roi » répartit très-doctement, que ſa préſence étoit » plus que toute autre ſolemnité, & que ſon cabinet étoit un lieu ſacré ».

voyai à sa majesté, qui m'ordonna de les garder.

Ce ne fut pas à cette seule occasion que le clergé tint tête à S. M. Il se roidissoit plus fortement & aussi plus essentiellement contre la vérification de l'édit de Nantes, qui lui paroissoit toujours un morceau difficile à digérer. Comme depuis près d'un an qu'il se tenoit assemblée à Paris à ce sujet, il avoit eu le tems de prévenir le parlement & les autres cours souveraines, aussi bien que la sorbonne, contre cet édit, tous ces corps se souleverent dès qu'il eut été rendu public, & se donnerent des mouvemens qu'on peut mieux imaginer que décrire. On ne parla plus d'autre chose : chacun s'attacha à critiquer la piece, & à la combattre par différens raisonnemens. Il s'en faut beaucoup qu'ils ne fussent tous justes, non plus que tous les motifs que le parlement apportoit pour se dispenser de l'enregistrer ; mais la sincérité dont j'ai fait jusqu'ici profession, même dans les choses qui me touchent de plus près, m'oblige à convenir que toutes ces personnes n'avoient point tort en tout.

Il étoit, par exemple, permis aux Réformés, par un des articles de l'édit, de convoquer & de tenir toutes sortes d'as-

ſemblées ſynodales & autres, en tel tems, tel lieu, & toutes les fois qu'ils voudroient, ſans en demander permiſſion, ni à S. M., ni aux magiſtrats, & d'y admettre encore toutes ſortes d'étrangers, ſans en donner connoiſſance à aucun tribunal ſupérieur : comme auſſi d'aller aſſiſter, de leur côté, ſans congé, aux aſſemblées qui ſe tiendroient chez les etrangers. Il eſt clair qu'un point auſſi directement contraire à toutes les loix du royaume, que préjudiciable à l'autorité du roi (47), aux droits de la magiſtra-

(47) « Ce que le maréchal de Bouillon, dit le » Septénaire, avoit menagé avec quelques-uns » qui ne s'appercevoient peut-être pas du danger » qui étoit en cela; mais le ſieur Berthier, (agent » du clergé, & évêque de Rieux,) le conteſta ſi » vivement audit ſieur maréchal, devant le roi, » que ſes raiſons ouïes, & vû l'importance du » fait.... le roi.... fit rayer, &c. » *année* 1599, *pag.* 66. Ce récit de Cayer eſt conforme à celui de P. Matthieu, *tom.* 2. *liv.* 2. *p.* 280. & *ſuiv.* Cet article de l'édit de Nantes, ſi fort conteſté, eſt apparemment le quatre-vingt-deuxiéme, qui eſt préſentement auſſi déſavantageux aux Calviniſtes, qu'il leur étoit favorable; puiſque cet article leur interdit toutes pratiques, négociations, intelligences, aſſemblées, conſeils, ligues & aſſociations, dedans & hors le royaume, cotiſations, levées de denrées, &c. ſans l'expreſſe permiſſion du roi.

ture, à l'utilité & au repos du public, ne pouvoit avoir paſſé que par ſurpriſe; & c'eſt auſſi ſur ce point qu'inſiſterent principalement les ennemis des Proteſtans, dans les différentes remontrances qu'ils firent à ſa majeſté, faiſant valoir chacun les raiſons qui les intéreſſoient le plus. Le parlement remontra que cet article achevoit d'anéantir ſon autorité, que le clergé avoit déjà ſi fort reſſerrée, auſſi-bien que celle du roi (car il prétend que ces deux autorités n'en font qu'une) que ſans les appels comme d'abus, qui lui reſtoient encore, il n'en auroit plus, pour bien dire, que l'ombre. Le clergé & la ſorbonne ſe plaignirent de la ſupériorité que cette conceſſion donnoit à l'égliſe calviniſte en France, ſur l'égliſe catholique, qui, dans ſa juriſdiction, n'avoit jamais eu un pouvoir ſi étendu; & on ne peut nier que cela ne ſoit vrai. Enfin, on releva tous les mauvais effets qu'étoit capable de produire cette indépendance abſolue des Huguenots françois, ſoit entr'eux, ſoit dans leurs aſſociations avec tout ce que la France pouvoit avoir d'ennemis en Europe.

Le roi n'avoit pas encore examiné l'édit par lui-même, & il n'en avoit eu connoiſſance que par une ſimple lecture,

dans laquelle on avoit ſans doute gliſſé légèrement ſur cette clauſe, & peut-être l'avoit-on omiſe tout-à-fait. Il témoigna par ſa ſurpriſe à ceux qui lui parloient ainſi, qu'il avoit été trompé; & leur promit d'y pourvoir, & enſuite de leur rendre réponſe. En effet, eux ſortis, il commença par m'envoyer chercher, & me montra l'édit. Je ne déguiſai aucun des ſentimens que j'exprime ici; j'y ajoutai même qu'à force de s'attacher à rendre cet article avantageux aux Proteſtans, il me ſembloit qu'il leur devenoit nuiſible, en ce qu'il ouvroit un vaſte champ à toutes les calomnies qu'on voudroit inventer contre les honnêtes gens du parti, de briguer contre l'état avec l'étranger, ou de s'en laiſſer ſuborner. Henri, encore confirmé dans ſon opinion, me renvoya, en m'ordonnant de me diſpoſer à bien faire valoir tous ces motifs dans l'aſſemblée des Proteſtans, qu'il voulut qu'on convoquât à l'heure même, pendant que de ſon côté il en alloit demander l'explication à ceux qui avoient fabriqué l'édit.

MM. de Schomberg, De-Thou, Calignon & Jeannin (car le roi les fit incontinent venir tous quatre) demeurerent un

peu déconcertés des reproches que leur fit sa majesté, d'avoir abusé de sa confiance. Schomberg & De-Thou prenant la parole au nom de tous, répondirent qu'ils avoient été comme nécessités de le faire, par les menaces que leur avoient faites MM. de Bouillon & de la Trimouille, de la part de tout le corps, de rompre tout leur accord, si on leur refusoit cet article, & même de commencer la guerre contre les Catholiques ; ce qui leur avoit paru de la derniere conséquence, la paix avec l'Espagne souffrant alors de très-grandes difficultés. Le roi se payant de cette excuse, chargea Berthier, syndic du clergé, de la rapporter à l'assemblée, & d'y ajouter de sa part, que des quatre personnes qu'il avoit commises à la formation de l'édit, n'y ayant que le seul Calignon de Protestant, il n'avoit pas dû croire que les trois autres laisseroient à la religion Réformée cet avantage sur la religion catholique. La réponse des évêques montra bien qu'ils n'avoient pas de ces trois messieurs la même opinion que sa majesté. Ils furent traités en pleine assemblée, de faux Catholiques, d'accord avec les Calvinistes sur quantité de points, & ne croyant rien

du tout ſur les autres. En blâmant cette ſeconde imputation (48), comme elle mérite de l'être, convenons encore qu'à l'égard de la premiere, tout parloit contre les commiſſaires de l'édit ; & que leur réponſe à ſa majeſté ne détruit point auſſi-bien l'opinion qu'on en peut avoir, que le ſilence qu'ils avoient gardé avec elle, lui donne de forces (49).

Ce n'eſt pas que le duc de Bouillon ne fût dans les ſentimens où ils le repréſen-

(48) Si certain diſcours ſecret que d'Aubigné fait tenir par le préſident de Thou au duc de la Trimouille, lorſqu'il fut envoyé par ſa majeſté à l'aſſemblée des Calviniſtes, eſt vrai, les ſoupçons du clergé ne ſeroient pas trop injuſtes. « Vous avez » trop de jugement (ce ſont les termes du pré- » ſident) pour ne connoître bien qu'au point où » les affaires ſont, & aux choſes que nous vous » avons concédées, que ce que vous pouvez deſi- » rer, ne ſoit à ſon plus haut degré... M. de » Schomberg eſt Luthérien, & par trop éloigné » d'un bon Huguenot; pour moi, vous connoî- » trez mon ame, &c. » *tom.* 3. *liv.* 5. *chap.* 1. Mais il y a bien apparence que d'Aubigné a rapporté ce diſcours ſur la foi de perſonnes peu sûres, ainſi que quelques autres traits de ſon hiſtoire, qui attirerent en ce tems-là un arrêt du parlement contre cet ouvrage.

(49) M. de Sully eſt par-tout ici d'une ſincérité qu'on ne ſauroit, à mon avis, aſſez admirer dans un Proteſtant.

toient. J'appris, en travaillant à approfondir la vérité, qu'il s'étoit effectivement montré d'une opiniâtreté insurmontable. Mais n'y avoit-il aucun moyen de rendre les autres plus raisonnables? Alors qu'eût-il fait seul? Si tous les Protestans ressembloient au duc de Bouillon, que prétendoient les commissaires par cette complaisance aveugle pour les volontés des Réformés? Trahir par nécessité le roi & l'état? Comme il ne peut y avoir de plus grand mal que celui-là, aux yeux de négociateurs habiles & bien intentionnés, on ne peut gueres leur attribuer raisonnablement cette pensée. Pour moi, je crois Bouillon le seul fauteur du projet contenu dans l'article, comme il en étoit le seul inventeur. Je conjecture de plus qu'il n'y envisageoit pas tant les autres que lui-même ; & voici le but de toute sa politique.

Pour terminer à son avantage la dispute sur le pas entre lui & les ducs & pairs de France, aussi bien que les maréchaux de France plus anciens que lui, le duc de Bouillon avoit imaginé de faire déclarer sa souveraineté de Sedan (50) ; un fief

(50) Voyez l'histoire du duc de Bouillon, déjà citée plusieurs fois, *liv.* 5.

de l'Empire; mais il ne falloit pas que cette prérogative lui ôtât toute communication avec les seigneurs Réformés de France, autrement il y auroit beaucoup plus perdu que gagné. Le tempérament qu'il avoit trouvé pour accorder son intérêt avec son ambition, étoit de laisser son église de Sedan comprise avec les églises Réformées de France; ce qu'il faisoit à la faveur de l'article en question, pendant qu'il continuoit à se faire traiter comme prince étranger.

Berthier revint rapporter au roi la disposition des prélats de l'assemblée, avec le résultat de leur délibération, qui étoit qu'on ôtât aux quatre commissaires toute connoissance des affaires de religion, & qu'on réformât l'édit, quant à cet article & quelques autres moins essentiels; ce que sa majesté promit encore.

Cependant, l'assemblée des principaux Protestans alors à Paris, ayant été indiquée pour le lendemain même du jour où se fit l'éclaircissement entre le roi & les commissaires, je reçus, comme à l'ordinaire, un billet d'invitation pour m'y trouver. J'avois cessé d'y assister depuis que je m'étois apperçu que ma présence

gênoit les trois ou quatre perſonnes qui y avoient la grande main, & qu'elle n'étoit propre qu'à y faire naître de l'altération. Je les trompai en me préſentant à celle-ci. Le duc de Bouillon comprit aiſément le deſſein qui m'y amenoit ainſi, contre mon ordinaire, & me le fit entendre d'un ton amer & ironique, auquel je répartis, en m'excuſant ſur les affaires de mon miniſtere, & en feignant de ne pas ſavoir quel étoit le ſujet de la préſente aſſemblée. Sans paroître faire attention à l'air mutin & aux paroles que lâcha la Trimouille, pour marquer qu'ils n'étoient pas perſuadés que je parlaſſe ſincérement, j'allai me placer entre MM. de Mouy, de Clermont & de Sainte Marie-du-Mont, qui, en m'inſtruiſant de la matiere qui alloit être miſe ſur le tapis, m'aſſurerent que l'article qui faiſoit tant de bruit, étoit déſapprouvé de preſque tous les Proteſtans, & n'étoit opiniâtré que par MM. de Bouillon, de la Trimouille, du Pleſſis, & quelques autres de la cabale, dans le deſſein de porter les choſes à une guerre civile. Ils n'en furent pas les maîtres, malgré leurs mouvemens & tous leurs cris. Lorſqu'on en vint aux opinions, l'avis contraire au leur l'emporta,

parce que les meilleures raiſons furent de notre côté (51).

---

(51) L'édit de Nantes fut enfin vérifié le jeudi 25 février de cette année, après bien des difficultés du clergé, de l'univerſité & du parlement. C'eſt à cette occaſion que Henri IV dit aux évêques : « Vous m'avez exhorté de mon devoir ; je » vous exhorte du vôtre : faiſons bien à l'envi les » uns des autres. Mes prédéceſſeurs vous ont » donné de belles paroles ; mais moi, avec ma » jaquette griſe, je vous donnerai de bons effets. » Je ſuis tout gris au-dehors ; mais je ſuis tout » d'or au dedans : je verrai vos cahiers, & j'y » répondrai le plus favorablement qu'il me ſera » poſſible ». Voici ce qu'il répondit au parlement, qui étoit venu lui faire des remontrances. « Vous me voyez en mon cabinet où je viens » vous parler, non pas en habit royal, ni avec » l'épée & la cape, comme mes prédéceſſeurs, » ni comme un prince qui vient recevoir des am- » baſſadeurs ; mais vêtu comme un pere de fa- » mille, en pourpoint, pour parler familiérement » à ſes enfans. Ce que j'ai à vous dire, eſt que » je vous prie de vérifier l'édit que j'ai accordé à » ceux de la religion. Ce que j'en ai fait eſt pour » le bien de la paix ; je l'ai faite au dehors ; je » veux la faire au-dedans de mon royaume ». Après leur avoir expoſé les raiſons qu'il avoit eues de faire l'édit, il ajouta : « Ceux qui empêchent » que mon édit ne paſſe, veulent la guerre ; je » la déclarerai demain à ceux de la Religion ; » mais je ne la ferai pas, je les y enverrai. J'ai » fait l'édit, je veux qu'il s'obſerve. Ma volonté » devroit ſervir de raiſon. On ne la demande ja-

On rapporta auſſi quelques modifications aux autres articles dans leſquels le bien public parut n'avoir pas été aſſez ménagé. La conduite pleine de juſtice & de douceur de Henri fut ſentie de tout le monde. Il voulut bien encore en expliquer les motifs au plus grand nombre après que la choſe eut été arrêtée ; pour les autres, il ne ſongea qu'à les empêcher de faire pis.

Il ſe conduiſit avec la même ſageſſe à l'égard de quelques Catholiques mal intentionnés, qui, ne voulant pas paroître eux-mêmes, mirent en jeu une certaine Marthe Broſſier, prétendue démoniaque, qui étoit devenue l'objet de la curioſité du public, toujours épris du merveilleux, vrai ou faux. Il eſt ſurprenant qu'un ſpectacle ſi ridicule en ſoi, qui ne méritoit pas les regards de la plus vile populace, ait pû ſe ſoutenir pendant un an & demi, & devenir une affaire d'état. C'eſt qu'une moitié du monde ſe laiſſa réelle-

« mais au prince dans un état obéiſſant. Je ſuis » roi ; je vous parle en roi : je veux être obéi. » *Peref. ib. & Journ. de Henri IV. ib.* Voyez auſſi dans M. De-Thou & dans le Septénaire, les modifications apportées à l'édit de Nantes, & tous les diſcours tenus à cette occaſion, *année* 1599.

ment éblouir par un ſurnaturel, ſeulement dans les apparences, & que l'autre en redouta les effets, non par la choſe même, mais par les motifs qui faiſoient jouer ce reſſort Marthe Broſſier trouva des protecteurs en grand nombre dans le clergé, & juſqu'à Rome où elle ſe fit conduire. Le roi donna ſans affectation, à la vérité, le tems & les moyens de ſe manifeſter (52); après quoi le tout ſe ter-

---

(52) Tout ce qui regarde cette prétendue démoniaque, eſt rapporté d'une maniere très-curieuſe dans M. De-Thou, au commencement du *liv* 123. *an.* 1599. En voici un ſimple abrégé. Jacques Broſſier, boulanger à Romorantin en Sologne, s'étant dégoûté de ſon métier, ſe fit joueur de gobelets, & ſe mit à courir le monde avec ſes trois filles, Marthe, Silvine & Marie. L'aînée, dont il eſt queſtion ici, profita ſi bien des leçons qu'il lui donna pour contrefaire la démoniaque, qu'elle trompa tout le monde à Orléans & à Cléri; mais non pas Charles Miron, évêque d'Angers, qui découvrit l'impoſture, en ſubſtituant de l'eau commune à l'eau bénite, & de l'eau bénite à l'eau commune; en récitant un vers de Virgile, au lieu du commencement de l'exorciſme, la touchant d'une clef, au lieu de ſa croix épiſcopale, &c. Cela ne l'empêcha pas de venir s'établir à Paris, où elle choiſit l'égliſe de Sainte Geneviéve, pour ſe donner en ſpectacle au peuple, qui y accourut auſſi-tôt. Elle en impoſa à tous les eccléſiaſtiques crédules, aux capucins qui commencerent

mina à un grand mépris pour les auteurs & pour l'actrice de cette comédie.

La mort de quantité de personnes con-

à l'exorciser de bonne foi, & même à quelques-uns des médecins que Henri IV envoya pour la visiter, quoique tous les autres déposassent formellement contre elle, & sur-tout Michel Marescot, l'un de ces médecins, qui la convainquit publiquement de n'entendre ni grec ni latin, de n'avoir que la force ordinaire de celles de son sexe; en un mot, d'être une séductrice & une friponne. Le parlement ne lui fut pas plus favorable; mais, malgré cela, les religieux & les prédicateurs avoient si bien su intéresser la religion dans cette affaire, & la prétendue possédée joua si bien son rôle, que l'arrêt du parlement qui lui enjoignoit aussi bien qu'à son pere, de s'en retourner chez eux, tout juste & tout sage qu'il étoit, causa d'étranges murmures, & presqu'une révolte dans Paris; ce qui donna d'assez grandes inquiétudes au roi, qui voyoit que ce qu'il avoit eu d'ennemis dans la vieille ligue, reparoissoient à cette occasion. Alexandre de la Rochefoucault, seigneur de Saint-Martin, des comtes de Randan, osa même entreprendre de réveiller cette affaire en faisant passer cette Marthe à Avignon, & de-là à Rome, où elle trouva encore plus de partisans. Malheureusement pour elle le cardinal d'Ossat s'y trouva, qui s'employa si utilement dans cette affaire; qu'enfin, Marthe & sa famille se vit abandonnée de tout le monde, & vécut & mourut dans le mépris & la misere. Voyez aussi les autres historiens.

ſidérables donna matiere à d'autres diſcours. Celles du Chancelier de Chiverny, de Schomberg & d'Incarville, tous trois du conſeil des finances, firent un changement dans les affaires. Les ſceaux furent donnés à Belliévre; la charge de contrôleur général, qu'avoit d'Incarville, fut accordée, à ma ſollicitation, à de Vienne; & celle de ſur-intendant des finances fut rétablie en ma faveur. Henri m'ayant fait appeller dans le jardin des Tuileries, où il étoit à ſe promener, me dit qu'il étoit réſolu de remettre les finances entre les mains d'un homme ſeul; &, feignant de prendre un ton fort ſérieux, il me fit promettre que je lui dirois librement ce que je penſois de cet homme, quand il me l'auroit nommé. Le lui ayant promis, il reprit auſſi-tôt en ſouriant, & en me donnant un petit coup ſur la joue, que je devois bien le connoître, puiſque c'étoit moi-même. Sa majeſté me gratifia encore de la charge de grand voyer, dont elle m'envoya les proviſions, avec celles de ſur-intendant des fortifications. Et comme Sancy, livré à ſes vertiges (53)

(53) Joſeph Scaliger parloit, auſſi bien que l'auteur, de M. de Sancy, comme d'un fanatique, ſujet au vertige, &c. Ce ſont ces termes.

ordinaires, jugea à propos de se retirer du conseil, & de se défaire de sa charge d'intendant des bâtimens, le roi la joignit encore aux autres bienfaits dont il me combloit. Les appointemens de la surintendance devinrent fixes, & furent de vingt mille livres. Ceux de grand-voyer, & de voyer particulier de Paris étoient de dix mille livres.

Sa majesté fut si contente de cette fixation, qu'elle voulut aussi en mettre une aux gratifications qu'elle avoit intention de m'accorder, tant pour m'ôter l'envie, disoit-elle, de prétendre à une gratification pour chaque service considérable que je lui rendrois, que pour s'épargner la peine de faire enregistrer chacun des présens qu'elle me faisoit, même les plus petits, sans quoi je ne voulois point les recevoir. Elle me déclara donc que toutes ces gratifications & présens seroient désormais confondus dans une gratification unique, fixe, & qui me seroit remise au commencement de chaque année en forme de lettres-patentes vérifiées au parlement; & me demanda auparavant si j'étois content de la somme, qui étoit de soixante mille livres, en ajoutant que son intention étoit que j'achetasse de cet argent, des biens en fonds de terre, dont

il me fût libre de diſpoſer en faveur de ceux de mes enfans qui s'en rendroient les plus dignes, afin qu'ils demeuraſſent tous de plus en plus attachés à moi. Il ne me reſta qu'à rendre d'humbles actions de graces à ce prince. Cependant cette fixation de gratification dont je parle ici, ne fut faite qu'en 1600, & ne commença à avoir lieu qu'en 1601.

Mademoiſelle de Bourbon (54) mourut auſſi, & M. d'Eſpinac (55), archevêque de Lyon, qu'on peut dire avoir tâté de toutes ſortes de fortunes; enfin, madame la connétable, & après elle madame de Beaufort. Ces deux dernieres morts ſur-tout firent un très-grand bruit. Quelques circonſtances ſemblables dans la fin de ces deux dames, & peu ordinaires, c'eſt-à-dire, une maladie violente, & de trois ou quatre jours de durée ſeulement,

(54) Fille de Henri I, prince de condé, & de ſa premiere femme, princeſſe de Nevers, marquiſe de l'Iſle, &c.

(55) Pierre d'Eſpinac. Il avoit été grand Ligueur; cependant Matthieu aſſure qu'il rendit de grands ſervices à Henri IV contre l'Eſpagne, *tom.* 2, *liv.* 2, *p.* 308, où il fait l'éloge de ſes vertus. M. De-Thou, au contraire, nous le dépeint, *liv.* 90, comme un inceſtueux, ſimoniaque, &c.

des cheveux hérissés, des visages si beaux, devenus hideusement défigurés, & quelques autres symptômes, qu'en tout autre tems on auroit jugés naturels, ou seulement un effet de poison, firent répandre dans le monde que la mort de ces deux jeunes dames étoit, aussi bien que leur élévation, l'ouvrage du diable, qui étoit venu se payer lui même des courtes délices qu'il leur avoit fait goûter. Et la chose passa pour certaine, non-seulement parmi le peuple sottement crédule, mais parmi les courtisans mêmes; tant la contagion qui portoit les esprits à la magie & aux sciences occultes, étoit forte en ce tems-là; & aussi tant on portoit de haine & d'envie au rang qu'occupoient ces deux femmes.

Voici comme on rapporta celle de la connétable (56), & ce fut, dit-on, les dames même assemblées alors chez elle. Comme elle s'entretenoit gaiement avec elles dans son cabinet, une de ces femmes y entra avec un visage effrayé, & lui annonça qu'un quidam, qui se disoit gen-

(56) Louise de Budos, fille de Jacques de Budar, vicomte de Portes, seconde femme de Henri, connétable de Montmorency.

tilhomme, d'aſſez bonne mine, excepté qu'il étoit tout noir, & d'une taille gigantesque, venoit d'entrer dans ſon antichambre, & avoit demandé à lui parler pour des choſes d'une ſi grande conſéquence, qu'il ne pouvoit s'en ouvrir qu'à elle-même. A chacun des traits de ce courier extraordinaire, que la dame ſe faiſoit décrire avec ſoin, on la vit pâlir, & tomber dans un ſi grand ſerrement de cœur, qu'elle eut à peine la force de dire qu'on allât prier ce gentilhomme, de ſa part, de remettre ſa viſite à un autre tems. A quoi il répondit, d'un ton à faire mourir la meſſagere de frayeur, que puiſque la connétable ne vouloit pas venir de bon gré, il alloit prendre la peine de l'aller chercher juſques dans ſon cabinet. Elle craignoit encore plus l'audience publique que le tête à tête. Elle ſe réſolut à la fin à paſſer de l'autre côté ; mais avec toutes les marques d'un véritable déſeſpoir.

Le meſſage affligeant étant achevé, elle revint trouver la compagnie, fondant en larmes & demi-morte. Elle n'eut que le tems de proférer quelques paroles, pour prendre congé de la compagnie, & en particulier de trois de ces dames, qui étoient ſes amies, & pour les aſſurer qu'elles ne

la verroient plus. Dans le moment, elle eſt ſaiſie de douleurs aiguës, & elle meurt au bout de trois jours, faiſant horreur à tous ceux qui la voyoient par l'effroyable changement de chaque trait de ſon viſage. Voilà l'hiſtoire : les gens ſenſés en croiront ce qu'il en faut croire.

Madame de Beaufort étoit la plus foible de toutes les perſonnes de ſon ſexe ſur ce qui regardoit l'aſtrologie. Elle ne ſe cachoit point pour conſulter les devins. Elle en avoit une eſcorte qui ne la quittoit point. Ce qu'il y a de plus ſurprenant, c'eſt que, quoique ſans doute elle les payât bien, ils ne lui annonçoient jamais que des choſes déſagréables. (57). L'un lui diſoit qu'elle ne ſeroit mariée qu'une fois ; l'autre, qu'elle mourroit jeune ; celui-ci, qu'elle ſe donnât de garde d'un enfant ; celui-là, qu'elle ſeroit trahie par un de ſes amis ; ce qui la jettoit dans une mélancolie, dont elle ne ſortoit preſque plus. Gracienne, l'une de ſes femmes, m'a dit depuis, que l'impreſſion de tout ce qu'elle entendoit dire, étoit ſi forte,

(57) Le foible de M. de Sully pour l'aſtrologie judiciaire ſe décele en mille endroits de ſes mémoires, màlgré lui.

qu'elle

qu'elle renvoyoit tout le monde, pour passer seule les nuits entieres à s'affliger & à pleurer amérement de toutes ces prédictions.

Comme elle étoit alors très-avancée dans sa grossesse, bien des personnes n'iront pas chercher plus loin la cause du malheur qui fut joint à sa couche. Elle étoit même déjà véritablement malade, & de corps & d'esprit, lorsque sur la fin du carême elle voulut être de la partie de Fontainebleau avec le roi : elle n'y fut que peu de jours. Le roi, qui ne voulut pas qu'on lui reprochât d'avoir gardé cette femme près de lui pendant le tems de la pâque, la pria de lui laisser passer les fêtes à Fontainebleau, & de retourner les passer à Paris (58).

Madame de Beaufort reçut cet ordre les larmes aux yeux. Ce fut encore pis lorsqu'il fallut se séparer. Henri de son côté, plus rempli que jamais de sa passion pour cette dame, dont il avoit déjà eu deux enfans mâles, & une fille nommée Henriette, se faisoit une égale vio-

(58) Selon P. Mathieu, *tome* 2, *liv.* 2, *page* 316. Elle vint à Paris pour y faire passer le contrat de l'acquisition de Châteauneuf au Perche.

lence. Il la conduisit jusqu'à moitié chemin de Paris (59) ; & quoiqu'ils comptassent ne se séparer que pour peu de jours, ils en appréhendoient le moment, comme si ç'avoit dû être pour un très-long-tems. Ceux qui aiment à ajouter foi aux pressentimens, ne passeront pas légérement sur tout ce détail. Les deux amans s'accablerent de nouveau des plus tendres caresses ; & on a prétendu trouver dans toutes les paroles qu'ils se dirent en ce moment, des preuves de ce pressentiment d'une fatalité inévitable.

Madame de Beaufort parloit au roi comme si elle l'eût vu pour la derniere fois (60). Elle lui recommandoit ses trois enfans, sa maison de Monceaux & ses domestiques. Le roi l'écoutoit ; & au lieu de la rassurer, il s'attendrissoit lui-même. Ils prenoient congé l'un de l'autre ; mais un mouvement secret les faisoit aussi-tôt se rapprocher. Henri ne se seroit pas facilement arraché de ses bras, si le maré-

---

(59) Elle vint coucher la veille à Melun, d'où le roi la conduisit au bateau, dans lequel elle s'embarqua, & vint descendre à l'arsenal.

(60) D'Aubigné parle de la même maniere de cette séparation, *tom.* 1, *liv.* 5, *chap.* 3.

chal d'Ornano, Roquelaure & Frontenac ne fuſſent venus l'en tirer comme de force. Ils lui firent enfin reprendre le chemin de Fontainebleau, & les dernieres paroles qu'il dit furent pour recommander ſa maîtreſſe à La-Varenne, avec ordre de ne la laiſſer manquer de rien, & de la remettre chez Zamet, choiſi pour avoir ſoin de cette perſonne ſi chere.

J'étois à Paris lorſque la ducheſſe de Beaufort y arriva, & j'en devois partir avec mon épouſe peu de jours après pour aller faire la cène à Roſny, où je menois le prince & la princeſſe d'Orange, à qui j'avois envie de faire voir les bâtimens que les nouvelles libéralités du roi me mettoient en état d'y faire élever. Je crus devoir prendre congé de cette dame. Elle avoit oublié tout ce qui s'étoit paſſé à Saint-Germain. Elle me fit l'accueil le plus careſſant, & n'oſant s'expliquer clairement ſur la complaiſance pour ſes deſſeins, à laquelle elle ſouhaitoit paſſionnément de pouvoir m'amener, elle ſe contentoit de chercher à me mettre dans ſes intérêts, en mêlant avec cet air de politeſſe, dont elle ne gratifioit pas tout le monde, quelques mots à double en-

tente, qui me faiſoient enviſager une fortune ſans bornes, ſi je voulois bien me relâcher ſur la ſévérité des conſeils que je donnois au roi à ſon ſujet. Auſſi peu touché des chimères dont cette femme ſe rempliſſoit, que de celles dont elle cherchoit à me remplir, je feignois de ne rien entendre d'un diſcours ſi intelligible, & je payois ſes termes équivoques de proteſtations générales de reſpect, d'attachement & de dévouement, qui ne ſignifient que ce qu'on veut.

De retour chez moi, je ſongeai que mon épouſe devoit s'acquitter du même devoir envers la ducheſſe. Elle n'en fut pas moins bien reçue. Madame de Beaufort la pria de l'aimer, & de vivre avec elle comme avec une amie, & entra dans des confidences qui auroient pu paroître le dernier trait de l'amitié la plus intime à ceux qui, comme madame de Roſny, ignoroient que la ducheſſe, qui au fond n'avoit que médiocrement d'eſprit, n'étoit pas délicate ſur le choix de ſes confidens. Elle n'avoit point de plus grand plaiſir que d'entretenir les premiers venus de ſes projets & de ſes eſpérances. Plus ceux à qui elle parloit étoient ſes inférieurs, plus elle ſe trouvoit à ſon aiſe,

parce qu'alors elle ne ménageoit plus ſes termes, & ſe permettoit même ſouvent d'y faire entrer celui de reine.

Elle n'avoit pas plus de retenue ſur ce qui lui étoit arrivé effectivement, que ſur ce qu'elle comptoit qui lui arriveroit. Trop de naïveté à cet égard donna peut-être lieu aux bruits qui ſe répandirent dans le monde ſur l'irrégularité de quelques démarches de ſa jeuneſſe. Je crois pourtant ces traits ſatyriques, un pur effet du déchaînement de ſes ennemis, par le peu d'apparence qu'une femme ait pu porter l'imprudence & la diſtraction, juſqu'à dire de ſoi le bien & le mal indiſféremment. Et je ne me reprochai point d'avoir retenu ſix ans à la baſtille une femme de ſes domeſtiques, nommée la Rouſſe, & ſon mari qui, après la mort de cette dame, continuoient de déchirer ſa mémoire avec la derniere indignité, parce que, quand même tout ce qu'ils en diſoient auroit été inconteſtable, les égards qu'on devoit à ſa famille, & plus encore à l'attachement que le roi avoit témoigné pour elle & aux enfans qu'il en avoit eus, étoient ſeuls capables d'impoſer ſilence à la médiſance.

Madame de Roſny ne laiſſa pas d'être bien ſurpriſe de tout ce qu'elle entendoit

dire à madame de Beaufort, & elle le fut encore davantage, lorſque faiſant un aſſez mauvais aſſemblage de ces civilités qui ſe pratiquent entre égales, & de ces airs de reine, elle lui entendit dire qu'elle pouvoit venir à ſon lever & à ſon coucher toutes les fois qu'elle voudroit, & pluſieurs autres choſes ſemblables. Elle ne put s'empêcher d'en conclure, avec tout le monde, un changement prochain dans l'état de la ducheſſe, & revint au logis pleine de ces penſées, qu'elle me communiqua. J'avois étendu juſqu'à mon épouſe le ſecret que j'avois gardé ſur tout ce qui s'étoit dit, à ce ſujet, entre ſa majeſté & moi, auſſi-bien que la ſcène de St.-Germain. Je lui promis de lui apprendre l'état des choſes, pourvu qu'elle ne dit rien à la princeſſe d'Orange de tous les diſcours de madame de Beaufort, & nous prîmes tous le chemin de Roſny.

Deux jours après, qui étoit le ſamedi de Pâques, comme je m'acquittois de la parole que j'avois donnée à madame de Roſny, en lui apprenant le deſſein de madame de Beaufort, de ſe faire déclarer reine, tous les mouvemens que ſe donnoient pour cela ſes parens & ſes créatures, les combats que le roi avoit ſoufferts inté-

rieurement, & la résolution qu'il sembloit enfin avoir prise de se vaincre lui-même, à quoi je joignois la réflexion des malheurs, que la conduite contraire auroit attirés sur le royaume, j'entendis qu'on tiroit la sonnette de la premiere porte du château, au-delà des fossés; & parce qu'aucun des domestiques ne répondit, le jour n'ayant point encore paru, on redoubla avec force, & une voix s'écria à plusieurs reprises : *De la part du Roi.* J'éveillai moi-même un laquais; & pendant qu'il alloit ouvrir, je me couvris d'une robe de chambre, & descendis en bas fort inquiet de ce qu'on me vouloit si matin.

Le courier me dit qu'il étoit venu toute la nuit me dire, de la part du roi, que je me rendisse à Fontainebleau à l'heure même. Il me parut avoir le visage si triste, que je crus que le roi étoit malade: « Non, me répondit-il; mais il est » dans le dernier chagrin; madame la » duchesse est morte ». Je me le fis répéter plusieurs fois, tant la chose me paroissoit peu vraisemblable Lorsque je n'en pus plus douter, je sentis mon esprit partagé entre l'affliction de l'état où cette mort réduisoit le roi, & la joie du bien qui en revenoit à toute la France. Ce

dernier ſentiment ſe rendit le plus fort; parce que je convins en moi-même que ce prince alloit acheter, par une douleur paſſagère, l'exemption de mille déchiremens de cœur, plus cruels encore que ce qu'il ſouffroit actuellement. Je remontai dans la chambre de mon épouſe, occupé de ces penſées. « Vous n'irez » point, lui dis-je, au lever ni au cou- » cher de la ducheſſe; elle eſt morte ». Je fis monter avec moi le courier, afin que, pendant que je m'habillerois & qu'il déjeûneroit, il nous inſtruisît des circonſtances de ce grand événement, que je vis encore mieux détaillées dans la lettre que La-Varenne avoit écrite de Paris au roi, & que ſa majeſté m'avoit renvoyée par le courier, avec une ſeconde auſſi de La-Varenne, adreſſée à moi perſonnellement.

(61) Zamet avoit reçu ſon hôteſſe

(61) Sébaſtien Zamet, riche partiſan, étoit Italien, originaire de Lucques; mais il ſe fit naturaliſer en 1581 avec ſes deux freres, Horace & Jean-Antoine. Il dit au notaire qui faiſoit le contrat de mariage de ſa fille de le qualifier de ſeigneur de dix-ſept cent mille écus. Henri IV avoit choiſi ſa maiſon pour faire ſes repas & ſes parties de plaiſir. Ce prince l'aimoit d'ailleurs, parce qu'il étoit plaiſant & enjoué.

avec tout l'empreſſement d'un courtiſan qui cherche à plaire, & il n'oublia rien de ce qu'il jugea capable de lui faire paſſer le tems agréablement. Le jeudi abſolu, madame de Beaufort, après ſon dîner, où elle avoit mangé toutes viandes excellentes, & préparées à ſon goût, eut envie d'entendre les ténebres en muſique au petit Saint-Antoine. Elle y fut priſe de quelques éblouiſſemens qui la firent revenir promptement chez Zamet. Elle n'y fut pas plutôt arrivée, que prenant l'air dans le jardin, elle fut attaquée d'une apoplexie, qui penſa l'étouffer dans le moment. Elle revint un peu par les ſecours qu'on lui donna, & fortement frappée de l'idée qu'elle étoit empoiſonnée; (62) elle commanda qu'on la tirât de cette

---

(62) D'Aubigné le donne à entendre lorſqu'il dit, qu'après s'être rafraîchie chez Zamet, en mangeant d'un gros citron, ou, ſelon d'autres, d'une ſalade, « elle ſentit auſſi-tôt un tel feu au » goſier, & des tranchées à l'eſtomac, ſi furieu- » ſes, que, &c. » ce ſont ſes paroles. Mais, ni De-Thou, ni Baſſompierre, ni le Septénaire, ni aucun hiſtorien, n'appuyent ce ſentiment ſur le poiſon. De-Grain attribue cet effet au ſuc crud & froid du citron. Sauval dit avoir connu des vieillards qui ſe ſouvenoient d'avoir vu la ducheſſe expoſée dans le cloître de Saint-Germain.

maiſon, & qu'on la tranſportât au cloître de Saint Germain, chez madame de Sourdis ſa tante.

A peine eut-on le tems de la mettre au lit, que des redoublemens terribles & précipités, des convulſions effrayantes; enfin, tous les ſymptômes de la mort, firent que La-Varenne, qui prenoit la plume pour mander au roi l'accident qui venoit d'arriver, n'eut en effet autre choſe à lui dire, ſinon que tous les médecins déſeſpéroient de la vie de ſa maîtreſſe par la nature du mal, qui demandoit les remedes les plus violens, & par la groſſeſſe de la malade, qui rendoit mortel pour elle tout ce qu'on pouvoit faire pour la ſoulager. (63) Il n'eut pas plutôt fait partir la lettre, que madame de Beaufort, touchant à ſa derniere heure, fut repriſe de nouvelles convulſions qui la noircirent & la défigurerent ſi horriblement, que La-Varenne ne doutant point que ſur

(63) « Le médecin La-Riviere ayant couru à » cet accident, dit d'Aubigné, avec autres méde- » cins du roi; & n'ayant fait que trois pas dans » la chambre, & de-là ayant vu les accidens » extraordinaires, s'en retourna, diſant à ſes » compagnons : *Hic eſt manus Domini* ». *Tom.* 3, *liv.* 5, *chap.* 3.

ſa lettre le roi ne ſe mît auſſi-tôt en chemin pour venir voir ſa maîtreſſe, jugea qu'il étoit plus à propos de lui mander, par un ſecond billet, qu'elle étoit morte, que d'expoſer ce prince à un ſpectacle auſſi accablant & auſſi révoltant en même-tems, que l'eſt celui de voir une femme que l'on a tendrement aimée, expirer dans des agitations, des efforts & des ſaiſiſſemens qui ne lui laiſſoient preſque rien d'humain dans la figure.

La-Varenne m'écrivoit par le même courier, & me mandoit qu'à la vérité la ducheſſe n'étoit pas morte; mais qu'autant qu'il en pouvoit juger, elle n'avoit pas une heure à vivre (64). Elle expira en effet peu de momens après, dans des révolutions & un bouleverſement de la nature capable d'inſpirer l'horreur & l'effroi. Le roi, qui n'avoit pas manqué à la réception de la premiere lettre de La-

(64) Le ſamedi matin les convulſions lui avoient tourné la bouche juſques ſur le derriere du cou. On ouvrit ſon corps, où l'on trouva ſon enfant mort. Voyez ſur cette mort, *M. De-Thou, liv. 122. Mathieu, ibid. D'Aubigné, ibid. Le-Grain, l. 7. Le Septénaire, année 1599. Mém. de Baſſompierre, &c.* De-Thou, Mathieu & Baſſompierre mettent ſa mort un jour plutôt.

Varenne de monter aussi-tôt à cheval, reçut la seconde à moitié chemin; & n'écoutant que sa passion, il vouloit, quelque chose qu'on pût lui dire, se donner la consolation de voir encore sa maîtresse, toute morte qu'il la croyoit être. (65), Les trois mêmes personnes qui

---

(95) Selon Bassompierre, qui en parle en témoin oculaire, Henri ne croyoit point que sa maîtresse fut morte encore. Il dit que La Varenne étant venu avertir le maréchal d'Ornano & lui, qui avoit accompagné la duchesse à Paris, qu'elle venoit de mourir, ils monterent tous deux à cheval pour aller annoncer cette fâcheuse nouvelle au roi, & l'empêcher de venir à Paris. « Nous » trouvâmes, dit il, le roi par-delà la Saussaye, » proche de *Villejuif*, qui venoit sur des cour- » taux à toute bride. Lorsqu'il vit le maréchal, » il se douta qu'il lui en venoit dire la nouvelle; » ce qui lui fit faire de grandes lamentations : en- » fin, on le fit descendre dans l'Abbaye de La- » Saussaye, où on le mit sur un lit. Enfin, étant » venu un carrosse de Paris, on le mit dedans » pour s'en retourner à Fontainebleau, &c. ». *Mém. de Bassompierre, tom. 1, pag. 69 & suiv.* Le-Grain ajoute qu'on dit qu'il s'évanouit dans son carrosse entre les bras du grand écuyer.

Sans vouloir en aucune maniere justifier la passion de Henri IV pour cette femme, la justice oblige pourtant à remarquer ici que cet attachement n'étoit pas moins fondé sur les qualités du cœur & de l'esprit que sur celles du corps; & que la haine seule qu'on porte ordinairement à celles

l'avoient déjà reconduit la premiere fois à Fontainebleau, firent tant par leurs raisons & leurs prieres, qu'ils l'y ramenerent encore cette fois. Et c'est de cet en-

---

qui tiennent cette place, a fait dire d'elle tout le mal que nous voyons dans ces mémoires & dans les histoires. Je finis cet article par les paroles de d'Aubigné, écrivain, naturellement plus porté à blâmer qu'à louer. « C'est une merveille, dit-il, » comment cette femme, de laquelle l'extrême » beauté ne sentoit rien de lascif, a pu vivre plutôt » en reine qu'en concubine tant d'années, & avec » si peu d'ennemis. Les nécessités de l'état furent » ses ennemis, &c. ». Il avoit dit auparavant qu'elle usa fort modestement du pouvoir qu'elle avoit sur le roi. Et Mathieu joint aux belles qualités qu'il remarque dans cette dame, celle d'avoir souvent donné de fort bons conseils à Henri IV. *Ibid.* « Elle ne put souffrir aucun autre auprès » d'elle, dit aussi Le-Grain, *liv.* 8, quoique le » sieur de Liancourt fût de grand mérite & de » maison fort noble ; de sorte que ce mariage » fut dissolu avant que d'avoir été consommé ». Quelques écrits de ce tems là parlent de Nicolas d'Amerval, sieur de Liancourt, comme d'un homme d'une naissance distinguée à la vérité, & très-riche ; mais dont l'esprit, disoit-il, étoit aussi mal fait que le corps. Mademoiselle d'Estrées ne l'épousa que pour se délivrer de la tyrannie de son pere, & parce que le roi lui promit qu'il sauroit empêcher que ce mariage ne se consommât, & même qu'il le feroit casser, ce qu'il fit en effet.

droit qu'il m'avoit dépêché le courier qui venoit d'arriver.

Je ne perdis pas un moment. Je vins déjeûner à Poiſſy & dîner à Paris. Je me ſervis du carroſſe de l'archevêque de Glaſco pour me conduire juſqu'à Eſſonne, où je pris la poſte, & le ſoir j'arrivai à Fontainebleau. J'abordai le roi, qui ſe promenoit dans ſa galerie, abîmé dans une douleur qui lui rendoit toute compagnie inſupportable. Il me dit que, quoiqu'il ſe fût bien attendu que ma vue ne feroit d'abord qu'aigrir ſon chagrin, & qu'il en fît l'expérience, il ſentoit cependant qu'il avoit tant de beſoin d'être conſolé dans l'état violent où le mettoit la perte qu'il venoit de faire, qu'il n'avoit pas balancé à m'appeller près de lui pour recevoir un ſecours que je pouvois ſeul lui donner.

Je n'ignorois pas dans quelles ſources il en falloit chercher les motifs avec un prince également ſenſible à ſes devoirs religieux & politiques. Je lui rappellai quelques-uns de ces paſſages des ſaintes écritures, où Dieu demande en pere & en maître cette confiance & ce parfait abandon, dont l'effet eſt d'inſpirer à l'homme chrétien le mépris des choſes

d'ici-bas. J'y joignis ceux qui donnent de la Providence divine cette idée si propre à la faire reconnoître & adorer dans les plus terribles comme dans les plus heureux événemens. J'osai faire envisager à Henri l'accident qui causoit sa douleur, comme un de ceux dont il auroit peut-être un jour à la remercier davantage. Je cherchai à le placer dans cette conjoncture accablante, & pourtant inévitable pour lui, si sa maîtresse avoit vécu, dans laquelle, combattu d'un côté par l'attrait de la plus forte tendresse, de l'autre, par la voix de l'honneur & du devoir, il lui eût fallu prendre un parti sur une chaîne qu'il n'auroit pu rompre sans se déchirer le cœur, ni conserver sans se couvrir d'opprobre. Le ciel venoit à son secours par un coup des plus sensibles à la vérité, mais qui pouvoit seul ouvrir les voies au mariage d'où dépendoient le repos de la France, la joie de son peuple, le destin de l'Europe, & le propre bonheur de sa majesté, à qui le bien d'une union légitime auroit toujours paru trop chérement acheté par le délaissement d'une femme digne d'ailleurs de son attachement par mille bonnes qualités.

Je m'apperçus aisément que ce dernier

motif, présenté d'une maniere avantageuse pour sa maîtresse, en faisant impression sur le cœur de Henri, le soulageoit par le plaisir d'entendre justifier son choix. Ce prince m'avoua qu'il me savoit bon gré d'avoir mis son attachement pour madame de Beaufort, au nombre de ceux qui sont formés par une véritable sympathie, & non point fondés sur un pur libertinage, & qu'il avoit craint que je ne cherchasse à le consoler qu'en le couvrant de confusion. Cette premiere conversation fut fort longue, & je ne me souviens pas de tout ce que je dis au roi. Tout ce que je sais, c'est qu'après ce premier soulagement qu'on doit donner à la douleur, de l'arrêter sur elle-même, je me servis utilement de l'obligation où se trouve un prince & toute personne publique, de conserver dans la plus juste affliction la liberté d'esprit nécessaire pour vaquer aux affaires de l'état. Henri n'avoit, ni le foible de s'affliger par opiniâtreté (66), ni le défaut de se guérir par dureté; il écoutoit encore plus sa

---

(66) Henri IV fit porter le deuil à toute sa cour pour la mort de la duchesse de Beaufort. Il le porta lui-même en noir, les huit premiers jours, & ensuite en violet. *Mém. de Chiverny.*

raiſon que ſon cœur. Il parut déjà beaucoup moins triſte à ceux qui le virent rentrer dans ſa chambre ; & dans la ſuite, perſonne ne l'entretenant dans ſa douleur, que ſes occupations diminuoient chaque jour, il ſe trouva dans l'état où doit être tout homme raiſonnable qui a eu de grands ſujets de s'affliger ; c'eſt de n'en condamner ni n'en flatter la cauſe, & de n'affecter, ni d'en rappeller, ni d'en chaſſer le ſouvenir.

Le duc de Joyeuſe occupa auſſi le public. Après s'être fait capucin (67), de

(67) Henri de Joyeuſe, comte de Bouchage, frere puîné du duc de Joyeuſe, tué à Coutras. « Un jour qu'il paſſoit à Paris à quatre heures du » matin, près du couvent des capucins, après » avoir paſſé la nuit en débauche, il s'imagina que » les anges chantoient matines dans le couvent. » Frappé de cette idée, il ſe fit capucin ſous le » nom de Frere Ange. Depuis il quitta ſon froc, » & porta les armes contre Henri IV. Le duc de » Mayenne le fit gouverneur du Languedoc, duc » & pair, & maréchal de France. Enfin il fit ſon » accommodement avec le roi. Mais un jour ce » prince étant avec lui ſur un balcon, au-deſſous » duquel beaucoup de peuple étoit aſſemblé : mon » couſin, lui dit Henri IV, ces gens-ci me paroiſ» ſent fort aiſes de voir enſemble un apoſtat & un » renégat. Cette parole du roi fit rentrer Joyeuſe » dans ſon couvent, où il mourut ». Cette anecdote eſt tirée des notes ſur la Henriade.

courtisan & de guerrier, & ensuite de capucin être redevenu guerrier & courtisan des plus répandus dans le monde, il reprit du goût pour le froc, dont on prétend que le pape ne l'avoit dispensé, que pour autant de tems que dureroit la guerre; & cette fois il le garda jusqu'à la mort. Le mariage de sa fille (68), unique héritiere de la maison de Joyeuse, avec M. le duc de Montpensier, fut sa derniere action comme homme du monde. La marquise de Bellisle (69), à son exemple, prit l'habit de Feuillantine.

---

(68) Henriette Catherine de Joyeuse. Il ne vint de ce mariage qu'une fille; ce qui éteignit la branche de Bourbon-Montpensier.

(69) Antoinette d'Orléans de Longueville, veuve de Charles de Gondy, marquis de Bellisle, fils aîné du maréchal de Retz. Mezeray nous apprend que la cause de sa retraite fut le chagrin qu'elle eut de n'avoir pu venger la mort de son mari; un soldat dont elle vouloit se servir pour cela ayant été pris & pendu, sans qu'elle pût obtenir sa grace du roi. Le marquis de Bellisle avoit été tué en 1596 au Mont-Saint-Michel par un gentilhomme Breton, nommé Kermartin. L'Etoile en parle comme d'une femme qui faisoit l'admiration de toute la cour, par sa beauté & par son esprit, & qui fut un exemple de dévotion & de pénitence dans son couvent.

Fin du troisième Volume.

TABLE
DES MATIERES
Du troisiéme Volume.

A

ABSOLUTION de Henri IV; à quelles conditions elle est accordée, 49, 51. N. 60. Remarques sur cette absolution, 52, 53.

Agens pris, 114. N. 17.

Albert. (maison d') Alliance entr'elle & la maison de Rohan, 113, N. 15.

Albret. (Henri d'Albret) *Voy. Mioſſens.*

Alincourt. (Monſieur d') Voyez *Henri IV.* Somme d'argent qu'il reçoit par ſon traité, 330.

Alegre. (Andrée d') Voyes *Fervaques* (comteſſe de.)

Ambaſſadeurs de la part d'Eliſabeth & des Provinces-Unies à Henri IV; leurs offres, 244, 245, 247, 248; leurs réponſes, 201. Ils s'en retournent, 248.

Amiens ſurpriſe, 181, 182, N. 3. Préparatifs pour reprendre cette place, *ibid.* eſt aſſiégée, 192 *& ſuiv.* ſe rend, 213.

André, (le cardinal) 376.

Ange. (pere) Voyez *Joyeuſe.* (Henri de)

Anjou, (François de Valois, duc d'Alençon, puis duc d') 377.

Arambure (N. d') ſuit Henri IV. à la campagne de Franche-Comté, 44, N. 26.

Archiduc d'Autriche (Albert, cardinal &) manque l'occasion de battre les François devant Amiens. 210, 211, N. 15. signe à Bruxelle le traité de Vervins pour le Roi d'Espagne, 274; va chercher l'Archiducheſſe de Gratz pour Philippe III, & paſſe avec elle par Marſeille, 374, N. 38. Il épouſe l'Infante Iſabelle, & eſt fait gouverneur des Pays-Bas, où il va, 475.
Arcoſt (Charles, duc d') prête ſerment pour l'obſervation d'un traité de paix, 274, N. 47.
Argentier, (l') partiſan, 175.
Armagnac (comté d') érigé en préſidial, 221.
Armes (port d') défendu, 280, N. 2.
Arnaud, commis du conſeil des finances, 146.
Aſſemblée du clergé, 285.
Aſtrologie. Paſſion pour l'aſtrologie dans le ſiécle de Henri IV, 406.
Atichy, du conſeil des finances, 19.
Aubigné ou *Aubigni*; (Théodore Agrippa d') ſon deſſein; particularités ſur ſa vie, 200. N. 8. Ses moyens pour ſoulever les Calviniſtes, 241, N. 31.
Autriche. (maiſon d') Biens porrés dans cette maiſon par celle de Béthune, 102, N. 13.
Autriche, (Marguerite d') Archiducheſſe de Gratz, épouſe Philippe III, 373, 374. N. 38. Elle paſſe par Marſeille, 374.
Autun pris, 14.
Auvergne, (M. d') 109.

B

B*ALAGNI*, (M.) valeur de ſon traité avec Henri IV, 330.
Baleine priſe ſur la côte de Hollande, 357, N. 27.

Balthazar, (N. sieur de) contenu de sa lettre à Sully, 34, 35.

Bar. (Henri de Lorraine, duc de) Son mariage avec Madame, & opposition qu'y font le pape & le clergé, 376; 377. N. 40.

Barre (madame de la) donne de méchans conseils à Madame contre Sully, 96, 97. pour lequelle elle parle à Madame, 112.

Barreaux, (des) membre du nouveau conseil des finances, 19, 131.

Bassignac, (M.) gentilhomme Calviniste, cabale, 200.

Baucaire, voyez *Martigues*.

Bays ou *Beyne* défait un corps de troupes de la Ligue, 13, N. 9.

Beaufort, (Madame de) voyez *Estrées*. (Gabrielle d')

Beaupré, (Saint Germain de) l'un des chefs Calvinistes mal intentionnés, 200.

Bel, (Jean le) Jésuite, accusé de complicité avec Jean Châtel, 12.

Belin, (François-Faudoas-d'Averton, comte de disgracié pour avoir rendu Ardres, 47. N. 28.

Belles Lettres, leur établissement, 281, N. 2.

Bellefond défait à la tête de la garnison de Soissons, 13.

Bellievre, (M. de) commis pour la garde de la Picardie, 225 & suiv. Traité qu'il signe, & à la publication duquel il assiste, 275, N. 48. Il conduit les affaires du dedans du royaume, 319, N. 14. Les sceaux lui sont donnés & il est fait Chancelier, 403.

Bellisle, (Charles de Gondy, Marquis de) 426, N. 69.

Bellisle (Antoinette d'Orléans de Longueville,

marquise de) se fait Feuillantine, 426. Cause de cette retraite, & son éloge, *ibid* N. 69.
Beringhen. (Pierre de) Moyens qu'il propose pour prendre la Fere, 69, N. 2. Il rend service à Sully au sujet de son entrée dans le Conseil des Finances, 122, est du Conseil du roi, 123, 187.
Berniere, conseiller au parlement de Rouen, 88.
Berthier, agent du clergé, 391, N. 47. Ce qu'il est chargé de rapporter de la part du roi, 394.
Berticherre (la) cabale pour les Calvinistes, 200.
Bessais. Ses brigues dans le parti protestant, 200.
Bethune, (maison de) ses alliances avec la maison de *Bourbon* & de *Luxembourg*, 234, N. 29.
Bethune, (Jeanne de) son mariage, 234, N. 29.
Bethune, (Marguerite de) son mariage, 113, N. 15.
Bethune, (Salomon de) baron de Rosny, gouverneur de Mantes; sa mort, 208, N. 14.
Biron (Charles de Gontaut, maréchal de) prend Beaune, Nuys, Autun, Dijon, 14. attaque les Châteaux de Dijon & de Talan, 15, manque la prise d'Arras, 75 N. 5. Voyez *Henri IV*. Il est fait duc & pair; traité à la ratification duquel il assiste, 275.
Bizouze, député par Henri IV dans les généralités, 129.
Blayet, aujourd'hui Port-Louis, 233. N. 28.
Blaye, assiégé & manqué, 114, N. 17.
Bled. Défense de le transporter hors du royau-

me, 279, 280. Réflexion ſur cette partie de la politique, 280, N. 1.

Boeſſé, maître d'hôtel de Madame, 104.

Bois-Dauphin. (M. de) Somme d'argent qu'il reçoit de Henri IV, par ſon traité, 330.

Bongars, (Jacques) agent du roi en Allemagne, 359.

Botheon. (Guillaume de Gadagne, ſeigneur de) Paix à la ratification de laquelle il aſſiſte, 275, N. 48.

Bouillon (le duc de) conduit les troupes Françoiſes en Picardie, 17. Sa méſintelligence avec le duc de Nevers; cauſe les malheurs de cette campagne, 26, 27. Il eſt défait devant Dourlens, 28, 30. Objet de ſes brigues pendant le ſiége d'Amiens, 201, N. 9. Il cherche à ſoulever les Proteſtans, 243. Voyez *Henri IV.* Article captieux qu'il fait inſérer dans l'édit de Nantes, pour quel objet, 391, N. 47. Il en veut à Sully d'avoir fait ſupprimer cet article, 398.

Boulogne. Conférence en cette ville entre l'Eſpagne & l'Angleterre, ſans fruit, 284, N. 5.

Bourbon. (maiſon de) Biens portés dans cette maiſon par celle de Béthune, 102, N. 13. Voy. *Rohan.* (maiſon de)

Bourbon, (Alexandre de) ſecond fils de Henri IV, eſt baptiſé comme enfant de France, & nommé Monſieur, 288, 289, N. 8.

Bourbon, (Charles de) fils naturel d'Antoine, roi de Navarre, archevêque de Rouen, refuſe de marier madame Catherine, 383, 384, N. 44. Plaiſante converſation entre lui & Roquelaure à ce ſujet, 386.

Bourges. Somme payée pour ſa réduction, 330.

Bretagne. Villes priſes & rencontres militai-

res dans cette province, & autres faits d'armes des différens partis, 113, 114, N. 16.
Brienne, voyez *Lomenie*.
Briſſac, (duc de) maréchal de France, envoyé en Picardie, 240. Somme qu'il reçoit pour ſon traité, 330.
Broſſier, (Marthe) prétendue démoniaque. Deſſeins de ceux qui la feſoient agir, 400. Particularités ſur cette intrigue, 401, N. 52.
Brulart, voyez *Sillery*.
Budos, (Louiſe de) femme du connétable de Montmorency, ſa mort, 406, N. 56.
Buzenval, ambaſſadeur de France en Hollande, 276.

C

CALATAGIRONNE, (Bonaventure de) patriarche de Conſtantinople, travaille avec fruit à la paix de Vervins, 225, 226, N. 22.
Calignon, (N. de) 201, N. 9. employé à la compoſition de l'édit de Nantes, 250, N. 35, *p*. 393.
Cambray. Somme payée pour ſa réduction, 330.
Camor, gentilhomme attaché au duc de Sully, 24.
Capelle (la) & *Catelet*, aſſiégés & pris par les Eſpagnols, 47.
Cardinaux. Promotion de cardinaux François, 285, N. 6.
Caſaubon. Pourquoi appellé & fixé à Paris, 282.
Caſe, (la) Calviniſte, 200.
Catherine de Médicis, reine de France, s'étoit oppoſée au mariage de Henri III, 377.

Ses prétendus droits sur le royaume de Portugal, 283, N. 3.
Caumartin, (Louis le Fevre, seigneur de) garde des sceaux. chargé de deux généralités, 129, N. 19, est nommé pour assister à la conférence de Boulogne, 284.
Cecile, (Robert) ambassadeur d'Elisabeth à Henri IV. 244, N. 34.
Cecile, (Guillaume) secrétaire d'état d'Elisaberc, 244, N. 34.
Chambert ou *Chambarret*, (N. de) chef royaliste en Languedoc, 114, N. 16.
Chambre de Justice établie, 185.
Chambre des Comptes manque de respect à Henri IV, 216.
Chmapigny, commis au péage des rivieres dans l'Orléanois & la Touraine, 356.
Chapelle-Biron, (N. de Charbonniere de la) officier de la Ligue, 113, 114, N. 16.
Charles-Quint. Son ambition, ses projets, sa retraite, 361, N 30. Il avoit ordonné la restitution de la Navarre à la maison d'Albret, 364, N. 33.
Chateauneuf, (René de Sainte Marthe de) chef royaliste en Languedoc, 114, N. 16.
Château-Neuf-l'Aubepine. (Charles de l'Aubepine, marquis de) Voyez *Henri IV.*
Châteaupers, (Rachel de Cochefilet, madame de) femme de Sully, rapport qui l'effraye, 24.
Chât l, (Jean) son supplice, 6 & *suiv* N. 2—7.
Chatre. (M. de la) Somme d'argent qu'il reçoit pour son traité, 330.
Chauvelin, (Sébastien) conseiller au Parlement, 315.

Chiverny, (Philippe Hurault de) chancelier; favorise les desseins de madame de Liancourt, 16; est pressé de travailler à la confection des articles de pacification avec les Protestans, 223; seconde la duchesse de Beaufort dans ses brigues pour devenir reine, 291. Somme d'argent qu'il reçoit pour son traité, 330. Sa mort, 403.
Chiverni (Henri Hurault, comte de) suit Henri IV à la campagne de Bourgogne, 44, N. 26.
Clan, (Saint-Germain de) ses menées pendant le siége d'Amiens, 200.
Clergé de France. Don gratuit, 184. Il s'oppose au mariage de Madame avec le duc de Bar, 178, 179, à l'enregistrement de l'édit de Nantes, & le fait réformer, 390, 392, N. 47.
Clément VIII accorde l'absolution à Henri IV. Pourquoi, 48, 49, N. 29; à quelles conditions, 49 *& suiv.* N. 30. Travaille à la paix générale, 226, se montre favorable à la dissolution du mariage de Henri IV & de la reine Marguerite, 255. Il refuse la dispense pour le mariage de Madame avec le duc de Bar, 379 *& suiv.* N. 42.
Clermont (N. de) est pour la réforme de l'édit de Nantes, 398.
Cluseau (N. Blanchard du) tué à la prise de Ham, 28.
Coesnard, commissaire envoyé daus le Poitou, 356.
Colas, sénéchal de Montelimar, défend la Fere, 61, N. 1.
Commerce détruit dans le royaume, 328.
Conan, *Conac* ou *Conas* (Baron de) défait avec la garnison de Soissons, 13. N. 9.

Condé, (Henri II de Bourbon, prince de) 51. Henri IV fait valoir ses droits, 93.
Conseil d'Etat & des Finances. Nouveau Conseil établi, 18, 19. Membres de ce nouveau Conseil, 18. Ses brigues contre Sully, 63, 64. Abus & malversations qui s'y commettent, 116 *& suiv.* Calomnies & artifices qu'on y emploie pour tromper Sully & le perdre, 129 *& suiv.* Liste & ordre de différens Conseils sous le regne de Henri IV, 315, 318.
Conseil de Raison, son établissement, 168, 169; aboli, 171.
Constant, gentilhomme Calviniste, 200.
Corbiniere, (la) partisan, 76, 221.
Cours Souveraines s'opposent à l'enregistrement de l'édit de Nantes, 390.
Croix, (la) officier tué à la prise de Ham, 28.
Crocans défait en Limosin, 114, N. 17.
Curée, (Gilbert Filher de la) Louange que lui donne Henri IV, 42, N. 25; 44, N. 26. Ses belles actions devant Amiens, 212, N. 16.

D

DANVILLE. Voy. *Montmorency.* (Henri de)
Demeurat, procureur du roi à Riom, 221.
Descures, partisan, 76.
Deuilly, (madame de) maîtresse de Frêne, 197.
Disimieux rend Viel & Montluel au roi, 14.
Don gratuit demandé au clergé, 184.
Doria, (marquis de) favori de philippe III, 372.
Douarnenés. Les Espagnols en sont chassés, 233, N. 28.

E

EDIT de Nantes, voyez *Nantes.*
Edmond, agent de la reine d'Angletere, 343.
Edouville (N. d') défait les troupes de la Ligue, 13.
Elbeuf (duc de) combat pour Henri IV à Fontaine-Françoise, 41, N. 25. Somme qu'il reçoit en faisant son traité 330.
Elisabeth, reine d'Angleterre. Ambassade qu'elle envoie au roi, 232, 244.
Enhalt (prince d') proposé pour épouser Madame, 378.
Epernon (Jean-Louis de Nogaret de la Valette, duc d') se soumet au roi, 115. somme qu'il en reçoit pour son traité, 330. Ses violences en Provence, 336. Voyez *Sully*, (Maximilien de Béthune, duc de) *Henri IV.* Les Espagnols prennent Le-Catelet & La-Capelle, 26, 27, battent les François à Dourlens, 29 & *suiv.* Voyez *Bouillon*, *Nevers*, *Villars.* Ils entrent en Franche-Comté, & sont défaits par Henri IV à Fontaine-Françoise, N. 37 & *suiv.* — 21.
Espignac, (Pierre d') archevêque de Lyon. Sa mort, 405, N. 55.
Estrée, (Angélique d') abesse de Maubuisson, 80.
Estrées. (Gabrielle d') Dessein qu'elle a de faire obtenir la Franche-Comté à son fils, 16, 17. Fait donner à César de Vendôme, son fils, le gouvernement de la Fere, 71. Danger qu'elle court sur la route de Clermont, 83, 85. Elle favorise l'entrée de Sully dans le conseil des finances, 118, obtient la grande

maîtriſe de l'artillerie pour ſon pere, 206, N. 13. Elle prêtoit de l'argent à Henri IV, 215. Motif de la grace qu'elle obtient au duc de Mercœur, 229; brigue auprès du pape à ce ſujet, 286, 287. Elle fait baptiſer ſon fils comme enfant de France, 288, 289, N. 8. Voyez *Bourbon.* (Alexandre de) Brouillerie à cette occaſion entr'elle & Sully, 294. Sa converſation avec le roi, Sully préſent, 294. Elle fait ſervir la maladie du roi à ſes deſſeins, 301, N. 10. Sa foibleſſe pour l'aſtrologie & prédictions qui lui ſont faites, 408. Détail de ce qui ſe paſſa dans la ſéparation du Roi & d'elle à Fontainebleau, 408, 409. Ses diſcouss au duc, 410, 411, & à la ducheſſe de Sully; imprudence avec laquelle elle parle d'elle-même, 411, 412. Elle ſe fait tranſporter chez madame de Sourdis, 417, 418. Circonſtances de ſa mort; opinions différentes à ce ſujet, 417, 419, N. 62, 64.

Eſtrées, (Jean-Antoine d') pere de la belle Gabrielle, eſt fait grand maître de l'artillerie, 206, N. 13.

Etats Généraux. Voyez *Notables.* (Aſſemblées des) Maximes politiques ſur les Etats, 148, N. 21.

F

FAYET, ſecrétaire du conſeil des finances, 196.

Femmes combattent dans les armées de Henri IV, 212, N. 16.

Fere. (la) Détails ſur le ſiège mis devant cette place; grande chauſſée conſtruite; la place ſe rend, 70, N. 3.

ermes (Groſſes) ôtées aux étrangers & ſeigneurs François, 339. Voyez *Sully*. (Maximilien de Béthune, duc de)
Fervaques (Andrée d'Alégre, comteſſe de) propoſe de marier ſon fils à mademoiſelle de Sully, 178, 179, N. 1.
Feſtes à Paris en 1597, 178, 179.
Finances & *Financiers*. Leur haine contre Sully ; leurs malverſations, 116 & *ſuiv*. Leurs calomnies contre Sully, 130 & *ſuiv*. Ils cherchent inutilement à le tromper, 143, 145. Voyez *Sully*. (Maximilien de Béthune, duc de) Beau portrait de l'homme de finance, 305, 306, N. 11. Voyez *Miniſtres*. Finances de France exceſſivement obérées, 328. Recherches des malverſations & changemens qui ſont faits dans les finances, 347, 348.
Lafont, maître d'hôtel de Villars, paſſe au ſervice de Sully après la mort de Villars, 33.
Fontaine-Françoiſe, (journée de) 37 & *ſuiv*. N. 21.
Fontainebleau. Phantôme nommé le grand Veneur de Fontainebleau, 356, N. 26.
Fontrailles. (Aſtrac de) Procès qu'il gagne contre Henri IV, pour le comté d'Armagnac, 221.
o rce (madame de la) rend ſervice à Sully auprès de Madame, 112.
Forget. (Pierre) Voyez *Freſne*. (de)
Fortifications (Surintendance des) & bâtimens données à Sully, 322.
Foſſeuſe prend Mende, 243, 244.
rance, eſt affligée de la peſte & de la famine, N. 17. Etat déplorable où les guerres civiles l'avoient réduite, 222, N. 19, 246, 248, 326, 330. Véritable politique qu'elle doit ſuivre, 248, 249.

François I, roi de France. Pourquoi il perdit la bataille de Pavie, 70.

Fresne, (Pierre Forget de) secrétaire d'état, 125, soutient les financiers malversateurs, 195, 196. Dévoué à la duchesse de Beaufort, 289.

Fontenac, officier Calviniste, 187.

Fuentes (comte de) défait les François devant Dourlens, 26, 27.

G

GADANCOURT (N. de) défait les troupes de la ligue, 13, N. 9.

Généralités du royaume. Motifs & fruits de la visite qu'en fait Sully, 124 *& suiv.*

Gisors. Bonté de Henri pour la pauvre receveuse de Gisors, 222.

Gobelin, garde du trésor royal, 222, 242.

Gondy, (Pierre, cardinal de) évêque de Paris, est fait chef du conseil de raison, 169, N. 28.

Gondy, partisan, 122, 175.

Gondy, fermier du duc de Florence, 343.

Gracienne, femme de chambre de la duchesse de Beaufort, 408.

Grand, (le) partisan, 175.

Gratains, (madame de) de la maison de Madame, 97.

Gremouville, conseiller du parlement de Rouen, du parti du roi, 88.

Gueret, (Jean) jésuite, impliqué dans le complot de Chatel, 12, N. 7.

Guibert, est du nouveau conseil des finances, 19.

Guiche (Diane d'Andoins, comtesse de) donne de mauvais conseils à Madame, 97.

Guiche, (Philibert de la) grand maître de l'artillerie, 199.
Guignard, (Jean) jéſuite, eſt pendu, 11, N. 6. Diſcuſſion ſur ce fait, 9, N. 3.
Guiſe (Charles de Lorraine, duc de) chaſſe le duc d'Epernon de la Provence, 115. Somme d'argent qu'il reçoit pour ſon traité, 329.
Guiſe, (mademoiſelle de, Marguerite de Lorraine) deſſein de la marier au roi, 258, accuſée de galanterie, *ibid*, N. 38.

H

HAM pris d'emblée par les François, 27.
Hameaux, (des) conſeiller au parlement de Rouen, dans le parti de Henri IV, 88.
Haulle, (la) membre du parlement de Rouen, du parti de Henri IV, 88.
H*avre de Grace*. Somme payée pour ſa reddition, 330,
HENRI *IV* eſt bleſſé par Châtel; particularités ſur cet attentat, 6, 8, N. 1—3. Premiers ſuccès de ſes armes; 13. Il va en Bourgogne, 15. Ses amours avec la belle Gabrielle, 15, 16, N. 12. Nouvaau conſeil qu'il établit, 17, 18. Entretien entre lui & Sully à Moret, 19, 20. Il eſt mécontent du comte de Soiſſons, 21. Sa campagne de Bourgogne, 32 & *ſuiv.* priſe par ce prince, 45. Il revient à Paris & déplore avec Sully les malheurs arrivés en Picardie, 45, 46 Ses regrets de la mort de Villars, 46. Voyez *Clément VIII.* Il ne peut empêcher la priſe de Calais, 54, 55, qu'il refuſe de céder à Eliſabeth, 55, N. 32. Il pourvoit à la ſureté de la Picardie, 56. Il reproche au duc

de Montpensier la part qu'il a aux criminels desseins des grands du royaume, 57, 58. N. 33. Reproches qu'il fait au duc de Bouillon qu'il envoie en ambassade à Londres, 61, 62. Il veut aussi y envoyer Sully, 64, 65. Met le siége devant la Fere, 68, 70. N. 3. Il tombe malade, 71. Il essaie inutilement de se rendre maître d'Arras, 75. Autres entreprises qui réussissent mieux, 72. Sa colere contre son conseil, qui le laisse manquer des choses les plus nécessaires, 75, 78, N. 10. Il séjourne à Amiens; y donne audience aux députés de la Provence & du Languedoc, 87, 88; charge Sully de rompre le mariage de Madame avec le comte de Soissons, 89 N. 12. Injustice qu'il commet en cette occasion à l'égard de Sully, & qu'il répare, 104, 106. Succès heureux de ses armes dans les différentes provinces, 113, 114, N. 16, 17. Pourquoi il députe vers M. de Montpensier, 86, 87. Il fait entrer Sully dans le conseil, après bien des irrésolutions & des obstacles, 116, 120. Visite des généralités qu'il fait faire par Sully, 134, 135. Il le rappelle sur de mauvais conseils; lui rend justice, le récompense, & le soutient contre Sancy & le conseil, 134 & *suiv.* Son discours à l'assemblée des notables, 155, 157, N. 23. Prudence avec laquelle il s'y conduit par le conseil de Sully, 164, 166. Il projette de faire le siége d'Arras, 175 Extrême déplaisir qu'il ressent de la surprise d'Amiens, 180, 182, N. 2, 3. Il assemble un conseil extraordinaire sur ce sujet, 188, 190; laisse Sully à la tête du conseil, & part pour cette expédition. 192. Ses tra-

vaux à ce fiége ; il y mêne fa maîtreffe ; foin qu'il prend de la perfonne de Sully, qu'il emploie à déconcerter les deffeins pernicieux des Calviniftes, 199 *& fuiv.* N. 7, 8. Pourquoi il refufe à d'Alincourt la grande maîtrife de l'artillerie qu'il donne à Antoine d'Eftrées, 206, N. 13. Il donne à Sully le gouvernement de Mantes, 206, 207. Sa colere contre Meffieurs du confeil, 208, 209. Particularités fur le fiége d'Amiens pris malgré tous les efforts de l'Archiduc, 210, N. 15. Bon mot de ce prince à cette occafion, 212, N. 16. Lettre de Henri IV où il entre dans un détail prodigieux, 213. Entreprifes exécutées & manquées, 220. Il revient à Paris & fe difpofe à paffer en Bretagne, 224. Son bon mot fur les prétendus droits du duc de Mercœur fur la bretagne, *ibid.* N. 21. Belle parole de lui fur le maréchal de Biron, 223; N. 20. Il fe prête aux négociations de la paix, 227, 228, fe laiffe fléchir en faveur du duc de Mercœur, 229, N. 23. Il pacifie la Bretagne, & s'y fait obéir, 232, 233, 240 ; travaille à l'édit de Nantes, 240. Bon mot de lui fur Elifabeth, l'Archiduc & lui-même, 243, N. 33. Belle converfation de ce prince avec les Ambaffadeurs Anglois & Hollandois fur la néceffité de la paix, 246, 247. Il met la derniere main à l'édit de Nantes, 250, N. 35. Il parle & agit en maître avec Bouillon & les Proteftans, 251, 253, N. 36. Bon mot de ce Prince aux Proteftans, 251. Son féjour à Rennes, 253. Converfation finguliere qu'il a avec Sully, 253, 255. Extrême foibleffe de ce prince pour fa maîtreffe, 265, 266, N.

40. Il passe par la Fleche, 270. Ses plaisantes réponses aux harangueurs, 271, N. 43. Il va visiter la Picardie; signe & jure la paix de Vervins à Paris. Louanges de ce prince, & bon mot de lui sur ce traité : autres particularités sur la publication de la paix, 272 *& suiv.* N. 44, 45, 48, 49. Il s'applique au gouvernement : réglemens qu'il fait sur la milice, les fortifications, la police & les belles-lettres, 278 *& suiv.* N. 1. Il s'intéresse dans la question du vrai ou faux D. Sébastien, 282, 283. N. 3. Fait tenir une conférence à Boulogne, entre l'Espagne & l'Angleterre, & nommer des cardinaux François, 284, 285, N. 5, 6. Il soutient Sully contre Madame de Beaufort, & les raccommode : conversation singuliere entr'eux trois, 295 *& suiv.* Sa maladie dangéreuse à Monceaux, 299, 300, N. 9, 10. Charges & graces qu'il accorde à Sully, 315, N. 13. Grande confiance qu'il a en lui, 323, N. 15. Sommes payées par lui aux chefs & villes de la Ligue, à leur traité, 328 *& suiv.* N. 17. Il prend le parti de Sully contre d'Epernon, 338, 339, & contre les grands, 343. Il se libere des dettes contractées avec les étrangers, 340, 341. Il est mal servi par d'Offat, 378, 380; fait célébrer le mariage de Madame par l'archevêque de Rouen, malgré l'opposition du clergé, 383 *& suiv.* Il réforme l'édit de Nantes, 392 *& suiv.* & le fait enregistrer, 399, N. 51. Sage conduite qu'il tient dans l'affaire de Marthe Brossier, 401, N. 52. Il fait Sully surintendant des finances, des bâtimens & des fortifications & grand voyer,

403, 404; prie la duchesse de Beaufort de retourner à Paris pour y passer les fêtes de Pâques, 409. Douleur profonde qu'il ressent de sa mort, 420, N. 65. Bon mot de ce prince au pere Ange, 425, N. 67.

Hongrie, Voyez *Rodolphe*.

Humieres (Charles, seigneur d') force les Espagnols à Ham, & y est tué, 27, 28. Son éloge, 28, N. 15.

J

JACOB, (François) Jésuite, impliqué dans le procès de Châtel, 12, N. 7.

Jeannin, (René) président au parlement de Dijon, est employé à la confection de l'édit de Nantes, 250; assiste à la conférence de Boulogne, 284, est commis avec Villeroi au département des affaires étrangeres, 319, N. 14; souffre dans l'édit de Nantes un article qu'on est obligé de réformer, 393, 394.

Jésuites, leur rappel est une condition de l'absolution accordée à Henri IV, 52. Le conseil rend un arrêt qui les déboute de la demande qu'il faisoient de repasser en France, 285.

Imbercourt, Château emporté d'assaut, 71.

Incarville, contrôleur général des finances, entre dans le nouveau conseil des finances, 19.

Indes. Trésors immenses qu'en tiroient les rois d'Espagne, 364, N. 32. Voyez *Philippe II.*

Invincible Flotte de Philippe II, ainsi nommée, battue & dissipée, 363.

Joyeuse, (Henri, comte de Bouchage, duc de),

capucin & Cardinal, fait ſon traité avec Henri IV, 73, N. 7. Somme d'argent qu'il reçut par ce traité, 330. Il marie ſa fille avec le duc de Montpenſier, & rentre chez les capucins, 425, 426, N. 67, 68.

Iſabelle d'Autriche, Infante d'Eſpagne, épouſe l'Archiduc Albert, 375, 376, N. 39.

Juifs; leur offre au grand ſeigneur pour détruire le Saint Sépulchre, 357, 358.

L

LAMBERT, traitant, 176.

Languedoc & Provence. Députés de ces Provinces à Henri IV, 88.

Lanquetot, conſeiller au parlement Rouen, dans le parti de Henri IV, 88.

Laval. (Gui, comte de) On propoſe de le marier à mademoiſelle de Sully, 178, N. 1.

Laval, voyez *Boiſdauphin.*

Léonore Galigai, voyez *Galigai.*

Lettres de Henri IV. Détail immenſe dans lequel il entroit, 213 *& ſuiv.*

Liancourt. (madame de) Voyez *Eſtrées.* (Gabrielle d')

Liancourt, (Nicolas d'Amerval de) épouſe la belle Gabrielle. Particularités ſur ce mariage, 420, N. 5.

Liancourt, (N. Dupleſſis) premier écuyer de Henri IV, reçoit ce prince à Liancourt, & y ſert mal Sully, 119, 120.

Ligue. Ses chefs ſe ſoumettent à Henri IV. Ses expéditions heureuſes & malheureuſes en différentes provinces, 113, 114, N. 16. Voyez HENRI II. Ses partiſans font agir Marthe Broſſier, 401, N. 52.

Limosin. Expéditions militaires en cette Provincee entre les deux partis, 114, N. 16, 17.

Loménie, (Antoine de Brienne de) sécretaire d'état, 187 318, N. 14.

Lorraine, (Charles II, duc de) son traité avec Henri IV, lors de l'extinction de la ligue, 329. Voyez *Madame.*

Lostange, (Louis-François de) chef royaliste en Limosin, 114, N. 16.

Luat. (Ange Capel du) Livre composé par lui sur les finances, 353, N. 24.

Luxembourg. Alliance de cette maison avec celle de Béthune, 234, N. 29.

Luxembourg, (Henri de) duc de Piney, ambassadeur à Rome, 286, N. 7.

M

MADAME Catherine de Bourbon, duchesse de Bar. Voyez *Sully.* (Maximilien de) Elle entreprend de perdre Sully auprès du roi, 102, 103. Elle lui rend ses bonnes graces, 112. Les fermes qu'elle faisoit valoir en son nom, lui sont retirées, 339, 340. Elle refuse d'épouser le vieux duc de Lorraine, ainsi qu'autres; enfin elle épouse le duc de Bar, 376, N. 40, 41. Son mariage est célébré, 388. Difficultés opposées à ce mariage de la part de Rome & du clergé, 378, 380, N. 41, 42.

Maisses s'unit avec Sully, 173.

Manicamp, (Philippe de Longueval de) lieutenant pour le duc de Vendôme, au gouvernement de la Fére, 71, N. 4.

Mansfeld, (le comte de) est défait par le duc

de Bouillon, 14, lieutenant du cardinal archiduc, 210.
Marc-d'Or. Subfide deftiné par Henri IV, à fon entretien; 217.
Marefcot, medecin, va à Monceaux pour la maladie de Henri IV, 302.
Marguerite de Valois, reine de France. Négociations entamées pour la diffolution de fon mariage, 254, 256. Sa réponfe aux lettres fur la diffolution de fon mariage, 269. Particularités fur fa vie, 269, 270, N. 41. Haine qu'elle porte à la ducheffe de Beaufort, 289, 290.
Marine. Situation déplorable où elle fe trouvoit à la paix de Vervins, 328, N. 16.
Marguemont, (Denis de) archevêque de Lyon, travaille à la diffolution du mariage de Henri IV & de Marguerite de Valois, 255.
Marfeille députe à Henri IV, 88. Somme payée pour fa reddition, 330.
Martigues, (Sébaftien de Luxembourg de) 229, N. 23.
Martigues. (Marie de Beaucaire de) Moyens qu'elle emploie auprès de Henri IV, pour le duc de Mercœur, 229, 230, N. 24. Sa réception à Sully, 234, 235.
Matelet, gouverneur de Foix, fe jette dans Calais & le rend aux Efpagnols, 55, N. 32.
Matignon, (Jacques de) maréchal de France, leve le fiége de Blaye, 114, N. 17.
Mauleville, Traitant, 176.
Mayenne, (Charles de Lorraine, duc de) fautes qu'il commet en voulant s'affurer de la Bourgogne, 35; fait fon traité avec Henri IV; careffes qu'il en reçoit à Monceaux, 126, 128, N. 18. Somme d'argent qu'il reçut pour fon traité, 329.

Mèdavy. (M. de) Somme qu'il reçoit pour ſon traité, 330.
Médicis, (Alexandre de) cardinal de Florence, travaille utilement a la paix de Vervins, 226.
Mende priſe par Foſſeuſe, 243, 244.
Mendoza & Cardona, (Dom Franciſco de) amiral d'Arragon, 274, N. 47, lieutenant général de l'archiduc, 376.
Menencourt, conſeiller au parlement de Rouen, du parti de Henri IV, 88.
Mercœur (Philippe Emmanuel de Lorraine, duc de) fait la guerre en Bretagne, 113. Voyez *Henri IV*. Moyens qu'il emploie pour obtenir ſon pardon, 229, 230, N. 23 24. Son parti s'éteint en Bretagne, 231, N. 27. Somme qu'il reçoit pour ſon traité, 329.
Mercœur, (Françoiſe de Lorraine) fiancée avec le duc de Vendôme, 229, N. 26.
Mercœur, (Marie de Luxembourg, ducheſſe de) moyens qu'elle emploie pour fléchir Henri IV, en faveur de ſon mari, 229, 230.
Meſnil, (du) capitaine du vieux palais de Rouen, dans le parti du Roi, 88.
Milice. Triſte état où les guerres civiles l'avoient réduite, 326.
Miniſtres d'état Portrait du parfait miniſtre, 308 *& ſuiv.* Quels étoient ceux qu'on appelloit alors miniſtres & ſecrétaires d'état: nom de premier miniſtre peu en uſage, 319, N. 14.
Mirebeau, (Jacques Chabot de) part qu'il a à la journée de Fontaine-Françoiſe, 38, N. 22.
Mioſſens, (Henri d'Albert, baron de) 111, N. 14.

Momier, concierge de Saint-Germain-en-Laye, 303.
Monceaux. (la marquise de) Voyez *Estrées*. (Gabrielle d')
Monceaux. Séjours qu'y fait Henri IV, 119, 121, 128, 221, 223, 299, 259.
Monglat (Louis de Harlay de) envoyé par Henri IV au devant de l'armée étrangere, 201, N. 9. Premier maître d'hôtel du roi, 216.
Montigny. (François de la Grange, seigneur de) Henri IV est blessé par Châtel en lui donnant audience, 6, N. 1. La gran demaîtrise de l'artillerie lui est refusée, 205, N. 11.
Montluel pris sur la ligue, 14.
Montmorency (Henri de) est fait connétable. Ses succès en Dauphiné, 13. Motifs qui lui font appeller Henri IV en Bourgogne, 14. S'oppose à l'entrée de Sully dons le conseil des finances, 119. Bal qu'il donne à la cour; mort de sa femme, 406, 407.
Montpensier Henri de Bourbon, duc de) propose à Henri IV de rendre les gouvernemens héréditaires & souverains, 57. Il reconnoit & répare cette faute, 59 Sa réponse au député de Henri IV, 86, 87. Il épouse l'héritiere de la maison de Joyeuse, 4 6, N. 68.
Montpezat, (Henri Desprez de) envoyé par Mayenne en Espagne; sert la ligue, 113, 114, N. 16.
Moret. Sully y reçoit le roi, 19.
Mornay (Philippe Du-Plessis) cabale dans le parti Calviniste pendant le siége d'Amiens, 201, 201, N. 9; fait inférer dans l'édit de Nantes un article qu'on est obligé de réformer, 298, 299.

Motteville, préfident au parlement de Rouen, dans le parti de Henri IV, 88.

Mouffy (N Bouthillier de) défait un corps de troupes de la ligue, 13, N. 9.

Mouy (Ifaac Vaudré de) confeille de réformer l'édit de Nantes, 398.

N

NANTES (édit de) extorqué par les Calviniftes, 201, 202, N. 9. Teneur de cet édit, & particularités fur cette affaire, 250, N. 35. Oppofition à fon enregiftrement. Modifications qu'on eft obligé d'y apporter, 390 & *fuiv.* Mauvaife foi de ceux qui y avoient travaillé, 392 & *fuiv.* N. 47, Article qui y eft inféré par furprife, 390, 391. L'édit eft enregiftré, 398, 399, N. 51.

Naffau, (Juftin de) ambaffadeur des Etats-généraux en France, 244.

Naffau (Philippe de) défait le comte de Mansfeld, 14.

Nemours. (Henri de Savoye, duc de) Sa mort, 73, N. 8.

Nemours. (le duc de) Le connétable de Montmorenci défait les troupes & prend fes villes, 14. Somme qu'il reçut lors de fon traité, 329.

Nevers (Louis de Gonzague, duc de) commande les troupes du roi en picardie, 17, 18. Se brouille avec les autres chefs, malheurs qui en arrivent, 25, 27, N. 14. Sa mort, 73. Jugement fur fa conduite, *ibid.* N. 9.

Notables (affemblée des) à Rouen. Motifs, délibérations & réfultat de cette affemblée; réflexions

réflexions à ce ſujet, 148 & *ſuiv.* N. 21.
Nuys pris par le maréchal de Biron, 14.

O

OFFICES nouveaux crées 185, N. 4.
Oiſe (Georges de Brancas-Villars, chevalier d') ſuit Henri IV à la campagne de Fran-Comté, 44, N. 26. Somme qu'il reçoit pour ſon traité, 330.
Orléans. Somme payée pour ſa reddition, n30.
Ornano, (Alphonſe d') maréchal de France, 189. Service qu'il rend à Henri IV, 411.
Oſerai, (l') valet de chambre de Henri IV, 187.
Oſorio, officier Eſpagnol, défend La-Fère, 69.
Oſſat; (Arnaud d') examen de ſa conduite & de ſes ſentimens, 51, 30. Employé à la diſſolution du mariage de Henri IV, & de Marguerite de Valois, 255, 256, & à obtenir la diſpenſe du mariage qu'on l'accuſe de traverſer, 379, 380. Examen de ſa conduite à cet égard, 379, N. 42. Service qu'il rend à Henri IV à Rome, dans l'affaire de Marthe Broſſier, 402, N. 52.
Otoplote. Friponeries des financiers ſous ſon nom, 77.

P

PALATIN, (électeur) les fermes de France qu'il faiſoit valoir, lui ſont retirées, 340, 341, N. 21.
Pangeac (Madame de) donne de bons conſeils à Madame, 97, 98, fait rentrer Sully dans ſes bonnes graces, 110.
Parent, traitant, 175.

Paris. La tranquillité & les divertiſſemens y ſont rétablis, 178. Somme payée pour ſa reddition, 330. Ses cours ſouveraines s'oppoſent à l'enregiſtrement de l'Editde Nantes, 390, 391, N. 47.
Parlement de Paris. Le Parlement oblige à réformer l'édit de Nantes, & l'enregiſtre après bien des oppoſitions, 390, 399, N. 51.
Paul, (François d'Orléans, comte de S.) gouverneur de Picardie, l'un des chefs des troupes du roi dans cette Province, 17, N. 13. Défait devant Dourlens, 28 *& ſuiv.*
Penſions de l'état. La forme de leur payement eſt changée, 339, 340.
Penthievre. Cette maiſon prétendoit des droits ſur la Bretagne, 224, N. 21.
Pérés, (Antonio) miniſtre de Philippe II, diſgracié, 372, N. 36. Conſeil de ce prince à Philippe III, à ſon ſujet, 373. Maxime de gouvernement de ce miniſtre, 372, N. 36.
Perron. (Jacques Davy, cardinal du) Sa conduite à Rome, blamée, 52, & juſtoſiée, 49, N. 30. Travaille à la diſſolutiin du mariage de Henri IV, & de Marguerite de Valois, 255.
Philippe II, roi d'Eſpagne. Raiſons qui lui font ſouhaiter & rechercher la paix avec la France, 226, 227. Il tombe malade & meurt, 358, N. 28. Son teſtament, 358 *& ſuiv.* N. 29, 30. Il avoit travaillé à ſe faire empereur; ſa politique par rapport à la France, 362, 363. Il avoit deſſein d'interdire à toute l'Europe le commerce des Indes, 368, 370. Maximes de gouvernenent, & conſeil qu'il donne à ſon fils, 362 *& ſuiv.* Particularités

sur sa personne, son caractere & sa politique, 363, N. 31. Il ordonne d'examiner la question de l'usurpation de la Navarre, 364, N. 33. Il avoit proposé d'épouser Madame Catherine, 377.

Philippe III, roi d'Espagne, disgracie Mora, & donne sa place à Doria, 372; épouse l'archiduchesse de Gratz, 374, N. 38.

Piles. (N. de) Gratification qui lui est accordée, 222.

Poitiers. Somme payée pour sa reddition, 330.

Pompadour, (Louis, vicomte de) l'un des chefs du parti de la ligue en Limosin, 114, N. 16.

Pontoise. Somme payée pour sa reddition, 330.

Porto Carrero, (Hernand Teillo de) surp end Amiens, y est tué. Paroles de lui sur les grands capitaines de son tems, 182, N. 3.

Pret, volontaire. Subside établi, 190, 191.

Protestans, mauvaises plaisanteries qu'ils font sur la cérémonie de l'absolution de Henri IV, 49, N. 30. Expédition militaire entr'eux & le parti de la ligue dans les provinces, 113, 114, N. 16, 17. Leurs mutineries & leurs projets pendant le siége d'Amiens: assemblées qu'ils tiennent à ce sujet, 200, 201, N. 9. Réflexions sur l'édit de Nantes, 201, N. 9. Désobéissance & brigue dans ce corps, 240, N. 30. Avantage que les Calvinistes retirent de l'édit de Nantes, 250. Article de cet édit dont ils souffrent la suppression, 398, 399. N. 51

Q

QUENTIN. (Saint) Etrange proposition que les princes du Sang & les seigneur

François font en cette ville à Henri IV, 15, 56.

R

RAGNY. Henri IV est blessé par Jean Châtel en lui donnant audience, 6, N. 1.
Rastignac, (N. de) l'un des chefs de la Ligue en Languedoc, 114, N. 16.
Régimens, portant le nom des Provinces, établis par Sully, 186.
Regnac, (Pierre de) lieutenant du duc de Bouillon, ses brigues dans le parti Huguenot pendant le siége d'Amiens, 201.
Revenus royaux. Estimation qu'en fait l'assemblée des notables, & partage entre l'état & le roi, 160, 161, N. 25.
Rissey (N. de Crequi de) suit Henri IV à la campagne de Franche-Comté, 44, N. 26.
Robin de Tours, partisan, cherche à corrompre Sully & sa femme par présens, 193, 194.
Roche, (le comte de la) prend Agen, 114, N. 17.
Rochefoucaut, (François de la) l'un des chefs royalistes en Limosin, 114, N. 16, est tué au combat de Sainte Yrier, 114, N. 17.
Rohan, (maison de) alliance de cette maison, ses droits à la succession d'Albret, 113, N. 15.
Rohan (Henri II, duc de) épouse Marguerite de Béthune, 113, N. 15.
Rohan. (Catherine de Parthenay, duchesse de) Elle change en faveur de Sully, 113. Ses brigues dans le parti Calviniste, 241.
Roquelaure, l'un des chefs du parti Calviniste,

189. Son caractere, 385. Sa plaisante conversation avec le roi, 385, 386. Voyez *Bourbon.* (Charles de)

Rosne (Christian de Savigny, baron de) prend le Catelet & la Capelle, 26. Défait les François à Dourlens, 29.

Rosny, château & terre appartenans à Sully, 414, 415.

Rouen. Somme payée pour sa reddition, 330.

Roussè, (la) femme de chambre de la duchesse de Beaufort est enfermée à la Bastille, 413.

S

SACRE de Henri IV. Voyez *Henri IV.*

Saint Angel, (C. de Rochefort de) 114, N. 16.

Saint Chamant, (Jean & Antoine de) du parti de la ligue, passent dans celui du roi, 114, N. 16.

Saint Luc, (François d'Epinai de) grand-maître de l'artillerie, 114, 189. Sa mort, 199, 204, 205, N. 10.

Saint Martin, (M. de) premier gentilhomme de la chambre du roi, 111.

Saint Martin, (Madame de) femme du précédent, 112.

Saint Sépulchre. Les Juifs sollicitent le grand seigneur de le détruire, 357, 358.

Saint Sorlin (Henri de Savoye-Nemours, marquis de) fait son traité avec le roi, 73.

Sainte Marie-du-Mont, gentilhomme Calviniste, 398.

Saluces. (marquisat de) Affaire pour ce marquisat : cet article n'est point décidé dans le traité de Vervins, 273, 274, N. 45, 46.

Sancy, (Nicolas de Harlay de) motifs qui lui

font appeller Henri IV en Bourgogne, 15. Il refuse à Elisabeth de lui remettre Calais, 54, 55, N. 32. Ses démêlés avec Sully en présence du roi, 138, 140. Il se retire du conseil des finances, 403, N. 53.
Sarg. (princes du) Etrange proposition qu'ils font à Henri IV, contre l'autorité royale, 56, 57. Les fermes qu'ils faisoient valoir sous leur nom, leur sont ôtées, 342.
Santeny entre dans le nouveau Conseil des finances, 19.
Saône. Belles actions de Henri IV contre les Espagnols & la Ligue, au passage de cette riviere, 44 & *suiv.* N. 26, 27.
Savoye. (Charles-Emmanuel, duc de) Victoires du connétable de Montmorency contre lui dans le Dauphiné & le Lyonnois, 13, 14. Rencontre où ses troupes sont défaites par Lesdiguieres, 115. Il signe le traité de Vervins à Chamberry, 275. Il recherche en mariage madame Catherine, 377.
Saussaye, (la) gentilhomme Calviniste. Ses brigues pendant le siége d'Amiens, 200.
Schomberg, (Gaspard de) comte de Nanteuil, 192, N. 5, 201, N. & *p.* 302, du Conseil des finances, 125, dont il se retire, 192. Il est employé à la confection de l'édit de Nantes, 250; y met un article qu'on est obligé de réformer, 393, 394. Sa mort, 403.
Sebastien, (Dom) roi de Portugal, vrai ou faux, 283, N. 3.
Secretaires d'état. En quoi différent des ministres d'état, 319, N. 14. Etrange proposition qu'ils font faire à Henri IV, 56, 57.

Seigneurs ou grands du Royaume, Liste de ceux qui firent leur traité avec Henri IV, & des sommes qu'ils reçurent, 329 *& suiv.*
Sel augmenté de quinze sols par minot, 185, 187.
Seure ou *Belle-garde*, Ville de la Ligue, 45, N. 27.
Sillery, (Nicolas Brûlart de) chancelier, 266, 267, N. 40. Il s'oppose à l'entrée de Sully dans le conseil des finances, 119, 120, & le complimente sur cette entrée, 125; se brouille avec lui dans le conseil, 195, 196; travaille à pacifier la Picardie, 225, & à faire la paix de Vervins; assiste au traité, 272, N. *& p.* 275, 286; est envoyé ambassadeur à Rome, où madame de Beaufort l'emploie à faire réussir son mariage, 286, 287; est fait ministre d'état, 318, 319, N. 14.
Soissons, (Charl. de Bourb., comte de) demande la présidence du conseil des finances, qui lui est refusée, & suit malgré lui Henri IV. en Bourgogne, 18; qu'il quitte ensuite, 21. Insulte que ses officiers font à Sully, 23 *& suiv.* On travaille à rompre son mariage avec Madame, 89.
Soissons. La garnison est défaite par les Royalistes, 13, N. 9.
Sorbonne (la) s'oppose à l'enregistrement de l'édit de Nantes, 390, 391, N. 47.
Sou pour livre. Impot établi dans l'assemblée des notables, 162, 163.
Sourdis (François d'Escoubleau de) est fait cardinal, 285, N. 6.
Sourdis, (Isabelle Babou de la Bourdaisiere, marquise de) maîtresse du chancelier de Chiverny, 197, N. 6, fait donner le chapeau de cardinal à son fils, 285.

Strasbourg privée de faire valoir les fermes de l'état, 340.
Stuard, (Aibelle, Arbelle ou Arabelle) proposée pour la marier à Henri IV, 256, N. 37.
Suisses (les) sont licentiés, 278. Nos fermes qu'ils faisoient valoir leur sont ôtées, 340.
Sully, (Maxim. duc de Béthune, de) se trouve près de Henri IV, au moment qu'il est blessé par Châtel, 7. Rentre au conseil d'où la mauvaise conduite des conseillers l'oblige encore à se retirer, 19 & *suiv.* Querelle qu'il a avec les officiers du comte de Soissons, 23 & *suiv.* Henri IV au retour de Franche-Comté, vient conférer avec lui à Moret, 46. Examen de la conduite de Dossat, par rapport aux accusations faites par Sully contre lui, 52, 53. Autre entretien entre Henri & lui sur des désastres arrivés en Picardie, 62. Il refuse d'accompagner Bouillon à Londres, & découvre les piéges que lui tendent ses ennemis dans le conseil, 63, 64. Vient à Paris pourvoir à la subsistance des troupes pendant le siége de La-Fère, 69. Il combat l'opinion de chercher à submerger cette place, 70. Il va trouver le roi à Amiens. Avanture comique avec un astrologue, 78, 81. Il est député à Rouen vers le duc de Montpensier, 86, puis vers Madame, 89. Ses conversations avec cette princesse, 90 & *suiv.* Henri IV lui rend justice, 108; il rentre dans les bonnes graces de Madame, 110, 111. Oppositions des financiers & irrésolutions du roi sur son entrée dans le conseil des finances, 116, & *suiv.* où il est enfin reçu, 125. Il fait un voyage dans les généralités : objets & fruits

de ce voyage, 129, 130. Calomnies contre Sully qui oblige Henri IV à le rappeller, 130 *& ſuiv.* Careſſes que lui fait ce prince à ſon retour, 136, 138. Ses démêlés avec Sancy, 138, 640. Comment il découvre les friponneries du conſeil des finances, 142, 146. Réflexions de Sully ſur les états généraux du Royaume, 148 *& ſuiv.* N. 21. Autres ſur les impôs & le gouvernement, 158, 160, N. 24. Sage conſeil qu'il donne au roi dans l'aſſemblée des notables, & ce qui en réſulte, 163, 166. Ses travaux dans les finances, 171, 172, N. 29. Il conſole Henri IV de la priſe d'Amiens, 180, 181; imagine des moyens pour le reprendre, 183, 185, qu'il communique au roi, 187. Il eſt établi, pendant cette expédition, chef du conſeil, dont il ſe fait obéir, 191, 192. Son application à faire réuſſir le ſiége d'Amiens, 197, 199, & à déconcerter les cabales des Calviniſtes pendant ce ſiége, 200, 204, N. 8; 9. La grande maîtriſe de l'artillerie lui eſt promiſe, & cependant donnée à d'Eſtrées, 205, 207. Il eſt récompenſé par le gouvernement de Mantes, 208. Détail ſur les lettres de Henri IV, à Sully, 213 *& ſuiv.* Il combat l'opinion d'aſſiéger Dourlens, 218, 219. Liberté avec laquelle il reproche à Henri IV ſon indulgence pour le duc de Mercœur, 230, 232. Son entretien avec ce prince; 232, 235. Il ſe réconcilie avec la ducheſſe de Mercœur, 234, 235. Son ſéjour à Rennes; bon ordre qu'il établit pour pacifier la Bretagne, 235, 236. Il porte Henri IV à faire la paix, 246. Converſation ſinguliere entre eux, ou Sully fait voir au roi

la néceſſité de ſe remarier, & le détourne du deſſein d'épouſer ſa maîtreſſe, 253, 256, N. 40. 264, 266. Il prépare Marguerite de Valois à la diſſolution de ſon Mariage, 268, 269. Part qu'il a dans les différens réglemens ſur les parties du gouvernement, 278, 279, N. 1. Il cherche en vain à rompre la conférence de Boulogne, 284. Il traverſe les brigues de la ducheſſe de Beaufort pour devenir reine, 288, 290. Il eſt écouté, ſoutient le roi contre ſa maîtreſſe, & le racommode avec elle, 294, 295. Il va voir le roi à Monceaux, 300. Reçoit le cardinal de Florence à Paris & à Saint-Germain, 302, 303. Entreprend la réformation des finances, 304, 308. Son caractere, ſon tempérament, ſon éloquence, 305, 306, N. 11. Compte qu'il rend de ſon bien, de ſes facultés, de ſes charges, emplois, &c. 313, 315. Il eſt établi principal miniſtre, 316 Uſage qu'il faiſoit de ſon temps, 318, 321, N. 14. Il embraſſe toutes les parties du gouvernement, 326 & *ſuiv.* Il pourſuit les concuſſionnaires & les malverſateurs, 333, 335, N. 19. Démêlé qu'il a en plein conſeil avec d'Epernon, 336, 338, N. 20. Il ôte aux étrangers & aux Seigneurs le maniment des fermes de l'état; ordre qu'il y met, 340, 341, & tient bon contre leurs plaintes, 341, N. 21. Sa converſation à ce ſujet entre lui & le connétable, 343, 345. Abus qu'il réforme dans la chambre des comptes, 350, 351. Calomnies répandues contre lui, 352, 353. Il accuſe d'Oſſat de s'oppoſer au mariage de Madame avec le duc de Bar, 378, 389, N. 42; aſſiſte à la

conférence pour convertir cette princesse, 381, 383, N. 43. Il fait consentir les Calvinistes à réformer un article de l'édit de Nantes, 393, 396, N. 48. La surintendance des finances est établie en sa faveur, 403, 404. Il est aussi fait surintendant des fortifications & bâtimens, & grand voyer, avec une gratification considérable, 404. Comment il apprend la mort de madame de Beaufort, 415, 416. Il va trouver le roi, 422, qu'il console, 422, 424.

Sully, (Rachel de Cochefilet, duchesse de) fait rentrer le duc de Sully, son mari, dans les bonnes graces de Madame, 110, 112. Les financiers cherchent à la gagner par des présens, 193. Accueil que lui fait, & discours que lui tient la duchesse de Beaufort, 411, 412. Elle est instruite des desseins de la duchesse, 414.

Surintendance des finances supprimée, est rétablie, 403.

Surintendance des fortifications & bâtimens, &c. 321, 322.

Synodes des Protestans. Ils s'y excitent à la révolte, 241, N. 30.

T

TAILLE, travaux de Sully dans cette partie, 346, 349, N. 22.

Talan. Les troupes de la Ligue sont chassées de ce Château par Henri IV, 35, N. 19.

Tavannes (Jean de Saulx, vicomte de) est chassé par les troupes du roi, 34, N. 18.

Tésin. Dessein de détourner ce Fleuve, funeste à François I, 70.

Thou, (Jacques-Auguste, président de) employé à la confection de l'édit de Nantes, 250, N. 35, y fait mettre un article qu'on est obligé de supprimer. Ses sentimens sur la religion soupçonnés, 393, 395, N. 48.

Tilenus, Ministre Calviniste. Sa dispute avec le docteur Du-Val, 382.

Toulouse. Sa réduction, 72. Somme payée pour son traité, 330.

Traité de la paix de Vervins, 272, 273, N. 44, 45.

Tremblecourt. (Louis de Beauveau de) Ses succès en Bourgogne, à la tête des troupes Lorraines, 13, N. 8.

Triennaux (Officiers) établis, 184, 185, N. 4. Discussion de Sully avec le conseil à ce sujet, 192, 193.

Trémouille, (Claude de la) a beaucoup de part à la victoire de Fontaine-Françoise, 41, N. 25. Cabale dans le parti calviniste pendant le siége d'Amiens, 200, 202, est envoyé par Henri IV en Portugal pour éclaircir la question du vrai ou faux D. Sébastien, 283, N. 4. Il fait insérer dans l'édit de Nantes un article qu'on est obligé de supprimer, 394.

Trente. (le concile de) Le Pape exige de Henri IV qu'il fasse recevoir ce concile en France, 51, N. 30.

Tybre. Grand débordement de ce fleuve, 357, N. 27.

V

VAL. (Du) Sa dispute ou conférence avec Tilenus, 382, 383, N. 43.

Varade, (Pierre de) Jésuite, impliqué dans l'affaire de Châtel, 12, N. 7.

Varenne. (Guillaume Fouquet de la) La duchesse de Beaufort lui est recommandée, 411. Lettre qu'il écrit à Henri IV & à Sully, sur la mort tragique de cette dame, 418, 419.

Vendôme. (César de Bourbon, duc de) Dessein de lui faire obtenir la Franche-Comté 16, fils de Henri IV légitimé, est fait gouverneur de La-Fere, 71, 72; fiancé avec mademoiselle de Mercœur, 229, N. 26.

Vendôme. (Catherine-Henriette de Bourbon) Voyez *Bourbon.* (Henriette de)

Venise, est privée des fermes de l'état qu'elle faisoit valoir, 340.

Ventadour. (Anne de Levis, duc de) Ses succès contre la ligue en Languedoc, &c. 114, N. 16.

Vervins. Négociation pour la paix en cette Ville; elle y est conclue, signée & publiée, 272, N. 44.

Vezou, pris par le connétable de Castille, 16.

Vienne prise sur la ligue, par le connétable de Montmorency, 13, N. 10.

Vienne, (N. de) du conseil des finances. Gratifications qu'il reçoit du roi, 215. Il est fait contrôleur général, 403.

Vigenne. Expédition de Henri IV aux environs de cette Riviere, 38. Voyez *Fontaine-Françoise.*

Villars, (André de Brancas) amiral de France, conduit les troupes du roi en Picardie, 17. Sa valeur devant Dorlens, 30. Il y est tué, 32. Examen de sa conduite en cette occasion, *ibid.* N. 16, 17. Voyez *Bouillon.* Regrets de Henri IV de sa mort, 46. Somme d'argent qu'il reçut pour son traité, 330.

Villeroi, (Nicolas de Neufville de) ministre d'état, s'oppose à l'entrée de Sully dans le conseil des finances, 119; ne peut obtenir la grande maîtrise de l'artillerie, 205; travaille à un traité de pacification avec les Calvinistes, 223; veille à la sureté de la Picardie. 225. Conseille à Henri IV de ne point se marier, 266, N. 40. Conduit les affaires étrangeres, 319, N. 14. Somme qu'il reçut pour son traité, 330.
Villers-Cotterets. La garnison de Soissons est défaite en cet endroit, 13, N. 9.
Villes qui firent leur traité avec Henri IV, Liste de ces Villes & des sommes qu'elles reçurent, 329, 330.
Vitré. Sully y passa en allant à Rennes, 235, Henri IV prend sa route par cet endroit 270.
Vitry (Louis de l'Hôpital) Suit Henri IV à la campagne de Franche-Comté, 44, N. 26. Somme qu'il reçoit lors de son traité, 230.
Voyer. (grand) Henri IV donne cette charge à Sully, 403.
Urbin (l'archevêque d') est commis à la dissolution du mariage de Henri IV avec Margueritte de Valois, 255.

W

WIRTEMBERG, (duc de) les fermes de l'état qu'il faisoit valoir lui sont ôtées, 340.

X

ZAMET, (Sébastien) la duchesse de Beaufort lui est recommandée, 411, qui tombe

malade chez lui & meurt, 416, 417. Particularités ſur la fortune de Zamet & ſur ſa famille, 416, N. 61.

Fin de la Table du troiſiéme Volume.

TUFTS UNIVERSITY LIBRARIES
3 9090 009 576 907